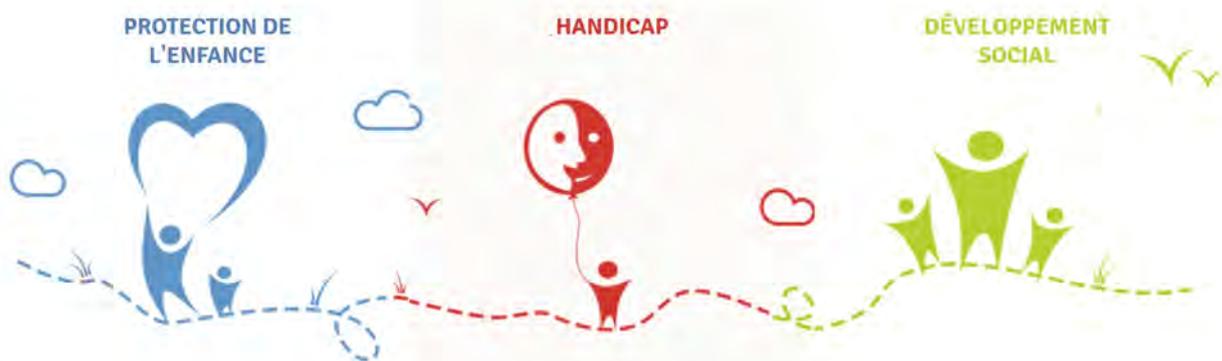




Arsea Association Régionale Spécialisée
d'action sociale, d'Éducation et d'Animation

2015

Rapport d'activité



Une place pour chacun
Un projet pour tous

Mission reconnue d'utilité publique

Sommaire

Présentation de l'association

Le mot du Président

L'activité 2015

Les ressources Humaines

Les ressources financières et moyens

Perspectives

Rapports d'activité des structures

La Gouvernance



Composition du Conseil d'Administration

- Dominique ADAM, *Président de Chambre Cour d'Appel de Colmar*
- Dr Materne ANDRES, *Médecin honoraire des services d'anesthésie et réanimation SMUR et urgences*
- Marie-José AUBURTIN, *Consultante Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social -Strasbourg*
- Robert BECKER, *Directeur Général des Services Mairie de Bischheim*
- Christophe BOULE *Chef d'entreprise et consultant*
- François BRUNAGEL *Ancien Fonctionnaire Européen*
- Yves BUR, *Maire de Lingolsheim*
- Charles CANTIN, *Consultant*
- Adrien GIUBILEI, *Président Directeur Général de Société*
- Jean-Marie HEYDT, *Directeur Général de l'Association Générale des familles du Bas-Rhin*
- Huguette NENNIG, *Directrice Générale Honoraire*
- Albertine NUSS, *Ancien Maire d'Ichtratzheim*
- Me Claude RINGEISEN, *Notaire*
- Marc SCHAEFFER, *Directeur Général DOMIAL Alsace*
- Jean Marie SCHANGEL, *Directeur Honoraire de l'ESAT de la Ganzau*
- Sœur Danièle VETTER, *Ancien administrateur ITEP Pierre Paul Blanck d'Ebersmunster*

Election Assemblée Générale du 26/06/2015

Composition du bureau

- Dr Materne ANDRES, *Président*
- Huguette NENNIG, *Vice Présidente*
- Jean-Marie SCHANGEL, *Trésorier*
- Charles CANTIN, *Trésorier Adjoint*
- Robert BECKER, *Secrétaire*
- Marie-José AUBURTIN, *Secrétaire Adjointe*

Election Conseil d'Administration du 29/09/2015

Nos structures gérées au 01/01/2016

Pôle Protection de l'Enfance

Pôle 67
Animateur
Thomas RESCH

STRASBOURG

- SIE
Christophe MECHINE
- Prévention Spécialisée (OP1)
Rest. d'inserte «Ile aux Epis» (OP1)
Michel HAWM
- AEMO
Thomas RESCH
- OSTWALD**
- AEMO
Thomas RESCH
- BISCHHEIM**
- EEP Château d'Angleterre
- EEP-MAIE et Jeunes Majeurs
Philippe WEHRUNG
- LE HOHWALD**
- CER Le Kreuzweg
- Serge ANSTETT
- URBEIS**
- CER Sources du Climat
Serge ANSTETT

Pôle 68
Animateur

COLMAR

- SIE (Antenne)
Jean DUJEL
- AEMO
Emmanuelle BESSERER-BECK
- SERP
Thomas RESCH
- MULHOUSE**
- AEMO Hébergement
Emmanuelle BESSERER-BECK
- Foyer René Cayet
Lucie MONTANARO
- CEF
Marie Pierre CLERC
- RIEDISHEIM**
- EEP Centre de la Ferme
Bruno KOHLER
- SIE
Jean DUJEL
- MIP
- BRUNSTATT**
- Foyer Les Hirondelles
Chantal CROUZAT

Pôle Handicap

Pôle 67
Animateur
Jean-Marc ANDRIEUX

STRASBOURG

- IMP Montagne Verte *
- Claudine RIEDEL
- IMP Le Roethig *
- SESSAD Strasbourg
Jean Marc ANDRIEUX
- IMPPro Ganzau *
- Jean-Charles GUENEGANT
- ESAT Ganzau
Véronique KRETZ
- CAAHM
- MAS
- SAVS : SAMSAH
Florence NEFF
- EBERSMUNSTER**
- ITEP-SESSAD Pierre Paul
Blanc
- Yves ALBERTI
- HAGUENAU**
- IMP/SESSAD Les Glycines
Françoise TOURSCHER
- WISSEMBOURG**
- IMP/SESSAD Les Glycines
(Antennes)
Françoise TOURSCHER

Pôle 68
Animateur
Charles LUTTRINGER

COLMAR

- IMP Les Catherinettes *
- Véronique SIMON
- IMPPro Les Artisans *
- Véronique SIMON
- CARAH
- SAVS Wintzenheim
- SAWSAH Wintzenheim
Iberica CZAJA
- CAMSP
- SESSAD Les Catherinettes
Charles LUTTRINGER
- SAVS Neuf Birsach (ASRIMS)
Iberica CZAJA
- SAJ Neuf Birsach (ASRIMS)
Iberica CZAJA
- ESAT Biesheim / Eguisheim
(ASRIMS)
Véronique KRETZ
- MULHOUSE**
- IMP Jules Verne *
- SESSAD Jules Verne
Elisabeth DUCHAINE
- CARAH
- MUNSTER**

(*) Etablissements accueillant des enfants/adolescents présentant un trouble du spectre de l'autisme

Pôle Développement Social

Pôle régional
Animateur/directeur
Daniel BROSSIER

STRASBOURG

- Service Intervention Sociale
Daniel BROSSIER
- SELESTAT et Centre Alsace**
- Structures Espérance
Daniel BROSSIER
- CHRS
- Maison Relais du Bernstein (Dambach)
- LAME
- Micro crèche
- Résidence accueil Le Courtils (Erstein)
- Accompagnements logement (LAPY)
- Accompagnement bénéficiaires RSA
- Médiations sociales
- OBERHOFFEN SUR MODER**
- Résidence SENIORS
(gestionnaire pour le compte d'OPUS 67)
Françoise TOURSCHER

STRASBOURG
Service Formation Professionnelle Continue

___Nos implantations 2016



A PARTIR DE NOS IMPLANTATIONS, NOUS INTERVENONS SUR L'ENSEMBLE DE LA REGION ALSACE

Exalté par la perspective des 70 ans de l'ARSEA, je me suis surpris à relire mes propos dans les rapports d'activités de ces dernières années, pour y chercher non pas l'inspiration mais la confirmation d'un continuum...

Médecin, attaché à une vision à la fois rationnelle, pragmatique et humaniste du monde et de la vie de mes contemporains, j'observe et je m'interroge... J'aimerais, cette année, incliner à une écriture et donc à une lecture différente de mon propos. J'admets être, plus que jamais, attaché à la portée de la communication interne et externe de l'ARSEA.

Chaque année, je me prête avec le même plaisir et la même fierté à ce travail de rédaction. J'essaie d'y restituer nos réalisations, nos réflexions et nos aspirations. Je veux y traduire les questions et les incertitudes qui interpellent notre quotidien et interrogent nos lendemains. Je tiens à transmettre cette même émotion du parcours réalisé et à poursuivre, ensemble.

Bien sûr, je ne manque pas d'évoquer les politiques publiques, leurs réformes et leurs impacts sur nos activités. Regroupements et compétitivité, modèles économiques et contraintes budgétaires, moyens au mieux constants, trop souvent en baisse, difficultés de prise en charge, tensions et crispations, nourrissent mes propos.

Je m'autorise ici à esquisser un parallèle avec les politiques et autres orientations budgétaires circonvenant, depuis quelques années déjà, nos missions. Candides, nous pourrions y voir le privilège accordé à notre secteur d'affronter avant d'autres ce que la

modernité allait imposer à tous, nous en désignant ainsi les devanciers et opérateurs obligés.

Cette relecture me renvoie aussi aux valeurs humaines et professionnelles, à la responsabilité, à la transparence financière et aux discussions avec les autorités, qui toutes légitiment nos actions. J'y retrouve notre assiduité à anticiper, à analyser puis à satisfaire les enjeux et les défis que l'air du temps nous souffle ; notre capacité à accompagner des changements, pas nécessairement choisis, mais qui s'imposent à nous.

Je reconnais, chaque année, l'acuité de nos dispositifs d'aide à des publics fragiles, grâce à l'optimisation de notre organisation, du siège aux établissements et services, pareillement soucieux d'efficacité, d'Éthique et de Qualité.

Vous le savez, je ne me lasse pas de la mobilisation commune des professionnels et des administrateurs de l'ARSEA autour de valeurs et d'objectifs que nous savons propices à une place pour chacun et à un projet pour tous.

Nos actions, nos projets et nos partenariats imprègnent autant qu'ils sont imprégnés des territoires qu'ils investissent. La réforme territoriale et son nouveau maillage régional, veulent incarner l'effort de l'État de moderniser son appareil politico-territorial. Cette réforme s'insère dans la politique de réduction des dépenses publiques et de redressement de la compétitivité de la France.

Lorsque l'on demandait au philosophe Michel Foucault, dont j'apprécie la pensée critique, de définir la modernité, il confessait son embarras, admettant ne pas bien saisir ce que cette notion désignait. Il se rapprochait alors de la réflexion de Baudelaire qui décelait dans la modernité le transitoire, le





fugitif, le contingent. Etre moderne, ne consistait pas, selon ce dernier, à accepter ce mouvement perpétuel mais à lui opposer une attitude volontaire et délicate : ressaisir quelque chose d'éternel qui n'est pas au-delà de l'instant présent, ni derrière lui, mais en lui. La modernité n'est pas la mode qui accompagne le fil du temps mais l'attitude qui permet d'appréhender ce qu'il y a d'héroïque dans le temps présent.

Foucault en déduit que la modernité plus qu'une forme de rapport au présent est un type de rapport à soi-même. Être moderne, c'est s'astreindre à la tâche, complexe et difficile, de s'élaborer soi-même, en étant attentif au réel et confronté à la pratique d'une liberté qui tout à la fois le respecte et l'enfreint. Etre moderne consiste à penser l'aujourd'hui.

Au risque d'une assurance que j'assume pleinement, j'ose dès lors revendiquer la Modernité de l'ARSEA, celle-là même qui fonde sa réelle présence et ses pratiques, la teneur de ce rapport autant que la lecture active que je vous remercie d'en faire.

Docteur Materne ANDRES

Vie de l'Association

Le Conseil d'Administration et le Bureau se sont réunis à 15 reprises en 2015 témoignant de la forte activité de l'association.

L'Assemblée Générale du mois de juin a renouvelé le tiers sortant des administrateurs. M. Yves BUR Maire de Lingolsheim, Me Claude RINGEISEN Notaire et M. Marc SCHAEFFER Directeur Général - DOMIAL ont été réélus au Conseil d'Administration.

M. Dominique ADAM, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Colmar a intégré le Conseil d'Administration sur le poste laissé vacant.

Le bureau a été reconduit à l'identique lors de la première réunion du Conseil en septembre 2015.

A l'occasion du renouvellement des représentants des personnels au Conseil d'Administration Mesdames Barbara STEIN et Julie LOUIS, travaillant toutes deux au Service d'Investigation de Riedisheim, ont été élus par leurs pairs. Quant à Monsieur Yves ALBERTI, Directeur de l'ITEP Pierre Paul Blanck il a intégré le collège des directeurs au Conseil d'Administration

Deux anciens directeurs de structures, Monsieur Eugène GARRETTI et Monsieur Jean Louis GERARD ont adhéré à l'association.

Le Conseil et le Bureau ont eu à se saisir de nombreux dossiers et thématiques allant de l'actualisation du projet d'association, à son développement, du fonctionnement des établissements et services, à l'évolution de l'activité, la gestion et l'entretien du patrimoine et bien d'autre encore dans un contexte économique que nous savons difficile.

L'activité 2015

L'année 2015 aura été traversée par des enjeux majeurs pour notre association.

Tout d'abord, celui de l'actualisation de notre **projet d'association**. Représentante de la société civile, l'ARSEA dans une continuité historique, se positionne par ses engagements comme acteur des politiques en matière sociale et médico-sociale.

Validées lors de l'assemblée générale de juin, les grandes orientations pour les cinq années à venir se fondent sur quatre axes de réflexion et d'action :

- Poursuivre un développement pertinent et maîtrisé,
- Rechercher la cohérence et l'efficacité de l'action associative,
- Dynamiser la politique de communication à l'interne et à l'externe et,
- Apporter des réponses territorialisées par l'ouverture partenariale sur et à la région Grand-Est.

En lien avec l'actualité et à la frontière entre droit des usagers et éthique, la question de la laïcité a traversé nos réflexions et nous avons été amenés à rappeler notre attachement à l'article 1 de la Constitution « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle respecte toutes les croyances ».

Pour répondre aux défis des prochaines années, nous avons sollicité à l'occasion de notre demande de renouvellement de **l'agrément du siège**, la création de postes supplémentaires au sein de la Direction Générale. Il s'agissait de fonctions nouvelles, s'intégrant pleinement dans la nécessaire modernisation de notre association, le renforcement et la sécurisation de notre organisation pour permettre à nos directions de terrains de se consacrer à leur cœur de métier, à savoir l'accompagnement des publics. Nous visions la création de 5 postes dont un poste de responsable des systèmes

d'information ou encore de responsable du patrimoine et de la sécurité des bâtiments.

Les moyens budgétaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales, de plus en plus contraints, n'ont pas permis d'obtenir la création de ces postes amenant même une collectivité à nous notifier une réduction des frais de siège.

Au regard des moyens attribués en baisse, nous réfléchissons dès lors à une organisation différente pour atteindre ou du moins se rapprocher de l'efficacité visée.

La transversalité caractérise bien l'année 2015 et l'évolution de notre fonctionnement.

Il s'agit certes de nous inscrire dans une logique d'efficacité, de rationalisation des coûts, mais aussi dans une volonté de fonctionner dans une plus grande logique de parcours des bénéficiaires.

En témoigne notamment, la nomination de directions communes à plusieurs établissements. C'est le cas à Colmar où l'installation d'une direction unique pour l'IMP les Catherinettes et l'IMPRO les Artisans permettra d'amorcer une organisation dans une logique « IME ». C'est le cas également, toujours sur Colmar, au niveau de l'accompagnement précoce des enfants en situation de handicap puisque le directeur du CAMSP assure désormais également la direction du SESSAD, les deux services situés à la même adresse, fonctionnant déjà en étroite collaboration.

Dans le champ de la Protection de l'Enfance, l'évolution vers un service unique d'AEMO 68 a permis la nomination d'une direction unique, de même que le projet de fusion des deux CER du Val de Villé sera facilité par la nomination d'un seul directeur.

Le fonctionnement sous la forme de plateforme a fait l'objet de réflexions au sein

de l'Association, répondant à des logiques impulsées par l'ARS (dans le cadre des appels à projet autisme notamment), mais aussi à des besoins identifiés sur le terrain.

Dans le domaine de la Qualité

L'Association a mis en place un COPIL Qualité associatif. Composé principalement de cadres de directions des trois champs d'intervention et de la chargée de mission Qualité, il a pour objectif de dynamiser et d'assurer un meilleur relais de la politique qualité au niveau des structures. Il se veut également un lieu de benchmarking autour des bonnes pratiques.

L'actualisation des référentiels d'évaluation interne dans la perspective de la prochaine campagne d'évaluation en 2016/2017 ainsi que l'harmonisation d'un certain nombre de procédures associatives ont été les premiers chantiers auxquels il s'est attelé.

La gestion des événements indésirables bénéficie désormais d'une procédure harmonisée permettant à la fois le signalement mais aussi une analyse qualitative des événements dans une optique d'amélioration continue de la Qualité.

L'actualisation des projets de service tous les 5 ans permet aux structures de clarifier leur positionnement institutionnel, d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions, de donner des repères aux professionnels dans l'exercice de leur activité et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble.

7 établissements et services ont réactualisé leur projet en 2015. Il s'agit de l'IMP et du SESSAD Glycines, du CARAH de Munster, de la MAS, du SAMSAH Strasbourg et du SESSAD de Strasbourg pour le champ du handicap et du Centre de la Ferme pour la protection de l'enfance. Pour d'autres structures arrivant au terme de leur projet,

l'actualisation se fera en articulation avec la démarche d'évaluation interne, qui apportera une base conséquente de réflexion pour alimenter ces projets.

Nous projetons la réalisation en 2016 d'une formation à l'intention des directions et cadres avec l'appui d'un administrateur afin d'inscrire cet outil dans une approche plus évaluative des effets et impacts de l'action conduite.

En termes de développement

L'Association a beaucoup travaillé pour asseoir certains accompagnements « historiques » et dans lesquels elle a acquis une expertise. C'est le cas notamment de l'accompagnement des personnes autistes. L'Association a en effet remporté l'appel à projet SESSAD pour adolescents et jeunes adultes entre 16 et 25 ans porteurs d'un trouble du spectre autistique (TSA) sur le département du Bas-Rhin. Fort de son expérience c'est le **SESSAD Strasbourg** qui portera la mise en œuvre de la prestation et dès lors bénéficiera d'une extension de 15 places et par là même d'un allongement de l'âge d'accompagnement qui passe de 20 à 25 ans.

Toujours en 2015 et dans le cadre de la mise en œuvre du 3ème plan autisme 2013/2017, l'Association s'est positionnée sur les appels à projet relatifs aux SESSAD précoces et plateformes médico-sociales. S'agissant d'une prestation aux contours souples, l'ARS a choisi de préciser ses attentes et de relancer un appel à projet en 2016. L'Instruction du 18 décembre 2015, relative à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme viendra alimenter notre réflexion en la matière, de manière à mieux répondre encore aux attentes de la population concernée, mais aussi des Politiques Publiques.

Après trois ans de fonctionnement, le **SAMSAH de Wintzenheim** a bénéficié d'une extension à hauteur de 7 places et d'un renforcement des moyens qui lui permettra de développer sa fonction « ressource ».

A la rentrée 2015 la mise en œuvre des 2 **CLIS Passerelles** supplémentaires s'est concrétisée, pour des enfants orientés vers l'IMP les Catherinettes de Colmar et l'IMP le Roethig à Strasbourg. Sur proposition de l'Agence Régionale de Santé, ce dispositif Education Nationale permet un accompagnement d'enfants actuellement « en souffrance » dans leur classe, mais maintenus à l'école, faute de place en IMP. A Colmar, ce dispositif est spécifiquement dédié à l'autisme et par là, vient encore diversifier l'accompagnement proposé par l'ARSEA dans ce domaine.

Le rapport d'activité 2014 évoquait les perspectives de rapprochement avec l'**ASRMS** association du Rhin Médico-Sociale de Biesheim. Celles-ci se sont confirmées puisque dès le 1^{er} octobre 2015, le management des établissements ARSMS (SAJ, SAVS et ESAT) était assuré par l'ARSEA. La parution d'un décret fin 2015, impactant directement le processus de reprise d'établissements en prévoyant de nouvelles obligations, nous a contraint à différer la finalisation du dossier qui devrait néanmoins être effective d'ici la prochaine assemblée générale c'est-à-dire juin 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. 176 places pour personnes adultes en situation de handicap viendront renforcer sur le territoire du Haut-Rhin l'offre déjà proposée par l'ARSEA.

L'exploitation du café-restaurant de la médiathèque André Malraux depuis plus de 5 ans par l'ESAT de la Ganzau est une réelle opportunité de réaliser sa mission d'inclusion de personnes en situation de handicap. Le bilan très positif et encourageant sur le

plan humain nous a amené à solliciter le renouvellement de la convention malgré un modèle dont l'équilibre économique est difficilement atteignable. Notre proposition vise le développement d'un nouveau concept en partenariat avec la Ville à partir de fin 2016.

Dans le champ de la protection de l'enfance, plusieurs projets ont été montés : Dans le Bas-Rhin : nous nous sommes positionnés sur l'appel à candidature relatif à la création de places de Placement à Domicile et Accueil de Jour et ce, en partenariat avec l'Armée du Salut. Ce projet n'a pas été retenu.

Dans le Haut-Rhin : nous avons proposé la création de 10 places pour mineurs isolés étrangers et la création d'un Dispositif d'Intervention Educative Modulable (DIEM). Les enjeux actuels des politiques sociales pilotées par le Conseil Départemental ainsi que le contexte financier contraint n'ont pas permis de voir ces projets aboutir.

La reprise des activités de l'association **ACCORD** en grandes difficultés fin 2014 s'est également concrétisée et a permis de maintenir certains des emplois salariés de cette association ainsi que des prestations d'intérêt général utiles au bon fonctionnement de notre société : contrôle judiciaire socio-éducatif, médiation et coordination scolaire, accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales..

L'activité de réparation pénale développée sur Colmar a bénéficié d'une extension de 162 à 252 mesures ; notre association est désormais habilitée à exercer sur les 2 départements. Cette prestation est rattachée aux activités socio judiciaires dont le développement devrait à terme nous permettre la construction d'un véritable **service socio-judiciaire**.

Le service **AEMO Hébergement de Mulhouse** a bénéficié d'une extension de capacité de 5 places, ce qui permet dès lors de mieux répondre aux besoins rencontrés.

Le **regroupement des services AEMO de Mulhouse et Colmar**, le développement des **AEMO renforcées** avec un budget unique est effectif fin 2015.

L'évolution de notre accompagnement proposé dans le Haut-Rhin a également été marquée cette année par la décision du Conseil Départemental 68 de réintégrer la scolarisation des enfants dans des établissements du droit commun. Après de nombreux mois d'échanges entre le Conseil Départemental, l'Education Nationale et le **Centre de la Ferme**, la fermeture annoncée au 31 décembre puis repoussée de 6 mois d'un dispositif en place depuis 35 ans au sein de l'établissement de Riedisheim a fortement impacté le climat social de la structure. La gouvernance et le service RH de l'association avec le directeur du Centre de la Ferme, se sont mobilisés tant auprès du Conseil Départemental qu'auprès de l'équipe et des instances représentatives du personnel afin de limiter au maximum les conséquences sociales, 4 emplois étant en jeu.

Dans le Bas-Rhin, le Château d'Angleterre a concrétisé la **création d'un service d'accompagnement de jeunes majeurs**. Ce sont ainsi 57 garçons dont 8 jeunes âgés de plus de 19 ans logés dans 19 appartements qui ont été accompagnés par le service. Ce projet bénéficie d'une mutualisation de moyens avec l'EEP, notamment locaux et ressources humaines.

Le rapprochement avec l'association **OPI** Organisation Prévention Insertion basée à Strasbourg s'est concrétisé par la signature d'un mandat de gestion pour l'année 2015. L'objectif poursuivi vise à développer et conforter l'ancrage territorial pour offrir des logiques de parcours variées et cohérentes

aussi bien pour les personnes accompagnées par l'OPI que pour celles accompagnées par l'ARSEA. Le rapprochement s'inscrit dans le cadre des politiques publiques en matière sociale et médico-sociale et vise à dépasser la segmentation du secteur.

L'OPI gère également un restaurant d'insertion : l'Ile aux Epis dans le quartier du Port du Rhin.

Au niveau du Pôle Développement Social

la signature en mars 2015 d'une convention de coordination entre Pôle Emploi et le Conseil Départemental 67 pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion et visant la mise en place d'un accompagnement global a amené l'ARSEA à bénéficier d'une extension de sa mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. 4 travailleurs sociaux à temps plein sont désormais en charge de l'éclairage social et interviennent sur les territoires de la Ville de Strasbourg pour certaines situations, sur celui de la CUS Nord et Sud, ainsi que sur les territoires de Sélestat et de Molsheim. Cette prestation bénéficie d'un financement par des Fonds Européen. L'extension de la mission et de l'équipe a nécessité l'installation du service dans de nouveaux à Strasbourg- Esplanade.

2015 aura également été marquée par l'ouverture à un nouveau public : les seniors. Dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Départemental, OPUS 67 en partenariat avec la commune a ouvert une **résidence séniors** à Oberhoffen-sur-Moder. D'une capacité de 24 logements, la montée en charge de la résidence se fait progressivement depuis octobre. L'ARSEA assure à la fois la gestion locative et la gestion sociale dans le cadre d'un projet intergénérationnel et ouvert sur l'environnement. Un animateur coordonnateur est en place depuis janvier 2016.

Cet axe d'intervention pourrait bien se développer puisqu'OPUS construit d'autres résidences en partenariat avec des collectivités territoriales dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental.

Pour réaliser les actions de médiation locative l'association dispose depuis 2011 d'un agrément pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées délivré par la Préfecture de la Région Alsace. D'une durée de validité de cinq années, une demande de renouvellement de l'agrément a été déposée fin 2015.

A la demande des Pouvoirs Publics, l'ARSEA a fait une proposition de gestion de l'**association Mosaïque** qui développe un chantier d'insertion dans le domaine de la restauration dans le quartier du Neuhof. L'association Mosaïque n'ayant pas adhéré au projet, il n'y a pas eu de suite.

Depuis 2011 l'association parraine le GEM de Colmar et depuis 2015 celui de Sélestat.

Les GEM (groupe d'entente mutuelle) accompagnent des personnes en souffrance psychique. Ils aident leurs adhérents à maintenir ou recréer un lien avec la cité en soutenant leurs initiatives et en travaillant avec de nombreux partenaires de proximité. Ce sont des lieux de rencontre et de partage autour d'une cafétéria conviviale et de nombreuses activités dans tous les domaines : ateliers artistiques, culinaires, sorties culturelles, sportives ou de loisirs et des séjours organisés tout au long de l'année.

A Colmar un partenariat s'est créé avec le SAMSAH géré par l'ARSEA autour d'un groupe d'entraide sur l'entente de voix et un journal est édité mensuellement, tandis que Sélestat s'est lancé dans la réalisation d'un clip de présentation.

Le parrainage prend différentes formes : prêt de matériel, soutien technique et conseils.

Evoqué en introduction, la notion de transversalité et de parcours s'est également illustrée cette année par l'évolution de certains outils du système d'information. Deux outils développés par des Administrations ont ainsi été pris en compte par certains de nos établissements :

Trajectoire : en partenariat avec la MDPH, ce logiciel vise à fluidifier les parcours et mieux gérer les listes d'attente des établissements et services accueillant des personnes souffrant de handicap. L'IMP Jules Verne à Mulhouse a été site pilote pour l'expérimentation. La généralisation dans l'ensemble des établissements et services est actuellement en cours.

Solis : dans le cadre d'une convention entre le Conseil Départemental 68 et les services d'AEMO, le logiciel Solis est mis à disposition pour le traitement des missions de protection de l'enfance déléguées à l'ARSEA. L'outil doit permettre la centralisation des données de l'utilisateur et éviter les saisies multiples.

Des chantiers pour améliorer la qualité de la prise en charge

Le chantier du nouvel établissement de la Montagne Verte est désormais entré dans sa phase de construction par le démarrage des travaux. La nouvelle directrice, Claudine Riedel pourra suivre avec son équipe son évolution puisque le chantier se situe à quelques centaines de mètres de l'actuelle localisation. Le montage financier nécessitera encore quelques ajustements avec l'Agence Régionale de Santé. Le Lion's Club Orangerie soutient ce projet en finançant les infrastructures des jeux extérieurs pour les enfants. Une visite du chantier, qui s'inscrit dans un projet de mixité sociale au sein d'un éco quartier, début 2016, permettra d'en prendre la mesure.

L'acquisition du hall de stockage sur le site de l'ESAT de la Ganzau permettra de repenser l'organisation de l'ensemble des espaces dans une perspective d'optimisation du fonctionnement par des mutualisations avec les établissements à proximité et le développement de la prestation séminaire / restauration.

Les travaux de rénovation et de restructuration de l'IMPRO de la Ganzau, situé juste en face, s'inscriront dans ce projet global et seront reconsidérés au regard de ces futures mutualisations possibles et souhaitées.

La diminution des moyens publics a entraîné la suspension du projet architectural de l'EEP la Ferme et du projet de rénovation de l'internat du Château d'Angleterre malgré une nécessité impérieuse de mise aux normes, d'accessibilité et d'humanisation de ces locaux.

L'association s'est engagée dans le vaste chantier de mise en conformité du point de vue de l'accessibilité aux personnes handicapées de ses locaux classés ERP. Les diagnostics réalisés, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sera soumis à la Préfecture début 2016 après autorisation de report du dépôt, de manière à procéder à la mise aux normes selon un calendrier échelonné et validé par la Préfecture. Le chantier avoisine les 2,4 M€.

Partenaire de Fédérations pour des journées d'Etude

Deux de nos services ont porté en 2015 l'organisation des journées nationales de deux fédérations auxquelles adhère l'association.

Il s'agit d'une part dans le champ de la Protection de l'Enfance de l'équipe du SIE du Haut-Rhin pour les journées d'Etude de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés sur le thème de « La protection du tout petit : apprendre à écouter celui qui ne parle pas » et d'autre part dans le champ

du handicap de l'équipe du CAMSP de Colmar pour les journées de l'ANECAMSP, à Mulhouse sur le thème : « Un parcours sans rupture en Action Médico-Sociale Pré-coce ? » avec un regard sur les parcours en France et en Europe.

Le Comité Ethique

Si les travaux du comité éthique de l'association s'affirment et s'affinent, ils n'ont d'autres buts que de tenter de promouvoir, comme le formulait Paul RICOEUR, «une visée de la vie bonne avec et pour les autres dans des institutions justes». Posés ainsi, nous percevons tous, que si les travaux sont immenses, les membres y apportent de leurs places et à partir de leurs singularités, leur contribution et par là même consolider le pont de cordage qui relie l'Homme de façon indéfectible à l'Autre.

Les thèmes des travaux 2015 toujours proposés à partir d'un questionnaire initié par des éducateurs ou une équipe ont été particulièrement riches, variés, nourrissants :

Laïcité, règlements de fonctionnement, expression des convictions individuelles et positionnement professionnel comment s'en sortir ?

La question du libre-choix des personnes Comment dans la complexité, assurer et concilier l'intérêt individuel et collectif ?

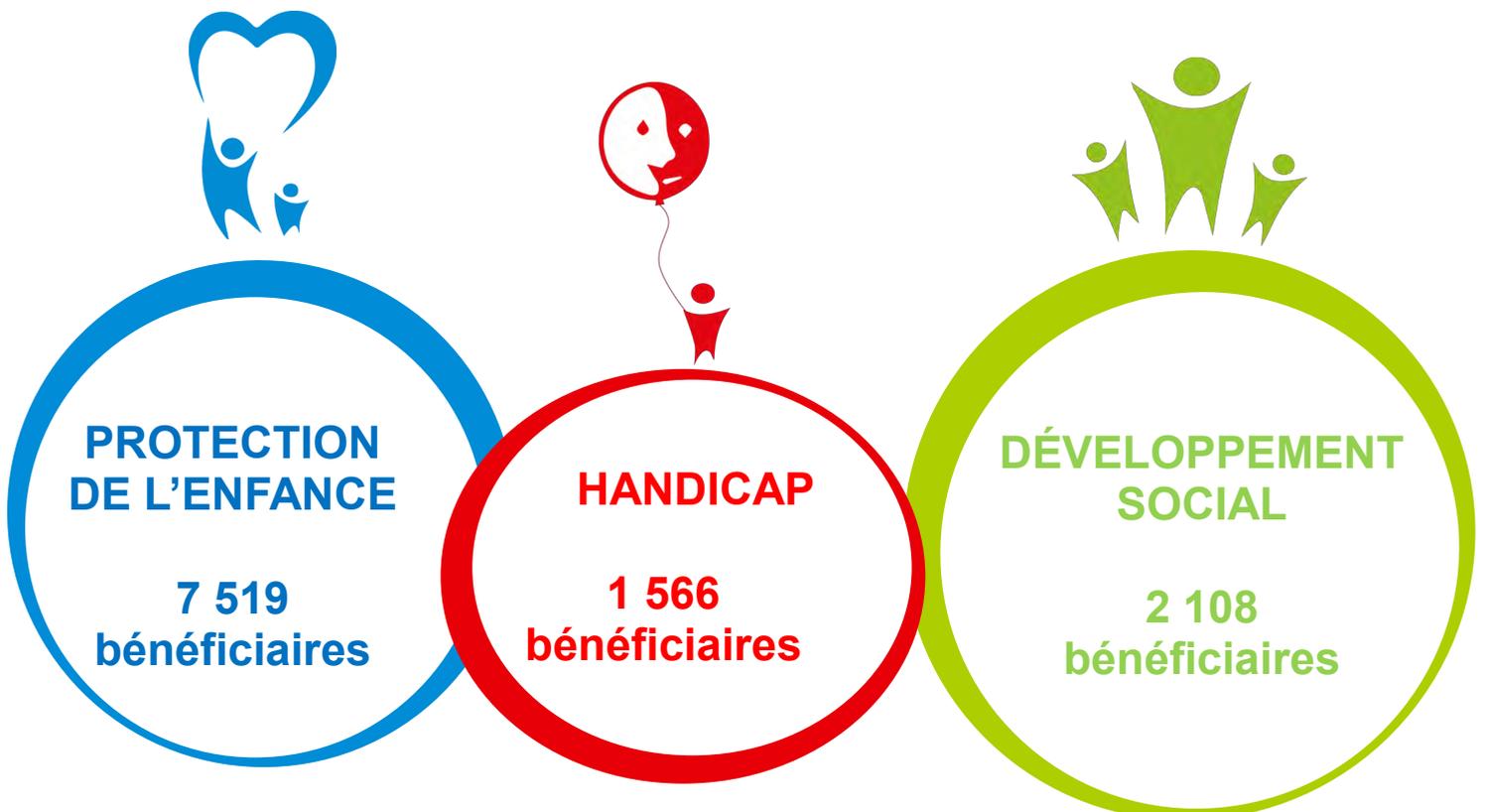
Comment accompagner ceux qui refusent toute forme d'autorité, comment les réconcilier avec les lois républicaines ?

Les professionnels de l'ARSEA parcourent les uns et les autres, des routes, des chemins côtiers, des sentiers escarpés, comme ils mènent dans leur quotidien professionnel des pratiques éducatives, des accompagnements pédagogiques, des suivis au long cours, ponctués de carrefours, de rencontres, de phases de doutes, de remise en cause au sein d'équipes en recherche et en quête de sens. Le comité éthique en est une résultante mais jamais la fin.

L'activité 2015 en chiffres



11 193
bénéficiaires
accompagnés



Les Ressources Humaines

GPEC

Le secteur de la branche médico-sociale évolue sous l'influence conjuguée de facteurs réglementaires, sociétaux et économiques. Les enjeux à venir sont donc importants et nos métiers évoluent en conséquence. L'Association a souhaité pouvoir anticiper et accompagner ces évolutions en mettant notamment en place une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences permettant de poursuivre le développement de l'activité, de préserver l'emploi et d'accompagner l'évolution professionnelle de ses salariés. La mise en place de référentiels métiers et des Entretiens Individuels et Professionnels ont été une étape essentielle de cette démarche.

Les fiches métier permettent à l'Association de disposer d'un référentiel commun et à chaque salarié de se resituer dans son emploi et au sein de l'organisation.

L'Entretien Individuel et Professionnel qui intègre les fiches métiers est un véritable outil de dialogue et de management offrant la possibilité à chaque salarié de faire le point sur son activité, sa situation et de se projeter dans son emploi, au sein de l'établissement où il exerce et au niveau de l'Association dans son ensemble. C'est, pour l'Association, l'occasion d'améliorer le pilotage des équipes, d'identifier les difficultés, d'anticiper les besoins en compétences et formations et de préparer l'avenir.

La première campagne des Entretiens Individuels et Professionnels a commencé sur l'année 2014 et s'est prolongée sur l'année 2015. Un bilan qualitatif réalisé en 2015 portant sur les conditions de réalisation de ces entretiens a mis en lumière la qualité des échanges et leur pertinence professionnelle.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, pour l'année 2016, l'ensemble des salariés bénéficiera d'un Entretien Professionnel et d'un Entretien Individuel faisant l'objet de deux supports distincts qui se dérouleront à minima tous les deux ans.

L'Entretien Professionnel sera l'occasion de faire le point sur le travail réalisé au cours des deux dernières années et d'envisager les perspectives d'évolution professionnelle ainsi que les actions notamment en terme de formation pour y accéder. Tandis que l'Entretien Individuel aura pour vocation de s'inscrire dans une dynamique de progrès professionnel en faisant le bilan des résultats obtenus durant les deux années écoulées et en fixant de nouveaux objectifs pour les deux années à venir.

Dialogue social

Le dialogue social au sein de l'Association s'inscrit dans un esprit de respect, d'échanges et de confiance réciproques, permettant d'avancer et de travailler sur les dossiers d'actualité.

L'année 2015 a notamment été marquée par les signatures de 5 accords d'entreprise par l'ensemble de nos délégués syndicaux ARSEA.

Comme pour les années 2013 et 2014, nous n'avons pas obtenu d'agrément pour notre accord signé en 2015 dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires de 2014. Les demandes ont été renouvelées pour les NAO de l'année 2015.

Toutefois, nous avons obtenu l'agrément de notre accord d'entreprise relatif à la gestion des congés trimestriels dans les IMP, IMPro et SESSAD. Cette validation nous a donc permis de maintenir dans les établissements concernés des périodes de fermeture estivale supérieures à 4 semaines répondant ainsi aux besoins de notre activité dans le respect des textes conventionnels.

Par ailleurs, notre accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes qui prenait fin au 31 décembre 2015 a été reconduit pour 3 nouvelles années sous réserve d'obtention de l'agrément.

Contrat de génération

La loi sur le Contrat de Génération est venue se substituer aux dispositions relatives à l'emploi des seniors. Issu de l'Accord National Interprofessionnel du 19 octobre 2012, le Contrat de Génération s'inscrit dans le contexte du fort taux de chômage en France et de la bataille pour l'emploi avec une volonté des partenaires sociaux de favoriser notamment l'emploi des jeunes et des seniors et la transmission des savoirs et des compétences.

Courant mai 2014, un accord relatif au contrat de génération a été signé qui remplaçait l'accord Senior préexistant. Bien que notre accord ait été déclaré conforme aux dispositions du Code du Travail par la DIRECCTE, nous avons réceptionné un refus d'agrément que l'ARSEA a contesté par la voie d'un recours gracieux. Ce recours a fait l'objet d'un avis défavorable du ministère des affaires sociales.

En l'absence d'agrément rendant nul notre accord d'entreprise relatif au contrat de génération, nous avons donc entrepris de nouvelles négociations avec nos partenaires sociaux pour une signature d'un nouvel accord prévue début 2016.

Formation professionnelle

En 2015, le budget associatif était de 274 545.71€. Nous avons réalisé 210 actions de formation dont 47% sur une thématique en lien avec la fonction éducative.

Les principaux axes de formation en 2015 ont notamment concerné la bientraitance, l'autisme, gérer les plannings et la durée du temps de travail et les gestes et postures.

Nous avons mis à jour en 2015 la note triennale d'orientation de la formation professionnelle pour les années 2014 à 2016. Des axes forts de formation, liés à l'évolution de nos métiers et au secteur d'activité, ont ainsi été reconduits pour 2016 avec notamment l'autisme, la posture du manager et la bureautique. De surcroît, face à l'émergence de tensions liées aux identités religieuses, l'ARSEA fidèle à ses valeurs a souhaité mettre en place un nouvel axe fort de formation portant sur la laïcité et sa pratique dans le travail social. Des formations seront dispensées courant 2016.

Début 2015, une communication personnalisée et individuelle a été déployée à l'ensemble des salariés pour les informer de la fin du DIF, de leur nombre d'heures acquises à ce titre et du remplacement de ce dispositif par le Compte Personnel de Formation.

Qualité de vie au travail

L'ARSEA a décidé de faire de l'obligation légale d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés, une opportunité de construire une véritable démarche de Qualité de Vie au Travail.

Pour mener à bien ce projet, l'ARSEA a choisi de travailler en collaboration avec un cabinet externe. Dans une démarche paritaire et transparente, un Comité de

pilotage composé du Comité de Direction (directeurs et cadres de la DG) et des membres du CHSCT a été constitué afin de garantir le bon déroulement du processus.

La démarche a débuté en septembre 2015 par 17 entretiens collectifs centrés sur le travail auxquels **148** personnes (tirées au sort) ont participé. Les données qualitatives sur le vécu au travail des salariés recueillies ont permis de créer un questionnaire qui soit au plus près de la réalité du travail.

Ce questionnaire a été proposé à l'ensemble des salariés en décembre 2015, et **470** personnes y ont répondu (46% de participation) malgré des difficultés techniques rencontrées. Tous les pôles, métiers et établissements y étaient représentés.

En 2016, le diagnostic qui se dégagera de l'ensemble de ces résultats permettra de mettre en place un plan d'action défini par le Comité de Pilotage. La Qualité de Vie au Travail étant l'affaire de tous, les salariés de l'ARSEA seront informés à chaque étape de la suite de la démarche.

Document unique de prévention des risques

L'organisme qui accompagne l'ARSEA dans la mise en place et l'harmonisation de nos documents uniques de prévention des risques professionnels a poursuivi son travail auprès des établissements. Fin 2015, l'ensemble de nos établissements disposent d'une trame commune à l'exception d'une structure ayant un DUER interne et dont l'intervention est prévue en 2017.

Accueil des nouveaux embauchés

En 2015 nous avons organisé 2 matinées d'intégration en présence du Directeur Général, du Président et du DRH.

Les retours confirment l'intérêt et l'importance de ces matinées d'intégration qui permettent aux nouveaux embauchés de mieux comprendre et de s'approprier les valeurs, activités et enjeux de l'Association. C'est aussi pour eux l'occasion de rencontrer les dirigeants et d'autres professionnels des différents établissements.

Mutuelle

L'ARSEA avec l'appui de ses partenaires sociaux s'est saisie de son obligation légale de mettre en place une mutuelle obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 en négociant les meilleures garanties pour ses salariés.

Après l'étude minutieuse de nombreuses offres lors du 1^{er} semestre 2015, l'ARSEA et ses organisations syndicales ont conclu le 1^{er} octobre 2015 un accord d'entreprise pour la mise en place d'un contrat Frais de Santé avec l'organisme de la CAISSE PREVOYANCE MULHOUSIENNE (CPM). Afin d'obtenir les meilleures prestations, l'ARSEA et l'Association Adèle De Glaubitz se sont associées dans les négociations auprès de la CPM.

Une campagne active de communication visant à informer l'ensemble des salariés de l'Association de leurs nouveaux droits a été réalisée lors du dernier trimestre 2015.

Un régime d'accueil pour les retraités a également été négocié auprès de la CPM afin de permettre aux anciens et futurs retraités de continuer à bénéficier d'une couverture santé.

Ce nouveau Contrat Frais de Santé, véritable avancée sociale à l'ARSEA, prendra effet le 1^{er} janvier 2016 et s'appliquera à l'ensemble des salariés hormis quelques cas de dispense justifiés.

Prévention de la pénibilité au travail

En 2015, l'ensemble des établissements a été sollicité pour identifier les salariés touchés par le risque professionnel du travail de nuit.

Au total, 32 salariés ont été identifiés comme étant exposés à ce facteur de pénibilité. Pour ces personnes, un compte de prévention de pénibilité a été créé à compter du 1^{er} janvier 2015. Les points cumulés sur ce compte serviront à réduire, voire supprimer les conditions de travail pénibles par le biais de formations, d'un passage à temps partiel indemnisé ou d'un départ à la retraite anticipé.

Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Depuis le 1^{er} mai 2015, l'ARSEA est passée en DSN conformément à la loi de simplification du 22 mars 2012. Il s'agit d'une transmission unique mensuelle et dématérialisée des données de la paye via Net Entreprises vers différents organismes (URSSAF en 2015, Caisses de retraite/prévoyance en 2016).

Sa mise en place en 2015 a entraîné une charge de travail importante (5 journées de formation et de paramétrage) ainsi qu'une réorganisation des tâches du Service paye (échéance DSN au 5 de chaque mois avec clôture de la paye).

Dans les prochaines années, la DSN est destinée à remplacer la majorité des déclarations sociales en vigueur et devrait permettre une simplification des formalités administratives.

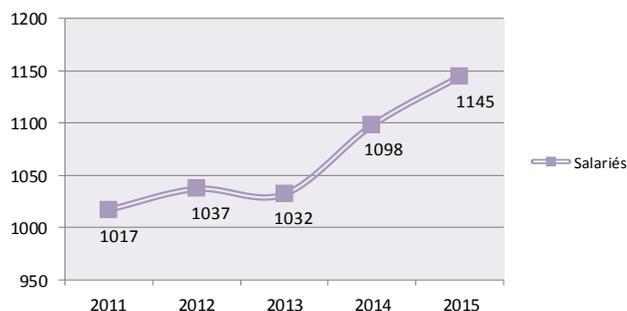
Chiffres clés au 31/12/2015

1 145 salariés
1 244 contrats de travail
1030.32 équivalents temps plein
41.08 ans d'âge moyen des salariés
9.8 ans d'ancienneté moyenne (CDI)

Evolution des équivalents temps plein entre 2011 et 2015

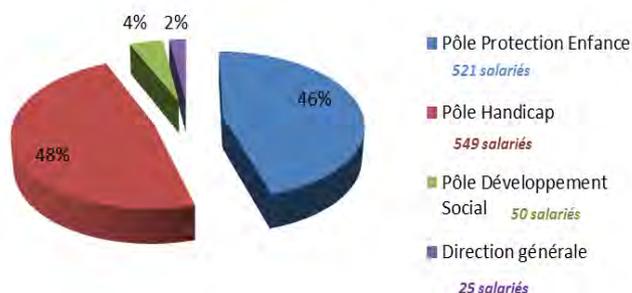
| Années | Salariés | ETP |
|--------|-------------|----------------|
| 2011 | 1017 | 883,35 |
| 2012 | 1037 | 917,33 |
| 2013 | 1032 | 922,26 |
| 2014 | 1098 | 986,38 |
| 2015 | 1145 | 1030,32 |

Evolution des salariés entre 2011 et 2015



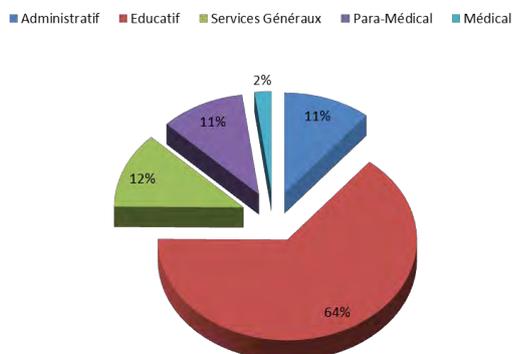
Entre 2011 et 2015 l'ARSEA a connu une évolution de son effectif de 13 % (+ 128 salariés)

Répartition du personnel par Pôle

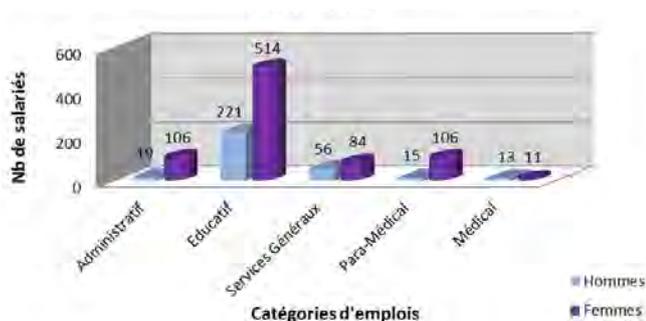


521 Protection Enfance
549 Handicap
50 Développement Social
25 Direction Générale

Répartition du personnel par catégorie d'emplois



Répartition Hommes/Femmes par catégorie d'emplois

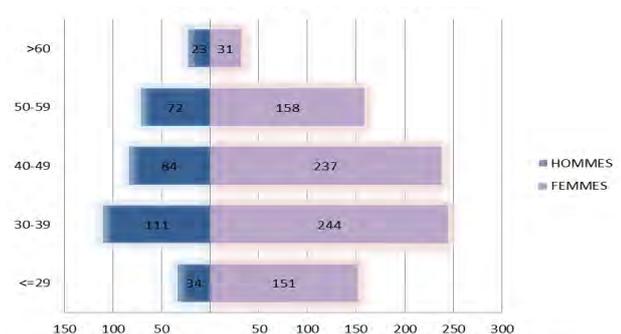


71.70 % de personnel féminin
28.30 % de personnel masculin

La proportion de personnel féminin est supérieure à celle du personnel masculin dans toutes les catégories sauf pour le personnel médical.

Pyramide des âges

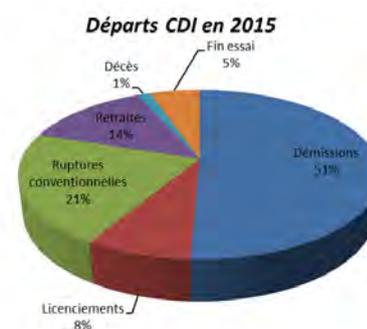
Répartition des 1 145 salariés



La proportion du personnel + de 50 ans représentent 24.80 % de l'effectif total.

Embauches / Départs

693 nouveaux CDD sachant que
83 % sur des motifs de remplacements d'absences
64 nouvelles embauches en CDI
33 transformation CDD - CDI dont principalement :
59 % de personnel éducatif
75 salariés en CDI ont quittés les effectifs



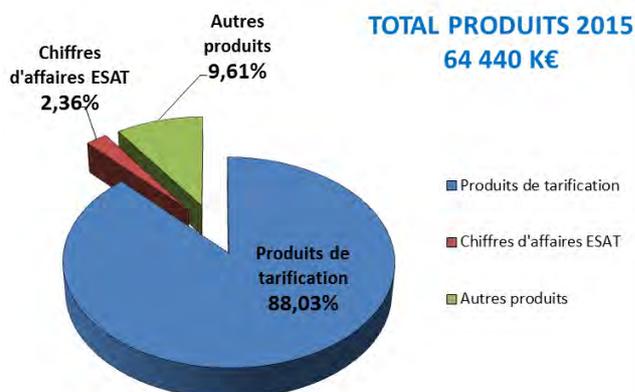
Ancienneté

L'ancienneté moyenne des salariés en CDI est en légère augmentation depuis 3 ans (9.80 ans en 2015, 9.72 en 2014, 9.25 en 2013). Le personnel administratif a l'ancienneté moyenne la plus forte (14.14 ans).

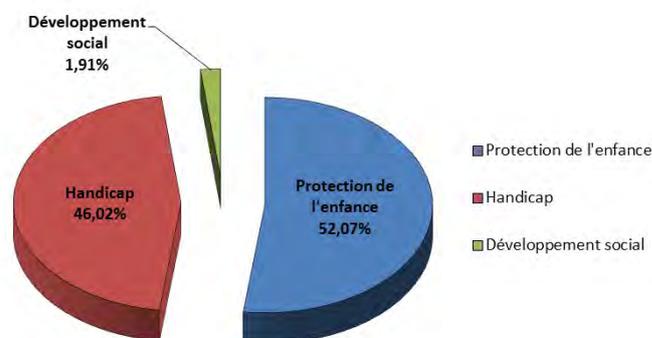
49 salariés font partie des effectifs depuis plus de 30 ans, soit 4.86 % des effectifs.

Les ressources financières et moyens

Les ressources de l'association s'élèvent en 2015 à 64 440 K€ et sont en augmentation de 3,88 % par rapport à 2014. Elles sont constituées pour 88,03 % de produits de tarification qui proviennent principalement de nos différents financeurs en paiement des prestations réalisées. La progression de 2 406 K€ en 2015 s'explique principalement par la création d'un service d'accompagnement de Jeunes Majeurs, la reprise des activités de l'association ACCORD, l'extension de l'activité de réparation pénale et de la Mission d'accompagnement des bénéficiaires RSA, l'activité en année pleine de la reprise des activités ARP en 2014 et du Service d'accueil des Mineurs Isolés Etrangers de Bischheim. Une part (2,36 %) provient de l'activité commerciale de notre ESAT.

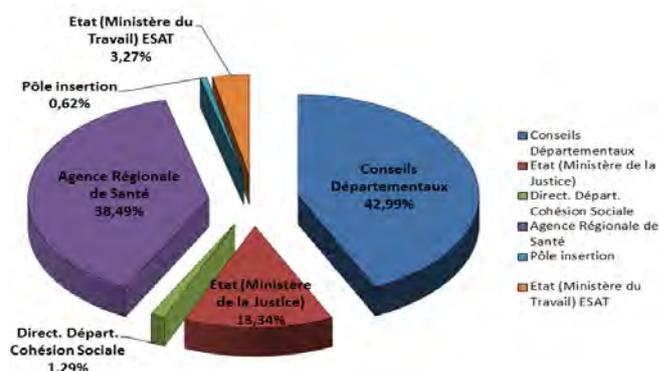


Les produits de tarification s'élèvent à 56 725 K€ et se répartissent de la manière suivante :



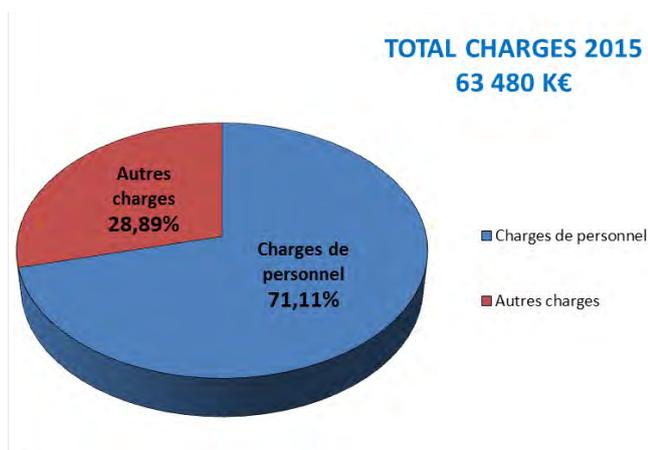
Les charges progressent de 3,95 % et représentent 63 480 K€. L'essentiel des charges d'exploitation est constitué de frais de personnel représentant 45 141 K€, soit 71,11 % des charges globales. Elles sont en augmentation de 2,92 % par rapport à 2014. Cette progression des charges est en lien avec l'augmentation des produits.

Et l'origine des financements est la suivante :



L'écart entre les produits et les charges fait ressortir un résultat comptable excédentaire de 960 K€ contre 969 K€ l'année précédente et il est en légère baisse de 0,94 %. Ce résultat provient d'une part des activités relevant de la gestion propre pour 375 K€ et d'autre part des structures soumises au contrôle des tiers-financeurs (activités relevant de l'article L312-1 du CASF) qui sont en excédent de 585 K€. Ce dernier tient compte de l'effet de reprise des résultats de N-2.

La structure financière de notre association reste satisfaisante dans la mesure où les immobilisations sont largement couvertes par les capitaux propres qui sont engagés dans les futurs projets selon la politique associative.



Perspectives

Rédigeant ces quelques lignes, je fais le choix d'un optimisme raisonné que mes fonctions de Président de l'ARSEA encouragent. Le présent n'est pas une triste conséquence du passé, ni ce dernier l'époque d'un bonheur perdu. Le futur nous appartient, non comme un risque mais comme une promesse éclairée par un mode de pensée nouveau, inspirée par les leçons de notre histoire, guidée par la force de la critique et stimulée par notre sens de l'innovation.

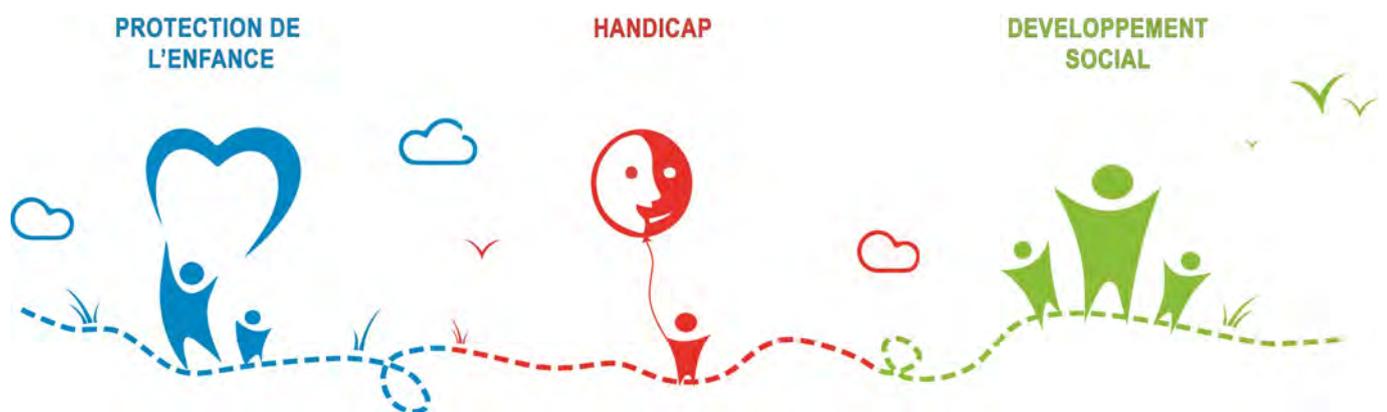
Ce rapport en atteste, nous savons, à l'ARSEA, ne pas succomber à l'imitation, au panurgisme des idées. Réfléchir. Simplement modernes, nous voulons dépasser ce qui est mesurable et chiffré pour nous attacher aussi à ce qui est indirect et parfois invisible au premier abord : les coûts cachés, le long terme, l'essentiel, le futur...

Nous savons être attentifs puis tentons de répondre aux besoins médicosociaux par des solutions et des postures nouvelles. La seule « nouveauté » ne constitue toutefois pas l'objectif de l'innovation sociale qui est bien d'atteindre un changement nécessaire et souhaité. L'innovation sociale ne se décrète pas. Elle repose aussi sûrement sur la capacité des pouvoirs publics à instaurer les conditions de son émergence, de son déploiement et de son efficience, que sur celles des opérateurs à la mobiliser.

Quand la sociologie, également chère et nécessaire à notre secteur, s'empare de la pensée de Michel Foucault afin d'élaborer un diagnostic critique d'une Modernité paradoxale, elle nous aide à répondre à cette simple question : qui ou que sommes-nous en train de devenir ? C'est incontestablement une question qui émaille les réflexions et les postures de l'ARSEA dans le cadre de son développement qu'elle souhaite pertinent et maîtrisé... donc soutenable et soutenu.

Pour info : Michel Foucault, « Qu'est-ce que les Lumières ? », dans Dits et Ecrits II, Paris, Gallimard Quarto, 2001.

Rapports d'activité des structures



P. 01 Protection de l'enfance Pôle 67

P. 19 Protection de l'enfance Pôle 68

P. 41 Handicap Pôle 67

P. 73 Handicap Pôle 68

P. 101 Développement social Pôle régional



PROTECTION DE L'ENFANCE

Pôle 67

Animateur - Thomas RESCH

STRASBOURG

P.02 Service d'Investigation Éducative

M. Christophe MECHINE

OSTWALD

P.04 Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert

M. Thomas RESCH

BISCHHEIM

P.06 Établissement Éducatif et Pédagogique « Le Château d'Angleterre »

M. Philippe WEHRUNG

P.09 Mineurs Isolés Étrangers « Le Château d'Angleterre »

M. Philippe WEHRUNG

P.11 Jeunes Majeurs « Le Château d'Angleterre »

M. Philippe WEHRUNG

LE HOHWALD ET URBEIS

P.14 Centre Éducatif Renforcé « Le Val de Villé »

M. Serge ANSTETT

- site « Le Kreuzweg »

- site « Les Sources du Climont »



1. ÉDITORIAL

Dans la lignée de 2014, tous les professionnels du service se sont évertués à maintenir une qualité d'intervention à l'égard des justiciables qui réponde, avec les moyens alloués, aux attentes des magistrats.

Fort des appréciations des juges des enfants, des préconisations de l'audit PJJ et du travail de réflexion continu mené par le service, un certain nombre de chantiers ont été entrepris, sur le plan organisationnel et sur le plan de la mise en œuvre de la MJIE par l'équipe pluridisciplinaire.

L'un d'entre eux a fortement mobilisé les cadres de direction et le secrétariat puisque nous avons élaboré un nouveau logiciel informatique de gestion administrative, financière et organisationnelle. L'ensemble de cette démarche, avec un prestataire extérieur, a permis de balayer l'ensemble des besoins du service. La construction terminée, cadres et secrétaires ont bénéficié d'une formation et d'un suivi tout à fait appropriés. Doté depuis l'été 2015 de cet outil, les déclinaisons pour l'ensemble des professionnels du service ont été définies, expérimentées, modifiées et validées.

Dans le même temps, le service a décidé de supprimer la liste d'attente et mis en place une nouvelle organisation interne, avec la visée du respect des délais. Bien évidemment toute cette démarche a eu un coût, de surcroît de travail, un temps pour l'ensemble des membres du service, le directeur remercie toute l'équipe, et en matière de qualité puisque le temps accordé aux familles, aux mineurs en danger est moindre.

2. CONSTATS RELATIFS AUX MESURES ET AUX BÉNÉFICIAIRES

• L'activité

L'activité réalisée en 2015, est conforme à l'activité autorisée par le financeur.

Comme il en est fait état dans la partie « durée des mesures », les mesures longues (5/6 mois) constituent 93,9% de l'ensemble des mesures, aussi l'organisation du service s'est calée sur cette durée. Le service n'en demeure pas moins flexible, en fonction des demandes des magistrats, toutefois, il est convenu qu'il ne peut être attendu un rendu d'investigation de même qualité à 2 ou 3 mois qu'à l'issue d'une mesure longue.

• Les bénéficiaires

Comme indiqué en 2014, le service veille particulièrement à ce que les familles puissent se positionner relativement au signalement dont leur enfant fait l'objet. C'est-à-dire que la pratique du service est dictée par une visée qui tend à donner toute sa place à l'enfant et à ses parents dans la démarche d'investigation. Toutefois, pour bon nombre de familles, les difficultés de tous ordres sont telles, qu'elles peuvent peiner à accéder à cette démarche.

• Répartition de la population par âge / sexe des enfants sortis

L'écart entre le nombre de garçons et celui des filles concernés par une MJIE exercée par le SIE en 2015, est notable, soit 37 ! Mais l'évènement marquant pour 2015, c'est l'augmentation significative de mesures pour les tous petits ; en effet, le service a suivi 88 enfants âgés de 0/3 ans, pour 51 en 2014.

• Durée des mesures

La tendance notée en 2014, relative à la prégnance des mesures longues se confirme voire s'accroît, avec une nette augmentation des mesures à 6 mois. Nous pouvons avancer quelques éléments d'explication potentiels à ce sujet :

- La prise en compte par les magistrats de la nécessité de donner du temps au service pour investiguer, au vu de la complexité des situations ; la « simple » photographie (mesures courtes) ne suffisant pas pour apporter des éléments de compréhension pour une prise de décision relative au danger encouru par l'enfant.
- La volonté pour les juges de donner du temps à l'enfant et sa famille pour qu'une relation se fasse, ou non, ce qui permet de cerner la capacité des intéressés à tirer profit d'une mesure éducative, en fonction des potentialités repérées par le service.

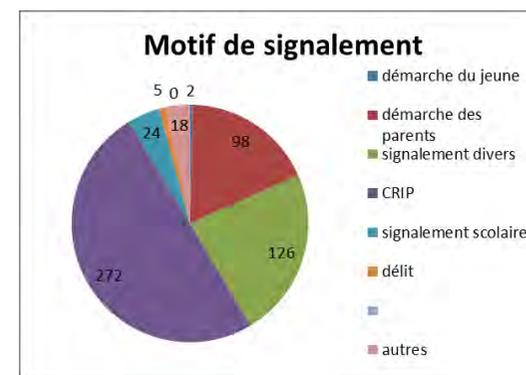
- Le « pari » tenté que le travail du service permette de lever la question du danger ou que ce travail amène les titulaires de l'autorité parentale, conscients du danger encouru par leur enfant, à se saisir d'aides via une demande administrative et ou de droit commun.

• Origine des mesures

À l'instar de l'année 2014, la CRIP est à l'origine de 50 % des saisines des juges des enfants. Tous les constats établis en 2014 se confirment !

À savoir le recours au juge des enfants quand la situation entre les titulaires de l'autorité parentale se détériore au point où la procédure JAF ne suffit pas, plus, et le risque de danger voire le danger pour l'enfant nécessite la saisine du procureur et dans le même mouvement les faits de violence entre conjoints et ou à l'encontre de l'enfant.

La violence pouvant être présentée par certains auteurs et ou victimes comme faisant partie d'un système de valeurs « culturelles » ; il y a donc dans l'approche d'investigation, tout un travail de mise en mots de ces phénomènes de violence, qui peuvent donner lieu à des poursuites pénales et de rappel de la loi.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Le service a accueilli 2 stagiaires :

Une éducatrice spécialisée en 3^{ème} année de l'ESTES (7 mois),
Une psychologue en master 1 (année universitaire).

Le comité d'organisation de la fête de Noël a innové, en permettant

aux salariés de sortir des « murs » du service, dans un local à ILL-KIRCH, le 16 décembre. Moment festif qui a clôt une année laborieuse !

Une majorité des membres de l'équipe a participé au fond de rencontre le samedi 26 septembre 2015. Découverte d'un secteur du Nord alsace avec au menu : découvertes de sites archéologiques et d'un château, ballades et un excellent dîner.



L'intérim du directeur au SAEMO et SAEMOH de Mulhouse a pris fin au mois de mai 2015.

3.2. Partenariat

Nous avons sollicité Madame PFLUG, du parquet du TGI de Strasbourg aux fins d'une présentation du dispositif pénal sur le territoire et sa déclinaison au niveau local. La magistrate a rencontré l'équipe le 16 février, et outre cette présentation précieuse pour une meilleure compréhension des dispositifs en place ou à venir, les échanges ont été très constructifs à cette occasion le service a accueilli le directeur et les chefs de service du SAEMO d'Ostwald.

Le service a reçu Mesdames les juges des enfants du TGI de Saverne (12 octobre) et de Colmar (15 juin), ces temps d'échange ont permis de préciser les attentes des magistrats et d'apporter un éclairage sur l'organisation et la conduite des mesures par le SIE.

À la demande de Madame la vice-présidente du TE du TGI de Strasbourg, directeur et chef de service du SIE ont été reçus le 14 décembre pour un temps d'échange, afin d'aborder le contenu des rapports et le positionnement des représentants du service lors des audiences.

Participation de la chef de service aux réunions de la CCED du CD 67

Depuis 2015, le directeur du SIE est convié aux réunions du réseau des directeurs ASE 67, où s'élaborent les relations partenariales entre le SPE du CD 67 et les directeurs des structures SAH et publiques en matière de protection de l'enfance.

Rencontres entre les équipes « enfance », PMI et service social de secteur de l'UTAMS CUS Sud et une partie de celle du SIE le 18 juin à Illkirch. Cette matinée d'échange visait à informer quant aux modalités de mise en œuvre de la MJIE sur ce secteur et des partenariats possibles, dans l'intérêt des mineurs et de leur famille.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'installation du nouveau logiciel de gestion administrative du SIE, au cours de l'été 2015 permet une lisibilité à l'instant T de l'activité du service et une connaissance rapide d'un certain nombre de critères statistiques. Cette avancée, est une première pierre du chantier de l'amélioration continue de la qualité de la démarche du service, qui constitue une des préconisations de l'audit PJJ de 2014.

Un travail continu de réflexion s'est poursuivi, notamment dans le cadre de la réunion institutionnelle du lundi matin.

Un groupe de travail et de réflexion spécifiques aux pratiques des travailleurs sociaux du SIE s'est constitué, permettant une mise en commun, un questionnement venant alimenter qui la réunion d'équipe du lundi matin, qui les orientations possibles en matière de formation.

Les salariés ont participé à des formations dans le cadre du BFA et ou lors de colloques :

17 salariés du SIE ont assisté aux journées d'études de la FN3S qui se sont tenues à Colmar sur la thématique suivante : « la protection du tout petit ».

3 salariées se sont formées à la Direction Générale aux premiers secours (SST) ; et un salarié dispose désormais de l'habilitation électrique. Tous les salariés ont pu assister à la formation sur les risques incendie.

Les 5 psychologues du SIE sont inscrits dans un cursus de formation sur 2 ans relatif à la place du psychologue en SIE « pour une réflexion déontologique de la prise en charge des enfants ».

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

L'effectif du service se stabilise sur l'année 2015 !

CDI

Évolution du personnel sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 20,77 | 20,27 | 20,27 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 20,27 | 2,00 | 2,00 | 12,57 | 3,50 | 0,20 | |
| CDD remplacement | 1,67 | | | 1,67 | | | |

6. CONCLUSION

Le service d'investigation éducative 67 a connu une année de bouleversements, de réorganisation en parallèle de la poursuite du travail de réflexion pour la reformulation du projet de service. La pratique de la MJIE durant ces 4 derniers exercices permet à l'équipe pluridisciplinaire de mieux définir le contenu de la mission qu'il est à même de réaliser. Le matériau est là pour la formalisation du projet de service.

Il faut néanmoins souligner, que les salariés s'inquiètent d'une part de l'ensemble et de la gravité des problématiques rencontrées dans les familles et d'autre part des moyens dont ils disposent pour aider les familles, les mineurs à être acteurs dans les MJIE et après les MJIE.

Depuis sa place, le service d'investigation éducative, tente de déployer de l'intelligence collective à l'interne (réflexions et formations) et dans le tissage du travail partenarial ; mais là encore nous devons faire face à une raréfaction des moyens en matière de budget de formation et en matière de temps, car le travail partenarial nécessite de la communication, de l'organisation et des rencontres. L'optimisation est possible mais elle a aussi ses limites.



1. ÉDITORIAL

L'activité 2015 enregistre une nouvelle hausse (+11,37 %), le nombre de journées annuelles réalisées est supérieur à l'activité prévisionnelle (515 000 journées) pour s'établir à un total annuel de 573 558, c'est-à-dire un total moyen de 1 571 enfants accompagnés tout au long de l'année, pour un ratio moyen de 31,92 enfants par travailleur social.

Cette augmentation globale de l'activité (+ 133 enfants) s'explique par une hausse des mesures d'AED (+ 68 enfants) et d'AEMO (+ 65 enfants).

Cette suractivité s'est concrétisée principalement le second semestre de l'année, entraînant le recours à des embauches afin de mettre en œuvre les mesures supplémentaires.

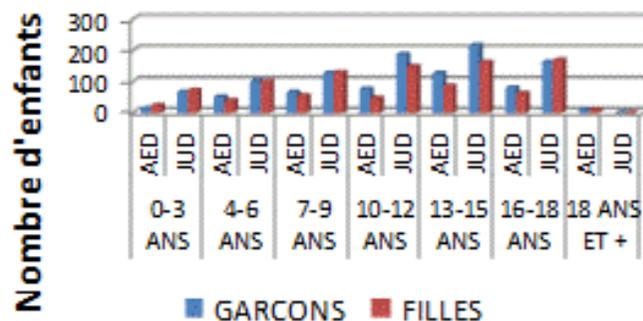
2. MISSIONS

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accompagnés dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| AGREMENT | 1300 | 1300 | 1300 | 1300 |
| CAPACITE INSTALLEE | 1452 | 1397 | 1408 | 1408 |
| NBR DE JOURNEES PREVISIONNELLES | 530 000 | 510 000 | 514 000 | 515 000 |
| NBR DE JOURNEES REALISEES | 501 173 | 510 560 | 542 430 | 573 558 |
| ECARTS | -28 827 | 560 | 28 430 | 58 558 |
| | -5,43% | 0,11% | 5,53% | 11,37% |
| NBR DE POSTES EDUCATIFS REELS | 47,5 | | | 49,23 |
| NBR D'ENFANTS SUIVIS PAR TS | | | | 31,92 |
| NBR D'ENFANTS PAR TS ACCORDES AU BUDGET | 30,25 | 29,72 | 29,95 | 30 |
| NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE | | 2055 | 2219 | 2392 |

- Mineurs par âge, sexe et nature des mesures

Enfants par âge, sexe et nature des mesures



La répartition des enfants par sexe est presque identique qu'en 2014 : **54 % de garçons pour 46 % de filles.**

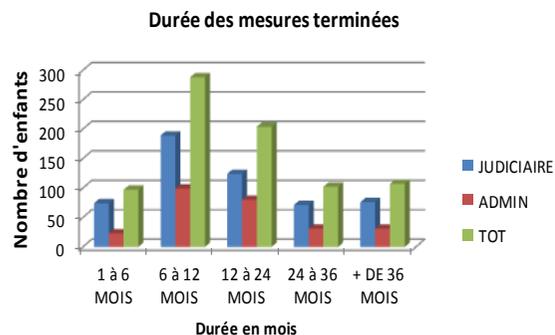
Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant : **les 10-15 ans représentent 44 % du total**, les 4-9 ans, 28 %, les 16-18 ans et plus, 21 %, les 0-3 ans, 7% du total des enfants accompagnés dans l'année.

60% des enfants suivis dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) ont entre 7 et 15 ans.

- Situation des mineurs à la sortie

| SITUATION DES JEUNES | JUDICIAIRE | | ADM. | | TOTAL GENERAL | |
|---|----------------|-------|----------------|-------|----------------|-------|
| | NBRE D'ENFANTS | RATIO | NBRE D'ENFANTS | RATIO | NBRE D'ENFANTS | RATIO |
| PLACEMENT EN ETABLISSEMENT | 50 | 0,09 | 19 | 0,07 | 69 | 0,09 |
| PLACEMENT FAMILIAL | 17 | 0,03 | 5 | 0,02 | 22 | 0,03 |
| TIERS D'IGNORANCE DE CONFRANCE SANS SUIVI | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| AUTONOMES | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| AUTRES SERVICES AEMO OU IOE | 15 | 0,03 | 15 | 0,06 | 30 | 0,04 |
| PRISON | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| DECES | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| MAINTENUEE | 13 | 0,02 | 10 | 0,04 | 23 | 0,03 |
| ECHEANCE | 359 | 0,67 | 182 | 0,69 | 541 | 0,68 |
| MAJORITE | 50 | 0,09 | 13 | 0,05 | 63 | 0,08 |
| DEMEMAGEMENT | 30 | 0,06 | 20 | 0,08 | 50 | 0,06 |
| TOTAL | 534 | 1,00 | 264 | 1,00 | 798 | 1,00 |

- Durée des mesures terminées**



L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique une relative stabilité entre 2014 et 2015 :

71 % des enfants sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée (69% en 2014),

11,4 % des enfants sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (11,4% en 2014),

8 % des enfants sont concernés par un arrêt à majorité (9,5 % en 2014),

6% des enfants sont concernés par un déménagement (6% en 2014).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Poursuite en partenariat avec UNISTRA du cycle de formation sur le thème de « l'enfant-victime ». Organisation de cinq demi-journées de formation.

Rencontres des Juges des enfants de Strasbourg, Saverne et Colmar.

3.2. Partenariat

Participation à la Commission de Coordination de l'Enfance en Danger;

Rencontres avec les UTAMS de Saverne, Molsheim et Sélestat;

Rencontres avec les équipes enfance du SPE;

Actions conjointes avec l'ERPD et le CD concernant des alternatives au placement.

3.3. Travail avec les familles

Animation d'un « atelier sonore » sur la commune de Rosheim : adressée à des enfants et des jeunes en accord avec leurs parents, cette action vise à développer les capacités d'expression et de verbalisation des jeunes.

Organisation de sorties collectives avec des adolescents.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

En 2015, ont été réalisés les objectifs suivants :

- Mise à jour des procédures de travail,
- Formalisation de supports techniques à destination des travailleurs sociaux,

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Deux éducatrices spécialisées ont pris un congé parental.

Neuf travailleurs sociaux ont été embauchés pour surcroît d'activité, remplacement de congés maternité ou congés parental.

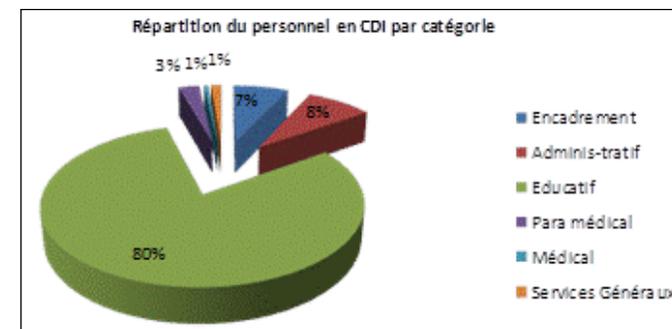
CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|-------|-------|
| | 57,96 | 59,91 | 57,81 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Para-médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 57,81 | 4,00 | 4,80 | 46,45 | 1,52 | 0,30 | 0,74 |
| CDD temporaire | 7,30 | | 0,50 | 6,80 | | | |
| CDD remplacement | 2,80 | | | 2,80 | | | |



6. CONCLUSION

En 2016 le service devrait participer à un groupe de travail initié par le CD67 traitant de la diversification des modalités d'intervention (AEMO et AED renforcées).

1. ÉDITORIAL

• Une évolution du public accueilli qui interroge nos pratiques

La question que nous abordons ici fait partie de nos préoccupations depuis plusieurs années en particulier dans notre rapport d'activité 2014.

Nous avons pu parler des passages à l'acte qui marquent le quotidien des équipes. La violence y tient toujours une grande place et touche chacun dans sa personne. Elle vient marquer une limite absolue dans la poursuite de notre accompagnement des adolescents auteurs de ces conduites. Elles ne peuvent ne pas être sanctionnées donc suivies de poursuites, ceci malgré un contexte national qui mobilise la justice et le maintien de l'ordre sur des risques pas si éloignés des phénomènes auxquels nous sommes confrontés. Ces violences prennent une dimension de symptôme chez des jeunes qui présentent des profils de difficultés plus profondes et extrêmement variées.

Cette diversité, croissante, semble aujourd'hui confiner l'absence de dénominateur commun sauf à considérer que le champ de la protection de l'enfance devient en particulier le réceptacle des limites et échecs de l'application du principe d'inclusion. (Ce que nous avons déjà pu évoquer dans notre rapport d'activité 2014).

Nous retiendrons néanmoins quelques traits saillants qui devraient orienter la forme de nos actions. Ils ont déstabilisé et interrogé nos équipes tout au long de l'année 2015 :

- Un nombre important de jeunes confiés bénéficient, dès avant leur admission, d'une notification de la MDPH (plus de 10% des admissions).

- Ce sont au moins autant de garçons qui dévoilent des déficiences importantes voire massives une fois accueillis. Leurs aptitudes cognitives n'ayant pas été évaluées plus en amont de leur parcours, ils auront acquis autant de conduites déviantes qui les éloignent de toute forme de prise en charge adaptée et spécialisée.

- D'autres garçons montrent des signes de troubles de la personnalité qui, pour certains, devraient ou ont conduit vers des parcours de soin. Accéder à un parcours leur est difficile s'ils n'en sont pas exclus.

- Pour d'autres encore, ce sont des histoires familiales et des parcours extrêmes de rupture qui aboutissent à des placements et/ou des répétitions de placements qui viennent souvent voiler un rejet ou une rupture familiale extrême.

Nous réaffirmons par conséquent nos constatations passées. Nous sommes confrontés à la relative non opérabilité des critères nosographiques habituels.

Nos repères cliniques sont bousculés et doivent sans arrêt être réactualisés afin de tenir à distance une certaine forme de perplexité que nous ne voudrions pas voir prendre figure d'impuissance.

Se rajoute pour tous les garçons accueillis, une absence massive de culture, de connaissance et de compréhension du monde. Toute découverte, toute confrontation à l'inconnu est source d'angoisse et éventuellement à nouveau de fuite et de passages à l'acte. Ce qui les déstabilise est souvent une réelle crainte de l'inconnu

Mais nous connaissons aussi certaines de nos propres limites. Ainsi, dans bon nombre de passages à l'acte, l'accueil collectif apparaît comme un facteur aggravant ou déclencheur. Soit, parce que la dimension collective de l'hébergement est un espace dans lequel l'adolescent ne trouve que peu de repères sécurisants pour lui-même. Soit parce qu'il ne propose pas assez d'intimité et de possibilités de repli. Soit, encore, parce que le groupe est perçu comme intrusif par le jeune. Ces remarques doivent guider nos positionnements et nos choix institutionnels, éducatifs et pédagogiques.

Ce sont ces pistes de réflexion qui soutiennent notre projet de rénovation et de reformulation du projet d'hébergement de l'établissement. Il fut rejeté début 2015, nous l'avons revisité pour le soumettre à nouveau début 2016.

Ces pistes nous conduisent à revisiter mais avant tout à réaffirmer les points essentiels de notre projet :

- le travail d'observation et la clinique éducative ont toujours soutenu notre action. Ils en sont le socle.

- la dimension collective de l'accueil prend ici la forme d'une démarche et d'une pédagogie institutionnelle.

- la notion de parcours ouvre sur la dimension individuelle et personnelle de l'accompagnement tout en faisant place à une temporalité singulière pour chaque jeune accueilli.

- l'accent sur la progression et la différenciation des espaces de prise en charge que ce soit aux Ateliers ou au sein de notre projet éducatif résidentiel, permet d'ouvrir des perspectives, de renforcer la dimension institutionnelle en l'affirmant d'emblée.

la proposition d'une diversité de modes d'accompagnement contribue à démultiplier les champs des possibilités pour les jeunes.

• Une mise en exergue des limites de notre cadre d'accueil.

Ces constatations nous conduisent inévitablement à la question de nos pratiques. Comment concilier prise en charge collective et individualisation des réponses. Comment faire vivre un cadre commun, en s'appuyant si possible sur quelques principes de pédagogie institutionnelle, tout en diversifiant les possibilités de parcours offertes aux jeunes.

Se pose bien évidemment la question du cadre physique d'accueil. Les troubles présentés, leur diversité, peuvent-ils s'inscrire dans un contexte où deux groupes ne présentent pas de chambre individuelle, où les espaces de vie sont séparés les uns des autres, où la possibilité pour un jeune de se retirer du collectif n'existe pas ?

Les chantiers qui s'esquissent sont nombreux et de nature différente. Dans tous les cas, il est nécessaire que nous puissions faire évoluer le cadre d'accueil pour que les espaces individuels puissent donner plus de sens, puissent mieux s'insérer dans un cadre collectif fait de groupes à taille réduite. Par ailleurs, les passages à l'acte, ou tout simplement le passage d'adolescents durant plus de 20 ans dans nos murs a laissé des traces.

La rénovation s'impose. Elle accompagne l'évaluation et la reformulation de notre projet d'établissement

• Un nouveau projet à destination des mineurs isolés étrangers, un second pour des jeunes majeurs

La diversification des modes de prise en charge amorcée dès 2012 s'est inscrite dans la durée par le conventionnement du service Mineurs Isolés Étrangers pour 50 places sur une durée de trois années (ce service fait l'objet d'un rapport d'activité particulier). L'ARSEA, à travers le Château d'Angleterre, a aussi été sollicitée par les services du Conseil Départemental pour la création début 2015

d'un service destiné à l'accompagnement de jeunes majeurs. Il a été conventionné début février 2015 pour l'accompagnement de 50 jeunes majeurs en appartements collectifs. Ce projet fait l'objet d'un rapport d'activité particulier.

- **La mutualisation des expériences et infrastructures comme base de notre développement.**

Le développement de pratiques différentes d'accompagnement d'adolescents à partir du Château d'Angleterre, puis leur évaluation, a conduit nos financeurs à solliciter l'établissement pour le développement de projets plus ambitieux. Ce sont des pratiques « nouvelles » conduites dans le cadre de conventions exceptionnelles qui permettent dans un second temps, de modéliser certains accompagnements tels que l'installation en appartements collectifs, ou l'hébergement de mineurs en CHRS avec un accompagnement EEP. Mais la notion de mutualisation s'est aussi inscrite plus en profondeur et touche l'ensemble des métiers de l'établissement ou ses équipements. Ainsi, l'ensemble des locaux du premier étage du bâtiment central de l'établissement est occupé par les équipes jeunes majeurs et MIE. Une nouvelle salle de réunion a été aménagée alors que le secrétariat a migré au rez-de-chaussée en lieu et place de l'ancienne infirmerie.

Plus encore, les mêmes personnels œuvrent conjointement aux différents projets. Ceci concerne essentiellement les cadres ou le secrétariat, mais aussi l'équipe du Foyer qui assure l'accueil d'urgence des Mineurs Isolés Étrangers les nuits et week-ends ou des temps de repli pour des adolescents trop fragiles ou déstabilisés dans le parcours au service MIE ou Jeunes Majeurs.

Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre élargi de l'établissement. La notion de mutualisation est mise à l'épreuve tous les jours. Il est question de partage d'expériences, de partage de tâches, de ressources ou de locaux. Les échanges entre équipes sont riches, les remises en question qui peuvent en découler existent. Ces projets reflètent la capacité d'innovation de l'établissement, la richesse de ses pratiques et expériences. Le bénéfice dépasse donc le contexte purement économique de cette modalité somme toute nouvelle de collaboration dans notre secteur.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- **L'activité en général**

Contrairement à ce que les chiffres laissent croire, l'activité de

l'établissement est stable du point de vue des recettes de facturation. Pour 2015 ce sont les mesures de placement à domicile qui connaissent un réel dépassement. Les sollicitations viennent essentiellement du Conseil Départemental, un bon tiers des mesures concerne l'accompagnement des fins de parcours des jeunes préalablement confiés à l'établissement.

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|--------|--------|--------|--------|
| AGREMENT* | 46 | 46 | 46 | 46 | 46 |
| Projet d'accompagnement en appartement (non pérenne) | | 6 | | | |
| Journées prévisionnelles | 14290 | 14868 | 14290 | 14290 | 14220 |
| Journées réalisées | 15219 | 16544 | 18184 | 15951 | 16212 |
| Ecart | 929 | 1676 | 3894 | 1661 | 1992 |
| | 6,5% | 11,27% | 27,25% | 11,62% | 14,01% |
| Effectif au 31 Décembre | 45 | 56 | 54 | 52 | 48 |
| Moyenne de présence | 41,69 | 45,33 | 49,81 | 43,70 | 45,33 |
| Nbre de bénéficiaires suivis dans l'année | 74 | 87 | 95 | 106 | 100 |

Pour ce qui concerne les **parcours** des adolescents :

- Notons que pour l'année 2015, nous n'avons procédé à aucune nouvelle admission d'adolescent au titre de l'accueil administratif. Cette constatation vient certainement souligner les remarques liminaires sur l'évolution du public. L'adhésion des familles, c'est-à-dire sa faiblesse, ou l'échec des mesures précédentes peut venir expliquer le choix du projet d'établissement comme réponse aux difficultés rencontrées.

- Tout au long de l'année nous avons accueilli trois jeunes relevant de la PJJ.

Pour les **sorties** :

- Le nombre des réorientations vers d'autres structures d'hébergement est stable.

- Notons une sortie directe vers un ESAT et son Foyer d'hébergement. Ce parcours préfigure certainement d'autres.

- Nous constatons cette année le nombre important des glissements de l'EEP vers le service Jeunes Majeurs.

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NBRE | SORTIES - MOTIF DE SORTIE | NBRE |
|---|-----------|---|-----------|
| Confiés par l'ASE du Bas-Rhin au titre de la protection de l'enfance | 41 | Retours en famille ou autonomie | 25 |
| Confiés par l'ASE du Bas-Rhin au titre de l'accueil administratif | 0 | Retours en famille avec AEMO OU SERAD | 5 |
| Confiés au titre de l'Ord. du 2 février 45 | 4 | Accueils en lieu de vie FAE CER et CEF | 11 |
| Placement direct au titre de la protection de l'enfance | 1 | Changt. de la forme du placement avec maintien du suivi EEP (non compris dans le total) | 9 |
| Confiés par l'ASE du Haut-Rhin au titre de la protection de l'enfance | 1 | ESAT | 1 |
| Confié par l'ASE du Val de Marne (94) | 1 | Autonomie sans retour en famille et admission en FJT | 2 |
| | | Jeunes Majeurs (Service Jeunes majeurs EEP Château d'Angleterre) | 8 |
| TOTAL ADMISSIONS | 48 | TOTAL SORTIES | 61 |

Nous notons que l'âge d'admission moyen se situe légèrement au-delà de 14 ans. Ce qui souligne l'adéquation des demandes au projet. On se situe bien sur la tranche d'âge collège et sortie de collège.

- **L'accompagnement** classique liant internat et accueil en journée reste excédentaire de 4,58% soit 513 journées.

- Le groupe de mineurs pris en charge au titre du plateau de l'accueil de jour exclusivement, « les externes », a été complet tout au long de l'année (plus 45 journées soit 2,88%).

- Les demandes de placement à domicile ont été très nombreuses. Nous avons exercé 1430 journées soit 85,25% de journées excédentaires.

- Nous avons aussi pu exercer 338 journées de mesure de **prise en charge exceptionnelle**.

La **durée moyenne de séjour au Château** demeure importante et se stabilise autour de 24 mois.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- **Un établissement qui cherche à s'ouvrir sur son environnement**

Les échanges avec « l'environnement » sont importants et ne s'inscrivent pas uniquement dans le champ de l'éducation spécialisée ou de la protection de l'enfance. L'année 2015 aura aussi permis que nous rééditions l'expérience du marché de Noël, cette année avec les établissements de l'ARSEA du champ de la protection de l'enfance proposant de l'hébergement.

- **Les camps**

Le moment privilégié permettant l'expérimentation de ce cadre demeure les camps. Nous avons à nouveau pu en organiser une douzaine. Cette modalité repose sur l'engagement des équipes et leur créativité.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'année 2015 aura permis de poursuivre le développement du projet du service MIE ainsi que le conventionnement d'un service dédié à l'accompagnement de 50 jeunes majeurs garçons ou filles et la montée en puissance. Nous avons pu évoquer le réaménagement des locaux, en régie interne, afin de mettre à disposition des espaces de travail satisfaisants.

L'accompagnement du travail clinique des équipes est pérennisé, soit par l'organisation de temps d'analyse des pratiques soit par la mise en place de réunions dédiées.

- **Vers une nouvelle évaluation interne avant la rédaction d'un projet d'établissement fédérateur des divers projets de services**

Le développement de différents services autour de l'EEP nous a conduits à nous réinscrire dans une nouvelle démarche d'évaluation interne. Au cours du dernier trimestre, nous avons pu participer à la reformulation du référentiel de l'Association. Les recueils des données et leur analyse auront lieu au cours du premier semestre 2016. Suivra la rédaction d'un nouveau projet d'établissement.

- **La fluidification des parcours internes**

Notre réflexion, et souvent d'intenses débats, concernent la notion de parcours du jeune au sein du champ de la protection de l'enfance et au sein de l'établissement. Ces échanges tournent alors autour de notre inscription institutionnelle dans le champ de la protection de l'enfance et de notre capacité à travailler en réseau et en partenariat.

Mais à l'interne, il convient aussi de penser les articulations, les passages, adéquats d'un jeune d'une modalité d'accompagnement à une autre. Il convient de ne pas penser en filière, en passages obligés, mais en modalités adaptées selon une finalité éducative, de recherche d'indépendance du jeune...

- **La difficile mise en place d'outils de communication et de gestion de l'information**

Notre époque offre de nombreux outils de gestion de l'information qui, il est vrai, ont aussi leurs limites ou risques. Néanmoins, le Château semble souvent encore en être au stade de la gestion manuelle des flux et des échanges. Notre localisation nous éloigne de toute connexion digne et juste normalement rapide. Les dossiers ne sont pas numérisés ni connectés... le chantier est vaste et tous les jours plus urgent.

5. RESSOURCES HUMAINES

En 2015, le niveau de qualification des salariés de l'établissement a pu être maintenu.

L'année a été marquée par le départ à la retraite de M. César Redondo, psychologue de l'établissement depuis plus de 25 ans et l'arrivée de Mme Heckenauer pour son remplacement.

Un second temps convivial est venu marquer le départ de l'établissement de M. Morali psychiatre du Château depuis plus de 25 ans.

En fin d'année, seuls deux salariés étaient embauchés en CDD pour remplacement de longue maladie (cuisine). N'oublions pas un contrat d'apprentissage. La stabilité des équipes reste significative malgré les mouvements amorcés vers les services créés au Château ou au sein de l'association. Ainsi la durée moyenne de présence du personnel éducatif au sein de l'établissement se rallonge.

- **Évolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans**

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 37,54 | 39,74 | 40,69 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

| | TO-TAL | En-cadre-ment | Adminis-tratif | Edu-catif | Para-médi-cal | Médi-cal | Services Géné-raux |
|------------------|--------|---------------|----------------|-----------|---------------|----------|--------------------|
| CDI | 40,69 | 3,00 | 2,00 | 23,49 | 1,20 | | 11,00 |
| CDD remplacement | 4,00 | | | 1,00 | | | 3,00 |
| Contrats aidés | 3,14 | | | 1,00 | | | 2,14 |

6. CONCLUSION

Cela fait plusieurs années maintenant que nous attirons l'attention sur la vétusté grandissante des locaux. La dernière rénovation de l'établissement remonte à plus de 20 ans. Les conditions d'accueil se sont dégradées, mais surtout ne correspondent plus aux besoins et difficultés des jeunes accueillis actuellement. Le projet déposé en 2014 fut refusé et différé pour être éventuellement reconsidéré en fonction des réponses données aux appels à projet diffusés par le Conseil Départemental.

Nous espérons que 2016 sera l'année de démarrage du chantier de rénovation et de restructuration de l'internat.

Il s'agit bien évidemment de trouver les réponses les plus appropriées aux besoins des jeunes.

Mais la rénovation est aussi une reconnaissance de la difficulté de la tâche à accomplir, une reconnaissance de l'engagement quotidien des équipes et un soutien à la dynamique collective qui porte chacune de ces équipes.

Elle représente un réel soutien au travail quotidien des personnels et une reconnaissance de cette spécificité qu'est l'action éducative en destination d'adolescents au sein d'un projet résidentiel.

1. ÉDITORIAL

En guise de liminaire nous avons, l'année passée, pu rappeler qu'un cinquième de la population de nationalité française résidant en France était "issue de l'immigration" vécue au cours du dernier siècle. Rappelons aussi que la France est le seul pays qui parle de « migrants » alors que, généralement, il est question de « réfugiés » en quête d'un accueil face à des troubles violents, des guerres ou des situations de catastrophe économique ou naturelle.

Ainsi l'année 2015 fut surtout marquée par le phénomène ou le drame des mouvements de réfugiés à travers l'Europe, mais peu sont venus jusqu'en France ou l'ont choisie. Celle-ci a-t-elle perdu toute attractivité ou plus « simplement » son sens de l'hospitalité ? Rappelons que, selon la définition des Nations-Unies, la proportion des immigrés en 2010 était de 11% seulement en France comparé à d'autres pays tels que le Canada avec 21%.

Notre service est conventionné avec le Conseil Départemental depuis juillet 2014. Les trois années qui nous séparent de l'accueil des premiers garçons par ce dispositif spécifique nous ont permis de faire évoluer le mode de prise en charge et d'affiner notre projet. Il est en phase de rédaction.

Ainsi pouvons-nous faire part d'un certain nombre de constatations et de remarques qui concernent tant le public, les modalités d'accueil que les effets de l'accompagnement sur le travail d'éducateur ou la perception des travailleurs sociaux, de leur métier et de leur environnement dans ce contexte.

2015 se distingue par quelques grandes caractéristiques : le nombre de jeunes accompagnés (plus de 100), le rajeunissement relatif de ce public, la stabilité de l'équipe éducative et son dynamisme, l'environnement extrêmement mouvant et imprévisible dans lequel cet accompagnement s'inscrit.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

En 2013, le projet de service d'accueil de Mineurs Étrangers Isolés avait démarré sous forme expérimentale et était calibré pour penser l'accueil de 30 adolescents.

La convention sera ratifiée par les présidents de l'ARSEA et du Conseil Départemental le 1^{er} juillet 2014.

Elle est valable pour 3 années. Le nombre d'accompagnements simultanés est fixé à 50 pour l'année 2015.

Depuis, le dispositif départemental d'accueil paraît stabilisé en termes de places et de circuit. Le SAMI, service de l'Association Notre Dame, est en charge de l'évaluation mais la poursuite du parcours d'intégration et d'insertion peut être assurée par le service Jeunes Majeurs de notre établissement par exemple.

Nous avons aussi revu notre organisation en deux pôles géographiques (Bischheim et Strasbourg) centrés autour de lieux d'accueil où une présence quotidienne 6 jours/7 est assurée. Ces lieux fonctionnent comme un réel repère pour les adolescents. Une équipe est rattachée à chacun des espaces. Le fonctionnement qui s'est progressivement figé a abouti à :

- Une scission de l'équipe en deux sous-ensembles chacun en charge de 25 mineurs et 9 logements

- L'identification de deux lieux d'accueil (un par équipe), les appartements les plus grands, pouvant accueillir chacun 4 jeunes. Lieux qui fonctionnent à la fois comme un lieu de ralliement pour les jeunes, un lieu de permanence pour les éducateurs, mais aussi comme un espace d'observation et d'intervention intensive à destination des mineurs fraîchement accueillis. Les passages dans ses lieux d'accueil sont quotidiens et longs.

- Une forme de parcours interne est introduite qui vient signifier, au terme d'une première évaluation dans un cadre collectif de cohabitation, l'échéance d'une première insertion ou la mise en exergue d'une première autonomie.

- C'est aussi en ces lieux que des temps de soutien scolaire sont organisés. Ainsi l'association Agir ABCD intervient sur chacun d'eux toutes les semaines, les jeunes sont accompagnés pour des Ateliers Cuisine ; des bénévoles interviennent aussi. C'est là que des rencontres plus festives sont organisées (Noël, fin d'année...). Le fait d'avoir scindé l'équipe permet des temps d'échanges plus opérationnels autour des situations particulières, des temps cliniques et d'analyse de la pratique favorisant la prise de parole et l'interaction.

- Elle permet des relais clairs, construits et articulés.

Ce travail d'accompagnement met l'accent sur deux axes principaux soutenus par un corollaire. L'équipe travaille l'insertion par l'économique, en particulier par la construction d'un parcours scolaire qualifiant (dans un dispositif ou de moins en moins de places sont disponibles). Le second axe concerne tous les aspects du quotidien, de l'accès à l'autonomie, des apprentissages de plus en plus poussés des codes sociaux afin de viser une inclusion rapide.

En arrière fond, se situe un travail autour du parcours migratoire.

Dans la grande majorité des situations, il convient d'accompagner le souhait de régularisation du jeune. Pour quelques-uns, celle-ci est difficile à obtenir, mais semble aussi esquivée tant le parcours migratoire est une injonction (non choisi par le jeune).

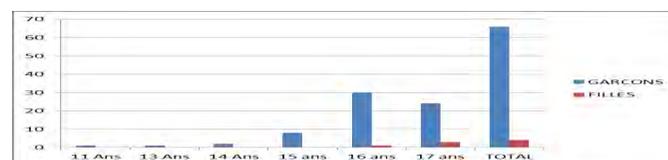
En définitive, ces adolescents sont conduits de manière très rapide à devoir développer ce que l'on pourrait appeler un projet de vie personnel, à se l'approprier alors que précédemment ils étaient portés par un projet familial large ou essentiellement culturel ou traditionnel.

3. LES MINEURS ACCUEILLIS

Au 1^{er} janvier 2015, nous accueillions 51 mineurs. Nous avons donc assuré une première année sur la base d'un équipement complet. Nous avons accueilli 70 mineurs dont 26 en accueil d'urgence (par le groupe du Foyer de l'EEP). 71 ont quitté le service au cours de l'année. Au 31 décembre, ils étaient 50 à être accompagnés par le service MIE.

| Activité du service MIE Château d'Angleterre | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|-------|-------|
| AGREMENT en places | 30 | 50 | 50 |
| JOURNEES PREVISIONNELLES | Années de montée en puissance du service | | 18250 |
| JOURNEES REALISEES | 8768 | 14158 | 18247 |
| ECARTS en journées | | | -3 |
| EFFECTIF AU 31 DEC | 31 | 51 | 50 |
| Sorties dans l'année | 1 | 15 | 71 |
| Admissions dans l'année (accueils d'urgence compris) | 32 | 36 | 70 |
| NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE | 32 | 68 | 106 |

Le projet MIE est aussi l'occasion offerte d'accueillir des jeunes filles à l'EEP Château d'Angleterre. Elles étaient au nombre de 4. Elles présentent des parcours et surtout une proximité très différente avec les standards de la culture occidentale.



Les accueils, à l'exception des accueils d'urgence inscrits dans le protocole, se font, au terme d'une évaluation préalable, après un passage par le SAMI. Ce parcours lève les interrogations concernant l'âge ou les motifs du parcours migratoire et permet d'entamer un parcours d'insertion.

Les sorties, dès l'ouverture du service Jeunes Majeurs, se sont massivement faites dans cette direction. Il convient en effet de parachever un parcours de protection et d'attente sur un plan administratif qui ne trouve, le plus souvent, sa solution que quelques mois après la majorité. Reste alors à finaliser ou consolider une insertion qui est tributaire de l'obtention d'un début de régularisation de la présence sur le territoire français.

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE | SORTIES -VERS | NOMBRE |
|-------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Ase 67 définitifs | 44 | SERVICE Jeunes majeurs EEP | 37 |
| Accueil d'urgence | 26 | Internat EEP | 1 |
| | | EJT | 3 |
| | | RECONDUITE A LA FRONTIERE | 1 |
| | | AUTONOMIE | 1 |
| | | Internat scolaire (Compagnons) | 1 |
| | | Mainlevée à majorité | 1 |
| | | Accueils d'urgence | 26 |
| TOTAL ADMISSIONS | 70 | TOTAL SORTIES | 71 |

Nous notons au moment de la sortie un rallongement de la durée de prise en charge par le service. Ce qui correspond à un rajeunissement général des mineurs au moment de leur admission et à la fin des séjours préalables en hôtel. Cette évolution laisse présager généralement d'un accompagnement mieux construit, et moins marqué par l'urgence. Notons que le service n'a été confronté qu'à une reconduite à la frontière. 4 sorties à majorité ont pu se conclure sur un projet d'insertion parachevé. Un jeune fut réorienté vers le Château en raison de sa fragilité et de l'inadéquation de ses conduites avec une vie autonome en appartement collectif.

4. UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE MARQUÉE PAR DE NOMBREUSES INCERTITUDES

Au terme de trois années de fonctionnement, les échanges avec les travailleurs sociaux du service MIE comme du Service Jeunes Majeurs montrent combien les incertitudes qui influent sur la pratique sont nombreuses et peuvent susciter des tensions chez chacun d'eux. Ces incertitudes sont de différents ordres :

- Celles rattachées directement à la situation du jeune, qu'en est-il de sa famille, de l'impact d'un parcours migratoire difficile à verbaliser, d'une situation administrative non consolidée, d'une insertion professionnelle non encore assurée. Ces incertitudes pourraient être analysées comme assez classiques pour un travailleur social. Y être confronté et les surmonter est l'une des contraintes du travail éducatif, nous semble-t-il. L'analyse de la pratique ou la supervision sont souvent les réponses les plus communément admises face au poids qu'elles font peser sur la personne.

- Il nous semble que l'équipe est confrontée à une autre forme d'incertitude moins habituelle. Celle liée à l'imprévisibilité de l'environnement ou des positions des partenaires. Au-delà des règles et critères énoncés par nos interlocuteurs pour l'attribution d'un titre de séjour ou d'un contrat jeune majeur, d'un passeport ou d'une place dans un dispositif de formation, il apparaît souvent que l'arbitraire et l'aléatoire dictent la réponse donnée au jeune. Dans ces conditions, il est complexe de préparer un jeune et d'anticiper une réponse quelle qu'elle soit. Les référents sont donc contraints de développer des compétences particulières concernant cette intervention dans un environnement mouvant. A défaut, l'identification à la position de l'adolescent est de mise avec ce que cela entraîne en termes de sentiments d'insatisfaction, d'impuissance et de soumission aux aléas.

- Les travailleurs sociaux sont aussi confrontés à des demandes ou attentes contradictoires. Sans excès de simplification, on peut aisément imaginer que l'un des interlocuteurs repousse la possibilité d'accès à l'emploi de l'adolescent accompagné alors que l'autre positionne justement cet accès comme condition de toute poursuite du travail ou de l'admission au sein du dispositif.

- Une autre expérience est celle d'une temporalité jugée comme arbitraire au regard de la capacité d'adaptation et d'évolution des jeunes. Cette temporalité, écrite dans le contrat (durée du contrat jeune majeur, ou majorité présentée comme une date butoir) qui entre en résonance avec celle du jeune, inscrit alors la double contrainte une seconde fois dans le contexte de l'action.

- Parmi les points relevés, nous constatons aussi l'investissement important de chaque situation particulière par les membres de l'équipe. Cet investissement est bien entendu souhaité et souhaitable mais il peut aussi apparaître comme complexe à évaluer et à doser. Cette nouvelle incertitude vient s'ancrer nous semble-t-il dans la situation d'isolement des jeunes. En fait ici, plus que dans beaucoup d'autres situations du champ de protection de l'enfance, les adolescents sont totalement « livrés ou dépendants » de cet accompagnement. Ce serait alors le désir du travailleur social, son investissement, mais aussi l'investissement dont il est l'objet qui vient se substituer à la « névrose familiale » qui aide chaque jeune quel qu'il soit à se construire.

Nous constatons donc que les travailleurs sociaux en charge de ce projet et de ces mineurs sont confrontés à une succession de situations mouvantes ou incertaines. Ce serait ce contexte, qui dans ce type de prise en charge, constitue la contrainte. Elle nous paraît importante.

Pour l'heure, les réponses et soutiens que nous avons pu proposer sont celles classiques du travail social : travail en équipe, analyse clinique partagée, analyse de la pratique et constitution d'un cadre de référence qui apparaît comme un cadre institutionnel de référence. L'autre dimension demeure celle d'une réelle humanité à convoquer face à la tension, à l'arbitraire des situations et des contraintes.

5. RESSOURCES HUMAINES

L'équipe n'a pas connu de mouvements, ni d'embauche, ni de départ. Nous avons néanmoins eu recours à un Contrat à Durée Déterminée en remplacement de deux congés de maternités et parentaux.

L'action de l'équipe est aussi soutenue par les interventions de la maîtresse de maison du Service Jeunes Majeurs. L'équipe est pluri-professionnelle, les travailleurs sociaux au nombre de 10 sont éducateurs spécialisés, assistants sociaux ou moniteurs-éducateurs. La chef de service est juriste de formation initiale. L'accompagnement de l'équipe sur un plan clinique et la con-

duite d'entretien de soutien sont confiés à une psychologue employée à 0,8 ETP.

Pour les fonctions de soutien administratif, nous avons privilégié les mutualisations avec L'EEP Château d'Angleterre en constituant une équipe administrative transversale enrichie d'un ETP. Les fonctions des personnels de cette équipe correspondent aussi à celles du siège de l'association afin de viser une meilleure circulation des informations et connaissance interpersonnelle. Les astreintes « cadre » sont communes à l'ensemble Château d'Angleterre, service MIE compris.

L'équipe est pluri-professionnelle, les travailleurs sociaux au nombre de 10 sont éducateurs spécialisés, assistants sociaux ou moniteurs éducateurs. La chef de service est juriste de formation initiale. L'accompagnement de l'équipe sur un plan clinique et la conduite d'entretien de soutien sont confiés à une psychologue employée à 0,8 ETP.

6. CONCLUSION

Le travail d'accompagnement de Mineurs Isolés Étrangers butte aujourd'hui sur nombre d'incertitudes : places disponibles dans les dispositifs d'apprentissage de la langue, places disponibles dans les Lycées, accès aux postes d'apprentissage, régularisation, obtention d'un titre de séjour, accès au logement et à l'emploi sont de manière synthétique les obstacles essentiels à surmonter. Ils constituent un environnement mouvant complexifié par nombre de positionnements arbitraires qui contribuent à déshumaniser l'action d'accompagnement. Ces incertitudes constituent les contraintes professionnelles essentielles rencontrées par les membres de l'équipe. Comment être un repère et trouver des repères dans un contexte le plus souvent imprévisible ?

Le service semble avoir trouvé une première réponse, le travail d'équipe et la clinique éducative. Il n'est pas toujours certain qu'elles suffisent. L'opiniâtreté et l'endurance des adolescents sont sources de motivation. Les utiliser comme moteur comporte le risque de la perte de distance et d'objectivité.

1. ÉDITORIAL

C'est au cours de l'été 2014 que l'ARSEA, par son Directeur Général et le Château d'Angleterre, ont été sollicités afin de proposer aux services du Conseil Départemental une prestation visant l'accompagnement de 50 Jeunes Majeurs. Cette sollicitation devait répondre à différents objectifs :

- Préparer au mieux des adolescents juste majeurs à trouver la voie de leur autonomie.
- Permettre à un certain nombre de grands adolescents de quitter les dispositifs spécifiques qui les accompagnaient jusque-là.
- Répondre à un souci de bonne gestion des deniers publics en proposant une prestation au juste prix.
- Ne plus introduire de différence de prise en charge entre les jeunes majeurs ex-MIE et ceux ayant relevé d'un accompagnement plus classique au titre de la protection de l'enfance.

La conviction d'engagement du Conseil Départemental reposait sur la reconnaissance des limites en termes de maturité d'autonomie d'une frange du public accompagné précédemment. En effet, la prise en charge des jeunes majeurs, est une mission non obligatoire du Conseil Départemental, qui prend la dimension de subsidiarité si tant est que l'adolescent en exprime la demande, qu'il ait effectivement bénéficié d'une année de prise en charge au préalable et que son engagement et sa résolution permettent d'imaginer l'efficacité du contrat à établir. Ce contrat ne devrait pas dépasser une année, la fin d'un cursus de formation diplômant et/ou qualifiant. Le modèle d'accompagnement des adolescents jeunes majeurs confiés devait s'apparenter à une prise en charge en appartements collectifs soutenue par une action éducative individualisée.

Notre réponse fut étudiée par les services du Conseil Départemental lors d'un échange organisé début octobre. Un aval oral fut donné au projet soumis dans l'attente d'un passage en commission. Le service fera l'objet d'un conventionnement entre l'ARSEA et le Conseil Départemental 67 pour trois années à compter de février 2015.

Ainsi avons-nous accueilli 56 jeunes majeurs entre février et décembre pour un nombre de places équipées qui passera de 0 à 45 en moins de 10 mois. Ce dernier point montre l'engagement de l'établissement mais surtout celui de cette équipe naissante qui s'est construite autour du projet et de sa mise œuvre très rapide. En fait, il s'agissait de penser une pratique professionnelle inédite pour la grande majorité des travailleurs sociaux et décliner sa mise en œuvre matérielle de manière concomitante sans oublier la rencontre pour ne pas dire la confrontation quotidienne avec les exigences, refus et vicissitudes liées à l'interprétation d'un cadre administratif mouvant et incertain.

Ce rapport est l'occasion offerte de rendre hommage à l'engagement de cette équipe naissante et en construction. Ce sont les travailleurs sociaux, accompagnés des jeunes, qui ont équipé les logements, en ont rénové certains tout en équipant leurs propres bureaux...Merci à son chef de service qui sous délégation mobilise, rassure et soude les troupes.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVRÉES

Nous proposons un accompagnement qui s'adresse à un public mixte (garçons/filles). L'accueil repose sur un principe : l'existence d'un projet d'insertion (formation ou emploi) éprouvé au préalable.

Le projet se situe à la croisée des **finalités** classiques de protection de l'enfance et de celles du champ de l'insertion. Il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement guidée par la logique de parcours. La démarche est subsidiaire et vise pleinement l'accès au droit commun. Il se décline comme une mission de protection physique et psychique pour des jeunes adultes en situation de danger ou risque de danger. Une mission d'éducation et d'accompagnement à la socialisation.

Nous lui reconnaissons une finalité préventive qui vise à limiter, à terme, les risques d'isolement social, de marginalisation ou de

dépendance à un système d'assistance.

Les objectifs principaux de l'action éducative sont :

- Accompagner le jeune dans la poursuite de son projet scolaire et/ou professionnel en vue de l'entrée dans la vie active.
- Favoriser l'individuation de sa personne et son affirmation en tant que sujet.
- Favoriser son accession aux droits communs et socialisation à l'ensemble des composantes de la citoyenneté.
- Développer sa capacité à vivre seul et à gérer un budget en vue de l'accession à son propre logement, à son indépendance.
- Accompagner aux soins et travail thérapeutique.
- Valoriser l'estime de soi, le développement des potentialités.
- Développer sa capacité à s'inscrire dans un réseau relationnel et social de proximité.

Le tout s'inscrit dans un travail en réseau pour favoriser la cohérence et la continuité de l'accompagnement.

Le Fonctionnement :

Accueil en logements diffus avec chambres individuelles (du studio au F5) pour des jeunes hommes et femmes de 18 à 21 ans (essentiellement 18 -19 ans).

Nous souhaitons pouvoir décliner l'accompagnement à partir d'un guide ou d'une forme de formalisation du projet personnel de chaque jeune. Le faire préalablement à l'accueil serait un objectif .

L'accompagnement a pour supports principaux: la mise à disposition d'un logement, l'attribution d'une allocation mensuelle répondant aux besoins de l'adolescent en termes d'alimentation, d'hygiène, visant l'expérimentation progressive d'une gestion autonome et responsable du quotidien.

Le service:

- Apporte un soutien éducatif et psychologique personnalisé pour chaque jeune accueilli. Ce soutien passe par l'élaboration de son projet particulièrement dans les volets de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé physique et psychique, les relations familiales.

- Soutient chaque jeune dans son parcours, son histoire pour favoriser sa construction identitaire et son projet de vie.

- Accompagne chaque jeune vers l'accès à l'autonomie, en sollicitant ses choix et son engagement. Le service contribue ainsi à développer sa maturité psychique.

- Favorise son inscription en tant que citoyen, dans les dispositifs de droit commun.

- Développe et encourage sa participation aux activités culturelles et sportives.

Les modalités d'intervention de l'équipe éducative sont structurées autour de trois temps: la formulation d'un projet, l'accompagnement à proprement parler, la construction d'un projet de sortie du service à entendre comme poursuite du parcours de vie du jeune adulte. Ainsi, l'organisation du travail des intervenants sociaux se construit autour de la fonction de référent qui ici prend tout son sens.

Des temps collectifs peuvent être construits autour de thématiques spécifiques ou particulières en fonction des besoins repérés auprès des jeunes en particulier autour de la question de l'apprentissage de la langue et du soutien scolaire. Ces temps s'organisent à partir du travail d'équipe.

3. LES JEUNES ACCUEILLIS

Le service a accueilli 56 jeunes en 2015 pour une activité totale de 10 532 journées. Au 31 décembre ils étaient 40 à être accompagnés simultanément.

| TRANCHES D'AGE | Plus de 18 ans | Plus de 19 ans | Plus de 20 ans | TOTAL |
|----------------|----------------|----------------|----------------|-------|
| FILLES | | | | 0 |
| GARCONS | 48 | 6 | 2 | 56 |

Pour 2015 il ne s'agissait que de garçons. En raison de l'ouverture du service nous notons aussi l'accueil de 8 jeunes âgés de plus de 19 ans. Ces admissions ont eu lieu à l'ouverture du service par glissement du Service MIE ou de l'EEP vers le service Jeunes Majeurs. Ces admissions de jeunes, bien au-delà de leur majorité, n'ont plus lieu aujourd'hui. Tous les accueils ont lieu dans les premiers mois après la majorité des intéressés.

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE | SORTIES - MOTIF DE SORTIE | NOMBRE |
|--|-----------|---------------------------|-----------|
| Service MIE Château | 37 | Autonomie | 4 |
| EEP Château d'Angleterre | 8 | FJT | 7 |
| SPE (autres services et/ou établissements) | 10 | Foyer Notre Dame | 2 |
| PJJ UEHD | 1 | CHRS | 3 |
| TOTAL ADMISSIONS | 56 | TOTAL SORTIES | 16 |

Nous constatons que, du fait de l'ouverture du service, un certain nombre de « glissements » s'opèrent d'un service à un autre. Nous voyons là le sens même de l'existence de ce service spécifiquement dédié à la prise en charge de jeunes majeurs. Ces adolescents étaient, en fait, en attente d'une autre forme de prise en charge que celle proposée. Les glissements ou admissions venues du service MIE reflètent l'importance du nombre de jeunes ex-MIE parmi les jeunes majeurs accompagnés par le département.

Leur situation se distingue par une très grande incertitude liée à une absence de papiers et de titre de séjour au moment du passage de la majorité. Généralement ils sont venus sur le territoire français autour de leur 16^{ième} année et ne peuvent, de ce fait, avoir achevé un parcours de formation en moins de deux années, ni maîtriser la langue...

Pour ce qui concerne les sorties, les orientations ou choix des jeunes adultes, montrent que la grande majorité des jeunes dispose des moyens nécessaires pour vivre. Seuls trois ont eu recours à un hébergement social en raison de leur précarité ou de la fragilité de leur situation au moment de la sortie.

Notons que certains jeunes s'inspirent largement du mode d'hébergement proposé par le service. Ainsi l'idée de sortir du dispositif de protection en s'installant en colocation fait son chemin et paraît être un choix réaliste et souhaité par certains jeunes qui y trouvent aussi une réponse à l'isolement et la solitude qu'ils perçoivent comme un risque pour eux.

4. UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE MARQUÉE PAR DE NOMBREUSES INCERTITUDES.

Le service se trouve à la croisée de logiques qui, quand elles entrent en résonance, semblent complexifier les perspectives et brouiller la perception de la situation individuelle de chaque jeune.

Nous savons que le service est né d'un souci de rationalisation des coûts et des choix budgétaires.

Il se situe à la confluence de temporalités divergentes voire opposées : celle du temps éducatif, de la maturité d'un adulte en devenir, et celle du temps administratif, celui de la délivrance d'un passeport, d'un titre de séjour, d'un contrat jeune majeur ou d'une entrée en formation. **Apparaissent :**

- des logiques légales

- des logiques sociales dont celles de l'intérêt de l'enfant et de sa protection qui sont au fondement même de la pratique éducative

- des logiques psychologiques, fondées en particulier sur une clinique du sujet et de ses fragilités liées à un parcours institutionnel ou à un parcours migratoire.

Sans forcer le trait, le travail de l'éducateur, à la croisée de ces logiques, se trouve questionné, mis en tension de manière contradictoire et souvent paradoxale. Il en résulte une réelle pression, qui exige comme réponse in fine une grande rigueur et un souci important de l'analyse des situations et des enjeux.

Ce travail, qu'il convient souvent de porter auprès de nombreux partenaires, de défendre dans une posture de médiation, place le travailleur social à la croisée d'enjeux de champs (administratifs et politique), à la croisée de modes interventions sociales rattachés à des champs différents (protection de l'enfance, insertion sociale), à la croisée de champs différents (soins, éducatif et insertion professionnelle).

5. RESSOURCES HUMAINES

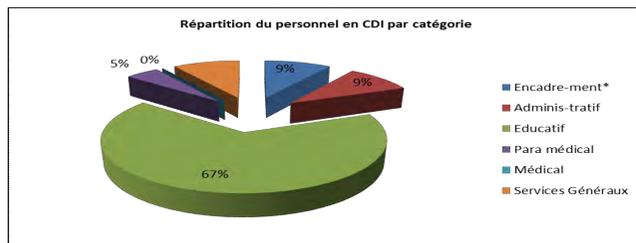
L'équipe s'est construite tout au long de l'année avec le souci que nous avons déjà à l'ouverture du service MIE de permettre une certaine mobilité interne, sans trop fragiliser l'EEP en expérience tout en enrichissant l'ensemble de nouveaux venus. Fin 2015 ce sont 10,5 ETP qui sont consacrés à ce projet.

| | Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) | | | | | | |
|-----|--|--------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| | TOTAL | Encadrement* | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
| CDI | 10,50 | 1,00 | 1,00 | 7,00 | 0,50 | | 1,00 |

* Directeur mis à disposition

Depuis la fin de l'année, les travailleurs sociaux sont au nombre de 7, accompagnés d'un cadre intermédiaire et d'un temps partiel de psychologue. Nous avons aussi adjoint un poste de maitresse de maison (par glissement d'un CUI vers un CDI) en raison de la prévisible rotation importante du nombre de jeunes. Cette fonction est mutualisée avec le service MIE.

Si la composition de l'équipe en nombre de salariés a pu faire l'objet d'un débat portant sur les ratios d'encadrement (6,25 accompagnement pour 1 ETP), le débat fut encore plus âpre autour de la présence souhaitée d'un psychologue dans la composition du groupe. Les questions de pratique professionnelle soulevées par la succession d'accompagnements segmentés conforteront notre choix. Ses interventions concernent tant l'élaboration clinique partagée en équipe que l'accompagnement individualisé des jeunes



À partir de début octobre le travail de l'équipe fut enrichi par les interventions ciblées d'une jeune femme, ingénieure de formation, présente au titre du service civique.

6. CONCLUSION

Nous avons pu évoquer le projet, les jeunes accompagnés, la composition de l'équipe ainsi que les contraintes et pressions auxquels ces membres sont confrontés.

Nous savons que le projet en soi est précaire du fait de la subsidiarité même de l'engagement du Conseil Départemental auprès de ces jeunes (il semble presque provisoire actuellement).

Au-delà, deux points nous paraissent émerger concernant la pratique de l'équipe de ce service.

Le premier concerne l'importance du partenariat dans la pratique d'accompagnement de la fin de parcours des jeunes confiés jusque-là à l'ASE. Les travailleurs sociaux sont conduits à élaborer de réels partenariats, à tenir leur place dans les échanges construits et à les inscrire dans un cadre institutionnel large. Il s'agit d'engagements liant le service à d'autres structures d'accueil du champ de l'insertion (banque de l'Objet), à des bailleurs sociaux, à des associations de bénévoles, Le Centre Socio Culturel du Marais ou des établissements scolaires, à Pôle Emploi par exemple, à une banque (Crédit Mutuel) cette action partenariale peut s'apparenter à une forme d'ouverture de traces ou de voies dans lesquelles les jeunes peuvent s'inscrire.

Le second point concerne une certaine créativité ou la réaffirmation de principes et de pratiques venant soutenir le travail éducatif. Ainsi le service a pu être à l'origine d'un partenariat et un conventionnement liant l'Association Crésus Alsace et le Crédit Mutuel (de Bischheim puis toute la Fédération des Crédits Mutuels) afin que les jeunes accompagnés puissent bénéficier de micro-crédits. En effet, un certain nombre d'engagements financiers permettant l'autonomie des jeunes (titre de séjour, permis de conduire, premier mois de loyer, caution locative, ou achats de première installation par exemple) ne doivent pas peser sur le service tant elles dépassent le périmètre de l'accompagnement proposé. Là aussi le service doit proposer une voie, des choix possibles pour un jeune sur le chemin de son indépendance.

**Centre Éducatif Renforcé « Le Val de Villé »
Site « Le Kreuzweg »**

Col du Kreuzweg - 67140 LE HOHWALD

Site « Les Sources du Climont »

13 Route des Crêtes - 67220 URBEIS

Pôle protection de l'enfance 67



1. ÉDITORIAL

Le rapport d'activité est le cheminement d'une année effectuée dans un contexte singulier, partant de la fusion de deux structures et de différentes cultures professionnelles. Tout au long de cette année, le fil conducteur a été la modulation, la souplesse, notamment avec un panel de savoir-faire déclinés. Un travail a été mené au sein des deux sites afin de pouvoir élaborer le projet d'établissement qui définira et structurera notre cadre d'intervention.

Afin d'offrir un cadre de vie agréable et adapté aux adolescents accueillis, de nombreux travaux ont été engagés sur les deux structures. La dynamique des travaux entamés est en corrélation avec le travail engagé et permet de lui donner une dimension complémentaire.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année**

| | |
|--------------------------|-------|
| JOURNEES PREVISIONNELLES | 4250 |
| JOURNEES REALISEES | 4377 |
| ECARTS EN JOURNEES | + 127 |
| EFFECTIF AU 31/12 | 14 |
| JOURS D'ABSENCES | 79 |

En 2015, les deux services du CER ont accueilli 44 adolescents, tout en gardant la spécificité de chacun des sites, à savoir un fonctionnement en session de 5 mois pour le Kreuzweg et un accueil en file active pour le Climont, de 5 mois également. Sur les deux services, la capacité effective correspond à 14 accueils quotidiens.

6 places sur 10 mois sont dédiées à des accueils provenant du Conseil Départemental. Tout au long de l'année, de nombreuses demandes d'admissions sont adressées au CER auxquelles nous ne pouvons malheureusement pas répondre.

| | |
|----------------|-----|
| DEMANDE ASE 67 | 7 |
| DEMANDE PJJ | 103 |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Comme il est précisé dans le projet d'établissement, de nombreuses actions ont été menées. Ainsi, certains adolescents ont pu passer, et obtenir, leur CFG. Tous ont bénéficié d'une obtention du PSC1 ainsi que plusieurs informations sur les addictions (tabac, sexualité, etc.).

Les moyens ont été partagés ou mutualisés. Ils ont permis à chacun des deux CER de trouver une plus grande stabilité ainsi que de multiplier les projets.

Ainsi, un projet théâtre est venu diversifier l'éventail des supports utilisés par les équipes afin d'aider à reconstruire l'image et l'estime de soi dégradés des usagers. Les difficultés rencontrées en ce

qui concerne la scolarité, loin de se résoudre, se voient améliorées par la mutualisation des compétences et pratiques.

Parallèlement, les pratiques sportives (randonnées hebdomadaires - judo) et manuelles (chantiers) se déclinent sur les deux sites, parallèlement et conjointement. De ce fait, plusieurs conventions de partenariat ont été signées avec les communes voisines (Breitenbach, Bourg-Bruche et St-Blaise-la-Roche) : en échange de divers travaux effectués au sein de ces communes, des accès aux infrastructures sont possibles.

Équivalence, La Ferme de Metzeral et les Restos du Cœur permettent la découverte du bénévolat au travers diverses actions menées sur ces différents sites.

Les projets engagés (théâtre, scolarité, bénévolat) requièrent d'être consolidés et développés afin d'asseoir et de consolider des pratiques et des savoir-faire.

- La rupture**

Le séjour au Centre Éducatif induit, des changements dans les habitudes de vie, créant de nouveaux repères mobilisables dans l'action éducative. Cette nécessité de modification de rythme de vie implique chez les garçons des bouleversements qui, liés à la période de l'adolescence qu'ils traversent, les contraignent à se positionner différemment et envisager leur avenir dans une logique de parcours dont ils deviennent désormais acteur.

- La clinique**

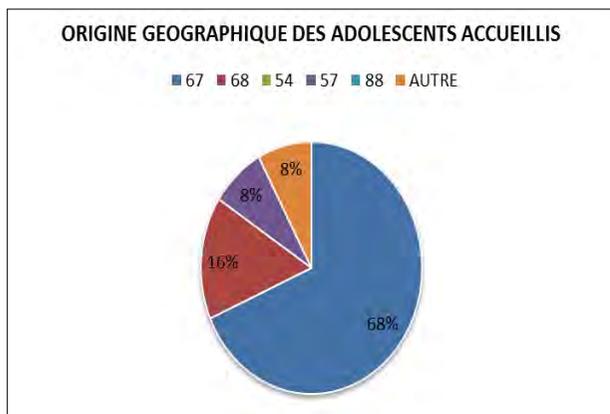
En pensant l'accueil d'un adolescent, nous tenons compte des problématiques particulières dont il est l'objet et qui sont fréquemment en lien avec des difficultés familiales avérées. Le travail effectué par les équipes concerne également l'environnement familial qui a parallèlement besoin d'être soutenu et accompagné dans l'évolution du garçon accueilli. Ainsi, le travail de référence a pu prendre une nouvelle dimension.

Désormais, chaque éducateur accompagne l'adolescent dont il est référent dans une globalité : travail avec la famille, consultation des dossiers au tribunal, audiences, etc.

- **Le public accueilli**

Comme précisé ultérieurement, le passage à l'acte délictuel vient se superposer/se préciser par les bouleversements vécus et liés à l'adolescent. L'accompagnement proposé par les CER tient compte de toutes ces données et adapte son intervention aux objectifs préalablement définis.

Le public accueilli vient, en priorité, des départements environnants, permettant ainsi une efficacité dans l'accompagnement global des adolescents placés et facilitant les interactions avec les éducateurs STEM0 et du SPE.



- **Accueils singuliers**

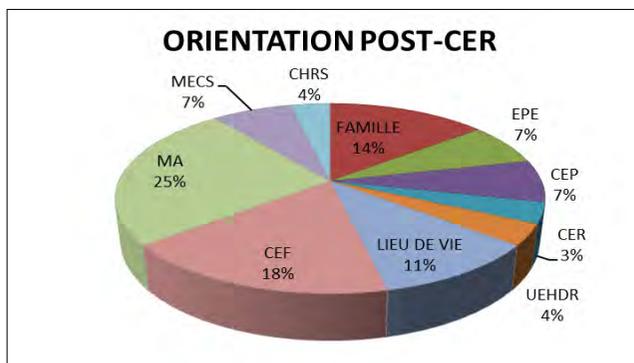
Des demandes d'admission pour des profils en grande difficulté nous ont été adressées. Il nous a fallu pour cela repenser nos pratiques, afin de pouvoir amener des réponses en adéquation avec les difficultés rencontrées.

- **La sortie**

Le travail en collaboration avec les éducateurs fils rouges et référents du Conseil Départemental est un lien permanent permettant d'assurer l'accompagnement et l'orientation la plus adaptée possible de l'utilisateur.

L'orientation post-CER est évidemment travaillée tout au long de la session de l'adolescent, mais demeure fragilisée au vu des différentes institutions jalonnant le parcours antérieur du bénéficiaire.

En outre, l'orientation post-CER est redoutée par les jeunes car, après une période passée encadrés et sécurisés, les adolescents se voient contraints d'« affronter l'extérieur », de retrouver leur environnement social.

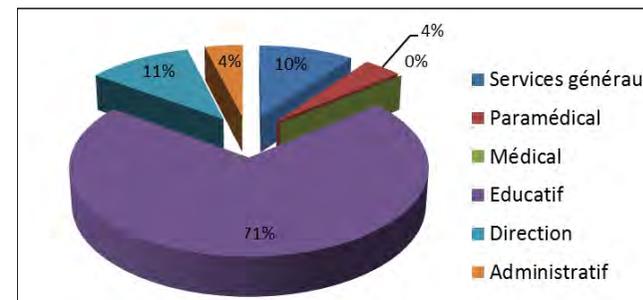


4. LES RESSOURCES HUMAINES

Une nouvelle équipe de direction s'est constituée. Le Directeur a officiellement pris ses fonctions le 1^{er} Janvier. De plus, le chef de service du Kreuzweg a débuté par la session de début d'année.

L'équipe pluridisciplinaire a une fonction importante dans la détermination des objectifs principaux et opérationnels. Elle est constituée de 27.40 ETP.

Le fonctionnement opérationnel n'a pu émerger qu'après une découverte des pratiques professionnelles, facilitée par les échanges entre salariés. La mutualisation a donné lieu à des actions partagées en vue d'une identité commune mais avec des spécificités particulières relatives à chaque site.



Cette année a permis à 6 membres de l'équipe de développer leurs compétences, à travers des formations diplômantes. Ainsi, deux éducateurs sportifs ont obtenu le diplôme d'éducateur spécialisé et trois sont en cours de formation CAFERUIS. Parallèlement, une apprentie ES poursuit son cursus, en 2^{ème} année.

5. CONCLUSION

Le climat social apaisé au sein des deux structures nous a permis de pouvoir accueillir des adolescents dans toute leur complexité et de pouvoir répondre aux missions imparties au CER.

L'évaluation du projet d'établissement permettra d'actualiser les projets en cours et d'améliorer, le cas échéant, l'accompagnement assuré par l'équipe pluridisciplinaire.

Nous continuons à affiner l'ouverture du CER sur la scolarité et l'orientation POST-CER afin d'optimiser notre intervention.



PROTECTION DE L'ENFANCE

Pôle 68 Animateur



COLMAR

- P.17** Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
- P.19** Service Éducatif de Réparation Pénale
- P.21** Service de Mesures d'Investigation de Proximité

Mme Emmanuelle BESSERER-BECK
M. Jean-Marie SIMON
M. Jean DUMEL

MULHOUSE

- P.23** Centre Éducatif Fermé
- P.25** Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
- P.27** Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert Hébergement
- P.29** Foyer « René CAYET »

Mme Marie-Pierre CLERC
Mme Emmanuelle BESSERER-BECK
Mme Emmanuelle BESSERER-BECK
Mme Lucie MONTANARO

RIEDISHEIM

- P.31** Service d'Investigation Éducative
- P.33** Établissement Éducatif et Pédagogique « Le Centre de la Ferme »

M. Jean DUMEL
M. Bruno KOHLER

BRUNSTATT

- P.35** Foyer « Les Hirondelles »

Mme Chantal CROUZAT



1. ÉDITORIAL

L'année 2015 a été l'année de grands changements tant au niveau structurel, qu'au niveau du personnel.

Le 1^{er} trimestre a été marqué par l'audit effectué par la PJJ.

Le 2^{ème} trimestre, le service a dignement fêté ses 50 ans d'existence.

Le 3^{ème} trimestre a été marqué par l'arrivée d'un 3^{ème} Chef de Service Éducatif ; le démarrage de la prestation d'AED-R ; le passage de flambeau au niveau de la direction avec le départ à la retraite du Directeur en poste depuis 18 ans et l'arrivée d'une nouvelle direction qui s'inscrit, pour la 1^{ère} fois, dans un pilotage transversal des services d'AEMO et ce à l'échelle du département.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• Situation des jeunes à la sortie

| SITUATION DES JEUNES A LA SORTIE | JUDICIAIRE | | ADM. | | TOTAL GENERAL | |
|-------------------------------------|------------------|-------|------------------|-------|------------------|-------|
| | NOMBRE D'ENFANTS | RATIO | NOMBRE D'ENFANTS | RATIO | NOMBRE D'ENFANTS | RATIO |
| PLACEMENT EN ETABLISSEMENT | 30 | 0,12 | 6 | 0,04 | 36 | 0,09 |
| PLACEMENT FAMILIAL | | | | | | |
| TIERS DIGNE DE CONFIANCE SANS SUIVI | | | | | | |
| AUTONOMES | 201 | 0,80 | 123 | 0,85 | 324 | 0,82 |
| AUTRES SERVICES AEMO OU IOE | 21 | 0,08 | 7 | 0,05 | 28 | 0,07 |
| PRISON | | | | | | |
| DECES | | | | | | |
| AUTRE (préciser) | | | | | | |
| AED judiciairisées | | | 8 | 0,06 | 8 | 0,02 |
| | 252 | | 144 | | 396 | |

• Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-----------------|---------------|-----------------|---|
| AGREMENT | 768 | 768 | 768 | 768 |
| CAPACITE INSTALLEE : (723 mes.class + 28 mes.semi-re,d et 7 mes.renf à/c du 1/9/15) | 768 | 768 | 768 | 735 |
| NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES : = Nb de journées prévisionnelles retenues par le financeur dans le dernier arrêté | 280320 | 280320 | 280320 | 271560 |
| NOMBRE DE JOURNEES REALISEES | 277695 | 283415 | 273453 | 266706 |
| ECARTS | -2625 -0,94% | 3095 1,10% | -6867 -2,45% | -4854 -1,79% |
| NBR DE POSTES EDUCATIFS REELS | 28,95 | 27,49 | 22,8 | 21,17 |
| NBR D'ENFANTS SUIVIS PARTS | 30,41 | 30,33 | 32,86 | 35,13 |
| NBR D'ENFANTS PARTS ACCORDES AU BUDGET | | | | 30 mes. Class. + 14 pour mes. Semi-renf. et 7 mesures renf. |
| NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE (hors AED-R à/c/ du 01/09/2015) | 30 | 30 | 30 | 30 |
| | 1094 | 1119 | 1131 | 1121 |

En nbre de journées
En %

• Mineurs par âge, sexe, selon la nature des prestations

| TRANCHES D'AGE | 0-3 ANS | | 4-6 ANS | | 7-9 ANS | | 10-12 ANS | | 13-15 ANS | | 16-18 ANS | | TOTAL | |
|----------------|---------|-----|---------|-----|---------|-----|-----------|-----|-----------|-----|-----------|-----|-------|-----|
| | AED | JUD | AED | JUD | AED | JUD | AED | JUD | AED | JUD | AED | JUD | AED | JUD |
| GARCONS | 8 | 34 | 30 | 59 | 33 | 75 | 45 | 91 | 64 | 89 | 40 | 63 | 220 | 411 |
| FILLES | 7 | 34 | 6 | 51 | 17 | 62 | 33 | 75 | 44 | 71 | 37 | 53 | 144 | 346 |
| TOTAL | 83 | | 146 | | 187 | | 244 | | 268 | | 193 | | 1121 | |

Au niveau de la petite enfance, la différence entre les deux prestations est significative. C'est le souci accru du besoin de protection du petit enfant dans le cadre judiciaire qui prime, compte tenu des situations d'extrêmes fragilités du lien parents/enfants. Cette sur-représentation de la petite enfance est liée au besoin important de soutien à la parentalité et de guidance. La présence au service de compétences professionnelles spécifiques (poste d'EJE) à cette tranche d'âge est un réel atout.

• Durée des prises en charge terminées

| | 2015 | | |
|--------------|------------|-------|-----|
| | JUDICIAIRE | ADMIN | TOT |
| 1 à 6 MOIS | 19 | 6 | 25 |
| 6 à 12 MOIS | 41 | 26 | 67 |
| 12 à 24 MOIS | 94 | 47 | 141 |
| 24 à 36 MOIS | 60 | 35 | 95 |
| + DE 36 MOIS | 38 | 30 | 68 |
| | | | 396 |

Seulement un tiers des mesures durent moins d'un an. Pour près de la moitié des mesures, la durée moyenne est de deux à trois ans. Et pour quasi un quart des mesures il s'agit des mesures dépassant trois ans. Il est constaté que pour près de 80% des mesures, la durée s'est raccourcie comparé à l'année précédente.

Cependant il est souligné paradoxalement que le nombre des mesures longues a augmenté de 5 points.

Fort de ce constat d'augmentation constante du nombre de mesures longues d'année en année, la direction a fait le choix, fin 2015 de lancer une analyse sociologique des mesures de plus de 3 ans.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

La nouvelle organisation du service mise en place suite à l'ouverture du dispositif d'AEDR en septembre est en phase de rodage pour pouvoir constituer un cadre de référence pertinent au travail essentiellement individuel en milieu ouvert.

La prestation AED R est montée en croissance entre le mois de septembre et le mois de novembre.

Autre point marquant : les 50 ans du service, dignement fêté avec la participation active de tout le personnel ; photos, témoignages, souvenirs et partage remplirent cette belle journée festive.

Enfin, c'est le **départ à la retraite en octobre 2015 du Directeur** en poste depuis 18 ans qui a été l'événement marquant de l'automne et conjointement, l'arrivée d'une Directrice commune pour toutes les 6 prestations de Mulhouse et Colmar.

3.2. Travail avec les familles

La gestion des conflits intra familiaux occupe une place majeure dans les problématiques familiales où l'enfant est souvent mis en difficulté pour l'exercice des droits de ses parents ou même impliqué dans des processus de conflit de loyauté voire d'aliénation parentale dans les situations extrêmes.

Pour une part importante des parents, c'est la posture parentale même qui nécessite un étayage et un apprentissage. C'est dans cette optique que le projet de soutien à la parentalité « Petite enfance » a été reconduit avec les améliorations issues du bilan fait avec les parents et les TS concernés.

3.3. Partenariat

Le partenariat est un axe stratégique pour le service dont l'implantation sur le territoire est majeure. Aujourd'hui l'information circule de manière satisfaisante entre les Espaces solidarité, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le service en ce qui concerne : les attributions des mesures, la prise en charge effective et la fin de l'accompagnement.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

En mars 2015, AUDIT : la PJJ a audité le service de Colmar. Ce dernier n'a pas été réalisé avec le CD compétent. Les professionnels ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels et collectifs.

Outre le constat d'un service ouvert sur son environnement et ancré sur son territoire, c'est aussi la qualité du service rendu qui a été mis en exergue.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'observation commune de la protection de l'Enfance dans une logique de mutualisation des systèmes d'informations, l'ARSEA a adhéré à la proposition du service de l'Aide Sociale à l'Enfance d'utiliser la licence départementale du logiciel Solis.

L'objectif est de créer un dossier unique du bénéficiaire qui devrait faciliter la communication avec les partenaires, mais surtout devenir un outil de pilotage commun ASE/AEMO.

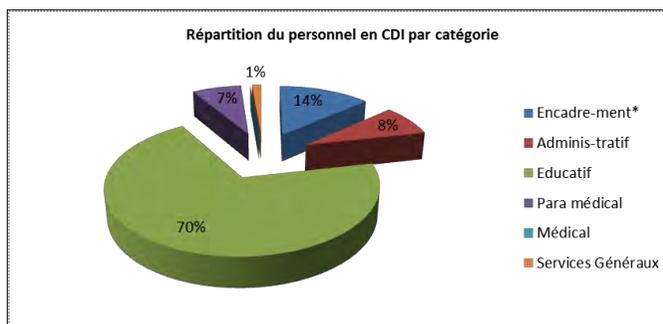
5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Ressources humaines au 31/12/2015 : CDI

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|-------|-------|
| | 34,53 | 34,06 | 37,11 |



Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement* | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|--------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 37,11 | 5,00 | 3,00 | 25,92 | 2,69 | | 0,50 |
| CDD remplacement | 3,70 | | 0,40 | 3,30 | | | |
| Contrats aidés | 1,00 | | | 1,00 | | | |

Le plan de formation professionnelle continue a permis à l'équipe AED de participer à la formation « Évaluer en Protection de l'Enfance », de Mr ALFÖLDI.

Les formations en approche systémique se poursuivent pour deux travailleurs sociaux. Les trois psychologues ont pu approfondir des points théoriques. L'Assistante de Direction a entamé un licence en Ressources Humaines.

6. CONCLUSION

2015 aura été une année de mouvements dans l'organisation et la vie du service. L'audit PJJ et la mise en place du logiciel Solis a été une source supplémentaire d'énergie pour une progression partagée.

Le fait d'avoir intégré une prestation renforcée a enrichi notre panel de dispositifs au profit des bénéficiaires et mis le service en état de réflexion pour répondre à cette diversification nécessaire de la commande administrative qui fait écho à des besoins repérés.



1. ÉDITORIAL

Suite à la reprise de l'activité de réparation de l'association ACCORD, le service s'est développé dans le ressort du TGI de Strasbourg dès le mois de mars 2015.

Le service est ainsi partagé en 2 pôles, Haut-Rhin et Bas-Rhin.

L'équipe s'est renforcée de deux éducateurs spécialisés intervenants dans le Bas-Rhin et a changé de directeur.

En conséquence, l'activité de l'année 2015 enregistre une augmentation à 252 mesures.

L'activité est toujours variée et remplit sa mission aux différents niveaux :

- des mineurs et de leurs parents
- des victimes
- de la société par la dimension citoyenne de l'activité indirecte.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• Activité du service (en nombre de cas)

| | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|----------|----------|-----|----------|-----|----------|-----|
| | dossiers | cas | dossiers | cas | dossiers | cas |
| Entrées | 135 | 205 | 113 | 169 | 287 | 371 |
| Sorties | 110 | 184 | 129 | 178 | 208 | 279 |
| Facturés | 162 | | 162 | | 252 | |

• Nature de la commande

| Évolution sur 3 années : | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------|------|------|------|
| Parquet | 67 % | 69 % | 86 % |
| Juges des Enfants | 33 % | 31 % | 14 % |

• Les auteurs concernés (au niveau des sorties)

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------|------------|------------|------------|
| 9 ans | 0 | 2 | 0 |
| 10 ans | 0 | 0 | 0 |
| 11 ans | 6 | 1 | 1 |
| 12 ans | 4 | 4 | 3 |
| 13 ans | 19 | 26 | 19 |
| 14 ans | 29 | 28 | 39 |
| 15 ans | 38 | 31 | 60 |
| 16 ans | 26 | 34 | 59 |
| 17 ans | 32 | 34 | 49 |
| 18 ans | 28 | 15 | 40 |
| 19 ans | 2 | 3 | 7 |
| 20 ans | 0 | 0 | 2 |
| 21 ans | 0 | 0 | 0 |
| Total | 184 | 178 | 279 |

• Origine géographique :

| | 2013 | 2014 | 2015 | |
|-----------------------|--------|--------|--------|---------|
| | | | SERP67 | SERP68 |
| Bas-Rhin | 28.5 % | 27.5 % | 37.27% | 15.06 % |
| Haut-Rhin | 71.5 % | 72.5 % | 0 | 47.67 % |
| Dont Colmar | 17.3 % | 22.7 % | 0 | 15.40 % |
| Dont Strasbourg + CUS | | | 21.86% | 0 |

• Les victimes :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------|------|------|------|
| Personnes morales | 78 % | 84 % | 80 % |
| Personnes physiques | 22 % | 16 % | 20 % |

• Les infractions traitées :

| | |
|---------------------------------|--------|
| la violence et le non-respect : | 43.4 % |
| le vol : | 31.2 % |
| les dégradations : | 23.7 % |
| Autre : | 1.7 % |

• La prestation du service :

Les types de réparation

Les auteurs effectuent parfois simultanément des démarches auprès des victimes et de la collectivité. C'est pourquoi le nombre de réparations indirectes et directes dépasse 178.

- Des réparations **directes** sont effectuées par 99.4 % des auteurs, ce chiffre est en très nette progression et traduit l'intérêt porté à la victime.
- Des réparations **indirectes** sont réalisées par 68.5 % des auteurs.

• Résultats (mesures sorties)

La durée moyenne de prise en charge est de 4 à 5 mois, et correspond à la préconisation du référentiel.

Le tableau de bord met en évidence une légère augmentation des **réparations terminées à 91%, alors que 3 situations ont fait l'objet d'une proposition complémentaire.**

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Le service a connu un fait marquant au cours de l'année 2015 puisque son activité a été étendue au Bas-Rhin comme conséquence de la reprise par l'ARSEA des mesures de réparation précédemment réalisées par l'association ACCORD. L'accueil d'une stagiaire en 2^{ème} année éducateurs spécialisés depuis septembre 2015 permet un accompagnement collectif et des temps de relecture supplémentaires.

Un souhait de mobilité interne à l'ARSEA formulé en 2014 par une des éducatrices a donné l'occasion à une de ses collègues du service AEMO de venir expérimenter la mesure de réparation pénale pour mineure, occasion pour le service d'accueillir un regard nouveau, le temps d'une période de remplacement qui a perduré en 2015 dans le cadre d'un remplacement de congés parental.

3.2. Partenariat

- **Le développement du réseau de partenaires : une démarche citoyenne**

En 2015, 71 partenaires ont constitué l'offre possible pour la réalisation d'activités de réparation « indirectes ».

La caractéristique de « service public » étendue aux collectivités territoriales concerne 59,5 % des lieux d'accueil où se sont exercées des activités de réparation ; ce secteur a repris un niveau précédent au détriment des secteurs humanitaire, sportif et socio-culturel qui sont en léger retrait.

A côté de quelques conventions à caractère territorial réalisées sous l'égide de la DTPJJ, de nouvelles conventions ont été signées avec des partenaires avec lesquels le service avait une expérience de collaboration.

L'expérience d'une rencontre collective depuis plusieurs années a confirmé la pratique en alternance, d'une année à l'autre, entre le bilan avec chaque partenaire ayant signé une convention et une rencontre où l'échange est enrichi par la diversité.

3.3. Travail avec les familles

Dans le cadre de la mesure de réparation pénale, le travail avec les familles se limite à l'implication des détenteurs de l'autorité parentale dans la démarche proposée et dans le projet personnalisé de réparation.

En cas de séparation, une invitation est adressée aux deux parents.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La participation des bénéficiaires a été systématisée en 2015, distinguant les mineurs, leurs parents et les jeunes majeurs, ainsi que la nature de la mesure. Le questionnaire est envoyé sur le mode de l'anonymat quand le dossier est clos. **32** parents et **34** mineurs et **2** majeurs ont répondu.

Les effets de l'intervention du service ont été jugés favorables par les parents pour 2/3 des situations, de manière explicite, les autres ne sachant se prononcer. 72% des mineurs ont estimé que la réparation a été utile pour eux.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

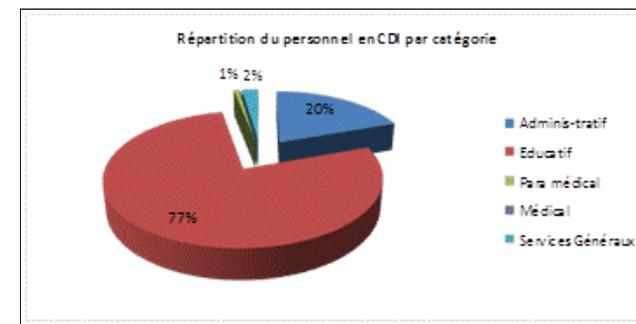
Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|
| 2,46 | 2,46 | 2.56 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement* | Adminis-tratif | Educatif | Para médical | Services Généraux |
|------------------|-------|--------------|----------------|----------|--------------|-------------------|
| CDI | 2,56 | | 0,50 | 1,98 | 0,02 | 0,06 |
| CDD temporaire | 1,72 | | | 1,72 | | |
| CDD remplacement | 0,00 | | | | | |
| Contrats aidés | 0,00 | | | | | |

* Directeur mis à disposition



Ce petit service constitue une équipe dynamique ; la complémentarité est active.

6. CONCLUSION

La vie du service en 2015 a été marquée par l'extension de son activité dans le ressort du TGI de Strasbourg.

L'ensemble des mesures prévues ont pu être réalisées.

Alors que le service s'apprêtait à ouvrir en 2015 le chantier de la réactualisation de son projet de service, la reprise définitive de l'activité de réparation pénale sur le ressort des TGI de Strasbourg et la nécessité de réorganiser le service a retardé ce travail qui sera engagé en 2016.

Dans cet espace ouvert, le SERP prend à cœur de fournir une prestation satisfaisante pour les bénéficiaires et les commanditaires, en restant vigilant à l'innovation et à l'adaptation.

1. ÉDITORIAL

L'exercice 2015 aura été marqué en premier lieu par un flux d'activité conséquent. Lors du premier semestre la sollicitation de l'équipe se sera avérée régulière et constante dans le droit fil de l'activité constatée l'an passé. Les derniers mois, par contre, correspondent à une période où les demandes ont été modérées. Ceci dit les objectifs fixés dans leur globalité ont été approchés et quasiment atteints.

Sur le fond, les situations adressées au service (141 mineurs) rendent compte de difficultés conséquentes au sein des familles.

Le nombre d'enfants vivant seuls avec leur mère correspond à plus de la moitié des mineurs ayant bénéficié d'une mesure d'investigation de proximité (MIP) en 2015.

Ces situations sont bien souvent exemplaires de conditions de vie altérées laissant des mères dépourvues face à de multiples soucis qui viennent prendre le pas sur la question de l'intérêt supérieur de l'enfant.

2015 aura été, par ailleurs, l'occasion d'ouvrir un grand chantier associant expériences de terrain et perspectives de recherche autour de la thématique de l'observation et du développement de l'enfant.

L'hypothèse initiale vise à mieux observer l'enfant pour mieux prendre en compte ses difficultés et ses potentialités.

Les conclusions de la MIP ont vocation à servir de socle pour définir, chaque fois que nécessaire, les modalités d'accompagnement de l'enfant dès lors qu'il paraît judicieux pour lui d'envisager son inscription dans la logique d'un parcours en protection de l'enfance.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

La MIP est mise en œuvre par les Inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'accord des parents dans une logique de contractualisation

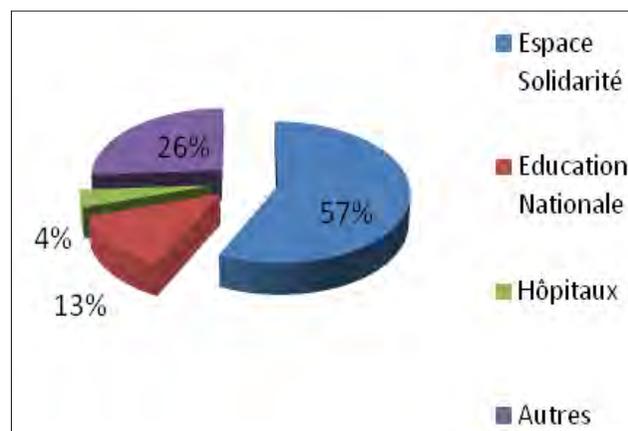
La mesure d'investigation s'exerce durant une période de six mois pleins et soutenus...

Mieux prendre en compte la place de l'enfant dans son milieu est un objectif central.

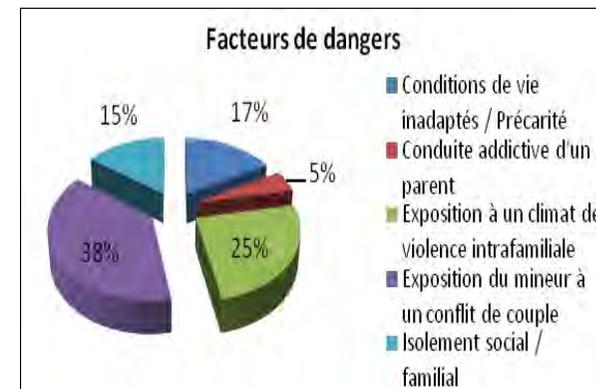
- **Chiffres clés concernant les missions réalisées dans l'année**

Si l'agrément autorise le suivi de 145 mesures par an correspondant à 26.100 journées ; force est de constater que l'activité 2015 aura permis de frôler cet objectif. Le service ayant été missionné pour 141 mineurs correspondant à 25.259 journées réalisées.

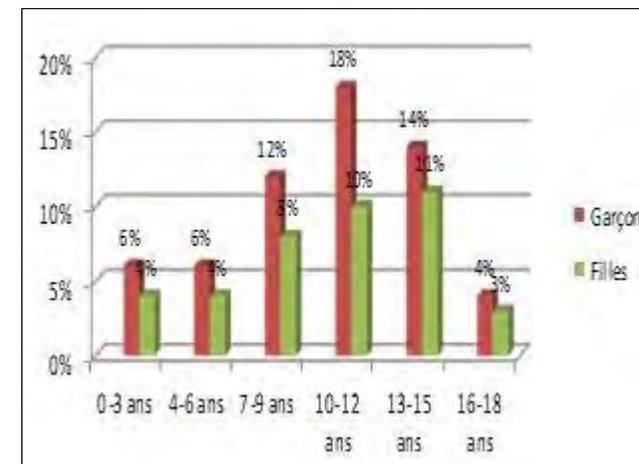
- **Origine des informations préoccupantes**



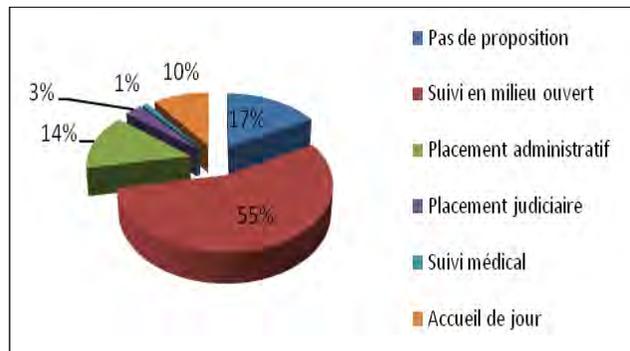
- **Motifs des informations préoccupantes**



- **Mineurs par âge**



• **Orientations préconisées**



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

L'année 2015 aura, par ailleurs, été celle d'une plongée dans le logiciel SOLIS. Cette appropriation correspond à une plus value pour le service et elle a été optimisée grâce à notre secrétaire. Il nous reste cependant des progrès à réaliser pour que cette technologie devienne également familière aux autres membres de l'équipe afin que la continuité du service puisse être réalisée au mieux.

3.2. Partenariat

Il s'étoffe et devient de plus en plus fonctionnel au fil des années.

Nous poursuivons notre politique de rencontres des équipes de professionnels (service AED—UPA—UCREF...).

Dans le même esprit, nous nous posons systématiquement la question de notre place dans le réseau (tête de réseau, autres...) et de la poursuite du travail partenarial à l'issue de la MIP dans l'intérêt des mineurs et des familles.

3.3. Travail avec les familles

La philosophie qui sous-tend notre action est imprégnée par une forte conviction : celle d'être au service des familles pour l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Elle constitue en soit une démarche continue d'amélioration.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION

Les professionnels du service font preuve d'un grand intérêt pour la formation continue, dans divers domaines. Ont été les principaux thèmes abordés en 2015 :

- l'approche systémique
- la médiation
- l'interculturalité
- l'observation de l'enfant

Ces quatre thématiques viennent contribuer à la démarche d'amélioration poursuivie, via le renforcement des outils mis à disposition et à l'évaluation continue des pratiques professionnelles ainsi mis en exergue au quotidien.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Les ressources humaines sont stabilisées au nombre de personnes formant l'ossature de l'équipe pluridisciplinaire.

L'ensemble des postes pourvus permet de répondre en temps et en heure aux mesures confiées.

CDI

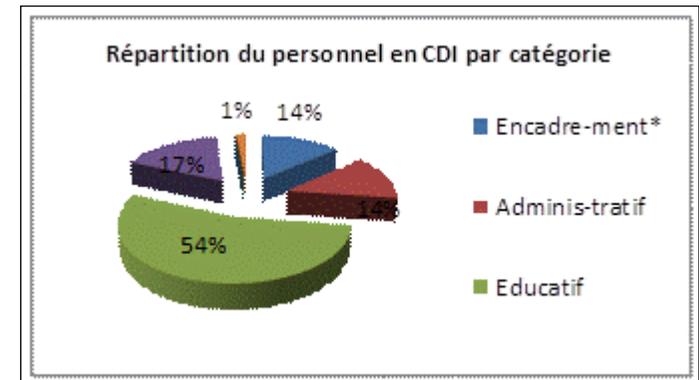
Évolution personnel sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|
| 6,11 | 7,36 | 7,36 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Para-médical | Médical | Services Généraux |
|-----|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 7,36 | 1,00 | 1,00 | 4,00 | 1,25 | | 0,11 |

* Directeur mis à disposition



6. CONCLUSION

L'année 2015 s'est conclue sur le plan législatif avec la perspective d'une réforme visant à améliorer la loi de la protection de l'enfance de 2007.

Le service sera resté très attentif à des évolutions qui amèneront très certainement un recentrage des interventions au plus près des besoins de l'enfant.

Sur cet aspect, la dynamique de l'ASE 68 et les pratiques de notre service se rejoignent pour garantir une prise en compte de tous les enfants adressés quelque soit la nature de l'origine de leurs difficultés.



1. ÉDITORIAL

2015 est sans contexte une année de changements pour partie prévisibles et pour d'autres, inattendus. Ainsi, les nombreux départs d'éducateurs qui, pour la plupart ont œuvrés plus de 5 années dans ce dispositif éprouvant ne sont pas surprenants. A l'inverse, nous ne pouvons qu'être inquiets à propos des profils des mineurs qui sont marqués par des parcours de plus en plus chaotiques, qui s'inscrivent dans la défiance et dont certains ont de grandes difficultés à se contraindre à une prise en charge contenante qui les oblige à se confronter au principe de réalité (Loi, frustration, manque...) alors qu'eux veulent rester dans des principes de plaisir (toute puissance, satisfaction immédiate, jouissance...).

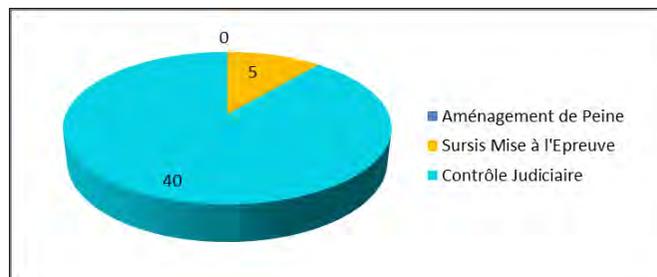
A cet endroit, nous posons l'hypothèse que les contextes familiaux continuent à se dégrader, que de la pauvreté certains sont à présent dans la misère, que le « vivre ensemble », facteur de respect de l'autre et de tolérance ne fait pas écho, que l'acte délictuel est banalisé, que le monde du travail est perçu comme inaccessible et les règles sociales sont rejetées au bénéfice d'une « dénationalisation »...

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|--------|-------|--------|
| AGREMENT | 12 | 12 | 12 | 12 |
| JOURNEES PREVISIONNELLES | 3504 | 3504 | 3504 | 3723 |
| JOURNEES REALISEES | 3639 | 3548 | 3567 | 3658 |
| ECARTS | 135 | 44 | 63 | -65 |
| | 3,85% | 1,26% | 1,80% | -1,75% |
| EFFECTIF AU 31 DEC | 11 | 11 | 11 | 12 |
| TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE | 91,02 | 101,26 | 101,8 | 98,25% |
| NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE | 46 | 45 | 46 | 45 |

- Mineurs selon la nature des mesures



- Situation des mineurs à la sortie

| SORTIES - MOTIF DE SORTIE | NOMBRE | ORIENTATION |
|---------------------------------------|-----------|------------------------------------|
| Mesures à échéance | 11 | Famille, réorientation |
| Non respect des obligations du CJ/SME | 28 | Mainlevée avant échéance |
| Autres | 5 | Mainlevée -> jeunes jamais arrivés |
| TOTAL SORTIES | 44 | |

Depuis l'ouverture, les chiffres restent sensiblement en équilibre entre le nombre de placements décidés par le Juge des Enfants et ceux prononcés par les Juges d'Instruction puisqu'ils se situent en moyenne à hauteur de 80 % pour les premiers et 20 % pour les seconds.

Ici encore, on note que depuis plusieurs années, de façon constante, les placements sous contrôle judiciaire restent les plus importants.

Pour autant, alors que la durée initiale prévue par les textes fixe la durée de la mesure à 6 mois, nous retenons que cette année, plusieurs mesures ont été renouvelées (sous couvert de la nécessité de maintenir un cadre fort, l'éloignement du lieu de vie, la difficulté à trouver une solution "post placement" adaptée, la dangerosité de certains).

En cela, l'établissement a su faire preuve d'adaptation en prenant la mesure des difficultés d'orientation tout en devant faire face aux réactions des mineurs parfois en opposition avec ces décisions.

- Durée des mesures terminées

| | Nombre | % |
|-----------------------|--------|--------|
| < 30 jours | 11 | 31,43% |
| Entre 30 et 90 jours | 15 | 42,86% |
| Entre 90 et 180 jours | 9 | 25,71% |
| > 180 jours | 9 | 25,71% |

L'âge d'admission des mineurs dont le nombre de jeunes (21) très proches de la majorité, âgés entre 17 et 18 ans, alors qu'ils étaient 9 l'an passé, nous autorise à penser que :

- certaines sont installés dans de vraies logiques délictuelles,
- l'approche de la majorité est plutôt un temps d'attente qu'un temps d'engagement, de remobilisation,
- que plus fréquemment que par le passé, le peu d'espoir, le peu de projection réelle ou symbolique les déstabilisent ou les insécurisent sur leur avenir.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Au cours de l'année écoulée, nous avons accueilli plusieurs mineurs qui nécessitaient des hospitalisations longues en service de psychiatrie et qui nous ont obligés à repenser certaines approches éducatives, à ne plus prioritairement axer les prises en charge sur l'insertion scolaire et/ou professionnelle. A l'inverse, d'autres, inscrits dans des logiques délictuelles importantes (52 dépôts de plainte ont été effectués) ont posés la question de l'insertion sociale avant une quelconque insertion scolaire et/ou professionnelle.

3.2. Partenariat

Le partenariat avec Sémaphore, la Filature, la PJJ pour les manifestations sportives, le réseau d'entreprises locales a constitué une vraie richesse permettant de beaux tremplins pour les mineurs et qui laisse penser qu'à ce jour, les uns et les autres s'accordent une reconnaissance mutuelle.

Le partenariat avec la psychiatrie a été cette année comme nous l'avons souligné particulièrement opérant compte tenu des nombreuses hospitalisations nécessaires pour quelques adolescents en grande souffrance.

Le partenariat avec le Parquet de Mulhouse dont nous ne pouvons que remercier et saluer les interventions des Substituts des mineurs, de Monsieur le Procureur Général, qui n'ont pas mésestimé, notamment sur les 5 derniers mois, nos difficultés.

3.3. Travail avec les familles

Si du fait des admissions de la région proche nous a permis de rencontrer plus facilement les familles des mineurs, nous soulignons que pris dans leurs propres difficultés de vie, jugeant souvent le dispositif trop strict, parfois incapables de soutenir les progrès de leurs enfants, nous relevons ici les carences éducatives liées à des histoires familiales complexes, remplies de désarroi, de dépendances, de fissures psychologiques qui ont sans nul doute "empêché de...".

Marqués par ces parcours, les mineurs accueillis sont très souvent incapables de grandir, de poser un regard objectif, de penser leur devenir en tentant l'autonomie.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Attentifs aux évolutions des parcours de vie des mineurs accueillis, nous nous attachons, chaque année, à repérer les potentiels scolaires individuels. Aussi, du lycée professionnel au lycée d'enseignement général, public ou privé, nous avons également cette année scolarisé un mineur par le CNED au regard des restrictions judiciaires, que nous avons au-delà, adossé à l'embauche d'un volontaire en "contrat civique" et à la venue d'un bénévole pour couvrir les cours et les devoirs pour garantir des conditions de réussite.

Par ailleurs, l'accueil de mineurs inscrits dans un processus de radicalisation ou confiés pour des faits de radicalisation nous ont amené à nous mobiliser autour de la question afin de permettre à ces adolescents de retrouver sens aux valeurs sociales, renouer avec les Autres dans le respect et la tolérance et goût à ce pays. Parfois dubitatifs quant aux chemins empruntés, nous avons posé aussi la question de l'accompagnement éducatif au Comité Ethique de l'Association. Si au terme de deux séances nous n'avons pas arrêté notre jugement, nous avons pu débattre, s'enrichir des avis des uns et des autres, et sinon avoir des réponses, penser collectivement que notre approche était et permettait un réel engagement de tous les professionnels de la structure.

5. RESSOURCES HUMAINES

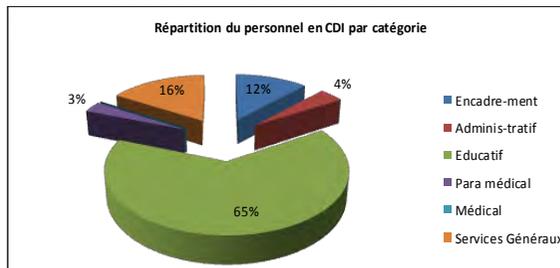
CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 23,75 | 23,75 | 24,75 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 24,75 | 3,00 | 1,00 | 16,00 | 0,75 | | 4,00 |
| CDD remplacement | 1,00 | | | 1,00 | | | |
| Contrats aidés | 1,00 | | | 1,00 | | | |



Comme il l'avait été présupposé, l'année 2015 a été marquée par de nombreux départs (7 éducateurs avec une ancienneté de 5 ans en moyenne) qui a fortement déstabilisé « le savoir-faire ensemble », la perte des automatismes, de la réactivité, de la cohérence de la prise en charge, de la confiance mutuelle.

Indéniablement, ces mouvements ont eu des conséquences sur les suivis individualisés des mineurs, sur l'équipe de cadres en terme de temps de présence et d'accompagnement.

Pour autant et au regard de plusieurs admissions particulièrement difficiles (mineurs violents, radicalisés, auteurs de viols, d'actes antisémites, de séquestration), l'équipe éducative a su relever les défis éducatifs, éthiques avec engagement et avec professionnalisme, faisant à cet endroit confiance aux cadres de l'établissement.

6. CONCLUSION

Les Centres Éducatifs Fermés restent des lieux d'éducation suspects pour beaucoup et au fil des années ils font encore l'objet d'attaques, de propos quelques peu désobligeants, de moult contrôles et évaluations afin d'en vérifier leur utilité. A cela, s'ajoute des objectifs d'activité réévalués, l'accueil de mineurs qui relèveraient plus du soin psychique, de mineurs radicalisés ou particulièrement abimés, auteurs de dégradations, de passages à l'acte conséquents qui nécessitent de penser et d'imaginer de nouvelles approches éducatives, de rechercher des outils de mobilisation nouveaux.

En cela, dans une société marquée par la peur, l'intolérance, l'individualisme et le communautarisme, il nous semble urgent de ne pas banaliser le dispositif, de le faire valoir comme étant à disposition des plus abimés, avec rigueur et exigence.

Sans ces marquages indispensables à toute construction identitaire et citoyenne, nous ne pourrions garantir à chaque adolescent de devenir un sujet libre, respectueux et agissant avec déférence aux règles sociales.

1. ÉDITORIAL

L'ensemble de l'équipe a réalisé avec professionnalisme la prise en compte des mesures ordonnées par les magistrats mulhousiens malgré un contexte d'instabilité au niveau de l'équipe de direction jusqu'à la nomination en septembre 2015 d'une directrice nommée sur les 3 sites (Mulhouse –Bassin/Mulhouse-Flandres/ Colmar).

La nouvelle organisation des équipes pluridisciplinaires par unité qui a été actée en 2014 et mise en œuvre cette année 2015 a été dynamisante. Un premier bilan a été réalisé en novembre.

Il en ressort que L'Unité fait ressource, collectivement et individuellement. L'intelligence collective est renforcée par un aspect non jugeant dans le « débroussaillage » des situations. Le groupe participe à la continuité des situations, ce qui entraîne un portage plus collectif.

Cette organisation par unité est à parfaire. Elle pose les bases du travail afin de formaliser les pistes d'évolution possibles, qui prennent en compte les besoins du public.

L'activité en AEMO « classique » sur Mulhouse est toujours à la baisse, au profit pour le service, d'une augmentation de mesures d'AEMOR et sur le territoire de mesures d'accompagnement et ou de prise en charge diversifiées, telles que recherchées par le conseil départemental du Haut-Rhin.

Les besoins des enfants en danger sur le territoire de Mulhouse, nécessitent des réponses avec des présences accrues et des étayages multiples, la mesure d'AEMO « classique » telle qu'elle est calibrée, n'est pas toujours adaptée et nécessite d'évoluer. La question de la restructuration et du développement du modèle de l'AEMO classique sera un des axes principal de travail de l'année 2016.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

2.1. Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

Par rapport aux années précédentes, pour lesquelles un déficit financier conséquent et chronique s'était installé, l'année 2015 affiche un quasi équilibre financier. La décision de revoir la répartition de la capacité installée entre mesures d'AEMO dites classiques et mesures d'AEMO Renforcées a été un choix judicieux qui répond à la réalité des prescriptions d'AEMO actuelles.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------------------|--------------------|---|---|
| AGREMENT | 1185 | 1185 | 1185 | 1185 |
| CAPACITE INSTALLEE | 1185 | 1185 | 1028 (1006 mes. class. + 21 mes renf. puis 28 à capter 1/9/14) | 948 (920 mes. class. + 28 mes renf.) |
| NBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES | 432 525 | 391 292 | 375 342 | 346 020 |
| NBRE DE JOURNEES REALISEES | 386 460 | 332 681 | 327 806 | 339 543 |
| ECARTS | -46 065 -10,65% | -58 611 -14,98% | -47 536 -12,66% | -6 477 -1,87% |
| NBRE DE POSTES EDUCATIFS REELS | 36,68 | 32,1 | 31,23 | 33,96 |
| NBRE D'ENFANTS SUIVIS PAR TS | 28,79 | 28,7 | 31 | 30,03 |
| NBRE D'ENFANTS PAR TS ACCORDES AU BUDGET | 30 | 30 | 30 | 30 (mes. Class.) 7 (mes. renf.) |
| NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE | 1554 | 1420 | 1410 | 1348 |

Le niveau global de la commande s'est ainsi rapproché de la capacité autorisée, même si il y a eu quelques moments de déficit en nombre de journées réalisées en lien avec le contexte d'arrêts maladie de longues durées et d'absence sur le dernier trimestre d'un magistrat sur un temps significatif qui a participé à la baisse des prescriptions.

Au-delà du contexte de fin d'année, c'est bien une tendance de baisse des mesures d'AEMO classique qui se confirme.

Il y a peu ou prou d'attente pour l'AEMO classique. Par contre, la situation est inverse pour le dispositif d'AEMO Renforcé.

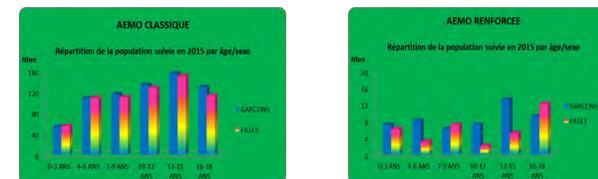
Il y a une liste d'attente systématique qui correspond à 15 enfants, soit un ETP d'éducateur spécialisé. Si le cahier des charges ne prévoit pas d'attente, le besoin est bien là et justement identifié par

les magistrats qui, par conséquent ordonnent ces mesures d'AEMOR.

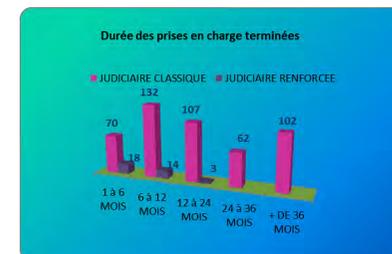
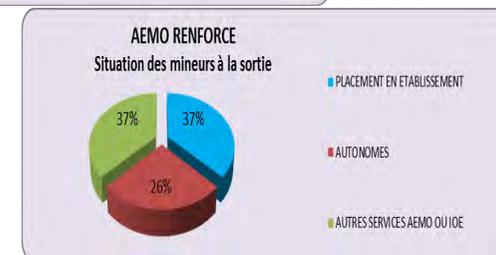
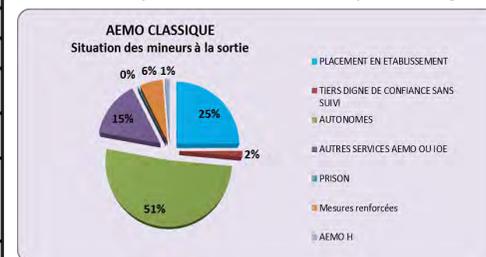
Là aussi, un travail de réflexion autour de la structuration et du développement du modèle des missions renforcées sera mis œuvre en 2016 en articulation avec le Conseil Départemental.

2.2. Mineurs par âge/sexe

La tranche d'âge des 13/15 ans affiche une proportion accrue de l'effectif des enfants suivis.



Le motif des levées des mesures est en premier lieu lié à l'évolution favorable de la situation du mineur puis en deuxième lieu, à la décision de placement du mineur par le magistrat.



AEMOR : Initialement prévu pour 6 mois, le besoin de renouvellement pour 6 mois supplémentaire est important pour finaliser un accompagnement qui porte sur des objectifs précis et qu'il serait prématuré d'arrêter sans prendre le risque de voir la situation se dégrader davantage.

Un facteur actuel du renouvellement émane de la constitution de la liste d'attente et du retard de mise en place de l'accompagnement du mineur et de sa famille. Dans ce cas, les 6 mois prévus ne sont d'entrée plus suffisants pour mener à bien nos missions, d'où la nécessité de la reconduction du délai.

Dans quelques situations, c'est le défaut de place en maison d'enfants qui pousse le magistrat à reconduire la mesure, la situation de danger ne permettant pas la levée sans disposer d'un relais immédiat.

AEMO : Les durées de prise en charge s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Une ou deux années sont « des classiques » c'est-à-dire le temps nécessaire à la maturation de la mesure et à son évolution.

Concernant les mesures durant plus de 3 ans, elles sont à interroger en articulation avec les magistrats et le Conseil Départemental.

En effet, qu'est ce qui fait qu'une mesure s'inscrive ainsi dans la durée ? Pour répondre à quels besoins ? Pour palier quels risques ? Y a-t-il un profil particulier des familles et/ou des besoins particuliers d'accompagnement qui expliquent la reconduction de la mesure judiciaire alors même que d'autres formes de prestations existent ?

Si les prestations renforcées qui existent actuellement ne sont pas adaptées, ne faudrait-il pas inventer une autre forme d'accompagnement, qui assure une veille mais qui sorte du cadre judiciaire... ou pas. Là encore, une piste de réflexion intéressante serait à mener.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

La vie du service a été particulièrement marquée cette année encore par des arrêts maladie, des mouvements du personnel, des arrivées et départs notamment au niveau de la Direction.

L'accompagnement des personnels en CDD et le recours à la cellule de remplacement ont été nécessaires et ont permis d'assurer une continuité de l'accompagnement.

Le comité des fêtes a initié un certain nombre d'actions qui participent à la respiration du service : randonnées ; auberges espagnoles, organisation du fond de rencontre...

3.2. Partenariat

La prise en compte de l'évolution des problématiques psychosociales et familiales vient interroger les méthodologies et les pratiques et nécessite une ouverture et une collaboration qui reste à renouveler auprès des partenaires de terrain et des partenaires ..

3.3. Travail avec les familles

Le travail avec les familles est central. Il se déploie et s'organise en fonction des besoins spécifiques de chacune d'elle.

La souplesse de notre accompagnement et son évolution est plus que nécessaire si l'on veut être au plus près de leurs besoins.

Les conflits conjugaux, par exemple, nécessitent des formes de médiation ; l'augmentation des troubles psychiques des parents nécessite là encore une autre forme d'accompagnement en lien avec les services spécialisés dans ce domaine.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Formations 2015 :

- Formation Recyclage secouriste au travail.

- Formation habilitation électrique.

- Formation du personnel éducatif : COPES L'ensemble du personnel a bénéficié d'une formation en intra sur 6 jours sur la question de la maladie mentale des parents et la prise en compte de cette dernière dans le cadre de nos interventions à domicile. Une suite est prévue en 2016.

- Participation aux XXIV^{èmes} Assises Nationales du CNAEMO

GAP : Mme Goldztaub a animé les GAP pour les équipes de travailleurs sociaux tout au long de l'année 2015, à raison d'une fois par mois et par équipe.

La supervision tient une place importante en tant que lieu de ressource.

GAP : des GAP pour les CSE ont été mis en place et mutualisés avec les CSE du pôle enfance.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Evolution personnel présent (en CDI) au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 47,79 | 47,31 | 45,81 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement* | Administratif | Éducatif | Paramédical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|--------------|---------------|----------|-------------|---------|-------------------|
| CDI | 45,81 | 3,00 | 4,30 | 35,10 | 2,91 | | 0,50 |
| CDD temporaire | 0,40 | | | 0,40 | | | |
| CDD remplacement | 3,00 | | | 3,00 | | | |

*+ Directeur mis à disposition

6. CONCLUSION

La dynamique interne à chaque pôle a permis de minimiser les effets non négligeables des changements successifs de pilote du service et d'assurer tant bien que mal une cohérence des pratiques. La dimension d'intelligence collective est à promouvoir ; les compétences des professionnels à mettre en avant.

Pour travailler avec les parents et les enfants, les outils ont besoin de se diversifier et de s'adapter. L'innovation ne peut être que valorisée dans la mesure où elle permet aux professionnels d'adapter des moyens en fonction des besoins des familles.

Les interventions auprès des enfants en bas âge d'une part et celles auprès des adolescents d'autre part gagneront à se spécialiser. Le recours aux actions collectives et aux ateliers de médiation sont amenés à se développer et s'enrichir.

Les mesures d'AEMOR répondent à un besoin croissant de « faire avec » et d'être plus présent. C'est une mesure souple qui s'ajuste aux objectifs de guidance de l'accompagnement des jeunes enfants et des adolescents.

Les mesures d'AEMO « classiques » telles qu'elles sont exercées aujourd'hui sont à réinterroger. Si elles restent légitimes et ont toute leur place aux côtés des nouvelles prestations, c'est bien la structuration et le développement de son modèle qui est à réinterroger au regard des évolutions du champ de la Protection de l'Enfance.

Enfin, l'investissement de tous les professionnels du service dénote un intérêt et un souci certain pour les enfants et familles que nous accompagnons. Leur savoir-faire et leur savoir-être est indéniable et est à saluer.

1. ÉDITORIAL

Le service **AEMO H** a été créé en 2011 suite à un appel à projet de 2010 ; il offre la possibilité d'un accompagnement éducatif du mineur et d'un soutien à la parentalité de manière intensive tout en permettant « la mise à l'abri momentanée » du mineur si la situation le nécessite. L'âge d'admission est fixé de 3 ans à 18 ans.

L'**AEMO – Hébergement** intervient au titre de l'article 375-2 du code civil, modifié par la loi du 05 mars 2007, loi réformant la protection de l'enfance : « lorsqu'il confie un mineur à un service de milieu ouvert, le juge des enfants peut autoriser ce dernier à lui assurer un hébergement exceptionnel à condition que ce service soit spécifiquement habilité à cet effet. Le juge est saisi de tout désaccord concernant cet hébergement ».

Les modalités de mise en œuvre de la mesure restent centrées sur le travail avec les parents toutes les semaines (rencontres, téléphones), des entretiens avec les enfants au minimum 1 fois/semaine : entretiens en famille, avec l'enfant seul au service, à l'extérieur. Des actions de soutien à la parentalité sont mises en place et des activités collectives/mineures ont lieu. L'accompagnement des mineurs vers le dispositif de droit commun reste d'actualité.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

L'**AEMO avec hébergement (AEMO H)** est une mesure de suivi éducatif en milieu ouvert prononcée pour 6 mois (avec possibilité de renouvellement) prévoyant à titre exceptionnel un accueil de l'enfant par le service éducatif pour une période limitée à 4 jours maximum. Il s'agit d'une réponse à une situation qui, momentanément ne permet pas le maintien à domicile de l'enfant. L'accord préalable du juge des enfants est nécessaire et définie dans le jugement prononcé. L'accord des parents reste fortement souhaitable.

Chaque fois que le service héberge un mineur, le service informe sans délai (fiche hébergement) le juge des enfants et le Conseil Départemental.

Ce mode de prise en charge présente une réponse souple, rapide, momentanée au cours de la mesure. Ce dispositif permet d'accorder une prise de distance tant aux détenteurs de l'autorité parentale qu'aux bénéficiaires. Ce dispositif permet à l'enfant de disposer d'un espace de parole important.

Les enfants et leurs parents demeurent dans un rayon de 30 km, permettant ainsi une intervention éducative plus présente, avec des déplacements moins chronophages.

Au fil du temps, nous pouvons constater que l'hébergement devient « un outil de médiation » permettant ainsi d'anticiper les moments de crises et donc les interventions en urgence. Cette séparation préparée et objectivée au bénéfice de l'enfant permet de mieux évaluer les effets de la séparation et un développement plus étayé de l'enfant pendant les périodes de l'hébergement.

Cette prestation de milieu ouvert avec Hébergement permet de travailler à faire évoluer cette relation, si possible, en n'exposant pas l'enfant de façon permanente aux difficultés des adultes.

L'hébergement peut être une ressource pour pallier à des problèmes temporaires de santé des parents durant la mesure.

• L'activité

| Agrément | Capacité installée | Journées prévisionnelles | Journées réalisées | Écart en nbre | Taux de réalisation de l'activité |
|----------|--------------------|--------------------------|--------------------|---------------|-----------------------------------|
| 25 | 25 | 7756 | 7866 | 110 | 101% |

Depuis le 01/09/2015, le nombre de jeune est passé à 25 avec une prise en charge de 20 enfants du 01/01/2015 au 31/08/2015. 40 enfants, sur l'année 2015, ont bénéficié de ce dispositif.

La tendance se confirme : les mesures d'AEMO H ordonnées le sont prioritairement pour des adolescents. 23 enfants ont un niveau secondaire ; 4 sont sans cursus, 4 en formation, 2 en ITEP, 5 en maternelle et 2 en élémentaire. Nous constatons que 3 adolescents inscrits au collège arrivent en AEMO H en déscolarisation.

Les mesures ordonnées dans l'attente d'un placement restent stationnaires : 5 (6 en 2014) et 1 seul placement fut effectif. La mesure d'AEMO H vient pallier au défaut de placement pour des adolescents proches de la majorité pour qui « le placement reste impossible et demeurer à la maison reste difficile ».

Sur 25 mineurs, nous constatons :

18 mineurs, soit 72% sont concernés par un cadre éducatif inadapté.

22 mineurs, soit 88% rencontrent des difficultés relationnelles/parents.

14 enfants, soit 56 % rencontrent des difficultés scolaires/insertion professionnelle.

14 enfants souffrent de troubles de comportement.

12 enfants présentent des troubles du comportement.

11 mineurs font preuve de violence avec leur entourage.

5 présentent un mode de vie délinquant.

2 ont une sexualité inappropriée à l'âge.

8, soit 32% ont un comportement auto destructeurs.

Le nombre de mères vivant seules avec leurs enfants constituent le profil principal de constellation familiale.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

L'établissement est joignable 24h/24h, 7 jours/7.

La mise en place d'un planning validé a suscité, au début, des réactions vives.

Les travailleurs sociaux assurent le service de 7h à 22h en semaine et de 10h à 18h le samedi. Le samedi des astreintes éducatives sont assurées de 18h à 22h et le dimanche et les jours fériés de 10h à 22h. Le cadre d'astreinte assure l'astreinte tous les jours en semaine de 18h à 9h et 24h/24h dimanches et jours fériés. Sur les périodes de congés, maladie, les périodes de 7h à 9h et de 18 h à 22h peuvent devenir des temps d'astreintes.

L'équipe de nuit (2 personnes en alternance) assure une astreinte tous les week-ends + fériés de 8h à 10h.

La mise en place d'un planning à partir du 01/09/2015, permettant une intervention en travail effectif de 7h à 22h nous fait constater une nette diminution des interventions « dites d'Urgence ».

Sur 294 appels téléphoniques durant les temps d'astreintes, 2,55% ont donné lieu à un hébergement.

Sur 35 interventions urgentes, 28 ont donné lieu à un hébergement sur 67 hébergements. Ces 35 interventions, dont 2 avec les forces de police, ont généré 242,75h de travail pour 5 travailleurs sociaux (avec 11 h d'intervention en famille pour la CDS).

Les autres hébergements sont à la demande du parent, du jeune, du service en lien avec le travail éducatif mis en place.

L'hébergement est occupé par :

56 nuits pour 8 filles (les filles arrivent plus facilement à demander l'hébergement) : 4 filles faisaient l'objet en début de mesure d'une demande de placement.

11 nuits pour 5 garçons (les garçons préfèrent trouver d'autres solutions, ou sont dans le refus total).

3.2. Partenariat

Le service AEMO H est en lien pour de nombreuses situations, avec l'UPA, la MDA, le Centre Hospitalier Ado'sphère, les missions locales, et les différents partenaires en lien avec l'enfant (scolaire, médecin, CMS...).

Prise en compte des différents intervenants en amont de la situation : rencontre, téléphone pour garantir un accompagnement cohérent et pertinent.

Le tribunal : juge des enfants. Crips ; ASE.

Pour des activités collectives de sorties en montagne (raquettes, chiens de traîneaux, promenades) : projet mis en place avec une association « la chouette » (guide de montagne).

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Formation du personnel éducatif :

GAP : En lien avec l'AEMO et l'AEMOR : 1h30 tous les mois.

Formation COPES (équipe + CDS) : « les enfants et la maladie mentale de leurs parents ».

Formation du personnel éducatif :

GAP : En lien avec l'AEMO et l'AEMOR : 1h30 tous les mois.

Formation COPES (équipe + CDS) : « les enfants et la maladie mentale de leurs parents ».

Formation collective : « le risque incendie » : action de prévention.

Formation individuelle (1) : « changer sa posture professionnelle avec l'approche médiation ».

Formation individuelle (1) : « recyclage sauveteur secouriste du travail ».

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein - CDI)

| 2012 | 2013 | 2014 |
|------|------|------|
| 6,35 | 6,65 | 8,55 |

Répartition personnel (en CDI) par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement* | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|--------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 8,55 | 1,00 | 0,25 | 5,00 | 0,30 | | 2,00 |
| CDD remplacement | 1,00 | | | 1,00 | | | |

* Directeur mis à disposition

6. CONCLUSION

Le dispositif AEMO avec Hébergement reste toujours très pertinent pour travailler de façon intensive à l'aide apportée aux parents/enfants.

Cet outil Hébergement est un « outil » qui, utilisé comme soutien à la parentalité permet d'éviter des dégradations des relations parents/enfants, parfois des ruptures : utilisé en tant que tel, il peut permettre d'anticiper de forts conflits, de la violence.

Ce dispositif s'avère être particulièrement pertinent pour des adolescents « en limite », en refus de placement, offrant une protection sans « enfermer le jeune » dans une structure.

Ce dispositif pourrait se développer pour de jeunes enfants dans l'aide et le soutien renforcés aux parents.

**Foyer d'Action Éducative
« René Cayet »**

81 Rue des Flandres - 68100 MULHOUSE
Pôle protection de l'enfance 68

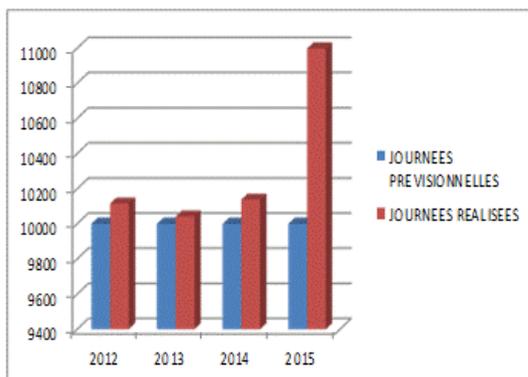


1. ÉDITORIAL

Le Foyer René Cayet est situé à Mulhouse et facilement accessible par tout moyen de transport. Cet emplacement permet aux jeunes de se rendre aisément dans les établissements scolaires, chez les employeurs et facilite l'accès aux activités extra-scolaires. A l'arrière de l'établissement, nous bénéficions d'un espace vert fort agréable agrémenté d'un terrain multi-sports. La salle informatique ainsi que la salle de sport contribuent au développement et à l'épanouissement des usagers. La configuration interne est des plus agréables et chaque jeune bénéficie d'une chambre individuelle.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

- Évolution des journées réalisées sur les 4 dernières années



- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Agrément | 30 | 30 | 31 | 33 |
| Journées prévisionnelles | 10000 | 10000 | 10000 | 10000 |
| Journées réalisées | 10115 | 10042 | 10138 | 10998 |
| Écarts | 115 | 42 | 138 | 998 |
| | 1,15% | 0,42% | 1,38% | 9,98% |
| Effectif au 31 déc. | 28 | 32 | 31 | 31 |
| Taux de réalisation de l'activité | 101,15% | 100,42% | 101,38% | 109,98% |
| Nbre de bénéficiaires suivis | 59 | 56 | 57 | 41 |

Le Foyer accueille 31 garçons âgés de 14 à 21 ans confiés en assistance éducative ou en ordonnance 1945, et dispose de 2 places d'urgence qui ne sont jamais vacantes. Les jeunes présentent des troubles du comportement et du caractère entraînant des difficultés et/ou des ruptures avec leur famille, l'environnement social, la scolarité, la formation professionnelle. De plus en plus, les bénéficiaires ont besoin d'un soutien pédo-psychiatrique.

- Origine géographique des placements

| | |
|-------------------------|-----------|
| JE Mulhouse | 9 |
| JE Belfort | 1 |
| TOTAL ADMISSIONS | 10 |

- Âge des bénéficiaires admis

| 12-13 ans | 14 - 15 ans | 16 - 18 Ans |
|-----------|-------------|-------------|
| 1 | 5 | 4 |

NB : Admission de 1 jeune de moins de 14 ans avec une dérogation du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Le rajeunissement des bénéficiaires, à leur arrivée, se confirme puisque la majorité d'entre eux est admis entre 14 et 15 ans. En revanche, les jeunes adultes sont moins nombreux et s'ils bénéficient d'un Contrat Jeune Majeur, ce n'est que pour une très courte période. La durée moyenne de placement est de 23 mois avec des variations importantes allant de 4 mois à 4 ans. Les accueils d'urgence, quant à eux, peuvent ne rester que quelques jours. Durant l'année 2015, nous avons connu un turn-over moindre concernant les pensionnaires.

Les rencontres avec les familles sont fondamentales et en cohérence avec les situations. Ce travail est complété depuis 2013 par les accueils séquentiel, modulable et à domicile. Les difficultés et les situations de précarité que rencontrent les parents sont plus importantes. Ceci nous oblige à être plus à l'écoute et plus disponibles. Par ailleurs, nous accueillons également des jeunes mis à pied par d'autres établissements.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



3.1. Vie de l'établissement

Tout au long de l'année, les bénéficiaires profitent des camps et de week-ends trimestriels pour faire des découvertes culturelles et sportives. L'un d'eux a eu lieu à Port Leucate. Durant le séjour, les jeunes ont participé au nettoyage des plages alentour ce qui a été fort apprécié. Le camp ski a permis à certains de nos usagers de découvrir les plaisirs de la glisse. Par le biais de ces activités, les jeunes peuvent acquérir une estime de soi et ainsi être mis en valeur. Se dépasser et faire émerger des capacités insoupçonnées leur prouve qu'ils sont en perpétuelle évolution.

Le 18^e tournoi de football s'est déroulé le 10 juin dans une ambiance fair-play et bon enfant.

3.2. Partenariat

Nous coopérons au mieux avec les services de l'ASE et de la PJJ. Les jeunes participent fréquemment au jeu du Budget et nous accueillons quelquefois, à cette occasion au sein de l'établissement, d'autres bénéficiaires et les partenaires. Les contacts sont fréquents avec des associations d'horizons divers. Notre collaboration permet aux jeunes d'entendre et d'écouter d'autres avis.

3.3. Travail avec les familles

Nous n'avons pas de Conseil de Vie Sociale mais nous accueillons régulièrement les parents et échangeons sur l'évolution de leur enfant. Il est impératif que la problématique évolue afin que chaque protagoniste trouve « la bonne place » au sein de la cellule familiale et que nous puissions envisager une prise en charge différenciée.

Lorsque les parents ne peuvent venir, l'équipe pluri-disciplinaire se déplace à leur domicile. La complexification de certaines situations nous oblige à multiplier les rencontres. Les nouvelles prises en charge demandent une adaptation et une réactivité plus importante. D'autant qu'il faut quelquefois revenir sur un placement traditionnel pour que chaque partie puisse réfléchir et prendre du recul.

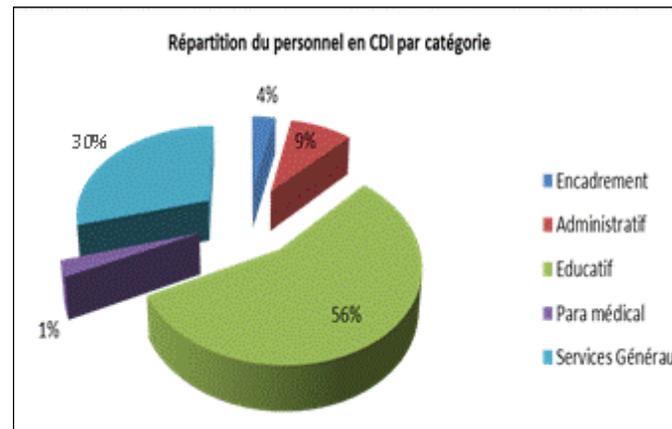
4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Suite au compte-rendu de l'évaluation externe, nous avons pu identifier un certain nombre d'items sur lesquels nous devons faire un travail continu afin d'améliorer et d'être au plus proche des exigences de la loi de 2002-2 et du 7 mars 2007. Nous avons planifié un échéancier afin de parfaire nos prestations. La réactualisation du projet d'établissement est presque finalisée. Le personnel et certains usagers y ont participé et ont été force de propositions. Cela a permis à chacun de se questionner et de penser aux améliorations possibles.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (ETP/ CDI)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 29.53 | 31.53 | 30.53 |



| TOTAL | Encadrement et Administratif | Éducatif | Para médical | Services Généraux |
|-------|------------------------------|----------|--------------|-------------------|
| 30.53 | 3.70 | 17.00 | 0.83 | 9.00 |

Le personnel éducatif se forme tant individuellement que collectivement et s'adapte ainsi à l'évolution des problématiques mais également aux différentes prises en charge qu'offre l'établissement.

Le personnel des services généraux et administratifs suit également des formations pour parfaire ses compétences. Les maîtresses de maison offrent chacune des menus diversifiés car elles viennent d'horizons différents. Les pensionnaires profitent de cette hétérogénéité pour découvrir d'autres mets.

La venue de stagiaires permet un regard neuf qui interroge nos pratiques.

6. CONCLUSION

L'évolution des prises en charge et le questionnement qu'ont suscités l'évaluation externe et le projet d'établissement permettent l'amélioration incontestable du travail avec les bénéficiaires et leurs familles. Nous essayons de faire en sorte que chaque protagoniste retrouve sa place mais avant tout la bonne place au sein de la cellule familiale. Notre ouverture vers l'extérieur ainsi que la collaboration avec une multiplicité de partenaires améliorent constamment notre travail.

Il est également à noter que l'ambiance bienveillante et sereine permet aux salariés d'être à l'écoute de chaque bénéficiaire et de le soutenir dans son parcours, avec la possibilité d'un avenir meilleur.

1. ÉDITORIAL

L'année 2015, comme les périodes précédentes, a été marquée par une activité particulièrement soutenue. Il aura fallu déployer une vigilance particulière pour ne pas être, encore une fois, confrontés à un problème de suractivité qui prend, malgré tout, une dimension chronique. L'efficacité de complémentarité aura permis de répondre, ces derniers mois tant bien que mal, aux besoins repérés et confirmés tant par le procureur de la république que par le préfet qui notait en conclusion de l'exercice 2015 : « L'augmentation importante et constante depuis 5 ans des mineurs en assistance éducative ». Nous aurons donc été confrontés, tout au long de l'année, à une extrême tension autour de mineurs en détresse dont le nombre grandissant ne peut laisser indifférent.

2. MISSIONS

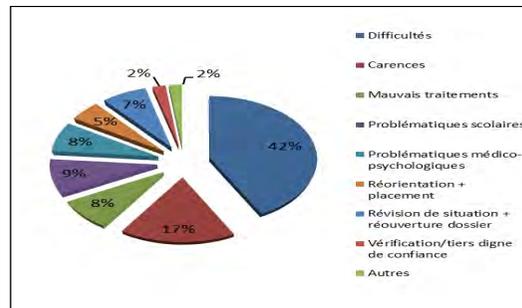
• Des clefs de compréhension par rapport aux missions réalisées dans l'année

Qui sont-ils ces mineurs confiés ?

Plus que jamais, nous avons été témoins de conditions particulièrement dégradées pour un nombre de plus en plus important d'enfants. Les mineurs, rencontrés dans le cadre du SIE, sont bel et bien les enfants rencontrant les difficultés les plus massives dans des contextes familiaux et socioéconomiques marqués par des ruptures, des carences, des formes de déshérence et d'abandon.

• Motifs des mesures par grandes catégories

| | |
|---|-------------|
| <u>Les difficultés :</u> | 42 % |
| Relations familiales | 06,00 % |
| Relations parentales | 13,00 % |
| Comportementales et éducatives | 23,00 % |
| <u>Les carences représentent :</u> | 17 % |
| Carences éducatives | 12,00 % |
| Carences de soins | 05,00 % |
| <u>Mauvais traitements :</u> | 8 % |
| Séviçes physiques | 02,00 % |
| Séviçes sexuels | 02,00 % |
| Suspicion mauvais traitements | 04,00 % |
| <u>Problématiques scolaires :</u> | 9 % |
| Absentéisme | 06,00 % |
| Difficultés scolaires | 03,00 % |
| <u>Problématiques médico-psychologiques :</u> | 8 % |
| Difficultés psychologiques enfants | 03,50 % |
| Difficultés psychologiques parents | 04,50 % |
| <u>Réorientation + placement :</u> | 5 % |
| <u>Révisions de situation +</u> | |
| <u>réouverture dossiers :</u> | 7 % |
| <u>Vérification/tiers digne de confiance :</u> | 2 % |
| <u>Autres :</u> | 2 % |

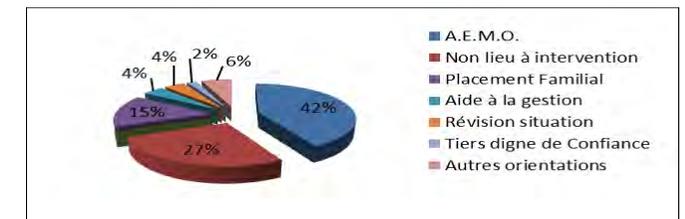


• Instances à l'origine de la mesure

La grande majorité des mineurs, adressés au service, a fait l'objet d'une évaluation ou d'une tentative d'évaluation effectuée sous l'égide de la CRIPS avant transmission à l'autorité judiciaire.

• Situation des mineurs à la sortie : orientation préconisée

Les orientations en fin de mesure renvoient à des évolutions sensibles. Nous avons préconisé dans 42 % des situations, une AEMO. Cette préconisation n'était que de 39 % en 2014, parallèlement le nombre de propositions de mainlevées a baissé de 6 % passant de 33 % à 27 %. En ce qui concerne les placements, 15 %, nous constatons une augmentation (+ 4 %) alors que par le passé ils étaient stables à 11 %.



• Durée des mesures terminées

91 % des mineurs ont bénéficié d'une période d'intervention de 6 mois.

• Mineurs par âge, sexe selon la nature des mesures

Répartition par sexe

| | |
|----------|---------------|
| Filles: | 299 soit 45 % |
| Garçons: | 61 soit 55 % |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

• Partenariat et travail avec les familles

Comme l'an passé, le partenariat, avec les réseaux des professionnels de proximité, aura été intensifié.

Le travail avec les familles, pour sa part, a été sans cesse soutenu pour aboutir maintes fois à une logique d'adhésion au principe d'une aide éducative.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

2015, à ce niveau, aura été emblématique dans la mesure où malgré une conjoncture difficile et une charge de travail importante, nous aurons sans réserve tenu l'objectif de proposer, de façon quasi systématique, une rencontre de chaque mineur avec un psychologue pour inscrire l'intervention dans une logique interdisciplinaire et interactive mise en œuvre par un binôme associant travailleur social et psychologue.

Par ailleurs, le renforcement des interventions des psychiatres et pédiatres s'inscrit sans conteste dans la recherche continue de l'amélioration de la prestation avec en point d'orgue, la volonté de proposer une prise en charge respectueuse des singularités des mineurs et des parents.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31 DÉCEMBRE 2015

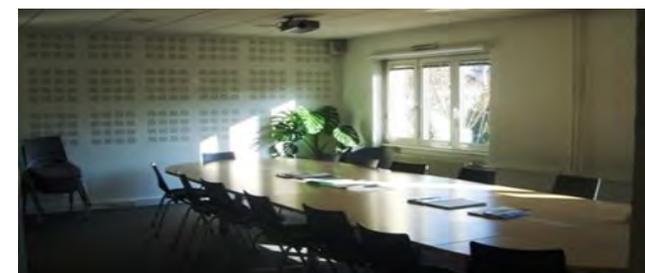
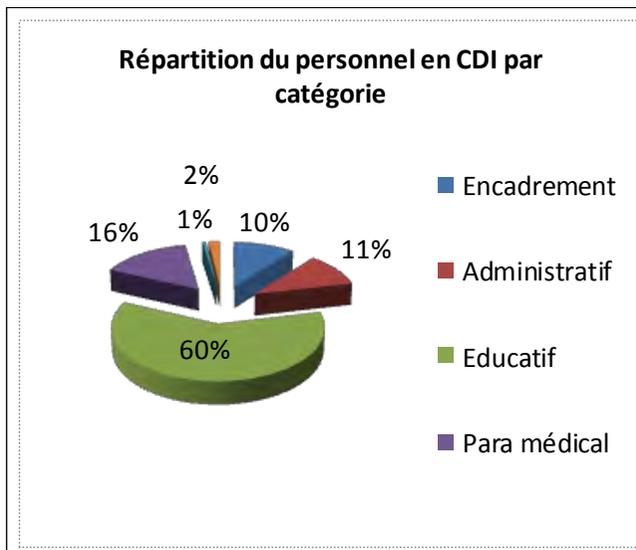
CDI

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2012 | 2013 | 2014 |
|-------|-------|-------|
| 27,47 | 26,53 | 25,92 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 25,92 | 2,75 | 2,80 | 15,66 | 4,05 | 0,16 | 0,50 |
| CDD remplacement | 1,00 | | | 1,00 | | | |



6. Conclusion

En règle générale, nous constatons que l'intervention de la justice dans la sphère éducative familiale vient bien souvent, après une phase de tension ou de refus, introduire une nouvelle dynamique d'échange et de confiance, alors que cette dernière a parfois fini par s'amenuiser dans le strict champ des interventions mises en œuvre sur le plan administratif.

Nos efforts, pour favoriser leur positionnement ou repositionnement, en tant que détenteurs d'une autorité parentale consolidée, s'inscrivent dans les attendus de la MJIE, notamment en lien à la vérification des éléments de danger. Y parvenir relève d'un engagement continu à partir des données et singularités de toutes les situations en veillant au développement d'une approche individualisée dont chaque mineur doit pouvoir bénéficier alors qu'ils évoluent bien souvent dans des contextes de détresse accrue au sein des familles maintes fois recomposées et maintes fois redissociées.





1. ÉDITORIAL

L'EEP « Centre de la Ferme » accueille 67 mineurs âgés de 8 à 18 ans dont le développement affectif, social, scolaire et professionnel est compromis.

L'accueil se fait :

- au service « **internat** », dans le cadre d'un hébergement semi-individuel de 42 places (dont 2 places pour les accueils d'urgence),
- au service « **APAJ** », dans le cadre de l'accueil de jour mixte de 20 places et de l'hébergement individuel en studios de 5 places,
- au service « **ReSco** » : les bénéficiaires sont ceux des services précédents mais aussi des externes à l'établissement.

Ces enfants et adolescents sont confiés à l'établissement :

- par les Directions Départementales de l'Aide Sociale,
- par les Magistrats pour enfants,
- sur réquisition du Procureur dans le cadre de l'accueil d'urgence.

L'accueil et la prise en charge de l'enfant et de sa famille à l'E.E.P. reposent sur quelques principes fondamentaux :

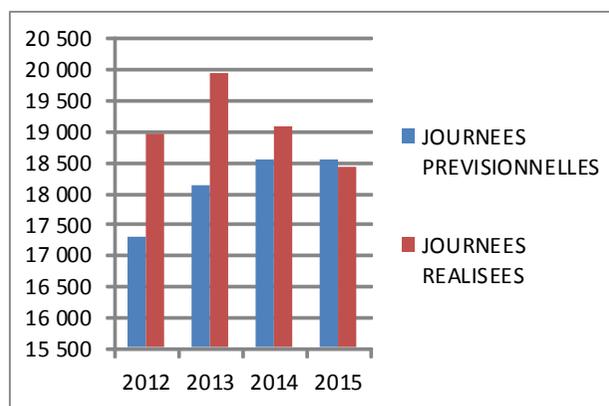
- le respect de la personne,
- la primauté de la parole sur la violence,
- le parcours du jeune et la continuité de l'accompagnement,
- la responsabilité des adultes à l'égard d'une personne en devenir.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- **Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année**

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------|--------|--------|--------------|
| AGREMENT | 67 | 67 | 67 | 67 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 17292 | 18121 | 18531 | 18531 |
| JOURNÉES RÉALISÉES | 18956 | 19918 | 19081 | 18429 |
| ÉCARTS | 1664 | 1797 | 550 | -102 |
| | 9,62% | 9,92% | 2,97% | 5,50% |
| EFFECTIF AU 31 DECEMBRE | 62 | 69 | 65 | 69 |
| TAUX D'OCCUPATION | 109,62 | 109,92 | 102,97 | 99,45 |
| NBRE DE BÉNÉFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNÉE | 123 | 128 | 105 | 124 |

- **Évolution des journées réalisées**



- **Mouvements nombre d'entrées/sorties**

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE |
|-------------------------|-----------|
| TE M1 + ASE 68 | 7 |
| TE M2 + ASE 68 | 9 |
| TE M3 + ASE 68 | 7 |
| TE M4 + ASE 68 | 7 |
| TE C1 + ASE 68 | 3 |
| TE C2 + ASE 68 | 3 |
| TE C3 + ASE 68 | 1 |
| TGI COLMAR | 1 |
| TE STRASBOURG | 2 |
| SPE 67 | 1 |
| ASE 68 | 13 |
| Délinquance | 1 |
| TOTAL ADMISSIONS | 55 |

| SORTIES - MOTIF DE SORTIE | NOMBRE | ORIENTATION |
|---------------------------|-----------|--------------------------------|
| Fin de prise en charge | 2 | majorité |
| Fin de prise en charge | 4 | réorientation |
| Fin de prise en charge | 30 | retour famille |
| Fin de prise en charge | 5 | retour établissement d'origine |
| Mainlevée | 5 | autonomie |
| Mainlevée | 3 | retour famille |
| TOTAL SORTIES | 49 | |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Une fête institutionnelle de fin d'année a été organisée le 1er juillet 2015 avec l'ensemble du personnel et une partie des bénéficiaires.

Une nouvelle psychologue a été recrutée. Elle s'engage fortement auprès des jeunes et des équipes, participe aux réunions de groupe et de paroles et conduit des ateliers d'expression notamment utilisant le support du graphe. Elle a organisé l'intervention du centre de planification du Hasenrain sur les thèmes du « corps qui change » et des « questions d'amour ».

La rédaction du projet de service a été validée par les instances associatives.

Le projet architectural a été provisoirement arrêté.

3.2. Partenariat

Des partenariats existent avec les enseignants, les personnels de santé, les villes de Riedisheim et Mulhouse (utilisation des installations sportives et culturelles), le centre de planification du Hasenrain.

3.3. Travail avec les familles

Afin de prendre en compte la problématique de l'adolescent dans sa globalité, nous mettons l'accent sur la dimension affective en travaillant étroitement avec les familles.

Ainsi, chaque éducateur référent participe à des rencontres avec les familles. Ce travail d'accompagnement consiste à valoriser les compétences parentales et à conforter la place de l'adolescent dans sa famille quand cela est possible. Malheureusement, pour certains, un travail de séparation est nécessaire et l'éducateur les soutient pour trouver un nouvel équilibre relationnel parents-enfant.

Un goûter interculturel a été organisé avec les parents des enfants du GS-1 à l'occasion de Noël.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Objectifs relatifs à la vie quotidienne restant à consolider :

Consolider l'implication collective des jeunes dans la vie de leurs groupes (projet et mise en œuvre d'activités telles que repas faits par des jeunes pour les autres, etc.).

Objectifs relatifs à la vie institutionnelle :

Mettre en œuvre des projets pédagogiques annuels spécifiques.

Objectifs relatifs au projet personnalisé :

Mettre en œuvre le logiciel de suivi éducatif servant à la fois de dossier unique de l'utilisateur et de cahier de liaison.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

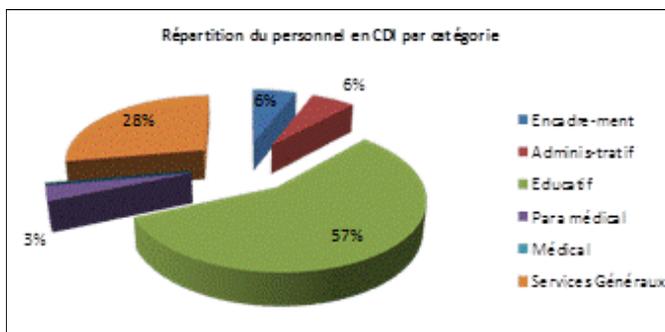
CDI

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|-------|-------|
| | 52,44 | 52,47 | 50,27 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Paramédical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|-------------|---------|-------------------|
| CDI | 50,27 | 3,00 | 3,00 | 28,50 | 1,75 | 0,02 | 14,00 |
| CDD temporaire | 1,00 | | | 1,00 | | | |
| CDD remplacement | 8,93 | | 0,23 | 3,00 | | | 5,70 |
| Contrats aidés | 1,00 | | | 1,00 | | | |



Nous avons accueilli un volontaire en service civique qui avait pour mission de développer l'utilisation de jeux de société pédagogiques en construisant un outil permettant de sélectionner les jeux en fonction de visées pédagogiques spécifiques.

6. CONCLUSION

La redéfinition du poste de psychologue ainsi que le recrutement d'une nouvelle personne ont permis de renforcer l'accompagnement des jeunes et ont créé une réelle synergie avec l'intervention de la psychiatre et de la psychothérapeute. Ce dispositif permet de mieux accueillir les jeunes qui sont marqués par une grande déstructuration (familiale, sociale, psychoaffective).



1. ÉDITORIAL

Le foyer « Les Hirondelles » est un établissement de la protection de l'enfance. Il accueille 28 jeunes filles de 13 à 18 ans, à la demande d'un magistrat ou de l'ASE. Il propose une prise en charge diversifiée et évolutive et dispose, pour ce faire, de 3 groupes de vie en interne et de 4 appartements dédiés à l'Internat Externalisé (IE).

Après une année 2014 qui marqua le retour à un nouvel équilibre, l'année 2015 fut néanmoins marquée par de nombreux mouvements du personnel dont la plupart est à mettre en lien avec les difficultés grandissantes des jeunes accueillies qui ont mis à mal les jeunes professionnels. Néanmoins, l'engagement de l'ensemble de l'équipe, tous services confondus, a permis de proposer un accompagnement de qualité au plus près des besoins des bénéficiaires.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillies dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| AGREMENT* | 30 | 30 | 30 | 30 |
| JOURNEES PREVISIONNELLES | 8690 | 8664 | 8664 | 8664 |
| JOURNEES REALISEES | 8893 | 8867 | 8803 | 8932 |
| ECARTS | 203 | 203 | 139 | 268 |
| | 2,34% | 2,34% | 1,60% | 3,09% |
| EFFECTIF AU 31 DEC | 27 | 26 | 25 | 23 |
| TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE | 102,34% | 102,34% | 101,60% | 103,09% |
| NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE | 66 | 59 | 45 | 45 |

*l'augmentation de 28 à 30 places était prévue par la création de 2 appartements supplémentaires pour l'IE, proposition refusée par les financeurs.

L'activité prévisionnelle 2015 était fixée à **8664 journées** et l'année s'est achevée avec un total de **9 602j réalisables¹** pour **8 932j facturées**, soit un excédent de **268 j** :

- 5 315j (Structures I et II)
- 1 733j (Str.III semi-autonome et son appart. autonome)
- 1 193j (Internat Externalisé)
- 691j (Urgence)

Les accueils d'urgence ont représenté **65%** des admissions en 2015. Aussi, parmi les 20 jeunes admises cette année, 13 l'ont été à ce titre.

Avec **45** jeunes suivies en **2015**, la rotation des effectifs s'est avérée stable par rapport à 2014.

Toutes les jeunes filles accueillies étaient originaires du Haut-Rhin.

• Mouvements nombre d'entrées/sorties

| ADMISSIONS - PROVENANCE | | Nb | | | | | |
|---------------------------|-----------|-------------------|-----------|-------------|--|----|--|
| JE MULH / ASE MULH | | 13 | | | | | |
| JE COL / ASE COL | | 2 | | | | | |
| ASE MULH | | 5 | | | | | |
| TOTAL ADMISSIONS | | 20 | | | | | |
| SORTIES - MOTIF DE SORTIE | | Nb | | ORIENTATION | | Nb | |
| Échéance CJM | 4 | Autonomie | 4 | | | | |
| Échéance plact | 8 | Famille | 12 | | | | |
| Mainlevée | 8 | Maison Maternelle | 2 | | | | |
| Réorientation | 2 | Inconnue | 4 | | | | |
| TOTAL SORTIES | 22 | | 22 | | | | |

• Principales caractéristiques de la population accueillie

Age des bénéficiaires: Contrairement aux deux années précédentes où les admissions des jeunes de 16 à 18 ans étaient majoritaires : **63,25%** en 2014 celles-ci n'ont représenté que **40%** en 2015.

Ainsi le rajeunissement de la population admise, amorcé en 2014, s'est confirmé cette année avec **60%** d'admissions de jeunes de moins de 16 ans dominées par la tranche des **14-15 ans**.

Durée de séjour: A l'exemple de 2014, du fait du rajeunissement de la population et des difficultés accrues de leurs familles, la durée des séjours a augmenté. Ainsi, les placements inférieurs à 9 mois ont régressé : **36,25%**, au profit de ceux de 9 à 24 mois, **63,75 %** pour une durée moyenne de 1 an et 3 mois en 2015.

Les jeunes majeures :

Parmi les **45** jeunes suivies, **9** jeunes ont atteint leur majorité en 2015 et seules **4** adolescentes ont bénéficié d'un contrat jeune majeure pour une durée moyenne limitée à **2,5 mois**, le temps de stabiliser son insertion dans le monde du travail pour l'une, percevoir l'APL et subvenir à leurs besoins pour les 3 autres.

Situation scolaire et professionnelle:

En 2015, 41% des jeunes ont poursuivi une scolarité ou un apprentissage : **9,5%** => enseign. général, **22%** => enseign. technique, **9,5%** => apprentissage.

Alors que **60%** des jeunes admises étaient âgées de - **de 16 ans** et donc d'obligation scolaire, l'année 2015 a vu le plus fort taux de jeunes exclues des dispositifs de droit commun depuis 15 ans.

2001 => 10% 2008 => 45% 2015 => **59%**.

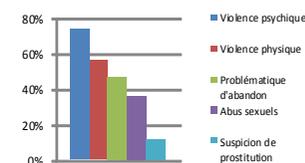
Parmi ces jeunes, **30%** étaient âgées de **13 à 15 ans** et présentaient, avant leur admission, un absentéisme scolaire massif. La question de leur insertion se pose donc de manière cruciale au regard d'histoires de vie particulièrement douloureuses qui ne leur permettent pas de se projeter. Le manque d'étayage structurel et affectif n'a pas favorisé leur construction identitaire ce qui nuit gravement à leur capacité de projection et donc à leur inscription scolaire et sociale. Ce n'est donc que dans la durée que peut se travailler leur retour vers l'insertion.

En 2015, la moitié de ces adolescentes a pu néanmoins renouer avec la scolarité ou le monde professionnel soutenues en interne par leur prise en charge à l'Atelier Ressource et au Pôle de soutien scolaire et, par après, en externe par les dispositifs de droit commun. Au regard des difficultés propres à chacune, ce retour vers l'insertion aura cependant nécessité de 9 mois à 2 ans pour les plus éloignées.

• Caractéristiques individuelles de la population

L'étude que nous menons désormais depuis 2 années illustre clairement l'importance et la multiplicité des difficultés auxquelles les jeunes filles accueillies ont été confrontées et qui, aujourd'hui, handicapent gravement leurs capacités à se construire et à se projeter.

Les indicateurs de placement



Dans **83%** des cas, les adolescentes confiées présentent une problématique ancienne que nous qualifierons de structurelle au niveau familial. Ainsi, les indicateurs de placement s'avèrent multiples.

¹ Journées facturées + absences congés/fugues

Les troubles repérés durant la prise en charge:

A l'exemple de ce qui précède, les troubles repérés sont pluri-factoriels et la souffrance de ces adolescentes s'exprime par des comportements auto et hétéro-agressifs :

- **47,5%** d'entre elles présentent des conduites addictives, alcool, drogue,
- **45%** se scarifient,
- **36%** ont une sexualité à risque (partenaires multiples, rapports non protégés),
- **23%** sont suspectées de prostitution,
- **12%** ont essayé d'attenter à leur vie.

Quant aux manifestations hétéro-agressives, elles concernent essentiellement des faits de violence à l'égard des adultes de l'institution pour **45%** des jeunes confiées et se trouvent directement en lien avec les problématiques addictives et le refus de tout cadre.

• Les adolescentes de l'Internat Externalisé (IE)

Cette structure créée en 2009 est destinée à accueillir des adolescentes refusant toute prise en charge traditionnelle ou que le collectif amène à régresser.

L'âge moyen des 9 adolescentes suivies en Internat Externalisé en 2015 était de **16,5 ans** à leur admission. La durée de leur séjour s'est échelonnée de 5 à 15 mois pour une durée moyenne de **9,5 mois**.

Les indicateurs de placement à l'admission au FAE : Les jeunes suivies en IE en 2015 présentaient des problématiques anciennes et enkystées. A leur arrivée, **56%** d'entre-elles avaient été victimes de violences physiques et de violences psychiques, **56%** présentaient une problématique d'abandon particulièrement marquée, + **11%** par rapport à l'ensemble, **45%** avaient été victimes d'abus sexuels de la part d'un proche, soit + **9%** par rapport aux autres pensionnaires.

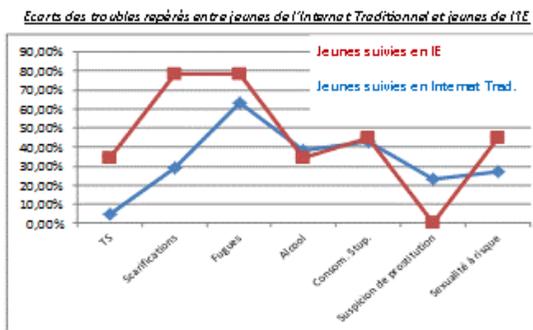
Les troubles repérés durant la prise en charge :

A l'exemple des indicateurs de placement, ces troubles sont également multiples et se traduisent essentiellement par des comportements auto-agressifs :

- 78%** se scarifient soit + **33%** comparé aux jeunes de l'internat traditionnel,
- 45%** ont une sexualité à risque sans suspicion de prostitution, soit + **9%**,
- 40%** présentent des conduites addictives (alcool, drogue)
- 34%** ont attenté à leur vie, soit + **22%**. Ces données mettent clairement en évidence le déficit de l'image de soi et donc le peu d'estime que ces jeunes peuvent avoir d'elles-mêmes et qui les conduisent à des mises en danger et en échec récurrentes.

Les indicateurs d'orientation en IE : L'ensemble des jeunes admises en IE avait préalablement séjourné dans les structures internes du FAE.

Le graphique ci-après met en exergue l'écart existant entre les troubles repérés chez les jeunes de l'internat traditionnel et ceux qui caractérisent les jeunes de l'Internat externalisé.



Les écarts repérés ont été déterminants dans la décision d'orientation en IE, d'autant que ceux-ci se sont assortis de troubles d'ordre réactionnel tels que des fugues de plus en plus fréquentes dans **78%** des cas, un absentéisme scolaire, l'isolement face au groupe, des états de crise répétés.

Ainsi, pour l'ensemble des jeunes suivies en IE en 2015 le collectif traditionnel s'est avéré inopérant et pour :

- **56%** avoir une influence négative,
- **56%** être insupportable psychologiquement,
- **22%** conduire à la marginalisation,
- **11%** amener à la régression.

Ce n'est que par le biais de la prise en charge individuelle effectuée en Internat Externalisé que ces jeunes sont parvenues à se stabiliser, que le lien a pu se créer et que le travail éducatif a pu être entrepris.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

En 2015, la vie de l'établissement a certes été marquée par la prise en charge d'adolescentes en grande difficulté, néanmoins elle a connu de beaux moments festifs tels la journée rencontre des parents du 26 juin, le repas de fin d'année scolaire, le camp de juillet, la fête de Noël... Autant d'événements qui ont scandé la vie institutionnelle et fédéré jeunes et adultes autour du « vivre ensemble ».

3.2. Partenariat

Les partenariats initiés en 2014 se sont poursuivis en 2015 avec :

- **L'association Libre** qui a pour but de développer les activités de plein air et l'accès à la montagne pour tous et notamment les personnes porteuses de handicap physique,
- **Terre des Hommes Alsace** qui apporte son aide aux enfants en détresse où qu'ils soient, sans aucune considération d'ordre politique, religieux ou racial.

L'objectif est d'amener les adolescentes accueillies à se décentrer de leur propre problématique, de s'ouvrir aux autres en s'engageant dans des actions au bénéfice d'autrui.

Cette approche, à la fois solidaire et humaine, doit leur permettre, par ailleurs, de prendre conscience autrement de leur capacité d'investissement et soutient le travail de valorisation indispensable à leur réassurance et leur progression.

Le travail en lien avec la structure « **Ado'sphère** » s'est accentué autour de l'accompagnement de jeunes très fragiles psychologiquement et dont l'état a nécessité leur hospitalisation un temps en lien avec des épisodes dépressifs mortifères et des conduites addictives (alcool, drogue).

Par ailleurs, dans le même souci de répondre au plus près des besoins des bénéficiaires, de nouveaux liens se sont créés avec « **Le Mouvement du Nid France** » afin de développer une politique forte de prévention de la prostitution auprès des jeunes.

3.3. Travail avec les familles

Principe fondateur de la pédagogie institutionnelle, à l'exemple de 2014, le travail avec les familles s'est inscrit de manière régulière en 2015 au bénéfice d'une rotation des effectifs moins importante et d'une durée de séjour plus longue.

Ainsi, nous avons rencontré les parents lors de :

- **117** réunions dans l'établissement afin de travailler aux motifs et problématiques ayant conduit au placement, auxquelles se sont ajoutées
- **59** rencontres à domicile pour des familles ayant des difficultés pour se déplacer ou dans le cadre de droits élargis accordés par le magistrat,
- **17** réunions dédiées à l'élaboration du Projet Personnalisé de leur enfant,
- **79** autour de questions, de droit, d'organisation de la prise en charge, de synthèse

soit **272** temps de travail formels d'élaboration et d'échanges avec les familles des jeunes filles placées dans le souci de soutenir le principe de co-éducation au sens entendu par Didier HOUZEL.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'adaptation nécessaire et permanente des modes de prise en charge au profil des bénéficiaires fait de la formation continue un axe majeur de l'amélioration des prestations. Ainsi, le travail autour de la psycho-boîte s'est poursuivi au 1er semestre 2015 par la formation de 4 éducateurs et de la psychologue. La finalité était de disposer, en interne, d'une équipe de psychoboxeurs formés permettant aux jeunes filles, à l'aide de cet outil, de verbaliser leur ressenti dans un cadre contenant, sécurisé et de pouvoir à terme dépasser leur vécu traumatique.

Durant le 2nd semestre, l'établissement étant par ailleurs sollicité pour des interventions en milieu familial, la formation relative aux visites médiatisées effectuée en 2014 a été complétée par celle sur « l'approche médiation » afin de proposer « *aux professionnels une méthodologie d'intervention rigoureuse et adaptée à leur contexte leur permettant de structurer une intervention axée sur la participation active de chacun* ».

Ce travail a été étoffé par une formation en intra dispensée à l'ensemble du personnel éducatif par Mr J-P THOMASSET² autour de « la clinique de la place ».

« *Cette clinique prend acte de la place de chacun, du parent, de l'enfant, du professionnel appelé à leur apporter un soutien et porte sur l'écart entre les places occupées et les actes posés* », avec pour objectif de soutenir celle des parents et de l'enfant.

Au niveau des adolescentes, les groupes de parole animés par la psychologue se sont poursuivis et ont été relayés au 2nd trim. par le « club cinéma » co-animé par une éducatrice et la psychologue. Ces temps permettent à la fois d'ouvrir les jeunes à toute forme de culture et de susciter réflexion et échanges autour de sujets de société et d'actualité qui les touchent particulièrement.

La commission repas a vu le jour permettant aux adolescentes une réelle implication dans la vie de l'établissement.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 22,97 | 25,85 | 26,10 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

| | TOTAL | Encadrement | Adm. | Educ. | Para médical | Médical | S. Généraux |
|------------|-------|-------------|------|-------|--------------|---------|-------------|
| CDI | 26,10 | 2,00 | 1,75 | 14,35 | 1,00 | | 7,00 |
| CDD tempo. | 0,00 | | | | | | 0,00 |
| CDD rpt | 3,21 | | | 2,00 | | | 1,21 |

Tous services confondus, nous avons cumulé **74 arrêts de travail** pour un total de **790j** ce qui représente **3 777h**, soit l'équivalent de **2,6 ETP** sur l'année.

A ce chiffre se sont ajoutés 89j de congés maternité et 184j de congés de présence parentale ce qui porte à **1 063j** le nombre d'absences en 2015.

6. CONCLUSION

Malgré une durée de placement plus longue qui devrait permettre d'asseoir de manière plus conséquente le travail éducatif, force est de constater parallèlement un retour important de l'urgence comme principe d'entrée dans l'établissement en 2015. Ainsi, ce sont **65%** des admissions qui se sont faites à ce titre, donc à un moment de crise de rupture qui ne facilite pas le travail de restauration des liens entre parents et enfant.

Par ailleurs, malgré le rajeunissement de la population, les situations s'avèrent tellement complexes et les problématiques enkystées que la durée de la prise en charge n'est plus un indicateur fiable.

De fait avec **59%** de jeunes, hors de tout dispositif de droit commun à leur arrivée, dont **30% déscolarisées dès 13 ou 14 ans**, il devient plus que difficile de parler de projet de vie et d'insertion.

« *Chaque homme, pour vivre, a besoin d'un projet qui le porte en avant et donne une dimension à son existence, sinon il en découle une absence de futur, le vide et l'inquiétude* » écrit Jean-Pierre BOUTINET³.

C'est ce défi qu'il revient aux équipes de relever aujourd'hui avec ces adolescentes qui pourtant les mettent à mal par l'expression, souvent incontrôlée, de leurs souffrances.

Il leur faut donc une belle volonté, un véritable engagement, qu'elles mettent toutes au service de leurs missions pour « Résister », au sens où l'entend Joseph ROUZEL⁴.

« Résistance » pour témoigner de l'importance de la prise en compte du sujet sans laquelle il ne pourra advenir.

« Résistance » pour poursuivre leur travail dans des conditions de plus en plus difficiles mais y croire encore et encore...

Merci à tous pour votre disponibilité, votre engagement, votre professionnalisme et votre « Résistance » au service de l'humain.



² Jean-Pierre THOMASSET, ancien intervenant au SAPMN de Nîmes, service pionnier en France en matière d'accueil séquentiel et d'intervention à domicile.

³ Jean-Pierre BOUTINET, « Anthropologie du Projet », PUF, 1990

⁴ Joseph ROUZEL, Fanny ROUZEL, « Le Travail Social est un acte de Résistance », DUNOD, 2009



HANDICAP

Pôle 67

Animateur - Jean-Marc ANDRIEUX

STRASBOURG

| | |
|---|----------------------------------|
| P.39 Institut Médico-Pédagogique « Le Rœthig »* | <i>M. Jean-Marc ANDRIEUX</i> |
| P.41 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile | <i>M. Jean-Marc ANDRIEUX</i> |
| P.43 Maison d'Accueil Spécialisée | <i>Mme Florence NEFF</i> |
| P.45 Établissement et Services d'Aide par le Travail | <i>Mme Véronique KRETZ</i> |
| P.47 Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés Mentaux | <i>Mme Florence NEFF</i> |
| P.50 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale | <i>Mme Florence NEFF</i> |
| P.52 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés | <i>Mme Florence NEFF</i> |
| P.55 Institut Médico-Professionnel pour Handicapés Mentaux « La Ganzau » | <i>M. Jean-Charles GUENEGANT</i> |
| P.57 Institut Médico-Pédagogique « La Montagne Verte »* | <i>Mme Claudine RIEDEL</i> |

HAGUENAU / WISSEMBOURG

| | |
|--|--------------------------------|
| P.59 Institut Médico-Pédagogique « Les Glycines » | <i>Mme Françoise TOURSCHER</i> |
| P.61 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile « Les Glycines » | <i>Mme Françoise TOURSCHER</i> |

EBERSMUNSTER

| | |
|--|------------------------|
| P.63 Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique « Pierre Paul Blanck » | <i>M. Yves ALBERTI</i> |
| P.65 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile « Pierre Paul Blanck » | <i>M. Yves ALBERTI</i> |

(*) Établissements accueillant des enfants/adolescents autistes ⁽¹⁾ *M. Yves ALBERTI, jusqu'en Juin 2014*



1. ÉDITORIAL

L'année 2015 aura vu se concrétiser le projet de « délocalisation » de notre classe interne au collège Hans Arp.

L'ensemble de l'Unité Pédagogique est donc conforme puisque les deux classes fonctionnent en « inclusion » scolaire, l'une en école élémentaire, l'autre en collège.

La problématique liée à l'accueil d'adolescents est toujours d'actualité. Les activités sont diversifiées et adaptées à cette population.

Il n'en reste pas moins que la liste d'attente est de plus en plus longue, et que nous n'avons pas de solution à proposer aux familles en attente d'une admission pour leur enfant !

Pour autant, tout est mobilisé au niveau de l'équipe (activités, formations...) pour adapter l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----------|----------|----------|---------|
| Agrément | 50 | 50 | 50 | 50 |
| Nombre de jours de fonctionnement | 199 | 199 | 199 | 199 |
| Journées Prévisionnelles | 9410 | 9075 | 8742 | 9221 |
| Journées Réalisées | 9416 | 9218 | 9028 | 9007 |
| Écart | + 6 | + 143 | + 286 | -214 |
| Taux de réalisation de l'activité | 100.06 % | 101.58 % | 103.27 % | 97.68 % |
| Nombre d'enfants accompagnés dans l'année | 60 | 58 | 60 | 56 |

- Mouvements : Provenance et Orientation

| | ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE | % |
|-------------------------|------------------------------|----------|--------------|
| IME | Domicile ou milieu ordinaire | 4 | 80 % |
| | Établissement de santé | | |
| | Établissement médico-social | 1 | 20 % |
| | Autres provenance | | |
| | Provenance non connue | | |
| TOTAL ADMISSIONS | | 5 | 100 % |

| | SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE | % | MOTIF |
|----------------------|---|----------|-------------|---------------------|
| IME | Sorties par décès | | | |
| | Sorties par hospitalisation | | | |
| | Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social) | | | |
| | Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social | 6 | 100 % | Age/demande famille |
| | Sorties vers une autre destination | | | |
| TOTAL SORTIES | | 6 | 100% | |

- Type de handicap (effectif total de la population accueillie dans l'année)

| ANNÉE | EFFECTIF CONSIDÉRÉ | DÉFICIENCE PRINCIPALE: Déficience intellectuelle | | |
|--------------|--------------------|--|-----------|-----------|
| | | PROFONDE ET SÉVÈRE (dont autistes) | MOYENNE | LÉGÈRE |
| 2013 | 58 | 20 | 34 | 4 |
| 2014 | 60 | 21 | 33 | 6 |
| 2015 | 56 | 14 (+6 autistes) | 31 | 5 |
| TOTAL | 174 | 61 | 98 | 15 |

À compter des chiffres de 2015, distinction des enfants autistes

| DÉFICIENCE / TROUBLE ASSOCIÉ(S) en 2015 | |
|---|--------------------------------|
| Type | Nb de bénéficiaires concernés |
| Autisme et autre TED | 11 |
| Troubles psychiques | 5 |
| Troubles du langage et des apprentissages | 55 |
| Déficiences auditives | 1 |
| Déficiences visuelles | 4 |
| Déficiences métaboliques | 3 |
| Déficience motrice | 5 |
| Déficience viscérale | 1 |
| Cérébro-lésions | 5 |
| Polyhandicap | |
| Difficultés psychologiques (anciennement TCC) | 6 |
| Autre type de déficience (à préciser) | Épilepsie : 6 Génétique : 9 |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

La vie au sein de l'établissement, pour les 50 enfants accueillis, est rythmée par de nombreuses activités qui leur sont proposées tout au long de l'année par une équipe pluridisciplinaire, tenant compte de leurs besoins. Les objectifs principaux sont de développer leurs compétences et d'optimiser leur autonomie.

L'accompagnement des bénéficiaires s'articule autour d'un travail **éducatif, thérapeutique et scolaire**. Des AET (Activités Educatives Transversales) viennent enrichir la prise en charge. Cette transversalité traduit la volonté de l'IMP de favoriser l'échange et la communication au sein de l'établissement. Une alternance entre prise en charge individualisée et prise en charge collective insuffle un rythme différent pour chaque enfant.

Des **activités tournées vers l'extérieur** sont aussi proposées et tendent à favoriser la socialisation, l'insertion, l'ouverture à l'environnement et à la culture. Pour exemple, des enfants ont participé pour la deuxième année à la « semaine du handicap », d'autres ont participé à une pièce de théâtre avec les enfants de l'I.M.P. de la Montagne-Verte, d'autres encore ont participé à la kermesse de l'école Gutenberg avec leur enseignante.

3.2. Partenariat

Le travail avec le Centre de Loisirs d'Ostwald continue de se développer. Cette année les enfants des deux sites ont réalisé un « Libdub ». L'instauration d'un journal numérique entre les deux groupes a permis aux jeunes d'exprimer et partager leurs ressentis. Par ailleurs l'établissement a participé à la semaine du handicap à Ostwald. Avec l'école Gutenberg et le collège Hans Arp, le partenariat continue et se réinvente pour proposer des actions communes. Les enfants ont réalisé une grande fresque au sein d'un groupe et cet échange s'est finalisé par une sortie au Zoo.

En 2015 la ville de Strasbourg a répondu favorablement à un projet « Jardin » et nous a octroyé une parcelle à proximité de l'I.M.P. Ainsi une de classes avec les groupes éducatifs ont pu mettre en œuvre avec les enfants ce nouveau dispositif. Il faudra attendre le printemps 2016 pour que la nature prenne ses droits....

3.3. Travail avec les familles

Les parents sont nos interlocuteurs prioritaires dans le cadre de l'accompagnement de leurs enfants. L'intérêt de ce travail n'est plus à démontrer.

Les familles sont associées à la construction du Projet individuel dans le cadre du PPA de leur enfant. Lorsqu'elles ne peuvent pas être présentes à l'une des réunions, nous essayons toujours de les rencontrer ultérieurement pour redéfinir avec elle les objectifs du Projet et rechercher leur adhésion.

Au quotidien, un cahier de liaison est mis en place pour chaque enfant et permet un lien régulier avec les familles. Les contacts téléphoniques, les entretiens avec des professionnels en individuel ou en équipe sont autant de leviers que les familles et/ou équipe peuvent mettre à profit pour favoriser la communication, l'information, l'écoute, les échanges, etc. Nous requérons également la participation des familles dans des temps moins formels, lors de sorties avec les enfants, ou des moments plus conviviaux autour d'un petit déjeuner (avant la réunion de rentrée) ou de goûter à thème.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le processus dynamique d'amélioration de la qualité de nos prestations se traduit par la mise en œuvre de nouveaux outils et/ou de nouvelles modalités de prise en charge nous permettant de répondre de manière adéquate aux évolutions, aux attentes et aux besoins des personnes accueillies.

Les adolescents sont de plus en plus nombreux au sein de l'établissement par manque de place dans les autres structures. Actuellement 14 jeunes au-delà de 14 ans sont présents sur 24 au sein de l'unité des adolescents.

Pour un accompagnement de qualité l'équipe mène une réflexion sur la problématique de l'adolescence. Un travail est entamé avec la psychologue afin d'accompagner un nécessaire changement dans la prise en charge de ces adolescents, et des formations spécifiques sont organisées dans le cadre du plan annuel de formation continue.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

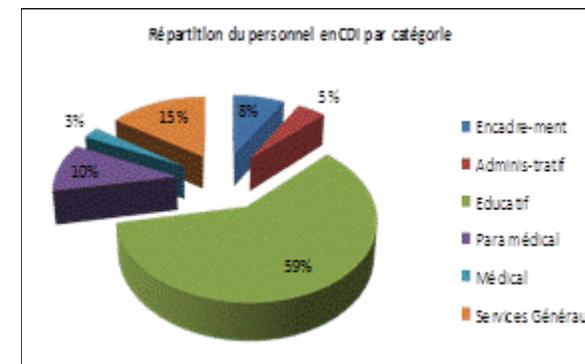
CDI

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 24,39 | 23,51 | 24,74 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | CDI | CDD | Maitre |
|-------------------|-------|------|--------|
| Encadrement | 2 | | |
| Administratif | 1.10 | | |
| Éducatif | 14.70 | 1.60 | 2 |
| Paramédical | 2.57 | | |
| Médical | 0.62 | | |
| Services Généraux | 3.75 | | |
| TOTAL | 24.74 | 1.60 | 2 |



6. CONCLUSION

Il est difficile de résumer en quelques lignes 360 jours de la vie d'un établissement... Retenons simplement qu'une équipe motivée cherche sans cesse à adapter ses « outils », ses « méthodes », aux problématiques des enfants confiés, mais sans perdre de vue le contexte socio-économico-politique qui nous contraint parfois !!!

SESSAD Strasbourg

12 Rue du Scharrach - 67200 STRASBOURG

Unité 0-16 ans : 129 rue de la Ganzau - 67100 STRASBOURG

Unité 16-20 ans : 3 rue Saglio - 67100 STRASBOURG

Pôle handicap 67



1. ÉDITORIAL

L'année 2015 aura été l'année de réalisation et de validation du projet de service 2016/2020. Ce travail a mobilisé toute l'équipe, ce qui a permis un travail d'échange riche et fructueux.

Par ailleurs, nous avons répondu à un appel à projet de l'ARS, dans l'optique de prendre en considération la création de 15 places supplémentaires pour des adolescents autistes sans troubles cognitifs.

La réponse favorable à cet appel à projet va conduire à sa mise en œuvre au 1er janvier 2016.

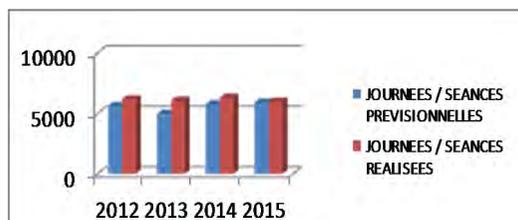
La capacité du service sera dorénavant de 70 places.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• Activité

| ANNÉE | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| AGRÈMENT | 47 | 47 | 55 | 55 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 199 | 199 | 199 | 200 |
| EFFECTIF AU 31/12 | 54 | 54 | 55 | 55 |
| SÉANCES PRÉVISIONNELLES | 5600 | 4960 | 5744 | 6171 |
| SÉANCES RÉALISÉES | 6173 | 6037 | 6304 | 5982 |
| ÉCART EN NB DE SÉANCES | 573 | 1077 | 560 | -189 |
| ÉCART EN % | 110,23 | 121,71 | 109,75 | 96,94 |

• Évolution des séances réalisées



• Répartition de la population par âge/sexe au 31/12

| Age des enfants | Filles | Garçons | TOTAL | TOTAL |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| | | | en nombre | en ratio |
| 3 – 6 ans | 0 | 1 | 2 | 3,64% |
| 7 – 10 ans | 5 | 12 | 14 | 25,45% |
| 11 – 15 ans | 10 | 9 | 21 | 38,18% |
| 16 – 19 ans | 5 | 13 | 18 | 32,73% |
| TOTAL | 21 | 34 | 55 | 100,00 % |

• Mouvements des entrées et provenance

| ADMISSIONS - PROVENANCE | | NOMBRE |
|-------------------------|---|-----------|
| SESSAD | Structures scolaires | 11 |
| | CAMSP | 2 |
| | CMPP | 0 |
| | IMP | 0 |
| | IMPRO | 0 |
| | ITEP | 1 |
| | IEM | 0 |
| | Autre SESSAD | 0 |
| | Autre ESMS | 0 |
| | Service de psychiatrie infanto-juvénile | 0 |
| | Autres | 0 |
| | TOTAL ADMISSIONS | 14 |

• Mouvements des sorties et orientations

| SORTIES - ORIENTATION | | NOMBRE |
|-----------------------|---|-----------|
| SESSAD | Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social) | 7 |
| | Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social | 5 |
| | Sorties vers une autre destination | 0 |
| | Sorties vers l'emploi (milieu ordinaire) | 0 |
| | Sorties vers un ESAT | 2 |
| | | 14 |

• Mouvements des sorties et orientations

| SORTIES - ORIENTATION | | NOMBRE |
|-----------------------|---|--------|
| SESSAD | Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social) | 7 |
| | Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social | 5 |
| | Sorties vers une autre destination | 0 |
| | Sorties vers l'emploi (milieu ordinaire) | 0 |
| | Sorties vers un ESAT | 2 |

• Type de handicap principal

| ANNÉE | EFFECTIF CONSIDÉRÉ | DÉFICIENCE INTELLECTUELLE | AUTISME | AUTRES |
|-------|--------------------|---------------------------|---------|--------|
| 2013 | 54 | 54 | 0 | 0 |
| 2014 | 55 | 55 | 0 | 0 |
| 2015 | 55 | 50 | 4 | 1 |

- **Déficience / troubles associés**

| TYPE | Nombre de bénéficiaires concernés |
|---|-----------------------------------|
| Cérébro-lésions | 0 |
| Troubles psychiques | 11 |
| Troubles du langage et des apprentissages | 25 |
| Déficience auditive | 1 |
| Déficience visuelle | 0 |
| Déficience motrice | 4 |
| Déficience métabolique | 5 |
| Autisme et autre TED | 7 |
| Troubles du comportement et de la communication | 5 |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- **Vie du Service**

- * Association de jeunes à des entrainements de Basket et à un match.
- * Sortie au Zoo de Mulhouse pour des jeunes des deux unités (0-16 ans et 16-20 ans).



- **Partenariat**

Chambre consulaire et opérateurs de l'insertion :

Le partenariat avec le Pôle formation CCI de Strasbourg s'est poursuivi dans le cadre du parcours PAR.F.A.I.T (Parcours de Formation et d'Accompagnement pour l'Insertion par le Travail). 3 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en alternance avec une année d'ULIS Collège ou lycée. Un autre jeune a pu participer pour la première fois au dispositif PASS EMPLOI.

Réseau GXIV Alsace :

Un des cadres a poursuivi l'animation des groupes de chargés d'insertion des établissements IME/ITEP/IEM/IES et des chargés d'accompagnement en SESSAD.

Centre de Ressources Autisme Alsace pôle adultes :

Le service a participé aux groupes de travail: Réseau inter-professionnel « Insertion » en milieu ordinaire de travail (groupe des cadres et groupe des professionnels).

Écoles de travail social :

Accueil successif de deux éducateurs stagiaires : l'un en première année et l'autre en deuxième année de formation.

Interne à l'association:

Organisation d'une journée inter SESSAD sur les pratiques dans les différents services.

- **Travail avec les familles**

Cette année les réunions thématiques se sont organisées avec le SESSAD de l'AAPEI de Strasbourg: au SESSAD du TREMPLEIN avec la JPA et Nouvel Envol sur l'organisation des loisirs et vacances ; dans nos locaux rue Saglio avec la MDPH du Bas Rhin sur la RQTH et la recherche de stages en entreprises.

4.DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Comme chaque année :

Organisation de l'analyse des pratiques sur 10 séances mensuelles avec le même intervenant extérieur.

Un bilan annuel d'une demi-journée en juillet consacrée à l'appréciation de l'année écoulée et à la préparation de la rentrée scolaire suivante.

Mise en place d'une réflexion en équipe pluridisciplinaire avec le support d'une vidéo sur la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance.

5. RESSOURCES HUMAINES

Évolution personnel présent (en CDI) au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 11,79 | 12,15 | 12,00 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 12,00 | 2,00 | 1,10 | 6,30 | 1,90 | 0,39 | 0,31 |
| CDD remplacement | 0,20 | | | 0,20 | | | |

6. CONCLUSION

La mise en œuvre de l'extension du service de 15 places va nous conduire à développer encore davantage nos partenariats, notamment avec les organismes, associations, structures,... tournés vers l'autisme.

Un travail important de formation de l'équipe à cette thématique viendra compléter le dispositif déjà en place.

De belles perspectives pour 2016 !

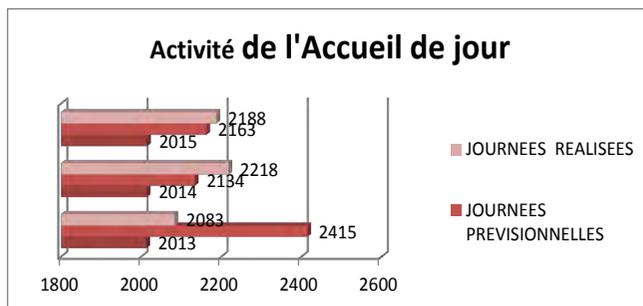
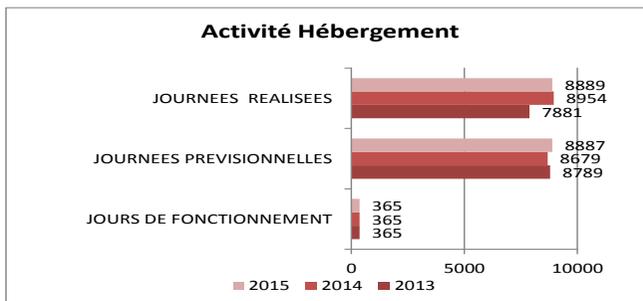


1. ÉDITORIAL

L'année 2015 a permis l'affirmation de nos valeurs « La Maison d'Accueil Spécialisée est le domicile du résident, nous venons, travailler avec lui, chez lui... ». C'est un « lieu de vie » dont l'outil principal est **la relation** dans les actes de chaque jour. Nous avons approfondi la notion d'**accompagnement** par l'étude des textes et des règlements qui encadrent nos actions et nos missions, par la mise en pratique de notre nouveau projet d'établissement et par des formations professionnelles ciblées sur la communication et le bien-être. En parallèle, nous avons amélioré l'organisation du temps de travail, en nous dotant d'un outil de planification informatisée, en élaborant un planning journalier qui définit clairement l'activité quotidienne des professionnels, et grâce à de nouveaux protocoles de soins.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

Les **maisons d'accueil spécialisées (MAS)** sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des personnes dont le handicap, quelle que soit sa nature, nécessite une surveillance médicale importante. C'est un lieu un répit aux accompagnants familiaux: d'accueil et de vie ouvert sur l'extérieur : 26 places d'accueil permanent, 12 places d'accueil de jour et 2 places d'accueil temporaire (90 jours maximum/an).



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Vie de l'établissement en 2015

L'activité 2015 pour l'**accueil de jour et l'hébergement** permanent est restée stable, l'absentéisme est notamment dû à des problèmes somatiques, des troubles du comportement rendant les bénéficiaires inaptes aux contraintes de la vie collective. Les départs en vacances, notamment pour les retours au pays augmentent, et diminuent d'autant le chiffre de notre activité.

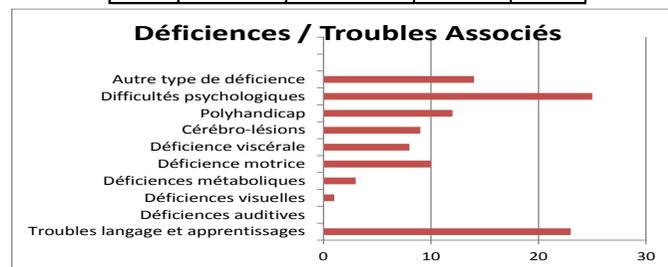
L'**activité en hébergement temporaire** a faibli, paradoxalement les demandes pour ce type de prestation augmentent grâce à notre collaboration avec le secteur psychiatrique, les demandes croissantes des bénéficiaires de notre accueil de jour, et celles émanant du SAMSAH 67 et du SAVS 67 de l'ARSEA. La baisse est due notamment à des hospitalisations pendant les séjours à la MAS, puisqu'il n'y a pas de double tarification possible, à des annulations de dernières minutes ainsi qu'à l'augmentation des séjours d'adaptation de très courtes durées.

Mouvement : les sorties : Il y en a eu deux, l'une suite à un décès et l'autre pour un déménagement dans un logement autonome.

Les entrées : nous avons accueilli une personne devenue dépendante suite à un accident de la circulation. Elle était suivie auparavant par le SAVS 67. Son projet de vie est de retrouver une autonomie suffisante grâce aux soins prodigués par la MAS, et de retourner vivre en appartement avec son frère d'ici un ou deux ans.

L'activité de l'accueil de jour : Une sortie faite à la demande de la famille, et une entrée à une orientation demandée par SAMSAH. Dans son parcours précédent cette personne n'avait jamais été en institution, l'adaptation a été progressive et réussie.

| TOTAL HEBERGEMENT | | DEFICIENCE PRINCIPALE : Déficience intellectuelle | | |
|----------------------|-----------------------|--|---------|--------|
| ANNEE | EFFECTIF CONSIDERE | PROFONDE ET SEVERE | MOYENNE | LEGERE |
| 2015 | 52 | 4 | 11 | 7 |



4. DÉFICIENCE ET TROUBLES ASSOCIÉS

De manière générale, la prise en charge des résidents se complexifie en raison de l'évolution des pathologies consécutives au vieillissement de la population.

Évolution des pathologies en 2015 vers :

- une **perte importante de l'autonomie** pour 4 résidents
- une **aggravation** : une personne est à un stade très avancé d'une maladie neurologique avec risque de chutes important, troubles de la déglutition avec des fausses routes, troubles cognitifs débutants avec des difficultés de compréhension et agressivité avec intolérance à la frustration. La prise en charge est réalisée par une équipe pluridisciplinaire (ergo, kiné, orthophoniste, psychologue), d'un suivi dans le service de neurologie, psychiatrie, rééducation et avec la collaboration de l'équipe mobile de soins palliatifs. Cette évolution multiplie les surveillances de proximité, les prises en charge individuelles, les rendez vous chez les spécialistes.

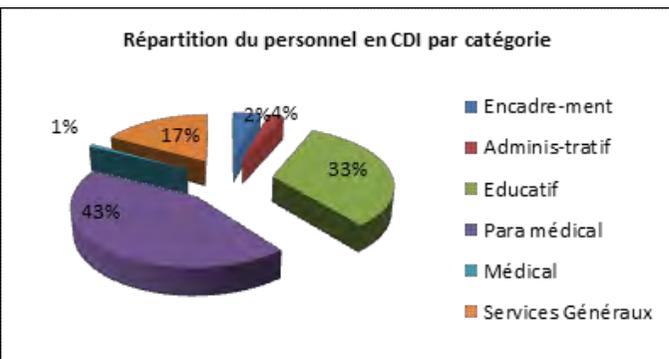
5. LES GRANDS ÉVÈNEMENTS EN 2015

Janvier : Nous avons démarré l'année en « grande pompe » en nous rendant au concert de nouvel an présenté par l'orchestre philharmonique de Strasbourg par le biais de l'association culturelle Tôt ou t'Art.

Juin : **Un séjour dans les Vosges à Senones** nous avons pour objectif : le choix et l'autogestion. Les vacanciers ont choisi et confectionné les repas ainsi que les activités journalières.

Avril : avec Nouvel envol, un groupe de 5 personnes s'est initié à la photographie dont le thème était : « les photos dans la ville ».

La **fête de fin d'année** : Les résidents ont été les acteurs principaux de cette fête. Ils ont choisi les couleurs, les menus, les chants, la musique et ils ont contribué à la création des décorations, et des animations de l'établissement.



| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 41,53 | 1,80 | 1,00 | 13,50 | 17,88 | 0,35 | 7,00 |
| CDD temporaire | 0,00 | | | | | | |
| CDD remplacement | 2,51 | | | | 1,00 | | 1,51 |

6. LE TRAVAIL DE PARTENARIAT

Le secteur psychiatrique : la MAS poursuit son partenariat avec le secteur psychiatrique. Toutes les 2 semaines un Infirmier spécialisé en psychiatrie, fait une visite à domicile (VAD) à un de nos résidents, il est aussi une personne ressource auprès des équipes et participe à certaines de nos réunions.

La MAS de Cuvry spécialisée dans la maladie de Chorée Huntington. Elle a accueilli un de nos bénéficiaires pour un séjour de 10 jours.

L'équipe mobile des soins palliatifs : elle a formé nos équipes à l'approche palliative des soins

L'ARAHM nous prête gracieusement des vélos Mono pous-seurs qui font la joie de nombreuses personnes. Nouveau départ des séances de balnéothérapie en partenariat avec **l'ARAHM**.

Théo 2. Ils sont bénévoles et proposent des balades en Cim-go, un fauteuil tandem tout terrain unique, qui donne accès aux descentes de montagne pour tous.

7. DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE

La sécurité :

La visite triennale du SSI a eu lieu cette année, elle a constaté le bon fonctionnement de notre système de sécurité incendie.

La révision du circuit du médicament.

La formation professionnelle en matière de sécurité: SST 12 personnes formées, Risque incendie 17, habilitation électrique 1.

Les conditions de travail des professionnels :

Organisation du travail par 3 nouveaux outils: En collaboration avec le CE, nous avons finalisé de nouveaux cycles de travail, mise en place un planning journalier pour les aides-soignants et installé logiciel planning (CEGI).

Qualité de Vie au Travail de l'ARSEA comme l'ensemble des établissements de l'ARSEA nous avons participé à l'étude sur la qualité de la vie au travail réalisée par un prestataire extérieur.

Les Groupe des analyses des Pratiques viennent en soutien aux équipes. L'accueil de jour a des réunions régulières 6 fois par an. Pour les professionnels de l'hébergement, les GAP sont ciblés par thème, suivant les besoins des professionnels (4 fois par an).

L'accompagnement des bénéficiaires

La majorité des professionnels est issue du secteur de la santé, et elle est peu familiarisée aux notions de Projet Personnalisé et de référent. Ces 2 thèmes ont été travaillés en interne par la psychologue du service, en référence aux bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

Amélioration de la communication et du bien-être résidents dans le cadre de la formation continue.

- Dix-huit professionnels ont bénéficié d'une Initiation au Langage des signes

- Deux ont été formés au PECS (Picture Exchange Communication System) une communication facilitée par l'utilisation de pictogrammes.

- Dix ont bénéficié d'une Approche Snoezelen.

- Et deux professionnels ont participé à la Formation à la santé orale proposée par l'ARS (suivi de l'hygiène buccale grâce notamment à l'affichage de pictogramme en institution).

8. CONCLUSION

Comment arriver, dans le cadre d'une organisation collective, à assurer un accompagnement individualisé, soucieux du bien-être de chaque résident au quotidien ?

Ce cap est clairement énoncé dans notre projet d'établissement, et sera étayé par l'évaluation interne prévue en 2016.

En soutien à nos réflexions, des temps de formations autour de notions de bientraitance seront assurés en interne et par des intervenants extérieurs.

En complément nous travaillons sur la notion d'équipe, de motivation, de gestion de l'émotion, et d'appartenance à l'association autour de valeurs communes.

Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite Henry Ford.



1. ÉDITORIAL

De nombreux événements ont jalonné la vie de l'établissement tout au long de cette année 2015 écoulée.

De nouveaux élus ont pris leur fonction au sein du Conseil de la Vie Sociale, des groupes d'expression des usagers ayant pour objectifs de recueillir la parole des travailleurs quant à leurs attentes et perceptions des activités réalisées au sein de l'établissement ont été organisés, un nouvel atelier de travail externalisé a vu le jour et il s'est poursuivi la démarche de formation, de reconnaissance et de valorisation des compétences des travailleurs.

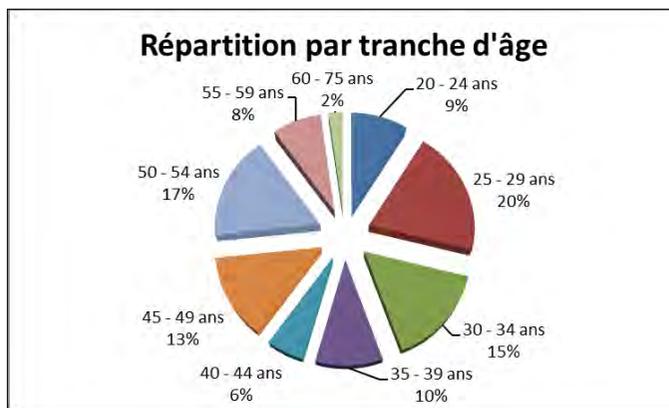
L'ESAT a connu aussi durant cette année 2015 une période de tension importante qui a mis à l'épreuve l'ensemble de l'équipe. Un questionnement en profondeur accompagné par la réalisation d'un audit externe a permis d'apporter des éclairages nouveaux à la situation et a mis en exergue les pistes de travail et de réorganisation à engager. L'imbrication forte entre la mission d'accompagnement médico-sociale et l'activité économique met en tension une organisation ancienne ne permettant plus à chacun et à chacune d'assurer dans de bonnes conditions la mission qui lui incombe. Une redéfinition des missions et fonctions a été effectuée et sera effective durant l'année 2016.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| AGRÈMENT | 155 | 155 | 155 | 155 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 252 | 250 | 249 | 251 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 31900 | 32000 | 31900 | 31771 |
| JOURÉES RÉALISÉES | 32950 | 31244 | 31121 | 31080 |
| ÉCART | 1050 | -756 | -779 | -691 |
| Taux de Réalisation de l'Activité | 96.70% | 97.63% | 97.56% | 97.83% |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 168 | 163 | 166 | 169 |

- Bénéficiaires par âge/sexe



La répartition Hommes-Femmes est de 53% d'hommes et 47% de femmes. L'effectif de l'ESAT continuant à se renouveler, il s'instaure un équilibre entre les 4 principales tranches d'âges. L'âge d'admission moyen pour 2015 a été de 28 ans ; 20 ans pour le plus jeune et 47 ans pour le plus âgé.

- Mouvements nombre d'entrées/sorties

| SORTIES DESTINATIONS | NOMBRE | ADMISSIONS PROVENANCES | NOMBRE |
|---------------------------------|----------|-------------------------|-----------|
| Cessation Activité - invalidité | 2 | IMPRO | 2 |
| Changeement ESAT | 2 | MDPH | 4 |
| Départ à la retraite | 2 | Mission Locale | 1 |
| Réorientation Accueil de jour | 1 | Foyer Hébergement | 1 |
| Décès | 1 | SESSAD | 1 |
| TOTAL SORTIES | 8 | Autre ESAT | 1 |
| | | TOTAL ADMISSIONS | 10 |

L'ESAT enregistre pour cette année, 10 admissions et 8 départs. Les admissions ont concerné autant d'hommes que de femmes. Les départements de travail intégrés sont l'atelier technique pour 4 personnes (3 hommes et 1 femme), l'atelier conditionnement pour 4 autres (4 femmes) et 2 personnes (2 hommes) ont rejoint l'atelier restauration. L'établissement continue à être plus particulièrement sollicité pour des admissions par des personnes directement orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées et ne bénéficiant pas d'autres accompagnements. Il s'agit majoritairement de situations de personnes ayant connues des moments de ruptures dans leur parcours.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Dans le cadre de la réécriture de son projet d'établissement, l'équipe de l'ESAT s'est particulièrement intéressée à la perception que pouvaient avoir les travailleurs de leur place et rôle au sein de l'ESAT. Des groupes d'expression regroupant plus de 80 travailleurs volontaires, soit un peu plus de la moitié de l'effectif et les personnels d'encadrement ont permis de mieux appréhender ce que les travailleurs avaient à dire de l'ESAT et de leur travail accompli. Aux questions de « Pourquoi venez-vous au travail ? Qu'est-ce que vous apporte le travail au sein de l'ESAT ? », les réponses apportées ont permis d'identifier les sources de motivations des travailleurs pour

pour leur travail comme réponse à un besoin d'appartenance fort, un besoin de sécurité mais également des besoins importants en matière de réalisation de soi au travers d'apprentissages nouveaux et de reconnaissance.

La démarche d'accompagnement à la reconnaissance des compétences des travailleurs, Différent et Compétent Alsace, a permis à 4 travailleurs supplémentaires durant l'année de se voir confirmer dans leur professionnalisme et dans leur capacité d'apprentissage.

Les projets personnalisés : 131 projets ont été réalisés en équipe pluri professionnelle au cours de cette année. Les attentes principales des travailleurs restent des souhaits de mobilité à l'interne.

La formation professionnelle : 67 travailleurs ont participé à une action de formation dédiée.

Plus de 200 suivis individuels d'accompagnement social ont été réalisés.

3.2. Partenariat

L'ESAT entretient des collaborations avec les acteurs institutionnels, politiques, économiques et professionnels de l'accompagnement social, médico-social ou encore de la santé. Nous travaillons de manière continue avec les autres établissements et services du territoire et ce dans un objectif d'accompagner le travailleur dans son parcours de vie. Les foyers d'hébergement, les services d'accompagnement à la vie sociale, les services de protection juridique et les acteurs de la santé sont également rencontrés ou sollicités dès que besoin L'ESAT a accueilli durant le deuxième semestre une jeune personne dans le cadre d'une mission de service civique. Il a été confié à ce jeune comme mission le développement de l'accès aux activités de sport, de loisir et de culture des travailleurs qui en exprimaient le désir.

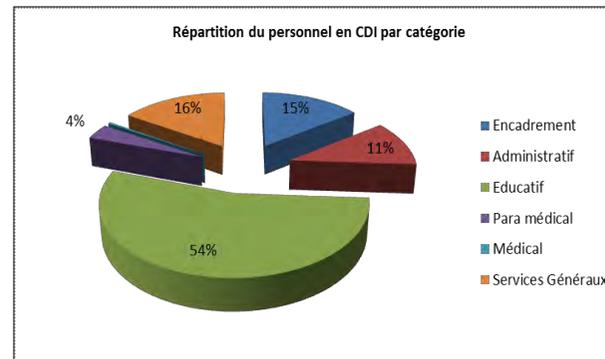
4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'ESAT dans une volonté globale d'amélioration continue de la qualité a intégré dans son fonctionnement un protocole de signalement des événements indésirables. L'information rapide des dysfonctionnements permet d'apporter les actions de correction au plus juste et au plus près de l'événement. Les travaux toujours en cours concernent la réactualisation du projet d'établissement pour lequel des temps de recueil et d'échanges ont été organisés et ce autant au niveau des travailleurs qu'avec l'équipe.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Évolution du personnel sur 3 ans
(en équivalent temps plein CDI)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 26.45 | 26,95 | 26,95 |



Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|-----|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 26,95 | 4,00 | 3,00 | 14,6 | 1,00 | 0,10 | 4,25 |

6. CONCLUSION

Les interrogations profondes de l'organisation, notamment économique, qu'a connu l'ESAT au cours de cette année ne lui ont pas permis de finaliser la réécriture du nouveau projet d'établissement. La mise à jour de son projet d'établissement et l'engagement d'un projet immobilier pour l'ESAT sont les deux chantiers prioritaires pour 2016.

L'enjeu sera de placer le projet architectural comme étant une composante à part entière du projet développé et à développer pour l'établissement, l'équipe qui le compose et les travailleurs accompagnés.

Une année nouvelle, emplie de projets s'annonce pour la Ganzau et particulièrement pour l'ESAT qui devra se saisir de cette période pour améliorer son organisation.



1. ÉDITORIAL

STABILITE... MOUVEMENT.

Ces deux idées présentent a priori plus de contrastes que de similitudes. Elles illustrent pourtant assez justement la dynamique qui est en œuvre au Centre d'Accueil :

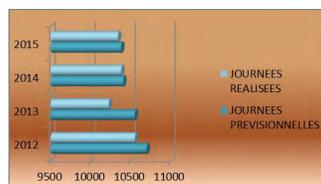
D'un côté, la maturité d'une grande partie des bénéficiaires et de l'équipe éducative, le peu de changements dans les effectifs et le personnel, l'assise de la structure dans l'environnement proche, sont autant de facteurs qui assurent la force et la stabilité de l'établissement.

D'un autre côté, la vivacité des plus jeunes, l'accueil permanent de personnes extérieures, l'utilisation des opportunités qu'offre l'Euro-métropole, la variété des activités proposées permettent à chacun de s'inscrire dans un mouvement, de garder la motivation d'assurer la vie.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

La mission du CAAHM est de permettre à **56** personnes adultes porteuses de handicap mental, pour qui le monde du travail reste difficilement accessible, mais suffisamment autonomes dans les actes de la vie quotidienne, d'être accompagnées en journée et de développer une vie sociale. En préservant intacte la vie familiale, le CAAHM permet ainsi aux personnes accueillies de développer et/ou de maintenir leurs acquis, de faciliter et/ou préserver leur intégration sociale et de les accompagner, avec leur famille, dans leur projet de vie et d'avenir.

Activité et fréquentation Évolution des journées réalisées - 4 dernières années



Les absences prolongées de certaines personnes sont plus fréquentes, impactant lourdement sur l'activité du Centre d'Accueil : plus fragiles, 5 usagers au moins ont plusieurs absences d'une semaine au cours de l'année, pour raison de santé. Un bénéficiaire a été immobilisé suite à une fracture (57 jours/211). Certaines familles prennent des congés au-delà des 4 semaines de fermeture du CAAHM. Assez nouvellement, des absences liées à la maladie de mères seules, rendent difficile la prise en charge de leur fils (plus de 100 jours d'absence au total). Enfin, une bénéficiaire a été absente 3 mois complets, avant de signifier son souhait définitif de maintien à domicile.

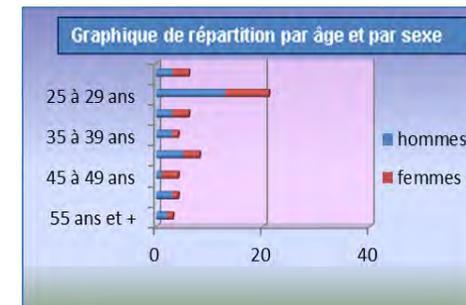
L'effectif du Centre d'Accueil est de 57 personnes accueillies au 31/12/15, notre agrément étant fixé à un accueil de 50 personnes à temps plein et 6 à temps séquentiel.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| AGRÈMENT | 53 | 53 | 53 | 53 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 214 | 211 | 211 | 211 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 10700 | 10550 | 10406 | 10380 |
| JOURNÉES RÉALISÉES | 10553 | 10226 | 10381 | 10340 |
| ÉCART | -147 | -324 | -25 | -40 |
| TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ | 98,63% | 96,93% | 99,76% | 99,61% |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 60 | 60 | 63 | 57 |

Chiffres clés : bénéficiaires accueillis dans l'année.

L'effectif au 31/12/2015 est de 57 personnes (33 hommes et 24 femmes). Nous ne notons **aucune sortie et une seule admission** pour 2015 (une femme en provenance de l'Esat).

Les hommes restent ainsi majoritaires, à 58% pour 42% de femmes. La moyenne d'âge est de **36** ans, soit légèrement supérieure à celle de l'an passé (34.8 ans).



Depuis 4 ans, les personnes de moins de 30 ans restent majoritaires. Le passage au statut d'adulte est une étape importante et parfois déstabilisante pour les personnes accueillies, qui exige un accompagnement attentif, autour des émotions et de la compréhension de ce nouveau statut.

La maturité et les règles du « être adulte » et du « vivre ensemble » semblent en effet s'installer autour de 35 ans. Par leur expérience et leur « sagesse », les aînés constituent pour les plus jeunes un repère rassurant.

De son côté, la « jeunesse » est stimulante pour les plus âgés, qui vont tirer un certain profit du dynamisme et de la vitalité des plus jeunes.

Pour autant, le « grand collectif » et la multiplication des interactions et des mouvements qui y sont liés, doivent être pris en compte, en particulier pour les personnes les plus âgées ou psychologiquement fragiles. L'agitation et le bruit sont en effet déstabilisants et source d'un stress parfois important pour elles.

La prise en charge :

La complexité croissante de la prise en charge de la santé de certains bénéficiaires reste d'actualité. Si pour la plupart, les suivis réguliers sont assurés par la famille, ces derniers deviennent complexes quand la famille est elle-même en difficulté sur les questions d'hygiène de vie, de suivi médical ou que les parents sont âgés.

Le CAAHM, ne disposant d'aucun personnel médical facilitant une coordination avec les médecins libéraux habituels, est démuné face à des besoins croissants en soins adaptés aux personnes porteuses de handicap (dentaires, psychiques, surpoids, gérontologiques, ...). Des mesures de SAMSAH ont été proposées pour pallier en partie ces difficultés.

La prise en charge individuelle

La participation de la personne à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de son Projet Personnalisé est recherchée au maximum. Chaque année, au moins une rencontre avec la personne, sa famille et/ou son tuteur, l'éducateur référent du projet, la psychologue et la chef de service est organisée pour faire le point de la situation, évaluer le Projet Personnalisé et évoquer l'avenir proche et plus lointain de la personne. **La question de l'avenir reste délicate et difficile à aborder pour et par les familles.** Evoquer le sujet avec les familles, à minima annuellement, permet parfois à des solutions d'être envisagées. Nous restons encore trop souvent face à des situations où cette question est éludée ou laissée en suspens par les familles.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Le Centre d'Accueil articule ses activités autour d'un thème principal. Ainsi, en lien avec la vie de la cité, le CAAHM s'est plongé, entre septembre 2014 et juillet 2015, dans l'époque et l'environnement du « **Millénaire des fondations de la Cathédrale de Strasbourg** ». Cette récente dynamique « **du fil rouge** » s'est avérée enrichissante sur bien des plans.

Les groupes de vie ont travaillé sur l'histoire de la ville avec la réalisation d'une frise historique des mille ans qui nous séparent des débuts de la construction de l'édifice, une écoute et une rencontre de la musique à travers les âges, la création d'une rosace en mosaïque, d'instruments de musique du moyen-âge, de puzzles à partir de photos, etc.

Les saveurs épicées ou salées-sucrées du Moyen-âge ont rempli l'atelier cuisine. L'atelier couture a conçu et réalisé les costumes du moyen-âge pour la fête de carnaval et ceux de la pièce de théâtre ; l'atelier théâtre a présenté des tableaux des différentes périodes historiques traversées pendant la construction de la cathédrale. Les « **façonneurs de son** » et « **Nota Bene** » ont célébré en musique les tailleurs de pierres.



Enfin, les services pédagogiques de la ville de Strasbourg ont ouvert



gracieusement des visites guidées adaptées aux 5 groupes du CAAHM. La fête de carnaval et la journée des familles

(juin 2015), hautes en couleurs, ont baigné dans des ambiances médiévales. La sortie annuelle du CAAHM s'est déroulée au château du Haut Koenigsbourg, suivie d'un repas à l'auberge médiévale de Villé.

Les « **Façonneurs de son** », « **Nota Bene** », la chorale de l'IMPro ainsi que la troupe « **HandiValide** » de l'école de danse de Bischheim, ont uni leurs talents pour nous offrir un concert dansé, fort en émotions, place du Château, dans le cadre du « **Millénaire de la Cathédrale** ».

3.2. Partenariat

Les **partenariats sportifs, artistiques et culturels** continuent d'occuper une place privilégiée dans l'organisation du CAAHM qui a choisi de privilégier ce mode d'action, tant dans son organisation que dans la répartition du budget alloué aux activités. Anciens (ARES, Eurométropole de Strasbourg, « **Graine de Cirque** », Nouvel Envol, SINE, « **Ani'sourires** », « **Bouchons Bonheur** ») ou plus récents (Centre européen de Théâtre physique, arts plastiques, Centre d'Education Routière), les partenaires font aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement de la structure et sont gage de dynamisme et d'ouverture.

Dans le parcours des usagers, en amont et en aval du CAAHM, le travail de collaboration avec d'autres structures continue de s'intensifier et de s'affiner. Le Centre d'Accueil collabore ainsi avec des établissements du département de l'ARSEA (IMPro, ESAT, M.A.S) ou en dehors (MAT D'HARTHOUSE, FAS D'ILLKIRCH, IME Arc en ciel ; SIFAS-AAPEI, etc.) Les échanges sont surtout centrés autour du processus d'orientation, visent à faciliter les transitions et sont l'occasion d'échanges enrichissants.

Nous sommes aussi amenés à travailler en étroite collaboration avec les services de tutelle, de médiation culturelle, ou le SAMSAH

-ARSEA qui facilite un suivi et un accompagnement des personnes, à domicile, en particulier sur les problématiques de santé.

Enfin, nous bénéficions des services spécialisés de l'ESAT- ARSEA pour la restauration et le GIHP pour le transport, qui garantissent des prestations de qualité et de sécurité.

La collaboration de qualité avec le Conseil Départemental et la MDPH reste importante et a ainsi facilité l'utilisation du nouveau logiciel « **Via trajectoire** ».

4. AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Depuis septembre, les **Projets Personnalisés (PP)**, réévalués et réajustés au cours de la réunion de projet, sont remis à la personne et envoyés à la famille et/ou au tuteur. Les retours encore peu nombreux sont tous positifs. L'illustration du PP par des images et pictogrammes les rendent plus attrayants et accessibles aux personnes.

Le **traçage des « événements indésirables »** s'est affiné. Du recul est encore nécessaire pour que l'outil conçu par l'ARSEA soit exploité au maximum de ses possibilités.

Les **Entretiens Individuels et Professionnels (EIP)** ont été menés, avec une implication active des salariés.

Depuis octobre, à la demande des familles, la **facturation mensuelle des repas** est assurée par la structure.

L'appropriation et l'utilisation efficiente de l'ensemble de ces outils garantit une amélioration de la prestation mais représente une augmentation du travail administratif.

Le CAAHM a aménagé une salle du personnel accueillante et conviviale, à l'abri du bruit. Également, l'ensemble des salles d'activités bénéficiera désormais de climatisation.

Grâce à l'implication du CVS et au don du théâtre de BOERSCH, un second tricycle adapté a été offert.

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur un futur réaménagement des locaux, envisageant ainsi de créer un espace extérieur sécurisé. Nous participons également au projet associatif de réhabilitation du site de la GANZAU.

5. RESSOURCES HUMAINES

Répartition personnel par contrat (équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Services Généraux |
|-------------------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|-------------------|
| CDI | 11,90 | 1.15 | 1 | 8.42 | 0.58 | 0.75 |
| CDD remplacement / temporaire | 1 | | 0.3 | 0.7 | | |
| Contrats aidés | 1 | | | 1 | | |

CDI

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 12,06 | 11,86 | 11,90 |

L'assise de l'équipe d'accompagnement et l'ancienneté du CAAHM sont des facteurs de stabilité et de maturité. Toutefois, l'ancienneté impacte sur les versants financiers et sur l'organisation. La présence d'une salariée « emploi avenir » permet d'assurer une continuité dans les activités, lors des congés des salariés pris en période d'ouverture du service. Le CAAHM affiche son dynamisme et son ouverture en accueillant des stagiaires, volontaire du Service Civique, intervenants extérieurs, remplaçants,...etc.

6. CONCLUSION

Le Centre d'Accueil est d'abord un lieu qui permet aux adultes porteurs de handicap mental de développer et maintenir leurs compétences, de favoriser leur épanouissement personnel, d'encourager les relations sociales et interpersonnelles, de préparer et s'inscrire dans leur projet de vie. Il s'appuie pour cela sur une solide expérience et une capacité à rester ouvert aux opportunités et à l'environnement.

L'accompagnement des plus anciens, et de leurs familles, reste aujourd'hui le défi auquel il faut faire face : accompagner les personnes dans le vieillissement et ses effets (notamment sur la santé physique et psychique), préparer et étayer les projets de vie à moyen et long terme, guider et soutenir les familles dans cette difficile étape.

La réécriture du Projet d'Établissement, initiée en octobre, devra permettre d'envisager cette évolution sur les 5 prochaines années.



1. ÉDITORIAL

Réflexion et engagement

L'écriture du projet d'établissement 2016-2020 a nécessité un investissement important de la part de l'équipe. Les réflexions s'ordonnaient autour de nos pratiques, du sens donné à notre accompagnement, et de l'affirmation des valeurs de notre service.

« La personne est pleinement acteur dans sa vie, nous l'accompagnons dans un esprit de collaboration et de considération réciproque ».

Le travail sur le terrain n'en a pas été moins dense, et certains suivis nous amènent parfois à la limite de nos missions et parfois de nos compétences, le partenariat et le réseau crée prennent alors tout leur sens.

2. MISSIONS / PRESTATIONS

Le SAVS est un service d'accompagnement en milieu ordinaire. Il s'adresse à des personnes adultes handicapées qui présentent une déficience intellectuelle, elles travaillent en ESAT, en milieu ordinaire, en Entreprise Adaptée, ou elles sont sans emploi. Elles habitent en logement autonome, seules, en famille, ou avec leur compagnon de vie ou souhaitent l'accompagnement du service à cet endroit. Notre objectif vise à promouvoir les capacités des personnes et à mobiliser toutes leurs ressources en vue de parvenir à une vie de qualité dans la plus grande autonomie.

Chiffres clés des bénéficiaires accueillis dans l'année

| Année 2015 | |
|---|------|
| Nombre de places | 20 |
| Nombre jours de fonctionnement | 335 |
| Journées prévisionnelles | 6700 |
| réalisée | 6700 |
| Taux d'occupation | 100% |
| Nombre de personnes accompagnées dans l'année | 23 |

Cette année les différentes situations nous ont amené à développer un partenariat interne à l'ARSEA plus important.

| | |
|--|-----|
| Nombre de sortie | 4 |
| Nombre de jours cumulés des séjours des sortants | 502 |

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE |
|-------------------------|----------|
| SESSAD | 1 |
| CHRS | 1 |
| Demande individuelle | 1 |
| TOTAL ADMISSIONS | 3 |

Le travail est facilité par la proximité géographique, et l'appartenance à la même association simplifie les échanges entre professionnels et la mise en place des actions à mener. L'âge moyen des hommes est de 42.5 ans sur les 13 personnes et de 47.5 ans pour les 10 femmes suivies en 2015.

La moyenne d'âge reste stable, mais avec des demandes plus nombreuses de personnes jeunes dont l'objectif premier est de vivre en logement autonome.

3. PATHOLOGIES ET HANDICAPS

Le type de handicap reste la déficience intellectuelle modérée et moyenne, ce profil correspond au public SAVS.

Il y a une augmentation constante des demandes du secteur psychiatrique, à ce jour la moitié des personnes accueillies au SAVS présentent des troubles psychiques. Ces personnes diffèrent de notre public habituel dans la mesure où la déficience peut être compensée par des actions éducatives, alors que l'approche éducative a peu d'impact sur les troubles psychiques. La relation est plus difficile à établir et plus fragile à maintenir, elle demande du temps, de la vigilance et de bonnes connaissances des symptômes afin « d'amener » aux soins, ce qui en soit n'est pas le cœur de notre métier.

| DÉFICIENCE / TROUBLE ASSOCIÉ(S) en 2015 | |
|---|-----------------------------------|
| TYPE | NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES CONCERNÉS |
| Troubles psychiques | 10 |
| Troubles du Spectre Autistique | 0 |
| Troubles du langage et des apprentissages | |
| Déficience auditive | |
| Déficience visuelle | |
| Déficience motrice | 1 |
| Déficience viscérale | 1 |
| Maladie de Recklinghausen | 1 |

4. LES PARTENARIATS

Actuellement nos principaux partenaires sont :

Les services de l'ARSEA :

- la MAS et le SAMSAH en continuité de nos accompagnements lorsque les soins deviennent indispensables.
- l'ESAT sur le champ de l'emploi, et en relais du SESSAD lorsque les jeunes ont atteint l'âge butoir de prise en charge dans le service.

Nous répondons ainsi à la demande politique d'offrir un parcours de vie continue d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

Un nouveau partenaire de soins : dans le cadre du développement de la prévention, nous avons fait appel à REDOM, une association qui s'est fixée comme objectif d'apporter une réponse coordonnée et multidisciplinaire pour la prise en charge des patients diabétiques, obèses ou souffrants de maladies cardio-vasculaires. Dans le but d'améliorer la qualité de vie du patient et celle de son entourage, de diminuer les complications des 3 pathologies et de réduire la morbidité qui leur est liée.

Nous poursuivons notre collaboration avec les médecins généralistes ou spécialisés, services hospitaliers, centre de rééducation, infirmiers libéraux, Centre Médico-Psychologique, Hôpital de jour, Le Service Social de Secteur, le Service de Protection de l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile,

Les Services de protection juridique : UDAF, TANDEM, Route Nouvelle d'Alsace, tuteur privé.

Les bailleurs sociaux, agences immobilières, propriétaires, CHRS, centres d'hébergement,

Les administrations :

Le conseil départemental, la MDPH, la CPAM, la CAF.

• Travail avec les familles

Le SAVS prend en compte la situation familiale de la personne : leur conjoint, leurs enfants ou leurs parents et fratrie. Cet accompagnement se décline en fonction des besoins de chacun et vise au maintien d'un environnement familial favorable. Nous pouvons intervenir en tant que médiateur, conseiller ou tiers auprès des différents membres de la famille afin de faciliter les relations et harmoniser les liens familiaux.

5. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Au cours de l'année, nous avons procédé à la mise à jour de certains outils de travail, (tableau des échéances MDPH, élaboration du DIPC (document individuel prise en charge). L'écriture du Projet de Service et des fiches actions nous permettent la mise en place d'un échéancier pour affiner et réaliser des objectifs.

Le service a connu des améliorations grâce à la mise en place de la consultation du répondeur à distance, et l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

Amélioration des prestations

Analyse de l'enquête de satisfaction et retour aux bénéficiaires.

Action de prévention dans le domaine de l'alimentation

Politique en matière de formation

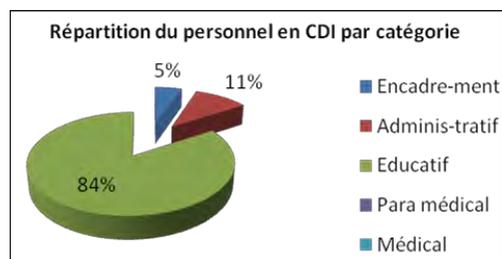
Les travailleurs sociaux ont été satisfaits de participer à plusieurs formations cette année :

- Une formation autour du suivi et des soins palliatifs.
- Une formation relative au travail avec les familles.
- Les formations SST initiale et SST recyclage

Les GAP (groupe d'analyse des pratiques) se poursuivent une fois dans le mois avec nouvelle psychologue.

6. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15 ETP

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|
| 0.97 | 0.95 | 0.95 |



Il n'y a pas de modification dans les ressources, c'est une petite équipe qui a su s'organiser pour offrir des prestations de qualités, et des suivis réguliers.

Afin de maintenir cet équilibre, nous devons évaluer avec soin toutes les demandes d'admission, en évitant de multiplier les situations trop compliquées ou chronophages.

7. CONCLUSION

Après l'écriture du projet de service, le SAVS travaille à sa mise en place. Les fiches d'axe d'amélioration sont le fil conducteur de nos actions.

En priorité nous poursuivons notre engagement dans la prévention, notamment au niveau de l'alimentation, de l'addiction et de la sexualité, grâce à de nos nouveaux partenaires et à l'élargissement de notre réseau.

En parallèle nous poursuivons notre réflexion afin de répondre de manière efficace aux demandes d'un public plus large, et d'anticiper les besoins que nous avons identifiés notamment au SESSAD depuis l'ouverture de leur section autiste fin 2015. Le SAVS pourrait être en relais après la fin de la prise en charge SESSAD.



1. ÉDITORIAL

Dans le projet de service 2015-2019, nous réaffirmons nos valeurs en soulignant la notion de respect dans tous les actes de l'accompagnement : respect de la spécificité de la personne, de son parcours, de ses capacités, de ses besoins et de ses désirs, de sa liberté d'agir et de penser, tout en considérant son environnement familial et culturel, et en veillant à la bienveillance et la protection de la personne. Nos axes de travail tendent à répondre efficacement à l'évolution de notre public, et nous demandent d'étendre notre collaboration avec les partenaires du secteur sanitaire (service de psychiatrie, de neurologie). Cette évolution a impacté notre organisation et nous avons su développer de nouvelles compétences professionnelles. L'augmentation du temps de travail de l'infirmière a contribué à assurer un suivi de soins de qualité, tout en engageant l'ensemble de l'équipe dans un programme de prévention santé.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

Le SAMSAD s'adresse à des adultes handicapés souffrant d'une déficience mentale et/ou psychique avec ou sans troubles associés, dont la situation nécessite des soins et un accompagnement social et éducatif. L'objectif est le maintien à domicile comme une alternative à un accueil en institution.

Le SAMSAD a pour mission d'organiser le parcours de soins en cohérence avec la situation du bénéficiaire. Il permet d'obtenir le soutien nécessaire pour parvenir à une vie de qualité au domicile, en vue de pérenniser le projet personnalisé de chacun favorisant son autonomie. Les prestations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire et offrent un accompagnement personnalisé qui s'adapte au mieux aux besoins et aux demandes de la personne, tout en favorisant son autonomie.

Notre secteur géographique s'étend sur l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

• Chiffres clés des bénéficiaires accueillis dans l'année

| | |
|---|------|
| Agrément | 20 |
| Nombre de jours de fonctionnement | 248 |
| Journées / séances prévisionnelles | 4700 |
| Journées / séances réalisées | 5590 |
| Nombre de personnes accompagnées dans l'année | 24 |

Notre collaboration avec les établissements pour adultes handicapés de l'ARSEA se renforce notamment avec la MAS et le SAVS. Cette année nous avons accueillis une personne du SAVS qui nécessitait des soins réguliers, et nous accompagnons dans un logement autonome une personne provenant de la MAS.

Ces admissions furent l'occasion de plusieurs réunions et de rencontres inter établissements qui ont largement facilité l'intégration des bénéficiaires.

Conjointement nous poursuivons notre collaboration avec les mandataires judiciaires et l'EPSAN, qui sont à l'origine de plusieurs orientations vers notre service.

En 2015, il y a eu 3 sorties dont : une orientation en EHPAD pour une personne dont le maintien à domicile était devenu impossible au regard de sa perte d'autonomie, une autre pour non adhésion.

| Admission/provenance | |
|----------------------|---|
| SAVS ARSEA | 1 |
| EPSAN | 1 |
| TANDEM | 1 |
| MAS ARSEA | 1 |
| Total entrées | 4 |

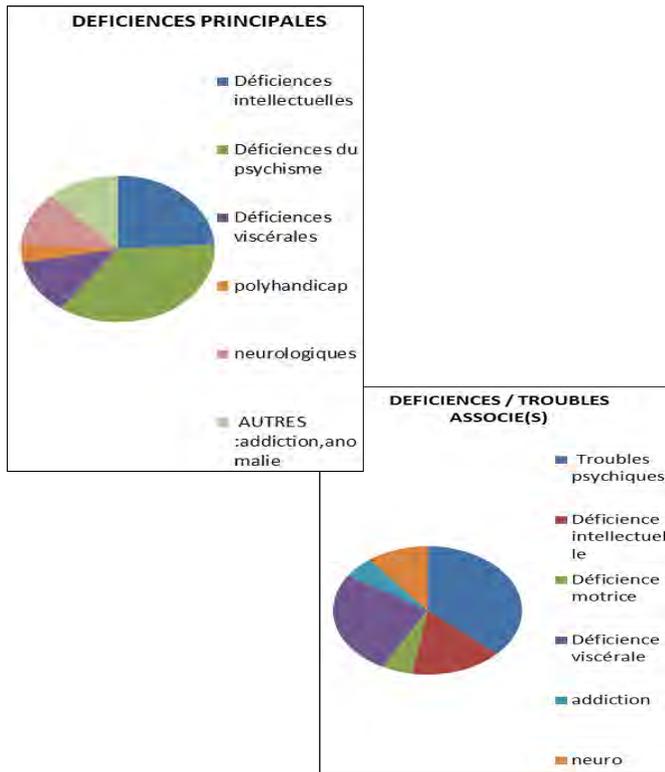
| Sorties | | Motif |
|--|-----|---------------------|
| Hommes | 2 | EHPAD- Non adhésion |
| Femmes | 1 | décès |
| Total sorties | 3 | |
| Nombre de jours cumulés des séjours sortants | 126 | |

En complément de l'accompagnement SAMSAD nous avons orienté un patient à l'accueil de jour de la MAS. Cette personne de 41 ans a grandi et a toujours vécu dans sa famille, il n'avait jamais bénéficié de prise en charge institutionnelle. L'adaptation a été progressive et réussie.

3. PATHOLOGIES ET HANDICAPS

En 2015, on note une augmentation des demandes pour des personnes avec des troubles psychiques. L'accompagnement du handicap psychique exige un accompagnement spécifique et à long terme. Cette année, l'équipe a été formée à l'accompagnement du handicap du psychisme, afin d'affiner ses observations et d'ajuster sa prise en charge. Au vu de notre liste d'attente, la tendance dans les années à venir confirme cette évolution.

En comparaison aux années précédentes, on note aussi un nombre croissant des déficiences viscérales associées à des pathologies somatiques lourdes qui nécessitent de nombreux accompagnements chez les médecins spécialistes, une veille médicale et un partenariat important avec le médecin traitant.



4. LES PARTENARIATS

4.1. Partenaires médicaux

En 2015 nous débutons une collaboration avec **REDOM**, c'est un réseau thérapeutique qui propose des ateliers de prévention et des activités physiques pour les personnes souffrant d'obésité, de maladie cardio-vasculaire et de diabète. Nous avons organisé 2 rencontres de présentation avec REDOM. L'une pour les professionnels du SAMSAH, en invitant le SESSAD et le SAVS, et l'autre pour les bénéficiaires du SAMSAH. Aujourd'hui une personne bénéficie d'atelier diététique adapté. Il reste difficultés de trouver des structures adaptées à notre public.

Le secteur psychiatrique : nous accompagnons des bénéficiaires vers les services de soins psychiatriques dans tout le territoire de Strasbourg. Ces rencontres avec le médecin psychiatre et le SAMSAH permettent une coordination et une continuité des soins.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le secteur G07. Nous avons organisé une rencontre avec le centre de santé mentale CUS-ouest (G08) pour présenter nos missions et les modalités de nos interventions.

Les pharmacies : à l'issue des rendez-vous médicaux, nous cherchons les médicaments des bénéficiaires, pour les transmettre aux infirmiers libéraux. Aujourd'hui plusieurs pharmaciens nous ont identifiés et facilitent par leur diligence la délivrance des médicaments.

Médecins traitants: le médecin traitant est le partenaire central des soins avec lequel nous coordonnons toutes nos actions en lien avec la santé.

4.2. Partenaires sociaux

Collaboration avec la MAS de de l'ARSEA : Nous avons orienté une personne en accueil temporaire pour la préparer à la vie en institution et réduire le nombre important de ses hospitalisations. Et une personne polyhandicapée qui n'a jamais été institutionnalisée et qui vit avec sa mère alitée. Orientée vers l'accueil de jour de la MAS. Il a fallu plusieurs essais, sur plusieurs mois, suivi d'un accueil séquentiel avant de finaliser un accueil quotidien à la MAS. Nous avons travaillé avec l'association Nouvel Envol pour faciliter l'accès à des loisirs sportifs en club et des séjours de vacances adaptées à certaines personnes du SAMSAH.

Nous poursuivons également notre partenariat avec Tôt ou t'art pour des sorties culturelles.

Des séjours réguliers sont planifiés avec le Maison d'Accueil Temporaire de Harthouse. Deux personnes du SAMSAH en bénéficient, ces séjours permettent un répit pour les familles et le bénéficiaire et le prépare à un futur probable en institution. Nous assurons le transport lorsque les familles ne sont pas en mesure de le faire, afin d'en réduire le coût, les frais de taxi seraient une charge trop importantes pour les familles.

La mise en place d'aides à domicile est souvent indispensable. Le SAMSAH facilite l'introduction de ce service auprès du patient. Il accompagne, conseille les auxiliaires de vie autant que nécessaire. Nous travaillons ainsi en partenariat avec l'ADHAP, l'ABRAPA, AZAE et VITALIANCE.

4.3. Travail avec les familles

Nos interventions auprès des familles diffèrent en fonction des situations : soutien à la relation, écoute, besoins de conseils, travail de partenariat, réflexion sur l'avenir de leur proche, informations sur les pathologies et sur la prise de traitement. Les compétences de l'équipe pluridisciplinaire permettent de répondre à la diversité de leurs besoins.

Sous-estimée au départ, nous avons rapidement pris la mesure des enjeux familiaux dans l'accompagnement des bénéficiaires, de l'énergie à mobiliser, du temps à consacrer aux familles. Pour étayer notre réflexion nous avons bénéficié d'une formation de 2 jours sur le travail avec la famille, dispensée par l'IFCAAD.

5. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Nous avons poursuivi notre travail sur la bientraitance en formalisant le travail sur des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; réunion une fois par mois avec la psychologue du SAMSAH sur la bientraitance et les pratiques professionnelles avec la tenue d'un classeur interne sur les comptes rendus des thématiques abordées.

- Mise en place d'un classeur sur les recommandations des bonnes pratiques à disposition de tous les salariés.

Droit des bénéficiaires :

La participation des bénéficiaires se fait chaque année par biais du questionnaire de satisfaction : Au vu de certains handicaps, la compréhension de celui-ci reste difficile malgré sa simplification. En effet, certaines personnes n'étaient pas en mesure de répondre à ce questionnaire.

Nous avons débuté les entretiens individuels et professionnels personnels (EIP).

Les GAP (groupe d'analyse des pratiques) se poursuivent une fois dans le mois avec nouvelle psychologue depuis janvier 2015.

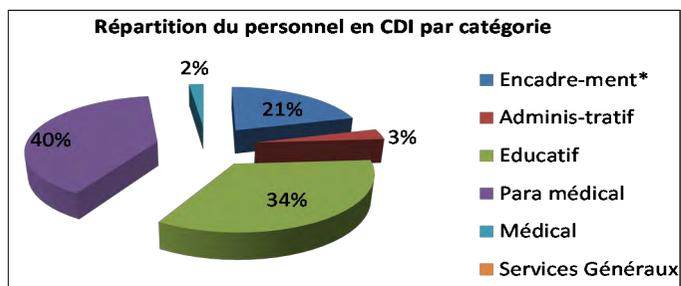
La participation des bénéficiaires se fait chaque année par biais du questionnaire de satisfaction

6. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|
| 3,95 | 4,60 | 4,80 |

une enquête des besoins auprès des établissements médico-sociaux.

Notre réflexion se poursuit sur l'accompagnement à la vie affective des bénéficiaires : entre devoir de protection et mission d'accompagnement, comment garantir la sécurité de la personne sans ingérence dans sa vie privée et sans limitation de ses droits ?



*directeur mis à disposition

7. CONCLUSION

ET DEMAIN

Notre première **évaluation interne** est prévue en 2016, elle se réfère à des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Notre regard se portera sur notre projet, notre rapport à l'utilisateur et à ses besoins, nos rapports avec la commande publique qui le légitime, l'impact de nos actions sur les usagers et le contexte de l'institution. Par choix du service l'évaluation se fera avec l'aide d'un tiers extérieur qui nous guidera dans cette nouvelle étape.

Plateforme SAMSAH : Pour désengorger le SAMSAH et le SAVS et faciliter l'accès aux soins des personnes en situation d'handicap mental et/ou psychique, il nous paraît intéressant d'élargir nos actions. Nous avons imaginé une plateforme de conseils, d'orientation et de coordination qui s'adresserait aux personnes en situations de handicap, à leurs familles, aux partenaires médicaux et sociaux. Cette plateforme viendrait appuyer et compléter les prises en charge du SAMSAH, du SAVS et des structures existantes à l'ARSEA en favorisant une continuité d'accompagnement médical et social. Pour affiner notre projet nous allons prochainement mener



1. ÉDITORIAL

Au mois de juin 2015 le nouveau bâtiment « pôle scolaire » a été inauguré. Cette ouverture a permis de regrouper les activités sur l'établissement, principalement la classe interne. Ce site inclusif constitué par le pôle scolaire est un véritable espace de scolarisation avec sa classe interne, son atelier cognitif et le cours dispose par ailleurs de deux autres salles d'enseignement Vie Sociale et Professionnelle ainsi qu'un atelier Cognitif. Ce bâtiment est aussi doté d'un espace « foyer » qui sert plutôt au groupe de jeunes adultes allant manger à l'ESAT.

Le nombre de jeunes accueillis par l'IMPRO, en situation d'amendement CRETON a légèrement reculé en 2015, il est passé de 54 bénéficiaires soit 50% de l'effectif total à 44 jeunes soit 46 % des effectifs. La situation est toujours liée au manque de places en structures occupationnelles, en accueil de jour avec ou sans hébergement sur le territoire de Strasbourg.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|---------|--------|--------|
| AGRÈMENT | 106 | 106 | 106 | 106 | 106 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 198 | 198 | 198 | 198 | 198 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 18552 | 18470 | 18349 | 18132 | 18611 |
| JOURNÉES RÉALISÉES | 18733 | 18676 | 18667 | 18489 | 18320 |
| ÉCART | 183 | 206 | 318 | 357 | -291 |
| | 1% | 1% | 1,7% | 1,9% | -1.56% |
| TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ | 100.98% | 101.11% | 101.73% | 101,97 | 98,44 |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 124 | 116 | 121 | 128 | 126 |

- Mouvement nombre d'entrées / sorties

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE |
|--|-----------|
| I.M.P "La Montagne Verte" ARSEA STRASBOURG | 7 |
| I.M.P. "Le Roethig" ARESA STRASBOURG | 6 |
| I.M.P. autre | 2 |
| ULIS Collège STRASBOURG | 2 |
| ITEP | 1 |
| Domicile | 2 |
| TOTAL ADMISSIONS | 20 |
| SORTIES - ORIENTATION | |
| E.S.A.T. | 4 |
| F.A.S. accueil de jour | 4 |
| Structure d'Activités de Jour et d'Hébergement | 1 |
| Domicile | 7 |
| Autre | 4 |
| TOTAL SORTIES | 20 |

- Répartition de la population par âge / sexe

| Âge des enfants | 11 - 15 ans | 16 - 19 ans | 20 ans et + | TOTAL | |
|-----------------|---------------------------|-------------|-------------|--------|------|
| FILLES | 2 | 24 | 16 | 42 | |
| GARÇONS | 7 | 27 | 30 | 64 | |
| TOTAL | En nombre | 9 | 51 | 46 | 106 |
| | Ratio (en %) sur le total | 8,49% | 48,11% | 43,40% | 100% |

- Déficience des personnes accueillies

| ANNÉE | EFFECTIF CONSIDÉRÉ | DÉFICIENCE PRINCIPALE : Déficience intellectuelle | | |
|--------------|--------------------|--|------------|------------|
| | | PROFONDE ET SÉVÈRE | MOYENNE | LÉGÈRE |
| 2012 | 106 | 26 | 30 | 50 |
| 2013 | 106 | 23 | 33 | 50 |
| 2014 | 106 | 25 | 36 | 45 |
| 2015 | 106 | 29 | 43 | 34 |
| TOTAL | 424 | 103 | 142 | 179 |

| DÉFICIENCE / TROUBLE ASSOCIÉ(S) en 2015 | |
|---|------------------------------------|
| TYPE | NOMBRES DE BÉNÉFICIAIRES CONCERNÉS |
| Autisme et autre TED | 12 |
| Troubles psychiques | 66 |
| Troubles du langage et des apprentissages | 12 |
| Déficiences auditives | |
| Déficiences visuelles | 1 |
| Déficiences métaboliques | |
| Déficience motrice | 2 |
| Déficience viscérale | 7 |
| Cérébro-lésions | |
| Polyhandicap | 4 |
| Difficultés psychologiques (anciennement TCC) | 2 |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Les groupes éducatifs et la section autiste

Les nouveaux espaces dédiés aux prises en charge individuelles (la salle d'orthophonie, l'atelier approche cognitive...) ou collectives (la salle de psychomotricité, les groupes, l'appart'...) permettent la mise en œuvre d'un accompagnement soucieux des besoins individuels, respectant la singularité de chacun tout en offrant la possibilité à chaque jeune de s'inscrire au sein d'un collectif. Cette ponctuation entre les temps de prise en charge individuels et collectifs permet aux jeunes de s'épanouir et de développer leur autonomie. L'accès à la culture, à la citoyenneté, au sport... se traduisent pour chaque groupe par des projets d'activités développés au quotidien. À ce titre le nombre de partenariat est caractéristique de l'établissement.

Les ateliers techniques

Chaque atelier développe sur l'année un projet de réalisation, ponctué par des mises en actions réalisées au sein de l'IMPRO ou à l'extérieur de l'établissement en lien avec des partenaires. L'idéal serait d'entreprendre plus de partenariat sur des chantiers extérieurs. Cette année une collaboration a été actée avec la maison de retraite Bethel et l'atelier espace vert pour l'entretien de leur parc. Les résultats sont très positifs et l'on a constaté un fort et réel investissement des jeunes.

Il est à noter que cette année une activité médiation animale a été mise en place et qu'elle connaît un franc succès sur les deux pôles.

3.2. Ouverture vers l'extérieur

Il existe un vrai dynamisme de la structure pour s'ouvrir vers l'environnement et développer ainsi le lien social. Cela s'apprécie notamment par le nombre d'activités physiques, sportives et culturelles organisés sur l'année. Cela va de la sensibilisation à la nature et sa préservation jusqu'à la découverte de ce que peut être un opéra. Deux séjours ont été également organisés dans les Vosges.

3.3. Travail avec les familles

Les familles sont pour l'IMPRO de véritables partenaires et parties prenantes à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant. Les rencontres sont diverses et se font à la fois de manière ponctuelle au travers du parcours du jeune mais aussi à la demande et au besoin. Les principaux temps avec les familles : réunion de rentrée, les réunions d'actualisation du projet personnalisé, les réunions d'information, les moments festifs, le Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.), le montage de dossiers pour la MDPH et le conseil départemental. En 2015 une journée des parents a été organisée ce qui a permis un temps d'échange entre les professionnels et les familles.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le projet d'établissement de l'IMPRO arrive à échéance en 2015. Un COFIL « projet d'établissement » a été créé afin de réaliser son actualisation. Il devrait permettre de lancer l'IMPRO sur une phase de restructuration en utilisant deux leviers: une rénovation des bâtiments et une mutualisation des fonctions supports (administration et logistique). Par ailleurs une réelle réflexion sur le système informatique devrait permettre de valoriser les outils de prise en charge tel que le dossier du bénéficiaire et d'entreprendre un travail d'amélioration du circuit de l'information.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

CDI

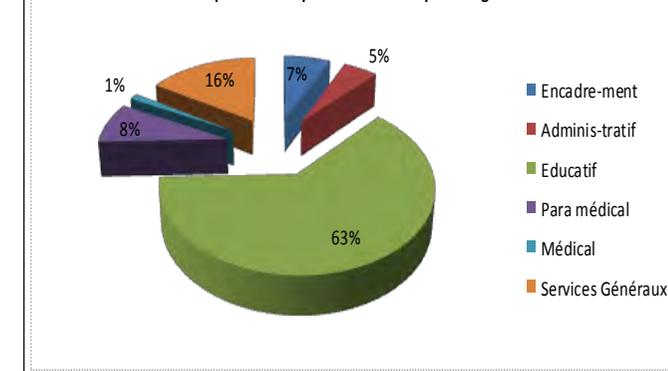
Évolution du personnel au 31/12/2015 sur 3 ans
(en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|-------|-------|
| 43,2 | 44,65 | 43,75 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 43,75 | 3,00 | 2,20 | 27,39 | 3,60 | 0,56 | 7,00 |
| CDD remplacement | 7,45 | | 1,45 | 5,00 | | | 1,00 |
| Contrats aidés | 1,00 | | | 1,00 | | | |

Répartition du personnel en CDI par catégorie



6. CONCLUSION

La réécriture du projet d'établissement sera l'occasion pour l'IMPRO de clairement se positionner vers son avenir. En d'autres termes : évoluer et s'organiser structurellement pour augmenter son efficacité. Cela ira de pair avec une valorisation de son offre de prise en charge avec des projets tels qu'une salle Snoezelen, une politique de prise en charge des situations de crise et d'agressivité, une amélioration des actions de sensibilisation à la santé. Il sera incontournable de repenser le schéma informatique afin de rendre plus performant la gestion du dossier du bénéficiaire. Enfin entreprendre un accompagnement des professionnels pour leur permettre de mettre en place un travail où la pluridisciplinarité reste un atout essentiel. Mais ceci n'empêchera pas de se questionner sur la façon dont nous pouvons réduire le nombre d'amendement Creton.



1. ÉDITORIAL

2015 se révèle comme une année de transition pour l'IMP qui voit se redessiner les contours de son fonctionnement du fait de l'évolution du public accueilli, dont notamment le maintien de plus de 30 jeunes au-delà de 14 ans et de l'accueil d'enfants présentant des troubles massifs nécessitant un accompagnement très individualisé.

Pour l'équipe, 2015 correspond à une année ponctuée de mouvements au niveau du personnel touchant tous les services de l'établissement (administratif, éducatif, paramédical ainsi que la direction). Les changements évoqués et ceux des années précédentes ont sensiblement bouleversé et fragilisé l'organisation de l'IMP.

Chacun dans ce contexte a cherché à néanmoins proposer un accueil bienveillant, stimulant et adapté à chaque jeune. Il est certain que les efforts de tous vont servir pour l'avenir.



Complicités - Juin 2015

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|---------|----------|
| AGRÉMENT | 80 | 80 | 80 | 80 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 199 | 199 | 199 | 199 |
| EFFECTIF PRÉSENT AU 31/12 | 79 | 77 | 79 | 81 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 13 985 | 13 851 | 13 686 | 13583 |
| JOURNÉES RÉALISÉES | 14 022 | 14 012 | 14 118 | 13854 |
| ÉCART | 37 | 161 | 432 | 271 |
| TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ | 100.26% | 101.16% | 103.16% | 101,99 % |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 90 | 89 | 90 | 94 |

Le nombre de jeunes accueillis est légèrement supérieur à l'agrément de 80 jeunes. Ceci s'explique du fait de l'hospitalisation très longue de deux enfants. L'effectif de l'établissement sera rétabli début 2016 (départ annoncé d'un jeune).

Nous avons dans nos files actives 32 jeunes de plus de 14 ans dans l'attente de places en IMPRO avec ou sans internat. 9 jeunes sont nés en 1999 ou 1998. Le fait qu'un quart de notre effectif soit en dérogation d'âge, nous oblige à repenser l'accueil des grands adolescents.

La liste d'attente de l'établissement est conséquente (plus de 38 jeunes y figurent) auxquels il faut ajouter un peu plus de 20 notifications pour lesquelles il n'y a pas eu de contact avec les familles.

- Mouvements nombre d'entrées/sorties

| Admissions - Provenance | Nombre | Observations |
|-----------------------------|-----------|--------------------------------------|
| Domicile / milieu ordinaire | 6 | Avec scolarité en CLIS ou Maternelle |
| Établissement de santé | 1 | Inter secteur de pédopsychiatrie |
| Établissement médico-social | 6 | CAMSP et SESSAD |
| TOTAL ADMISSIONS | 13 | |

| Sorties - Orientation | Nombre | Motif |
|---------------------------|-----------|--------------------|
| IME / IMPRO internat | 1 | Choix des familles |
| IME / IMPRO semi-internat | 10 | |
| TOTAL SORTIES | 11 | |

- Évolution de la typologie des handicaps

La problématique évoquée dans le rapport d'activité antérieur reste toujours d'actualité. En effet, les enfants présentant des troubles importants au niveau de la relation et de la communication. En 2015, 5 jeunes nécessitent une approche très individualisée pour répondre à leurs besoins. Ils peuvent mobiliser lors de situations de tension deux professionnels à eux seuls.

Les difficultés sociales que rencontrent bon nombre de familles impactent fortement le travail à engager avec celles-ci. Le manque de personnel ressource (assistant de service social et infirmière) ne nous permet pas toujours d'engager un vrai travail de prévention et de soutien à la parentalité.

Le travail avec les collègues du secteur de la protection de l'enfance s'est développé et a permis pour plusieurs situations un réel travail de partenariat dans l'intérêt des enfants.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Tout au long de l'année 2015, de nombreux projets ont été menés. Les jeunes ont ainsi participé à des activités variées et enrichissantes (voyage à Paris, Classe Verte, manifestations sportives, concours d'écriture...).

Plus d'un dizaine de jeunes ont participé à l'atelier de circomotricité en partenariat avec Graine de cirque. D'autres ont bénéficié de l'atelier musique animée par une intervenante extérieure. Enfin, une trentaine de jeunes se sont investis dans le projet théâtre qui s'est conclu par deux représentations offertes à plus de 550 personnes.

Un des moments forts de l'année a été la fête des 50 ans de l'établissement. C'est lors d'une belle journée d'octobre que enfants, familles et professionnels ont célébré cet anniversaire. Les habitants du quartier Sellier ont partagé ce moment festif autour de jeux, animations et bonne humeur.



Atelier à Graine de cirque 2015

3.2. Partenariat

Le maillage avec les partenaires s'est étendu tout au long de l'année. Comme déjà évoqué, les liens avec les services sociaux se sont très nettement enrichis; les contacts avec les services sanitaires restent encore fragiles même si l'on peut souligner un travail abouti dans l'accompagnement d'un jeune en grande difficulté.

L'unité d'enseignement a restructuré son organisation, elle a pu dès la rentrée scolaire impulser de nouveaux projets en lien avec les écoles et les collègues et démarrer la formalisation de la convention entre l'Éducation Nationale, l'ARS et notre établissement.

3.3. Travail avec les familles

Le travail avec les familles reste au cœur de nos préoccupations. Pour faciliter la collaboration avec les parents autour de la construction du projet personnalisé d'accompagnement, nous avons revu l'organisation des synthèses et la rencontre avec les familles. Chaque fois que cela est nécessaire, nous faisons appel à des traducteurs pour faciliter les liens quand la langue fait barrière.

Nous accordons une importance forte à toutes les demandes de visite de l'établissement en amont d'une admission même si cela peut être frustrant de ne pas pouvoir annoncer des délais raisonnables d'accueil. L'orientation post-IMP est également un point de collaboration avec les familles. A chaque demande d'accompagnement ou de soutien pour rencontrer les futures équipes accueillantes, nous répondons favorablement.

La redynamisation du conseil à la vie sociale fait partie des chantiers entamés.

4. DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

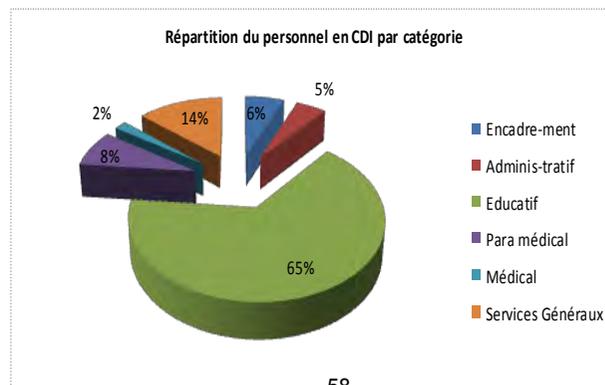
La démarche qualité de l'IMP s'intègre dans la politique associative de l'ARSEA. Les chantiers sont nombreux autant autour des axes qualité de la vie au travail que de la qualité d'accompagnement des bénéficiaires.

Les GAP menés jusqu'à l'automne 2015 facilitent le travail réflexif. Le dernier semestre 2015 a permis de mettre en place une analyse institutionnelle.

Cette année a été l'occasion de réactualiser la procédure de la gestion des événements indésirables, d'introduire des outils de communication interne et de repenser la place des familles.

Le plan de formation a été mené à bien. Les champs de compétences abordés concernaient autant des aspects réglementaires et sécuritaires que des approfondissements de connaissances permettant de faire évoluer les pratiques. La mutualisation de certaines formations avec d'autres établissements de l'association a été appréciée unanimement.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15



CDI

Évolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 33,29 | 32,31 | 32,28 |

Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 32,28 | 2,00 | 1,55 | 21,15 | 2,59 | 0,62 | 4,37 |
| CDD remplacement | 1,00 | | | 1,00 | | | |
| Contrats aidés | 3,00 | | | 3,00 | | | |
| Maitres | 4,00 | | | 4,00 | | | |

Les mouvements du personnel

10 salariés ont quittés l'IMP (fin de contrat CDD et départs volontaires) auxquels il faut ajouter l'arrêt de l'intérim de direction assurée jusqu'en février 2015. Ces mouvements ont impacté le fonctionnement général.

Les embauches ont été faites pour l'ensemble des postes vacants à l'exception du recrutement de psychiatre, embauche qui reste problématique faute de candidatures.

6. CONCLUSION

L'année 2015 a été l'occasion de faire une relecture des modalités de fonctionnement, des difficultés et points forts de l'organisation. Ce travail rétrospectif et d'analyse permettra dès 2016 de construire en équipe pluridisciplinaire de nouvelles perspectives d'accompagnement des bénéficiaires, de développer le travail avec les familles et les partenaires extérieures.

L'équipe entière s'investira à développer notre expertise en matière d'accueil des enfants présentant des troubles du spectre autistique et de développer en partenariat avec l'IMPRO de la Ganzau les problématiques autour du maintien des jeunes hors âge d'agrément (plus de 14 ans).

**Institut Médico-Pédagogique
« Les Glycines »**

19 Rue du Maréchal Joffre - 67500 HAGUENAU

Antenne IMP « Les Glycines »

79 Boulevard de l'Europe - 67160 WISSEMBOURG

Pôle handicap 67



L'IMP à HAGUENAU



Antenne de l'IMP à WISSEMBOURG

1. ÉDITORIAL

L'année 2015 a été marquée par la finalisation de l'écriture du projet d'établissement. La réflexion menée dans ce cadre a permis d'affiner l'organisation et de réduire le nombre d'enfants par groupe en proposant une répartition sur quatre groupes au lieu de trois sur Haguenau.

Concernant les orientations, l'établissement est confronté à une nouvelle difficulté dans la mesure où cinq enfants âgés de 14 ans n'ont pu être orientés en IMPRO faute de place. Pour ces jeunes maintenus à l'IMP, des activités spécifiques ciblées sur la « débrouillardise » ont été mises en place dès la rentrée de septembre, en interne et à l'extérieur.

Enfin, soucieux d'élargir l'offre de prise en charge sur notre territoire, nous avons répondu à un appel à projet pour la création d'une plateforme pour des enfants porteurs de TSA.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

Le taux de réalisation de l'activité s'est stabilisé, le nombre d'enfants accompagnés par année scolaire est égal au nombre de places autorisées par l'agrément. Le taux d'absentéisme reste faible.

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année**

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| AGRÈMENT | 42 | 42 | 42 | 42 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 200 | 200 | 200 | 200 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 8378 | 8171 | 7668 | 7655 |
| JOURNÉES RÉALISÉES | 8474 | 8320 | 7948 | 7788 |
| ÉCART | 96 | 149 | 280 | 133 |
| | 1.15 % | 1.82 % | 3.56 % | 1.74 % |
| TAUX D'OCCUPATION | 101.15 | 101.82 | 103.66 | 101.74 |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 65 | 60 | 52 | 49 |

- Bénéficiaires par âge/sexe (au 31.12.2015)**

| ÂGE DES ENFANTS | 5-6 ans | 7-10 ans | 11-14 ans | TOTAL |
|-----------------|---------------------------|----------|-----------|-------|
| FILLES | 0 | 4 | 9 | 13 |
| GARÇONS | 0 | 13 | 16 | 29 |
| TOTAL | En nombre | 0 | 17 | 25 |
| | Ratio (en %) sur le total | | 40.5 | 59.5 |

La liste d'attente reste importante et les admissions dès l'âge 6 ans sont, de ce fait, exceptionnelles.

- Durée de l'accompagnement**

La durée moyenne de séjour pour les jeunes sortis en 2015 est de 57 mois, la prise en charge la plus longue étant de 95 mois et la plus courte de 17 mois (réorientation en cours d'année).

- Mouvements : nombre d'entrées/sorties**

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE |
|-------------------------|----------|
| CLIS | 1 |
| CLIS / SESSAD | 5 |
| TOTAL ADMISSIONS | 6 |

| SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE |
|-----------------------|----------|
| IMP | 2 |
| IMPRO | 4 |
| CLIS | 1 |
| TOTAL SORTIES | 7 |

Le nombre d'admissions, compte-tenu de l'importance de la liste d'attente, reste faible, il est lié au faible taux de sorties. La majorité des enfants est orientée vers les IMPRO du secteur qui, faute de solution d'orientation à 20 ans, réduisent le nombre des admissions des enfants âgés de 14 ans. 2 orientations vers un IME ont eu lieu en cours d'année et un enfant a intégré une CLIS à temps plein à la rentrée de septembre 2015.

- Types de handicap (sur l'effectif total de la population accueillie dans l'année)**

| Année | Effectif considéré | DÉFICIENCES PRINCIPALES | | | |
|-------|--------------------|---------------------------|---------|--------|-----------|
| | | Déficience Intellectuelle | | | Autre (1) |
| | | Profonde et sévère | Moyenne | Légère | |
| 2013 | 60 | 3 | 33 | 19 | 1 |
| 2014 | 52 | 4 | 32 | 15 | 1 |
| 2015 | 49 | 3 | 31 | 12 | 3* |

(1) dont 1 enfant sans déficience admise en 2012 et réorientée en 2013 en ULIS

La déficience moyenne demeure la déficience principale. Deux enfants ont un polyhandicap et un a des troubles du psychisme.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Les enfants, accompagnés par l'équipe pluridisciplinaire, ont cette année encore, participé à de nombreuses manifestations organisées sur Haguenau et Wissembourg.

Décoration des sapins de Noël, festival du houblon (réalisation de panneaux sur le thème des danseurs), exposition à la médiathèque dans le cadre des 900 ans de la ville de Haguenau sont autant d'événements qui ont permis de mettre en avant leurs compétences et de valoriser leur travail et leurs efforts.

Sur nos deux sites, les enfants ont assisté à plusieurs spectacles présentés à l'attention du jeune public.

La répartition des enfants en 4 groupes a aussi permis de réduire le nombre d'enfants par groupe de référence et participe à la réduction de certains troubles du comportement.

Les activités à l'extérieur sur nos deux sites ont tenu, cette année encore, une part importante dans notre prise en charge quotidienne :

Pour Haguenau : graine de cirque, piscine, dojo, équithérapie

Pour Wissembourg : équithérapie, médiathèque, échanges avec l'école maternelle.

L'IMP a organisé les Olympiades regroupant pour une journée sportive les trois IMP de l'ARSEA. Cette journée a rencontré un vif succès, tant au niveau des participants que des nombreux supporters.

Pour les jeunes maintenus à l'IMP, un groupe « multiservices » a été créé. Ainsi, les enfants, accompagnés de leurs éducatrices ont rendu service à l'association La Graine.

3.2. Partenariat

Si les partenariats sont toujours riches et nombreux, l'année a été marquée, dans le cadre des 900 ans, par un partenariat renforcé avec la médiathèque. À Wissembourg, la collaboration avec l'école maternelle reste forte.

Les clubs services ont cette année encore répondu présents en offrant notamment aux enfants 2 baptêmes de l'air et 1 journée à Didiland. L'association « un sourire pour la vie » a très généreusement fait un don pour offrir des tablettes tactiles et des ordinateurs aux enfants et leur permettre ainsi de développer leurs com-

petences sur cet outil pour lequel ils sont, pour la majorité, très réceptifs.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'écriture du projet d'établissement a été finalisée début 2015 et a permis de mener une réflexion de fond avec l'équipe pluridisciplinaire.

Le groupe d'analyse des pratiques a été mis en place également à Wissembourg. Il permet à l'ensemble de l'équipe de renforcer sa cohésion et de prendre du recul par rapport à son action au quotidien.

Pour l'ensemble des situations et notamment pour les plus difficiles, chaque professionnel peut échanger avec la direction, avec l'équipe pluridisciplinaire et/ou avec le pédopsychiatre. La possibilité d'exprimer ses difficultés individuellement ou en équipe est un des points d'ancrage de notre fonctionnement et s'inscrit dans notre démarche de bientraitance.

Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque jeune que nous accompagnons, l'équipe pluridisciplinaire a débuté un travail sur la réactualisation et l'évolution de la grille support d'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

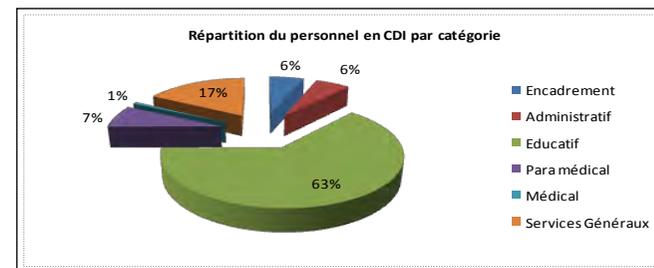
CDI

Évolution personnel sur 3 ans (en ETP)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 17,19 | 17,34 | 17,33 |

| | Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) | | | | | | |
|------------------|--|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
| CDI | 17,33 | 1,00 | 1,00 | 10,98 | 1,30 | 0,11 | 2,94 |
| CDD remplacement | 2,09 | | | 2,09 | | | |
| Contrats aidés | 2,00 | | | 2,00 | | | |
| Maîtres | 2,50 | | | 2,50 | | | |

1 médecin généraliste intervient 2h par semaine



3.3. Travail avec les familles

L'année a été jalonnée par les rencontres formelles que sont

les retours de synthèses, les réunions de suivi de scolarisation, les portes ouvertes sur chaque groupe de référence. Les familles ont, par ailleurs, la possibilité de rencontrer les membres de l'équipe pluridisciplinaire et la direction afin de se coordonner au mieux autour de l'accompagnement de leur enfant.

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 3 fois durant l'année. Leur mandat étant échu, les membres ont été renouvelés lors des élections organisées en fin d'année.

La fête de fin d'année et la fête de Noël ont été l'occasion, une fois encore, de nombreux échanges avec les familles et nos partenaires.

6. CONCLUSION

Afin d'anticiper la prise en charge éventuelle d'enfants porteurs de TSA, quelques membres de l'équipe pluridisciplinaire ont d'ores et déjà suivi des formations pour l'accompagnement de jeunes autistes. Même si ces formations sont spécifiques, elles permettent d'élargir le champ des compétences et apportent beaucoup d'éléments transposables dans le champ de la déficience.

Les fêtes qui ont réuni, cette année encore, enfants, parents et professionnels ont été autant de moments d'échanges et de partage.



**Service d'Éducation Spéciale
et de Soins à Domicile « Les Glycines »**
35-37 Boulevard Truttmann - 67500 HAGUENAU
1 Place du Saumon - 67160 WISSEMBOURG
Pôle handicap 67



HAGUENAU



WISSEMBOURG

1. ÉDITORIAL

L'année 2015 a été marquée par la finalisation du projet de service. La réflexion menée avec l'équipe a été riche et constructive.

Le partenariat reste un axe important de notre prise en charge.

Soucieux d'élargir l'offre de service sur le territoire, nous avons répondu à deux appels à projet pour les enfants porteurs de TSA : la création d'une plateforme ressource et d'un SESSAD précoce.



Activité arts plastiques



Danseuse fête
du Houblon d'Haguenau



Séance d'équithérapie à Obersteinbach

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------|------|---------|------|------|
| AGRÉMENT | 55 | 55 | 55 | 55 |
| JOURS DE FONCTIONNEMENT | 200 | 200 | 200 | 200 |
| EFFECTIF AU 31/12 | 68 | 72 | 59 | 60 |
| SÉANCES PRÉVISIONNELLES | 6088 | 6090 | 6697 | 6651 |
| SÉANCES RÉALISÉES | 6434 | 7242.5 | 6277 | 6091 |
| ÉCART | +346 | +1152.5 | -420 | -560 |
| EFFECTIF DE L'ANNÉE | 89 | 88 | 81 | 78 |

L'activité du service s'est stabilisée avec 78 jeunes accompagnés sur l'année. Le nombre de séances est légèrement en baisse. La mobilisation des jeunes, notamment des ados, sur les périodes d'ouverture pendant les congés scolaires reste toujours difficile. Le nombre de séances prévisionnelles est élevé car calculé sur la moyenne des 3 derniers exercices avec un pic en 2013.

- Bénéficiaires par âge/sexes au 31/12/2015

| Âge des enfants en années | 5 - 6 | 7 - 10 | 11 - 15 | 16 - 19 | + de 20 ans | TOTAL | |
|---------------------------|---------------------------|--------|---------|---------|-------------|-------|------|
| | FILLES | 0 | 5 | 18 | 9 | 0 | 32 |
| GARÇONS | 0 | 3 | 20 | 5 | 0 | 28 | |
| TOTAL | En nombre | 0 | 8 | 38 | 14 | 0 | 60 |
| | Ratio (en %) sur le total | 0% | 13.4% | 63.3% | 23.3% | 0% | 100% |

Comme pour les années précédentes, l'accompagnement des enfants âgés de moins de 6 ans, reste faible du fait de l'implantation d'un CAMSP sur notre secteur d'intervention. Le suivi des jeunes de 16 à 19 ans représente toujours le quart des effectifs.

- Durée de l'accompagnement

La durée moyenne de suivi pour les jeunes sortis en 2015 est de 1073 jours. La durée la plus courte est de 167 jours (entrée à l'IMP), la durée de suivi la plus longue est de 64 mois.

- Mouvements entrées/sorties

| ADMISSION / PROVENANCE | NOMBRE |
|-------------------------|-----------|
| CAMSP | 0 |
| FAMILLE SEULE | 0 |
| ÉDUCATION NATIONALE | 18 |
| CMPP | 1 |
| TOTAL ADMISSIONS | 19 |

| SORTIES / ORIENTATION | NOMBRE |
|-----------------------|-----------|
| IMP | 4 |
| IMPRO | 1 |
| DEMANDE DES PARENTS | 5 |
| FIN DE NOTIFICATION | 7 |
| DÉMÉNAGEMENT | 1 |
| TOTAL SORTIES | 18 |

- Types de handicap (sur l'effectif total de la population accueillie dans l'année)

La déficience légère reste majoritaire. 1 enfant est porteur d'une déficience profonde et relèverait d'un accompagnement en IMP.

Les jeunes avec des troubles psychiques ont quitté le SESSAD courant de l'année, ceux porteurs de TCC à la demande des parents.

| ANNÉE | EFFECTIF CONSIDÉRÉ | PROFONDE ET SÉVÈRE | MOYENNE | LÉGÈRE | TROUBLE DU PSYCHISME EN RELATION AVEC DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES | AUTRES TROUBLES DU PSYCHISME | TCC |
|-------|--------------------|--------------------|---------|--------|---|------------------------------|-----|
| 2013 | 88 | 0 | 10 | 69 | 2 | 5 | 2 |
| 2014 | 81 | 0 | 13 | 60 | 2 | 4 | 2 |
| 2015 | 78 | 1 | 10 | 65 | 1 | 1 | 0 |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

L'année a été marquée par deux temps forts:

La décoration d'un panneau représentant une danseuse exposé dans les rues d'Haguenau dans le cadre du festival du Houblon.

La représentation du groupe « danse » à l'occasion de la journée

des Olympiades organisée par l'IMP (activités sportives rassemblant les 3 IMP du Bas-Rhin de l'ARSEA) et à la soirée de fin d'année avec les familles. Une vidéo a été diffusée, à la médiathèque, à l'occasion des 900 ans de la ville de Haguenau.

Des rencontres mensuelles pour les lycéens ont été proposées cette année afin d'informer, d'échanger sur des questions liées à la future vie d'adulte de ces jeunes.

En lien avec les différents SESSAD du Bas-Rhin et la Maison des adolescents, un groupe « vie intime et affective » s'est mis en place avec des adolescentes et jeunes adultes.

Le SESSAD continue de proposer un certain nombre d'activités en groupes, animées par la psychomotricienne et une éducatrice (autonomie, cirque, équithérapie, danse/expression corporelle, arts plastiques, groupe ados).

Leur complémentarité permet de croiser les regards et de partager les compétences.

Les situations ont tendance à se complexifier, les problèmes de précarité étant de plus en plus fréquents.

3.2. Partenariat

Le partenariat demeure un élément important de notre prise en charge. Les contacts sont réguliers avec nos différents partenaires afin de se coordonner autour de chaque situation. Le service est de plus en plus amené à travailler avec les services sociaux.

L'intervention de l'équipe pluridisciplinaire sur les différents lieux de scolarisation facilite et favorise les temps d'échanges entre professionnels.

La soirée, organisée en janvier a rencontré cette année

encore un vif succès. Elle a permis notamment de mettre en lien tous les partenaires. Les échanges ont été nombreux et riches.

3.3. Travail avec les familles

Les familles sont reçues systématiquement pour les réunions de retour de synthèses et à chaque fois que nécessaire, que ce soit à leur demande ou à la nôtre. Le travail en concertation avec les familles est un des axes essentiels à la prise en charge. Cela reste un axe de progrès pour notre service et la réflexion sur ce sujet avec l'équipe pluridisciplinaire reste d'actualité.

Une soirée avec et pour les familles a été organisée en fin d'année scolaire. Les échanges ont été nombreux et chaleureux, les familles présentes ayant appréciées de pouvoir rencontrer d'autres parents. L'équipe s'est chargée de préparer le petit buffet et la décoration de la salle avec un certain nombre de jeunes et tous auront pu apprécier la prestation du groupe danse.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Deux réunions hebdomadaires avec l'ensemble de l'équipe permettent de garantir une réelle dynamique et cohésion. Ces réunions sont l'occasion de transmettre les informations liées au fonctionnement du service, de l'association. Elles permettent également d'échanger et de se coordonner sur les suivis éducatifs et thérapeutiques.

La présence du pédopsychiatre à une des deux réunions et à toutes les synthèses apporte un éclairage sur les situations les plus complexes. Les échanges où chacun peut s'exprimer librement et faire part de ses difficultés éventuelles permettent de prendre du recul.

Le groupe d'analyse des pratiques a, cette année encore été maintenu à raison d'une séance d'une heure et demie toutes les 6 semaines. Le GAP permet à l'équipe pluridisciplinaire de renforcer sa cohésion et de prendre du recul par rapport à sa pratique.

Le service a organisé en juillet une journée rassemblant les cinq SESSAD de l'association. Le fil conducteur de la journée était : l'adolescent. Outre l'apport théorique par un pédo-psychiatre, cette journée, organisée autour de tables rondes, a été riche en échanges sur les pratiques.

Trois membres de l'équipe ont participé à une journée inter établissements de formation sur la bientraitance.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

CDI

Évolution des équivalents temps plein sur 3 ans

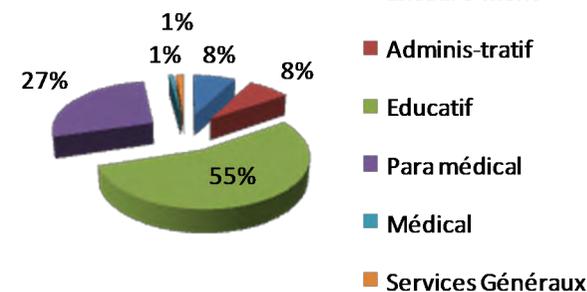
| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 12,44 | 12,90 | 12,90 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement * | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|-----|-------|---------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 12,90 | 1 | 1 | 7,06 | 3,55 | 0,11 | 0,18 |

* Directeur mis à disposition - 1 médecin généraliste 2h/semaine

Répartition du personnel en CDI par catégorie



6. CONCLUSION

La journée inter SESSAD a été un des moments forts de l'année 2015 et le souhait de l'ensemble des participants a été de reconduire ce rassemblement.

L'évolution possible de notre service vers l'accompagnement d'enfants porteurs de TSA a permis à deux membres de l'équipe de suivre des formations spécifiques.

Au-delà de leur spécificité, ces formations viennent d'ores et déjà enrichir et compléter nos outils de prises en charge.

L'accompagnement des jeunes présentant un retard scolaire assimilé à de la déficience intellectuelle reste problématique, les jeunes se sentant « stigmatisés ». Ces jeunes n'ont toujours pas de solution adaptée, à ce jour, sur notre territoire.



1. ÉDITORIAL

Afin de répondre aux normes « handicap », l'établissement a finalisé la construction d'un ascenseur. Nous avons également réactualisé certains outils de loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, la plaquette de présentation ...). Les deux événements les plus significatifs auront été l'ouverture d'une classe externalisée à l'école primaire d'EBERSHEIM et la préparation progressive à travailler en dispositif ITEP. L'évolution du dispositif I.T.E.P est une démarche accompagnée par l'A.R.S. qui veut harmoniser l'offre de soins ITEP sur le territoire Alsacien. Nous proposons trois modalités d'accompagnement : l'internat, l'accueil de jour, le SESSAD.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

2015 aura été une année préparatoire au passage en dispositif I.T.E.P. Si ce rapport d'activité 2015 présente essentiellement des chiffres et des commentaires pour l'internat et le semi-internat, notre préoccupation aura été de commencer à raisonner en terme de parcours de vie et à promouvoir un accompagnement décloisonné offrant des réponses adaptées et évitant les ruptures de parcours.

Sur 9 admissions, 5 sont des changements de mode d'accompagnement à l'interne. Cette année a été marquée par la mise en place d'activités inter-dispositif I.T.E.P. quelque soit le mode d'accompagnement les jeunes et les encadrants ont pu se rencontrer autour d'activités thématiques communes.

• Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| INTERNAT | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----------|----------|----------|---------|
| AGRÈMENT | 20 | 20 | 20 | 20 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 183 | 183 | 183 | 182 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 3 586 | 3 586 | 3645 | 3659 |
| JOURNÉES RÉALISÉES | 3 609 | 3 692 | 3678 | 3572 |
| ÉCART | + 23 | + 106 | + 33 | -87 |
| | + 0,65 % | + 2,96 % | + 0,91 % | -2,37 % |
| TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ | 100,65 % | 102,96 % | 100,91 % | 97,63 % |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 29 | 29 | 28 | 25 |

| SEMI-INTERNAT | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----------|---------|----------|----------|
| AGRÈMENT | 24 | 24 | 24 | 24 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 183 | 183 | 183 | 182 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 4 304 | 4 304 | 4 278 | 4306 |
| JOURNÉES RÉALISÉES | 4 302 | 4 225 | 4 392 | 4611 |
| ÉCART | - 2 | -79 | + 114 | +305 |
| | - 0,05 % | -1,84 % | + 2,66 % | +7,09 % |
| TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ | 99,96 % | 98,17 % | 102,66 % | 107,09 % |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 36 | 35 | 34 | 30 |

• Mouvement nombre d'entrées / sorties

| INTERNAT | |
|--|----------|
| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE |
| Écoles primaires | 1 |
| Collège | 1 |
| Dispositif I.T.E.P (semi internat ou SESSAD) | 1 |
| TOTAL ADMISSIONS | 3 |
| SEMI-INTERNAT | |
| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE |
| Écoles maternelles | 0 |
| Écoles primaires | 1 |
| Collèges | 1 |
| Dispositif I.T.E.P (internat ou SESSAD) | 4 |
| TOTAL ADMISSIONS | 6 |

| INTERNAT | | |
|------------------------------|----------|------------------------------------|
| SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE | MOTIF |
| ULIS Collège | 1 | Intégration scolaire |
| Collège | 0 | Intégration scolaire |
| IMPRO | 0 | Déficience intellectuelle |
| EGPA collège | 2 | Intégration scolaire |
| CFA | 0 | apprentissage |
| RECHERCHE EMPLOI (avec RQTH) | 1 | Fin de prise en charge en internat |
| TOTAL SORTIES | 4 | |

| SEMI INTERNAT | | |
|-----------------------|----------|--|
| SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE | MOTIF |
| CFA | 1 | Apprentissage |
| ESAT | 2 | Fin de prise en charge + attente place |
| IMPRO | 0 | Déficience intellectuelle |
| EGPA | 1 | Intégration scolaire |
| Retour famille | 1 | Lycée |
| TOTAL SORTIES | 5 | |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

La construction d'un ascenseur : ce chantier commencé en 2014 s'est achevé en juillet 2015. Dorénavant une majeure partie de l'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ouverture de la classe externalisée à l'école d'EBERSHEIM : la rentrée de septembre a été marquée par la délocalisation d'une classe interne à l'école primaire d'EBERSHEIM. Huit élèves de l'I.T.E.P. y sont scolarisés à temps complet. Ils partagent des activités et des projets communs avec les autres élèves de l'école. C'est un outil supplémentaire qui permet le retour progressif de nos élèves en milieu scolaire normal.

« Tous ensemble » : le 6 octobre 2015, l'ensemble des bénéficiaires de l'établissement et le personnel ont partagé une journée sur le thème de la cohésion. La coopérative, outil spécifique mise en place pour fédérer et développer l'esprit d'initiative, a financé la

sortie avec une balade et un repas « Marcaire » dans les Vosges Alsaciennes. Ce changement de contexte a facilité les échanges entre les bénéficiaires et les salariés et permis une meilleure intégration des nouveaux.

Démarrage d'un projet artistique financé par le lions club humaniste de Sélestat : le lions club a organisé une soirée concert aux « Tanzmatten » à Sélestat avec le groupe « Les Clockmakers » ainsi qu'une vente de foie gras afin de financer un projet artistique. Suite à l'œuvre emblématique pour l'I.T.E.P. du peintre M. WENGER, Mme Géraldine CANET (artiste peintre, plasticienne) réalise une peinture murale sur laquelle les bénéficiaires vont exprimer artistiquement leur propre vécu de leur passage au sein de l'établissement. Nul doute que la spontanéité, les émotions, et l'imaginaire seront au rendez-vous.

Participation et victoire au championnat de foot inter-établissement : la ligue d'Alsace de foot amateur organise depuis 4 ans un tournoi de football où s'affrontent des établissements sociaux et médicaux sociaux. Pour la 4^{ème} année consécutive nous avons remporté le challenge.

3.2. Partenariat

-Convention de partenariat avec le CAMSP de CHATENOIS : afin de garantir une continuité de parcours des bénéficiaires, nous avons signé une convention de partenariat dont l'objectif est de définir une collaboration efficiente entre le CAMSP et l'ITEP.

- Comme par le passé, les jeunes de l'établissement ont bénéficié d'une formation en partie externalisée à la **CCI de STRASBOURG** dans le cadre du dispositif Pass'Emploi et PARFAIT.

- **Préparation aux heures musicales d'Ebersmunster :** les jeunes de l'établissement avec les bénévoles des Amis de l'Abbatiale ont participé au nettoyage de l'église.

- Tout au long de l'année, Mme HIRTZ, Maire d'Ebersmunster, a participé aux côtés des représentants des familles, au **Conseil de la Vie Sociale**

3.3. Travail avec les familles

En 2015, nous avons privilégié les rencontres en direct sous forme d'entretiens et/ou de rendez-vous en effectif restreint de manière à faciliter les échanges. Le lien indirect reste de mise et ce de façon quotidienne via le cahier de liaison et les mails. Chaque année les

familles remplissent un questionnaire de satisfaction qui nous permet de mesurer la qualité des prestations offertes. Le fort taux de participation des familles aux événements qui rythment l'année scolaire illustre la bonne cohésion des relations ITEP/famille.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Actions d'amélioration réalisées en 2015 :

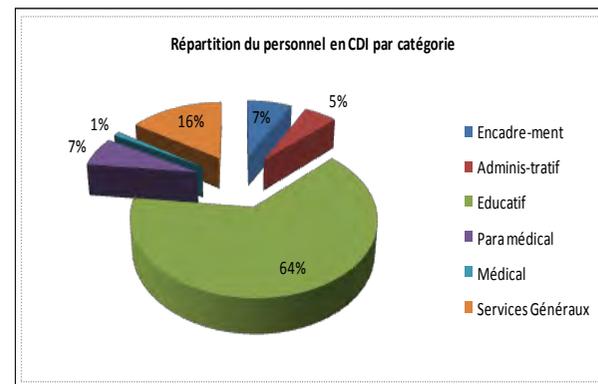
- réactualisation d'une partie des outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, plaquette) par des commissions de travail
- finalisation du DUERP
- recherche d'une plus grande efficacité des réunions de synthèse
- amélioration des écrits
- mise en place d'une commission repas : avec achat de produits locaux et bio, réalisation hebdomadaire d'un menu végétarien

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

CDI

Évolution du personnel au 31/12/2015 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 33,20 | 32,41 | 32,41 |



6. CONCLUSION

L'ITEP a réalisé en 2015 les objectifs qu'il s'était fixé, entre autre la formalisation des partenariats par la signature de conventions, l'ouverture d'une classe externalisée à l'école d'EBERSHEIM, l'optimisation du dispositif I.T.E.P. (internat, semi-internat et SESSAD) à l'interne et à l'externe.

Pour 2016 nous fixons comme objectifs le rajeunissement de la population, l'humanisation et l'extension des locaux de l'internat ainsi que la signature de conventions avec les collèges et les lycées de SELESTAT.

Nous souhaitons favoriser au maximum les inclusions individuelles en milieu scolaire ordinaire.



1. ÉDITORIAL

Voilà 15 ans que le SESSAD d'Ebersmunster accompagne des enfants et adolescent(e)s qui présentent des **troubles du psychisme, du comportement et de la communication** (classification ANAP-RAH).

Agréé depuis juin 2013 pour 20 places, il intervient sur le **Centre Alsace** avec 41% des bénéficiaires domiciliés dans le Piémont des Vosges, 31% domiciliés à Sélestat et 28% dans le Ried.

Entité du dispositif ITEP, le SESSAD trouve sa spécificité dans le **travail d'expertise à visée diagnostique, préventive et intégrative**, qui permet par ailleurs d'anticiper les orientations en internat ou semi internat à l'ITEP et d'accompagner les sorties (35% de la file active en 2015).

57% des enfants accompagnés en 2015 sont âgés entre **11 et 15 ans** (33% ont moins de 10 ans et 19% ont 17 à 18 ans) sachant que les filles, bien qu'en légère augmentation, restent sous représentées (19%). **La durée moyenne d'accompagnement** des sortants s'élève en 2015 à **564 jours** (en augmentation par rapport à 2014).

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• L'activité

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|------|
| AGRÈMENT | 20 | 20 | 20 |
| NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 185 | 184 | 182 |
| EFFECTIF PRÉSENT AU 31/12 | 19 | 19 | 21 |
| SÉANCES PRÉVISIONNELLES | 1956 | 2208 | 2558 |
| SÉANCES RÉALISÉES | 2339 | 2700 | 2771 |
| ÉCART EN % | 383 | 492 | 213 |
| | +19.58% | +22.28% | +8% |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 35 | 32 | 29 |

L'**accompagnement éducatif** représente 39% de l'activité, dont 30% d'activités collectives. 93% des bénéficiaires ont ainsi participé à ces dernières sachant que les interventions individuelles relèvent d'accompagnements à l'intégration, à l'accès aux loisirs, à l'orientation professionnelle.

13% des **interventions thérapeutiques** s'effectuent en direct avec les bénéficiaires (dont la moitié sous forme de rééducations en cabinet libéral, sous conventionnement avec le service) et 9% de manière indirecte via les réunions cliniques (diagnostic/préconisation) pour assurer la dimension institutionnelle du soin.

Les **interventions scolaires** s'effectuent majoritairement via les réunions de l'Équipe de Suivi et de Scolarisation et les concertations avec les enseignants.

• Mouvements nombre d'entrées /sorties

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE |
|----------------------------------|--------|
| ÉCOLES PRIMAIRES | 5 |
| ITEP (internat et semi internat) | 4 |
| COLLÈGES CLASSES ORDINAIRES | 0 |
| EGPA | 0 |
| CLIS | 0 |
| ULIS COLLÈGE | 0 |
| TOTAL ADMISSIONS | 9 |

Les 4 admissions provenant de l'ITEP sont scolarisées en EGPA et ULIS.

89% des bénéficiaires admis en 2015 ont bénéficié d'une autre prise en charge en amont (CAMSP, CMP, ITEP). 45% des admissions relèvent de la tranche d'âge 11-15 ans, 44% de la tranche 6 - 10 ans.

| SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE | MOTIF |
|-----------------------|----------|----------------------------------|
| ITEP | 5 | 4 Semi internat /1 internat |
| ÉCOLE PRIMAIRE | 0 | |
| COLLÈGE | 2 | 1 rupture 1 fin de mesure |
| LYCÉE | 1 | Fin de mesure |
| ATTENTE PLACE ESAT | 1 | Fin de mesure/ âge hors agrément |
| TOTAL SORTIES | 9 | |

Le taux de renouvellement de la file active se situe à **31%**.

55% de sorties par transfert à l'internat ou semi internat de l'ITEP.

45% des sortants sont âgés de 11 à 15 ans, 33% de 7 à 10 ans et 22% de 17 à 18 ans.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Le **concept d'organisation des modalités d'accueil en dispositif** est au cœur des préoccupations institutionnelles depuis 2015. Pour la première année depuis sa création, les enfants accompagnés par le SESSAD ont participé à la **fête de fin d'année scolaire** (réservée jusqu'alors aux élèves de l'unité d'enseignement de l'ITEP) par l'exposition de panneaux sur la communication urbaine.

Les **activités organisées le mercredi** avec les adolescents du SESSAD et les jeunes de l'ITEP se sont poursuivies sur un rythme plus régulier et le service a par ailleurs généralisé **les journées d'immersion et réunions de transfert avec les parents**, permettant aux équipes de développer la communication inter dispositif.



3.2. Partenariat

Les réunions avec les partenaires de l'accompagnement de l'enfant représentent 15 % des interventions, dont la grande majorité avec les partenaires scolaires (y compris ERH secteur Sélestat, Obernai et Sundhouse/Markolsheim)

Fin 2015, le SESSAD a été destinataire d'une demande de formation de l'école du centre (SELESTAT) sur la gestion des élèves difficiles.

Le partenariat avec le secteur de pédo psychiatrie s'est poursuivi à l'identique de l'année 2014 : réunions de la Plateforme Territoriale de concertation médico sociale et pédopsychiatrique et mise en place de réunions de coordination avec certains intervenants du CMP pour passage de relais à l'admission des bénéficiaires (voire en amont).

La convention avec le CAMSP a été signée le 19 mai 2015 et le SESSAD a participé à une réunion d'information avec les parents au CAMSP le 7 février 2015.

Enfin, les rencontres inter SESSAD d'ITEP se sont poursuivies en 2015, avec également la plus value d'une rencontre inter SESSAD de l'ARSEA le 8 mars 2015.

3.3. Travail avec les familles

- L'accompagnement des familles représente 24% de l'activité du SESSAD, dont 19% en visites à domicile avec fort satisfecit des parents. Depuis la rentrée scolaire 2015, le contrat individuel de prise en charge est également signé à domicile.

57% des parents ont répondu à l'enquête de satisfaction qui sera réactualisée en 2016 pour la simplifier et améliorer le taux de participation.

92% des parents indiquent une réelle Co élaboration dans la définition et le suivi du projet personnalisé.

Leur représentation dans le fonctionnement collectif est encore sous développée. Les parents ne sont pas demandeurs d'une instance représentative, mais ceux présents à la fête de fin d'année (17%) soulignent l'esprit de convivialité fédérateur, créateur de lien social et institutionnel.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION



La démarche d'amélioration continue est portée par un collectif institutionnel interdisciplinaire/inter dispositif, organisé en sous-commissions de travail avec validation par un COPIL. La prochaine évaluation interne est prévue en 2017, qui sera également l'année de réactualisation du projet d'établissement dans lequel seront explicitées les modalités de fonctionnement en dispositif.

A l'échelle du service, les améliorations ont principalement porté sur la garantie des droits et participation des usagers, ainsi que la protection et prévention des risques inhérents à la situation des usagers, par la réactualisation en avril de la plaquette de présentation et du livret d'accueil, ainsi que la finalisation du DUERP spécifique au SESSAD.

Une action en direction de la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie, de la santé et de la promotion sociale a eu lieu le 16/06/2015, via l'organisation d'une soirée débat avec les parents sur la consommation des écrans (ouverte à tout le dispositif).

La réflexion prévue sur la maltraitance à domicile, par notamment l'étude de la recommandation de l'ANESM, fait l'objet d'un report et il est envisagé, en 2016, d'inclure le SESSAD au Conseil de la Vie Sociale, en cohérence avec le développement d'une organisation en dispositif ITEP.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

CDI

Évolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans
(en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|
| 3,40 | 3,51 | 3,51 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat
(en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Éducatif | Para médical | Médical |
|-----|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|
| CDI | 3,51 | 0,60 | 0,25 | 2,00 | 0,60 | 0,06 |

Les intervenants éducatifs du SESSAD ont bénéficié d'une réactualisation de la formation SST en août 2015.

Un intervenant éducatif bénéficie d'une formation qualifiante de médiateur familial (diplôme d'état).

6. CONCLUSION

Le satisfecit général des parents indique un accompagnement de qualité, d'autant que 67% d'entre eux relèvent un développement plus harmonieux chez leur enfant (confiance en soi, comportement et relations sociales plus adaptés). Des améliorations pourront néanmoins s'envisager au regard de quelques souhaits évoqués, tel que réunions à thème et davantage de coordination avec les clubs de loisirs.

Si les parents sont pleinement satisfaits du travail de médiation effectué à l'école avec les enseignants, la demande de soutien scolaire reste inscrite dans les axes d'amélioration du service, mais soumise à l'obtention de moyens complémentaires (0.5 ETP d'éducateur scolaire).



HANDICAP

Pôle 68

Animateur - Charles LUTTRINGER

COLMAR

P.68 Institut Médico-Pédagogique « Les Catherinettes »*

Mme Véronique SIMON

P.70 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

M. Charles LUTTRINGER

P.72 Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

M. Charles LUTTRINGER

P.74 Institut Médico-Professionnel pour Handicapés Mentaux « Les Artisans »

Mme Véronique SIMON

P.76 Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés

Mme Ibérica CZAJA

MUNSTER

P.79 Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés

Mme Ibérica CZAJA

WINTZENHEIM

P.82 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Mme Ibérica CZAJA

P.84 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Mme Ibérica CZAJA

MULHOUSE

P.87 Institut Médico-Pédagogique « Jules Verne »*

Mme Élisabeth DUCHAINE

P.89 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile « Jules Verne »

Mme Élisabeth DUCHAINE



1. ÉDITORIAL

L'amorce de la mutualisation entre l'IMP Les Catherinettes et l'IM-Pro les Artisans en vue de la création d'un IME se concrétise. Cette nouvelle dynamique, dont l'objectif est la qualité, la continuité et la cohérence du parcours d'accompagnement de la personne, nécessite un accompagnement au changement pour permettre ainsi à chacun de prendre sa part dans la réflexion pour transformer les freins au projet, en opportunité.

Au cours du deuxième semestre de 2015, des bases de ce regroupement ont été posées en :

- mettant en œuvre des temps de partage d'outils et de formalisation des connaissances et des compétences professionnels entre les deux établissements ;
- mettant en commun des compétences uniques (infirmière, assistante de service social) ;
- mutualisant la direction des deux structures et en travaillant en équipe de direction sur la méthodologie et la feuille de route adaptées aux spécificités de chacun.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

Soutenir le bénéficiaire dans son environnement :

- * Ouverture des groupes consolidée d'année en année :
- près de 24 ateliers éducatifs, thérapeutiques, communs thérapeutiques/éducatifs : Makaton, DNP, eutonnie, communication, langage, musicothérapie, écoute musicale, psychomotricité, découverte du goût, patouille, ortho-motricité....

- Poursuite des ateliers décloisonnés et passerelles éducatives ou scolaires inter-unités ;
- Atelier karaté hebdomadaire (passage ceinture jaune) ;
- Atelier danse : inter-groupes avec une représentation en fin d'année ;
- Ouverture et créativité au rendez-vous lors de la fête d'hiver de décembre.

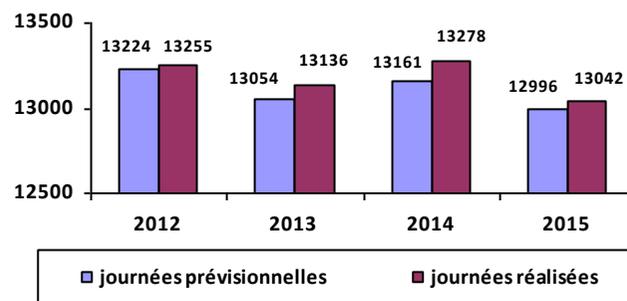
* Prise en compte des besoins en termes de vie affective et sexuelle des jeunes : consolidation des ateliers « vie affective et estime de soi » : après la mise en place en 2014 d'un groupe de paroles de jeunes filles pré-adolescentes et adolescentes : qui suis-je, comment mon corps est fait, la puberté, ma relation à l'autre, c'est quoi être amoureux..., un groupe de parole adressé aux garçons a pu être mis en place en 2015.



* Poursuite de l'Art thérapie.

* Médiation animale avec l'Association AIMA : 20 séances sur l'année avec participation d'une vingtaine de jeunes ; un soutien de la Fondation Sommer (2014/2015) a permis d'organiser un temps supplémentaire en terme de prise en charge à savoir une semaine pour 5 jeunes autour du travail avec les ânes, sur le site d'HEITEREN.

Évolution des journées réalisées



Les journées réalisées restent stables d'années en années.

Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------|--------------------|--------|--------|
| Agrément | 72 | 72 | 72 | 72 |
| Nbr de jours de fonctionnement | 200 | 200 | 200 | 200 |
| Journées prévisionnelles | 13 224 | 13 054 | 13 161 | 12996 |
| Journées réalisées | 13 255 | 13 136 | 13 278 | 13042 |
| Ecart | 31 | 82 | 117 | 46 |
| | 0,23% | 0,62% | 0,89% | 0,35% |
| Taux d'occupation | 92,21% | 91,50% | 92,45% | 90,91% |
| Nombre de personnes accompagnées dans l'année | 84 | 83 mais 82 au réel | 86 | 84 |

Mouvements nombre d'entrées/sorties

| Admissions - Provenance | Nombre |
|-----------------------------|-----------|
| Domicile / milieu ordinaire | 7 |
| Etablissement de santé | 3 |
| Etablissement médico-social | 2 |
| Total admissions | 12 |
| Sorties - Orientation | Nombre |
| IME/IMPro internat | 4 |
| IME/IMPro semi-internat | 11 |
| Déménagements | 0 |
| Domicile / milieu ordinaire | 0 |
| Total sorties | 15 |

- Évolution de la typologie des handicaps (sur la totalité des personnes accompagnées dans l'année)

| Année | Effectif considéré | Déficience principale : déficience intellectuelle | | |
|-------|--------------------|---|---------|--------|
| | | Profonde et sévère | Moyenne | Légère |
| 2012 | 84 | 46 | 33 | 5 |
| 2013 | 82 | 50 | 29 | 3 |
| 2014 | 86 | 50 | 33 | 3 |
| 2015 | 84 | 55 | 29 | 0 |

Repérer les besoins émergents :

- * poursuite du travail d'adaptation de l'accueil d'un groupe de jeunes 14-20 ans plurihandicapés suite à la demande de l'ARS d'une continuité de l'accompagnement des jeunes sans solution d'orientation - formation du personnel en parallèle concernant les activités et les apprentissages chez les personnes sévèrement handicapées ;
- * poursuite des passerelles IMP/ IMPRO pour les jeunes en liste d'attente ;
- * partenariat IMP/ ARS / MDPH pour la gestion des situations

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

* Activités vers l'extérieur à travers les sports : piscine, patinoire toute l'année, accessibilité au stade de l'Europe de la Ville de Colmar, challenge handikaraté avec le club de Sélestat.

* Poursuite des projets en lien avec les projets collectifs des unités de vie, les projets personnalisés, et les collaborations avec les parents : socialisation, autonomie, apprentissage du code de la route, règles de sécurité et bien être.



- * Sorties extérieures mensuelles « ados ».
- * Journée « Nouvel Envol » à Strasbourg.
- * Aménagement et inauguration de la cour de récréation.
- * Investissement d'une nouvelle cuisine pédagogique.

* **Ouverture en septembre d'un Dispositif « Passerelle » à l'école Saint-Nicolas de Colmar (partenariat ARS / Education Nationale / ARSEA / Ville de Colmar) dont l'objectif est d'assurer une prise en charge pluridisciplinaire décloisonnée en faveur de 5 jeunes porteurs de TSA en attente d'une place à l'IMP (expérimentation sur 3 ans).**

3.2. Partenariat :

- Dans le cadre médico-social : Intervention d'ABA, liens avec le CRA par la participation au réseau ; accompagnement du CRA dans la mise en place de l'analyse fonctionnelle ;
- Dans le cadre sanitaire : rencontre annuelle avec les neuropédiatres du Parc, mise en place d'un dépistage bucco-dentaire « offert » par une équipe de la Mutualité Française ;
- Dans le cadre éducatif : organisation du spectacle intitulé « au bois dormant » en partenariat avec la Comédie de l'Est, participation aux journées Ecol'O Tri ;
- Dans le cadre du Mécénat pour le financement de loisirs et de projets avec l'association « Le Temps de vivre », le Kiwanis (rencontre avec Sébastien Loeb dans le cadre de la vente d'une cuvée spéciale au profit de l'IMP), la Fondation Sommer.



3.3. Travail avec les familles

- * Organisation du mois de la parentalité en novembre.
- * L'IMP, en étant inscrit au sein du réseau REAAP, se propose d'être ressource sur les thématiques de l'accompagnement à la parentalité dans les situations de handicap des jeunes ;
- * Consolidation des ateliers Makaton parents : après l'initiative lancée fin 2014, cet atelier s'est consolidé en 2015. Grande émotion vécue lors de leur représentation à la fête d'hiver ;
- * Soirée de partage autour de l'accompagnement de la vie affective des adolescents porteurs de handicaps, grâce au soutien financier du REAAP une quinzaine de familles ont pu venir partager leurs réflexions, vécus, entendus et accompagnés par Madame AGHTE, sexopédagogue suisse ;
- * Groupe fratrie consolidé en termes de rythme (à chaque période de congés scolaires).

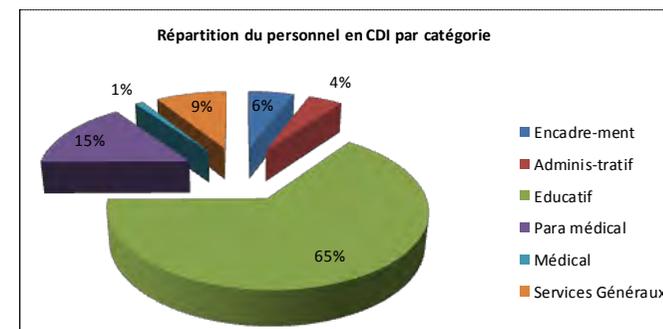
4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

- * Consolidation des temps de « R'Éveil scientifique » : temps mensuels de mises à jour des connaissances à partir de recommandations, de retours de formations, conférences, lectures ; ouverts à tous en tant qu'orateurs !
- * Concertations régulières du groupe de réflexion et d'analyses de pratiques thérapeutiques, pour une veille scientifique régulière et une coordination mensuelles ;
- * Poursuite de la dynamique du **comité de veille** des recommandations des bonnes pratiques professionnelles et du suivi de la démarche qualité.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Les faits marquants ont été le changement de direction, puisqu'à partir de février C. Riedel a été nommée sur un autre établissement, et la mise en place fin de l'année d'un tutorat pour tout nouveau professionnel. Renfort AMP pour deux admissions prioritaires compliquées

| CDI | | | | | | | |
|--|-------|-------------|----------------|-----------|--------------|---------|-------------------|
| Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein) - 205 jours de fonctionnement en 2015 | | | | | | | |
| 2013 | 2014 | 2015 | | | | | |
| 33,66 | 33,92 | 34,60 | | | | | |
| Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) | | | | | | | |
| | TOTAL | Encadrement | Adminis-tratif | Educa-tif | Para médical | Médical | Services Généraux |
| CDI | 34,60 | 2,00 | 1,50 | 22,40 | 5,27 | 0,36 | 3,07 |
| CDD temporaire | 1,20 | | | 1,20 | | | |
| CDD remplacement | 2,60 | | | 2,50 | 0,10 | | |
| Contrats aidés | 2,00 | | | 2,00 | | | |
| Maitres | 6,00 | | | 6,00 | | | |



6. CONCLUSION

Si 2015 a été sous le signe du rapprochement entre les équipes de l'IMP Les Catherinettes et de l'IMPro Les Artisans, 2016 nous permettra, avec les éléments de la nouvelle évaluation interne, de poser les bases du futur projet d'établissement de l'IME et de poursuivre la dynamique de mutualisation.



1. ÉDITORIAL

La sur-représentation d'enfants de moins de 7 ans dans les effectifs (34%) s'explique par les liens naturels du Sessad avec le CAMSP et les 5 places de l'agrément dédiées à l'accompagnement des « tout-petits » dans les EAJE.

Cette orientation a notamment donné lieu à une convention tripartite entre le Sessad, le service Petite Enfance de la ville de Colmar et des services de l'action précoce comme le Camsp, régulièrement évaluée.

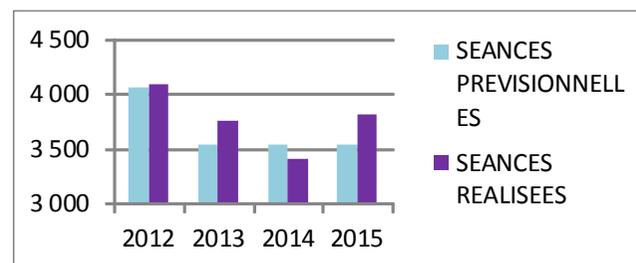
Dans le prolongement, l'activité s'est développée de plus en plus sur les lieux de vie de l'enfant, autres que le domicile, témoin de la volonté du service de soutenir et favoriser l'inclusion sociale et scolaire des enfants en situation de handicap.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----------|---------|---------|----------|
| AGREMENT | 32 | 32 | 32 | 32 |
| NBR DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 200 | 200 | 200 | 200 |
| SEANCES PREVISIONNELLES | 4052 | 3533 | 3533 | 3533 |
| SEANCES REALISEES | 4084 | 3754 | 3409 | 3812 |
| ECART | 32 | 221 | -124 | 279 |
| | 0,79% | 6,26% | -3,51% | 7,90% |
| TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE | 100,79 % | 106,2 % | 96,49 % | 107,90 % |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS L'ANNEE | 47 | 47 | 47 | 42 |

- Évolution du nombre de séances ces 4 dernières années



Le service a accueilli 42 enfants en 2015: 28 garçons et 14 filles. 6 ont été accompagnés par le service dans le cadre d'une inclusion en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). L'activité du service est résolument tournée vers un accompagnement de l'enfant sur ses lieux de vie, afin de favoriser son inscription dans son environnement et la généralisation de ses apprentissages. Les activités au service sont pensées pour répondre à des objectifs nécessitant un travail en groupe (ex : travail autour de la communication, du lien aux autres).

- Mouvements nombre d'entrées/sorties

| décembre | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| admis | 10 | 8 | 12 | 8 |
| orientés | 8 | 12 | 13 | 10 |
| Total des | 47 | 47 | 47 | 42 |

| SORTIES - ORIENTATION | Nombre | % |
|---|-----------|--------------|
| Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social) | 4 | |
| Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social | 6 | |
| TOTAL SORTIES | 10 | 0,00% |

- Type de handicap (sur la totalité des personnes accompagnées dans l'année)

| ANNEE | EFFECTIF CONSIDERE | Déficience principale : déficience | | | |
|-------|--------------------|------------------------------------|---------|--------|---------------------------|
| | | PROFONDE ET SEVERE | MOYENNE | LEGERE | Autre : niveau non défini |
| 2013 | 47 | 4 | 21 | 20 | 2 |
| 2014 | 47 | 4 | 16 | 24 | 3 |
| 2015 | 42 | 6 | 11 | 21 | 4 |

Le Sessad continue d'accueillir en proportion à peu près égale des enfants présentant une déficience légère ou moyenne. Afin de soutenir leur besoin de communication et d'expression, l'ensemble du personnel s'est formé à Makaton.

Certains de ces enfants présentant des TSA, le personnel éducatif et thérapeutique a suivi des formations aux méthodes éducatives comportementales pour répondre de manière adaptée à leurs besoins particuliers.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Durant l'année 2015 la direction du Sessad placée précédemment sous l'autorité de la direction de l'IMP les Catherinettes a été confiée au directeur du Camps, M. Luttringer. De plus, l'équipe du Sessad s'est partiellement renouvelée avec l'arrivée d'une nouvelle orthophoniste, d'une psychomotricienne et d'une éducatrice de jeunes enfants. Leurs expériences sont venues enrichir la pratique du service.

Par ailleurs, un travail d'amélioration des activités déjà en place a été mené : structuration des interventions dans les EAJE, formalisation des groupes éducatifs au service.

3.2. Partenariat

Le travail partenarial reste un élément majeur du travail en Sessad. C'est ainsi que le service est intervenu pour une présentation lors des journées ANECAMSP en mars pour présenter la collaboration avec le service petite enfance de Colmar.

Il s'est aussi concrétisé par une journée d'échanges inter-Sessad Arsea au mois de juillet.

Il est absolument nécessaire avec les services sociaux et les services de la protection de l'enfance, afin de répondre aux besoins des familles, aussi bien sur le plan de la prise en charge du handicap que sur celui de l'aide sociale.

3.3. Travail avec les familles

La vocation même d'un Sessad est de travailler au plus près des besoins et attentes des familles. Les réunions hebdomadaires du service se sont ainsi structurées autour de points réguliers sur les suivis des enfants afin de favoriser une réflexion collective aussi bien sur l'accompagnement des enfants que sur les incidences, dans la famille, de cet accompagnement et plus globalement de la présence d'un enfant handicapé.

La notion de compétence parentale est présente dans la réflexion, l'idée étant de soutenir et développer le potentiel des familles plutôt que de suppléer ou d'apporter des réponses extérieures au fonctionnement familial.

4. DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le Sessad poursuit sa démarche d'amélioration continue de la qualité, en lien avec la dynamique associative.

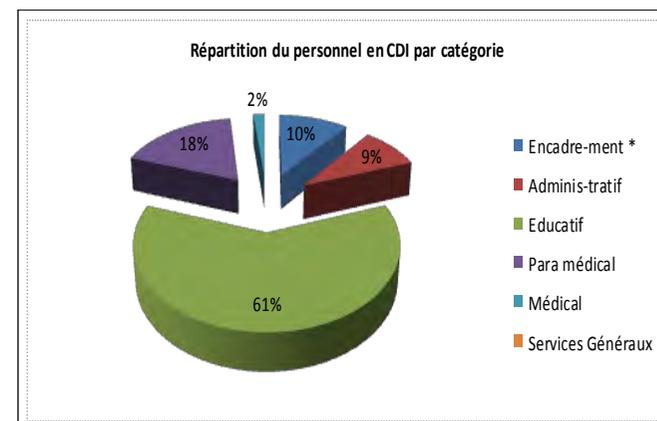
La quasi-totalité des professionnels est formé à la bientraitance. La chef de service a participé à la conférence débat organisée sur ce thème par l'ARS à Colmar.

Les questions de sécurité sont régulièrement rappelées. 3 personnes ont fait le recyclage SST et 3 autres une formation de manipulation des extincteurs.

La poursuite des GAP pour les professionnels (éducatifs et paramédicaux) et pour la chef de service (GAP spécifique chefs de service) est indispensable pour garantir un espace d'élaboration de la pratique qui contribue à la prévention de l'usure professionnelle et à la prévention des situations de maltraitance.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

| CDI | | | | | | | |
|---|-------|---------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein) | | | | | | | |
| | 2013 | 2014 | 2015 | | | | |
| | 9,61 | 10,36 | 9,46 | | | | |
| Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) | | | | | | | |
| | TOTAL | Encadrement * | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
| CDI | 9,46 | 1,00 | 0,85 | 5,75 | 1,70 | 0,16 | 0,00 |
| CDD remplacement | 1,00 | | | 0,00 | 1,00 | | |
| *Directeur mis à disposition | | | | | | | |



Le service dispose d'un ETP d'orthophonie, seulement pourvu à 0,5 ETP. Pour assurer les suivis nécessaires, des conventions sont signées avec des thérapeutes en libéral.

Par ailleurs, il serait utile de disposer d'un temps d'assistant social pour accompagner les situations sociales complexes rencontrées parmi les familles dans lesquelles un suivi est effectué, ainsi que pour faire le lien avec la MDPH.

6. CONCLUSION

Dans le sillage des partenariats renforcés avec l'Education Nationale et les structures petite enfance notamment de la ville de Colmar, le partage des informations est facilité et les interventions conjointes se sont développées.

Les grands projets de l'année 2016 :

- La mise en place d'un logiciel de gestion d'activité au 1^{er} trimestre
- L'évaluation interne (la deuxième) au 1^{er} semestre ;
- La consolidation et l'élargissement de la compétence du SESSAD auprès du public TSA tout au long de l'année.
- La participation des enfants et des familles à la vie du service. Le service a réalisé un livret d'accueil destiné aux enfants ; son illustration et sa mise en page ont été confiées à un infographiste qui livrera sa proposition au premier trimestre 2016.



1. ÉDITORIAL

Le CAMSP de Colmar a fêté son 10ème anniversaire depuis son ouverture en 2005.

Pendant dix ans, nous avons veillé à promouvoir notamment deux convictions au fondement du CAMSP : l'intérêt d'aborder les questions de soins précoces globalement, et l'importance d'être à l'écoute des besoins de l'enfant et de sa famille.

La bonne collaboration avec les partenaires de l'action médico-sociale précoce a été essentielle dans la conduite de nos actions.

L'année 2015 c'est aussi le départ à la retraite de la Directrice Médicale à l'origine du service et le passage de relais à un nouveau médecin ayant exercé pendant une dizaine d'années dans le champ de la protection maternelle et infantile, acquis des compétences dans les liens précoces du jeune enfant et aussi dans le domaine de l'autisme.

Notre objectif est de poursuivre et de développer les collaborations engagées, afin de faciliter le parcours de l'enfant et de sa famille, en s'appuyant sur 5 principes de l'action médico-sociale précoce : précocité, proximité, qualité, continuité, souplesse.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|------|------|
| AGREMENT | 30 | 30 | 30 | 30 |
| NBR DE JOURS D'ACTIVITE | 210 | 210 | 210 | 210 |
| JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES | 4129 | 4131 | | 3457 |
| JOURNEES / SEANCES REALISEES | 4446 | 4841 | 2886 | 3145 |
| ECART | 317 | 710 | | 312 |
| TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE | 107,80% | 117,20% | | 91% |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS L'ANNEE | 96 | 95 | 102 | 95 |

La comptabilisation des séances ne tient plus compte de l'activité par professionnel, les liens et réunions avec les partenaires, ou de synthèses, comme en 2012-2013 selon les critères de l'ARS Alsace. L'unité devient la séance par bénéficiaire, quel que soit le nombre de personnes mobilisées, et à la demande de la CNSA interventions directes et indirectes sont séparées dans les calculs.

Au cours de l'année 2015, **95 enfants** ont bénéficié des services du CAMSP (enfants reçus au moins une fois dans l'année, au 31/12/2015).

37 ont été vus en 2015 pour la 1^{ère} fois, (33 dans nos locaux colmariens, 4 dans le cadre de notre consultation délocalisée). **31** des 55 enfants au 31/12/2015 ont **moins de 3 ans, et l'âge moyen est de 43 mois**.

- **Bénéficiaires par âge, sexe**

Parmi les 55 enfants encore inscrits au CAMSP au 31/12/15: 64,1% sont des garçons (36 garçons pour 19 filles).

Le recrutement du personnel médical reste toujours difficile. A ce jour le poste de pédopsychiatre est toujours vacant.

Cette vacance de poste, a augmenté la charge de travail du psychologue et pour le soulager de l'activité bilan nous avons recruté à temps partiel et temporairement un deuxième psychologue expérimenté et formé dans le diagnostic TSA.

- **Mouvements Nombre d'entrées / nombre de sorties**

La PMI nous a moins adressé d'enfants (8/37), vraisemblablement en lien avec la baisse de consultations délocalisées de dépistage à Neuf-Brisach. En revanche l'adressage par le secteur hospitalier a quasi doublé : 35,10% des enfants reçus (18% en 2014 et 21% en

| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE | % |
|---|-----------|----------------|
| Accès direct (famille, entourage,...) | 0 | 0 |
| Éducation nationale | 3 | 8,10% |
| PMI | 8 | 21,60% |
| Services sociaux (ASE - UTPAS - CCAS...) | 1 | 2,70% |
| Dispositifs petite enfance (crèches, halte-garderies,...) | 1 | 2,70% |
| Maternité, service de néonatalogie | 0 | 0,00% |
| Secteur hospitalier hors maternité, néonate, et pédo-psy | 13 | 35,10% |
| CMP et secteur pédo-psychiatrique | 4 | 10,80% |
| Médecine libérale et paramédicaux libéraux | 5 | 13,60% |
| Autre CAMSP | 1 | 2,70% |
| Autre | 1 | 2,70% |
| TOTAL ADMISSIONS | 37 | 100,00% |

| SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE | MOTIF |
|--|-----------|-------------|
| Secteur sanitaire: CMP, CATT, HDJ, ... | 2 | 20% |
| Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, ...) | 7 | 70% |
| Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...) | 1 | 10% |
| TOTAL SORTIES | 10 | 100% |

- **Durée de l'accompagnement**

– Délai entre le 1^{er} appel de la famille et le 1^{er} rendez-vous : 95 jours (69 jours en 2014).

– Durée moyenne de PEC des enfants sortis au cours de l'année entre l'inscription au CAMSP et le départ : 23 mois.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service



L'équipe du CAMSP a participé à l'organisation des Journées nationales de l'ANECAMSP, en mars 2015, qui se sont déroulées à Mulhouse : « Un parcours sans rupture en Action Médico-Sociale Précoce ? » avec un regard sur les parcours en France et en Europe.

3.2. Partenariat

Actions marquantes :

> Le développement de la méthode Makaton, avec la formation de plusieurs professionnels, la diffusion aux partenaires et, surtout, la mise en place d'un « groupe parents » mensuel, tout au long de l'année, d'initiation à la méthode (par l'orthophoniste et une éducatrice).

> L'utilisation des outils destinés au diagnostic des enfants avec troubles du spectre autistique se poursuit, pour répondre aux nouvelles missions.

> Dans le cadre d'une collaboration entre les CAMSP et le service génétique de l'Hôpital Civil de Strasbourg, deux réunions de consultations génétiques se sont tenues où participent les médecins des CAMSP.

> Suite à la sollicitation des orthophonistes libérales de Colmar et environs des professionnels du CAMSP les ont sensibilisé à la méthode MAKATON et informer sur les nouvelles compétences du service en matière de diagnostic TSA.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Dans le cadre du troisième plan autisme la réflexion de l'équipe a porté notamment sur l'organisation de l'évaluation diagnostique des publics avec une suspicion de TSA.

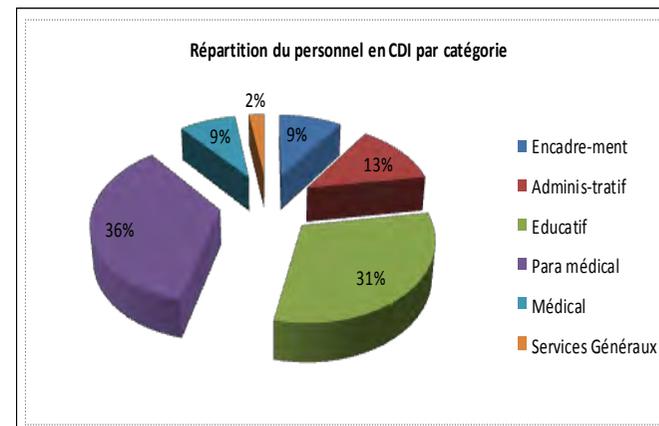
Ainsi, l'axe de formation principal a été l'appropriation des outils d'évaluations diagnostiques recommandés:

- La certification du bilan sensori moteur « méthode A. Bullinger » par la psychomotricienne;
 - La certification en cours à l'utilisation de l'ADOS par le psychologue et l'Educatrice Jeunes Enfants
 - La formation du pédiatre à l'ADIR par le CRA
- L'accompagnement du CRA dans les passations.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

| CDI | | | |
|--|-------|-------|--|
| Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein) | | | |
| 2013 | 2014 | 2015 | |
| 10,98 | 10,37 | 10,50 | |

| Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP) | | | | | | | |
|---|-------|--------------|----------------|-----------|--------------|----------|----------------|
| | TOTAL | Encadre-ment | Adminis-tratif | Edu-catif | Para médical | Médi-cal | Services Géné- |
| CDI | 10,50 | 1,00 | 1,37 | 3,25 | 3,73 | 0,90 | 0,25 |
| CDD tempo-raire | 0,00 | | | | | | |
| CDD rem-placement | 0,50 | | | | 0,50 | | |
| Contrats aidés | 1,00 | | | 1,00 | | | |



6. CONCLUSION

Nous recevons davantage de demandes d'avis et de bilans, mais nous constatons également la diminution du flux des enfants sortants du CAMSP : les services en aval sont saturés, aussi bien dans le sanitaire que dans le médico-social.

Nous recevons de plus en plus d'enfants présentant des troubles du spectre autistique, mais nos moyens, en ambulatoire, sont limités.

De plus, la proportion de prématurés est importante 34% (28% en 2014; dernier taux de prématurité publié, pour le Haut-Rhin, de 6,7% en 2012).

Les plus jeunes enfants de moins de 3 ans sont privilégiés, pour favoriser la précocité. L'accompagnement parental peut être rapidement nécessaire.

Les grands projets de l'année 2016.

- La mise en place d'un logiciel de gestion d'activité;
- La participation à la réflexion et à la mise en œuvre de la structuration de la filière dépistage- diagnostic précoces des enfants en situation de handicap;
- L'évaluation interne (la deuxième) au 1^{er} semestre ;
- L'actualisation du projet de service au 2^{ème} semestre.

Directrice technique : Dr. A. Schulz

Directeur administratif : C. Luttringer



1. ÉDITORIAL

Au cours de cette année 2015, l'IMPro a entamé une démarche de regroupement avec l'IMP Les Catherinettes en vue d'une création d'un IME et ceci dans une logique de continuité et la cohérence du parcours d'accompagnement et de soin de la personne.

Etape par étape, cette évolution prend forme et dès à présent a déjà été mis en œuvre :

⇒ des temps de partage d'outils et de formalisation des connaissances et des compétences professionnels entre les deux établissements ;

⇒ la mise en commun des compétences uniques (infirmière, assistante de service social) ;

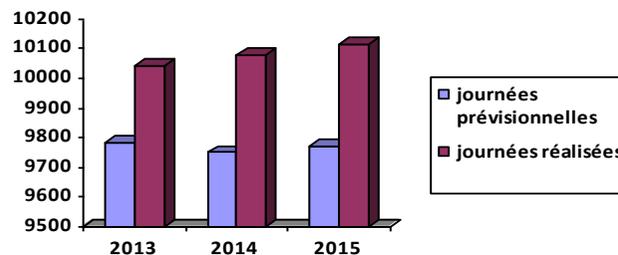
⇒ la mutualisation de la direction des deux structures et un travail en équipe de direction sur la méthodologie et la feuille de route adaptée aux spécificités de chaque structures.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- **Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année**

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| AGREMENT | 60 | 60 | 60 | 60 |
| NBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT | 200 | 200 | 200 | 199 |
| JOURNEES PREVISIONNELLES | 9560 | 9784 | 9751 | 9770 |
| JOURNEES REALISEES | 9779 | 10041 | 10080 | 10115 |
| ECART | + 219 | + 257 | + 329 | + 345 |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'ANNÉE | 67 | 65 | 67 | 69 |
| TAUX REALISATION ACTIVITE | 102.29% | 102.62% | 103.37% | 103,53% |

- **Évolution des journées réalisées**



- **Mouvements nombre d'entrées/sorties**

| 9 ADMISSIONS | | 11 SORTIES | |
|---------------------|---|----------------|---|
| Education Nationale | 1 | RETOUR FAMILLE | 2 |
| IMP CATHERINETTES | 7 | SAJ | 2 |
| Famille | 1 | CARAH | 3 |
| | | ESAT | 4 |

Durant cette année, nous avons pris en charge 13 jeunes bénéficiaires de l'Amendement Creton faute de places dans des structures accueillants des jeunes adultes. Parmi eux, 12 sont âgées de 20 à 23 ans et un à plus de 24 ans.

- **Évolution de la typologie des handicaps**

| ANNEE | EFFECTIF CONSIDERE | PROFONDE ET SEVERE | MOYENNE | LEGERE |
|-------|--------------------|--------------------|---------|--------|
| 2013 | 65 | 13 | 46 | 6 |
| 2014 | 67 | 17 | 41 | 9 |
| 2015 | 69 | 16 | 45 | 8 |

Notre réflexion se porte actuellement sur un réaménagement des ateliers techniques afin d'être plus en adéquation avec les besoins des ESAT et des réponses à l'évolution de la population que nous accueillons.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

La vie de l'établissement est marquée par de multiples temps de rencontre, d'échange, de participation à des projets :

> Réunion de rentrée et fête de fin d'année entre parents, jeunes, partenaires et professionnels ;

Sortie annuelle au Parc Europa Park ;

> 5 rencontres individualisées et de groupe tout au long de l'année: scolaire, ateliers, éducatifs. Une rencontre PPA au minimum par an en par jeune ;

> Journée Festive de Noël et de Printemps ;

> Inauguration des marchés de Noël et de printemps auxquels les groupes participent ;

> Camp de l'Education à l'Environnement, sentier des Carrières et de l'Écureuil.

> Semaine du goût.—ECOLO'TRI

> Clown en Fête, jardin partagé.

3.2. Partenariat

En 2015, aux 22 partenariats formalisés existants se sont rajoutés 6 partenariats, à savoir 5 pour l'activité espaces verts et 1 pour l'ULIS Berlioz concernant un projet de construction d'une « caisse à savon ».

Par ailleurs de nombreux projets éducatifs, scolaires, d'insertion professionnelle nécessitent, de par leur mise en œuvre, un partenariat conséquent et diversifié :

Sécurité routière (APER, ASSR 1et 2)—Education à la sexualité—RAMDAM - Printemps de l'écriture—Ludothèque—ECOLO'TRI—Caserne du SDIS—Sauveteur et Secouristes—Médiathèque—Semaine du goût—Jardin partagé—8 chantiers Ecole techniques —Marché de Noël, et lors des temps forts de l'année (voir page 1). Ce partenariat riche mis en place à tous les niveaux de l'Etablissement, est en progression constante, au service des besoins des jeunes accueillis et conforte l'IMPro dans sa volonté de développer et d'optimiser l'inclusion sociale et professionnelle, axe fort de la volonté sociétale et de sa législation contemporaine.

3.3. Travail avec les familles

Le travail avec les familles ne cesse de se renforcer et est un axe coopératif incontournable pour la mise en place d'un projet d'adulte auprès des adolescents accueillis. Au-delà des différents temps de rencontre avec les familles présentés en paragraphe 3.1 et 3.2. l'IMPro permet aux familles et aux bénéficiaires de rencontrer tous les professionnels selon les besoins et leurs demandes. La mise en place du dossier Unité Adulte comportant le projet de vie sociale et professionnel futur, mis en place à 19 ans et demi, nécessite un travail d'accompagnement très soutenu de la part de la chargée d'insertion :

Démarches auprès de la MDPH (13 pour l'unité adulte—33 pour l'unité enfance). 17 autres démarches administratives concernent divers organismes : 5 CAF, 3 Sécurité Sociale, 4 Protection juridique, 3 demandes d'admissions, 1 dossier aide sociale, 1 dossier CFG (Certif de Formation Générale). A cela se rajoute 14 visites de structures pour adultes : ESAT , foyer d'hébergement, SAJ ou CAJ.

4. DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

A) Enquête de satisfaction. Mise en place annuellement, le taux de participation pour 2015 est de 57,6%. Il en ressort une satisfaction de 94% sur l'item de la communication entre famille et la structure. L'item de satisfaction concernant l'élaboration et la mise en pratique des PPA, totalise 94% de satisfaction.

B) Le Conseil à la Vie Sociale. Actif et participatif pour certaines manifestations (marché de Noël par exemple), le CVS s'est réuni 3 fois en 2015. Des axes d'améliorations concernant l'environnement ont été proposés et ont été mis en œuvre.

C) Les stages collectifs et individuels. Afin d'améliorer et de faciliter le passage de l'IMPro à la vie d'adulte, les stages sont incontournables, qu'ils soient de découverte, d'immersion, pré professionnels, de professionnalisation, ou en hébergement. 119 stages ont été mis en places dont 95 en ESAT, 6 en milieu ordinaire, 10 en SAJ, 3 en FATH, et 5 transferts. Les mises en stage se sont développées en 2015.

D) Autonomie dans les transports. Un effort accru à été poursuivi en 2015 pour aider les jeunes à accéder aux transports en commun ou aux déplacements autonomes. 15 jeunes sont concer-

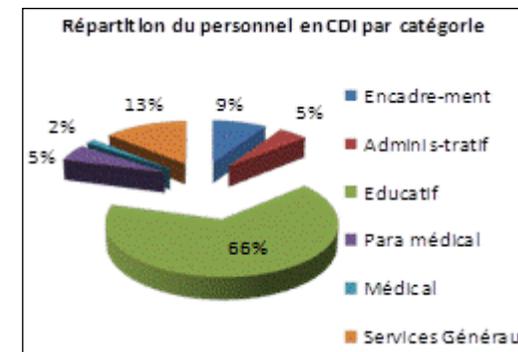
5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

| Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) | | | | | | | |
|--|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
| CDI | 22,81 | 2,00 | 1,10 | 15,03 | 1,25 | 0,35 | 3,08 |
| CDD temporaire | 0,46 | | | 0,46 | | | |
| CDD remplacement | 2,30 | | | 2,30 | | | |
| Contrats aidés | 1,00 | | | 1,00 | | | |
| Maitres | 3,00 | | | 3,00 | | | |

CDI

Évolution du personnel sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|-------|-------|
| 23.95 | 23.31 | 22.81 |



Au courant de la fin d'année nous avons mis en place un tutorat pour tout nouveau professionnel dans la structure.

Cette année également, l'établissement s'est ouvert à l'accueil d'un service civique avec pour mission principale de développer l'accessibilité de nos jeunes à la culture, au sport et à toute forme de loisirs.

Dans ce même cadre, un atelier à la « Citoyenneté » et un atelier « Habiletés sociales » ont été créés dans une volonté de développer la citoyenneté et la place des jeunes dans la cité.

6. CONCLUSION

Si 2015 à été sous le signe du rapprochement entre les équipes de l'IMP les Catherinettes et de l'IMPro les Artisans, 2016 nous permettra, avec les éléments de la nouvelle évaluation interne, de poser les bases du futur projet d'établissement de l'IME et de poursuivre la dynamique de mutualisation.



1. ÉDITORIAL

Le CARAH (Centre d'Accueil et de Rencontres pour Adultes Handicapés) a ouvert le 5 mars 2003. Sa capacité d'accueil est de 23 places. Il est implanté au 18b, Rue Branly à Colmar. Il fait partie des quatorze services d'accueil de jour en direction des personnes handicapées sur l'ensemble du département du Haut-Rhin. Il s'adresse à des personnes adultes en situation de handicap, en leur offrant un accompagnement en journée dans la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Toutefois, nous notons au CARAH de Colmar une augmentation importante de demandes pour des accueils temporaires en FAS répondant aux besoins de droit au répit. L'avancée en âge des familles se conjuguant en parallèle du vieillissement des personnes en situation de handicap. En 2015, 29 personnes ont bénéficié d'un accueil, à raison de 1 à 5 jours par semaine et 5 personnes ont été concernées par de l'accueil occasionnel (stage).

L'année 2015 a compté 220 jours d'ouverture. La fréquentation est de 4568 jours sur un nombre de journées prévues de 4301 jours, soit un taux d'occupation de 90,28 %.

L'effectif au 1^{er} janvier 2015 est de 27 personnes, il est de 26 personnes au 31 décembre 2015. Trois personnes ont quitté le service pour une entrée en FAS après y avoir effectué des séjours en accueil temporaire. Deux admissions ont été réalisées durant l'année. Une 3^{ème} admission est prévue début 2016.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

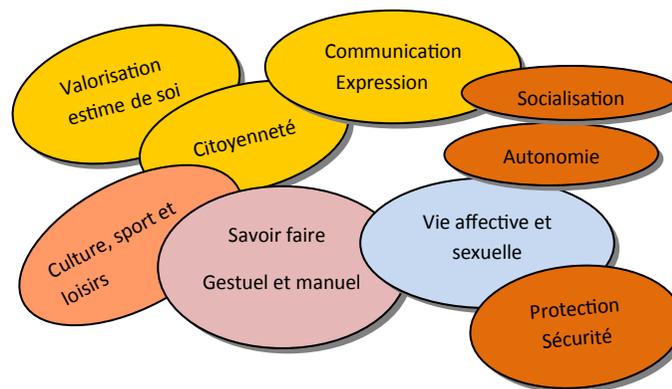
L'offre de service est diversifiée autour de 9 domaines de satisfaction du bénéficiaire en lien avec le Projet Personnalisé, les projets d'ateliers et d'activités développés dans le projet de service (2013-2017).

- **Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année**

L'accueil permanent : 29 personnes concernées durant l'année.

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Agrément / Nbre de places | 23 | 23 | 23 | 23 | 23 |
| Nbre de jours de fonctionnement | 218 | 220 | 220 | 220 | 220 |
| Journées prévues | 4301 | 4301 | 4301 | 4301 | 4301 |
| Journées réalisées | 4539 | 4555 | 4674 | 4582 | 4568 |
| Ecart | 238 | 254 | 373 | 281 | 267 |
| % | 5,53 | 5,90 | 8,65 | 6,53 | 6,20 |
| Effectif au 31.12 / Nbre de pers. | 27 | 27 | 27 | 27 | 26 |
| Moyenne de présence En nbre de bénéfici- | 20,57 | 20,70 | 21,24 | 20,83 | 20,76 |
| Nbre de pers accomp / an | 33+13 | 30+7 | 27+6 | 27+5 | 29+5 |

Accueil occasionnel



- **Nature de la fréquentation**

| Type de fréquentation | 5 j/s | 4 j/s | 3 j/s | 2 j/s | 1 j/s |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nbre de pers. concernées | 12 | 9 | 5 | 0 | 0 |

- **Accueils occasionnels**

L'accueil occasionnel et les stages

L'accueil occasionnel et les stages : 5 personnes concernées durant l'année.

5 personnes ont été accueillies en accueil occasionnel dont certaines ont effectué plusieurs périodes durant l'année.

Des séjours en accueil temporaire et des stages en ESAT

En 2015, 15 bénéficiaires du CARAH ont été accompagnés dans leur projet d'effectuer un ou plusieurs accueils temporaires en FAS Cela représente 55,55 % des personnes accueillies.

• Les ateliers et activités proposées en 2015

Le matin : Les ateliers

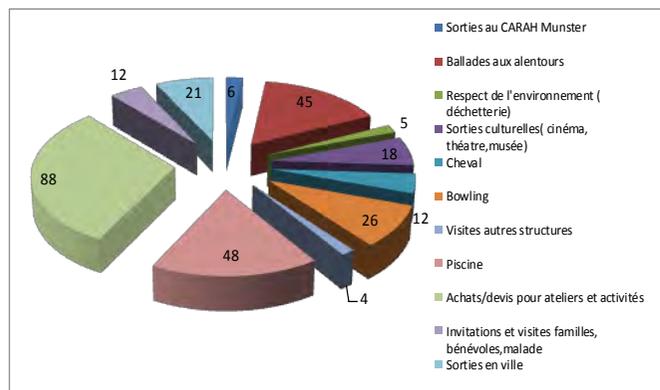
| lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Groupe d'expression | Vie pratique et domestique |
| Groupe d'expression | Bien être / snoezelen | Bien être / snoezelen | Bien être / snoezelen | |
| Groupe d'expression | Cheval | | Piscine | Bouge ton corps |
| Groupe de parole vie affective et sexuelle | Bouge ton corps | Bouge ton corps | Makaton | Makaton |
| | Travaux manuels/jardinage | Travaux manuels/jardinage | Travaux manuels/jardinage | |

Les après-midi : Les activités choisies par les bénéficiaires

Listing des activités menées de janvier à décembre. Durant la période d'été, les activités de plein air sont favorisées.

| lundi | mardi | mercredi | jeudi |
|---------------|-------------|---------------------|----------------------|
| Info/journal | Bowling | Sortie/rencontre | mosaïque |
| Art plastique | Ecriture | Céramique | théâtre |
| Photos | Bois fleuri | Petites réparations | Musique/ danse/chant |
| Piscine | Bijoux/cuir | Lecture /poésie | Sortie nature |
| Peinture | | | |

SORTIES ET RENCONTRES 2015 : 285 sorties en 2015



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Fin de l'aménagement de notre nouveau jardin avec la création d'un espace bien-être et d'un parcours sensoriel. La participation des bénéficiaires et des bénévoles est à souligner.

Inauguration du jardin.

Exposition à la MDPH de Mulhouse des œuvres réalisées par les bénéficiaires.

Participation des familles et/ou représentants légaux aux activités d'une après-midi puis échange dans le cadre d'une réunion.

Réponse à un appel à projet Fond ACEF au lac du Der avec remise officielle d'un trophée puis remise du don à l'Écomusée (achat de tablettes et logiciels pour l'atelier Makaton).

Fête de Noël en commun avec le CARAH de Munster au restaurant Collis Martis à Colmar avec animation DJ.

3.2. Partenariat

Au niveau des bénéficiaires :

Mutualisation des locaux et équipements (salle Snoezelen, espace bien-être) avec le CARAH de Munster et ponctuellement avec le SAVS de Wintzenheim.

Réalisation d'activités conjointes avec d'autres services permettant de tisser des liens entre les bénéficiaires et de les préparer à des projets futurs (ex : connaissance d'autres lieux en vue d'une réorientation).

Au niveau des pratiques professionnelles :

Poursuite des rencontres trimestrielles du réseau inter-SAJ 68.

Poursuite d'un partenariat étroit avec le SAVS des Papillons Blancs de Colmar autour des projets personnalisés.

Poursuite des rencontres dans le cadre du réseau Autisme 4x4.

Réunion bilan annuel avec les bénévoles intervenant au sein du service.

Réunion bilan annuel avec le prestataire de restauration.

Réunion bilan annuel avec le FAS de Malmerspach et le FAS d'Aubure.

Partenariat avec le centre de planification de Colmar.

Signature d'une convention avec l'association PAT'A SEL en janvier 2015.

3.3. Travail avec les familles

Forte implication de l'ensemble des délégués lors des **trois réunions du CVS**.

Participation de la majorité des familles et représentants légaux aux différentes manifestations (réunions, fêtes ..) organisées au sein du CARAH.

Enquête de satisfaction en direction des familles et/ou représentants légaux.

Fortes émotions lors du décès de 3 parents de bénéficiaires en 2015. Un soutien psychologique et un accompagnement en direction des bénéficiaires ont été mis en place.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

2 réunions du comité Protection/Sécurité.

2 réunions du comité Bien Être/Bienveillance.

Enquête de satisfaction à destination des partenaires.

Élaboration d'une plaquette et d'un diaporama de présentation du service.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Des embauches en CDD pour pallier aux absences maladies durant toute l'année. Une personne en contrat d'apprentissage d'éducateur spécialisé depuis septembre 2014.

Evolution personnel présent en CDI au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|
| 7,38 | 7,38 | 7,38 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|----------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 7,38 | 0,90 | 0,52 | 5,00 | 0,21 | | 0,75 |
| Contrats aidés | 1,00 | | | 1,00 | | | |

6. CONCLUSION

Hormis les élections du CVS reportées en septembre 2016, l'ensemble des projets pour 2015 a été réalisé.

Après 12 ans d'ouverture, le CARAH se confronte à la problématique du vieillissement des bénéficiaires et des familles. Le travail engagé lors de la dernière réécriture du projet de service doit s'intensifier pour analyser et anticiper encore davantage l'ensemble des besoins et des attentes. Ce travail nécessite une collaboration étroite avec les familles et personnes accueillies. La question du passage d'un service à l'autre est posée, impliquant la coordination des différents intervenants pour assurer d'une part une fluidité des parcours et d'autre part répondre au projet de vie des personnes.

Le besoin d'accompagnement au deuil des personnes en situation de handicap s'est révélé. Le CARAH projette de travailler cette thématique en 2016 avec une association spécialisée tant à destination des bénéficiaires que des familles et de l'équipe.

PROJETS 2016

Poursuite des formations sur l'autisme et la participation au CRA réseau 4X4.

La formation CAFERUIS pour le chef de service .

Poursuite des 2 réunions des 2 comités Bien-Être / Bientraitance et Protection / Sécurité.

L'Organisation des élections du CVS (délégués des bénéficiaires et des familles) en mutualisation avec le SAJ de Munster et le SAJ de Neuf-Brisach.

Le développement de partenariats avec d'autres FAS sur le territoire.

Participation au 10^{ème} anniversaire de la MDPH (recueil de trajectoire de vie de bénéficiaires).

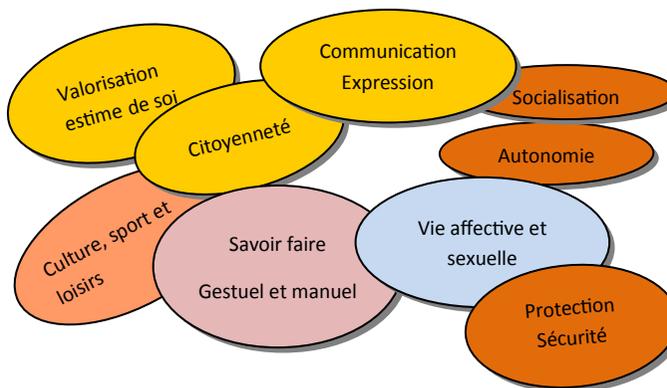
Participation au 70^{ème} anniversaire de l'ARSEA (exposition d'œuvres, stand de présentation du service).



1. ÉDITORIAL

Le CARAH Munster (Centre d'Accueil et de Rencontres pour Adultes Handicapés) a ouvert le 17 octobre 2011. Le CARAH est implanté au centre-ville de Munster et fait partie des quatorze services d'accueil de jour en direction des personnes en situation de handicap sur le département du Haut-Rhin. Le service leur offre un accompagnement en journée dans la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. La capacité d'accueil est de 23 places. Après 3 années pleines de fonctionnement, l'année 2015 a été marquée par l'élaboration d'un nouveau projet de service 2015-2019. Ce projet est le fruit d'une réflexion et recherche collective associant : bénéficiaires, familles, membres du CVS, équipe et partenaires. Cette réactualisation a développé une communication intra-équipe. L'idée maîtresse de ce projet est : donner une place à chacun des bénéficiaires, instaurer un dialogue entre tous, viser au quotidien le bien-être de chacun dans une construction collective, et enfin s'adapter en permanence aux besoins et demandes des personnes accueillies.

Fin 2015, 34 personnes sont accueillies avec un contrat de séjour, à raison de 1 à 5 jours par semaine et 2 personnes ont quitté le service durant l'année. 13 personnes ont été concernées par de l'accueil occasionnel (stage), dont 9 personnes ont été admises.



2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|------|
| Agrément / Nbre de places | 23 | 23 | 23 | 23 |
| Nbre de jours de fonctionnement | 220 | 220 | 220 | 220 |
| Journées prévisionnelles | 4301 | 4301 | 4301 | 4301 |
| Journées réalisées | 3228 | 3779 | 3750 | 4114 |
| Ecart | -1073 | -522 | -551 | -187 |
| % | 24,95 | 12,13 | 12,81 | 4,34 |
| Effectif au 31.12 / Nbre de pers. | 27 | 19 | 27 | 34 |
| Moyenne de présence | 14,67 | 17,18 | 17,05 | 18,7 |
| En nbre de bénéficiaires | | | | |
| Nbre de pers accomp /an | 27+16 | 29+6 | 27+10 | 34+4 |

*Nbre de personnes en accueil occasionnel

• Nature de la fréquentation

| Type de fréquentation | 5 j/s | 4 j/s | 3 j/s | 2 j/s | 1 j/s |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nbre de pers. concernées | 7 | 8 | 6 | 9 | 4 |

Constat : Une large majorité de bénéficiaire fréquente le CARAH à temps partiel, cela nécessite une collaboration accrue avec les partenaires. Le service répond en cela au cahier des charges des SAJ du Haut-Rhin.

Des séjours en accueil temporaire et des stages en ESAT

3 bénéficiaires ont effectué des stages en ESAT, deux d'entre eux ont réalisé en parallèle des stages en FATH sur les mêmes périodes. Une personne a été admise au sein d'un FATH et son accueil au CARAH est maintenu.

3 bénéficiaires ont effectué plusieurs séjours en accueil temporaire en FAS. Pour 2 d'entre eux cela a été une découverte nécessitant un travail étroit avec les familles.

Les ateliers et activités proposées en 2015 :

Le matin : 4 ateliers en rapport direct avec le projet personnalisé :

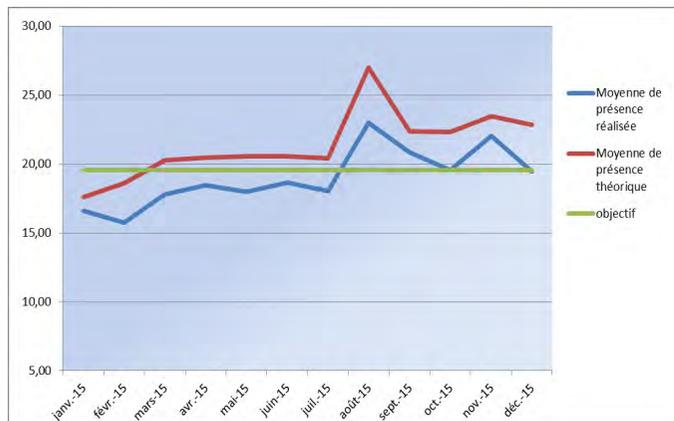
- Vie pratique et domestique
- Travaux manuels – jardinage
- Bouge ton corps et esthétique
- Makaton.

Les après-midis : des activités choisies par les bénéficiaires, activités menées de janvier à décembre.

Durant la période d'été, les activités de pleins airs sont favorisées.

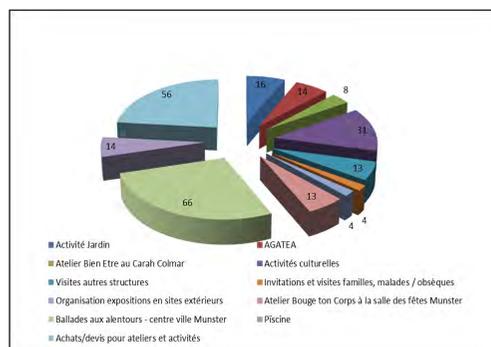
Notons que cette année l'ensemble des ateliers et activités ont été axées sur la réalisations d'un spectacle de contes.

Évolution de la moyenne de présence en 2015



L'année 2015 a compté 220 jours d'ouverture. La fréquentation a été de 4114 jours sur un nombre de journées prévues de 4301 jours soit un taux d'occupation de 81,30 %*. Une augmentation du nombre de jours de présence est constatée : +364 jours par rapport à 2014. Une hausse qui s'explique par les nombreuses propositions de journées découvertes et d'accueils occasionnels. Ce travail conséquent d'adaptation au rythme des personnes a permis **l'admission de 9 personnes durant l'année 2015.**

Sorties et rencontres 2015 : 21 rencontres et 239 sorties



| lundi | mardi | mercredi | jeudi |
|------------------|-------------|--------------------|-------------------|
| Arts et peinture | Art textile | Bijoux | Rencontres |
| Médias | Piscine | Couture | Actualité journal |
| Groupe de parole | AGATEA | Culture alsacienne | Musique |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

- **Élaboration du nouveau projet de service de mars à juillet 2015.**
- Mise en place de nouvelles activités : Agatée, arts textile, musique, actualité journal.
- Formation de 4 personnes à l'outil de communication Makaton, l'ensemble du personnel est désormais formé à cette méthode ainsi qu'une bénévole.
- Exposition à la MDPH (annexe Mulhouse) sur le thème des contes, afin de valoriser les œuvres réalisées par les bénéficiaires.
- Exposition de tableaux au restaurant l'Abbaye d'Anny à Munster.
- Fête d'été en juillet dans la salle des fêtes de Griesbach au Val : buffet organisé en présence des familles/représentants légaux.
- Participation active au festival des contes de Munster : 3 représentations d'un Spectacle de marionnettes en direction des enfants du primaire, des personnes âgées des SAJ et des familles et partenaires.
- Rédaction du 3^{ème} journal CARAH'K'TERRES.
- Repas dansant au restaurant à l'occasion de la fête de Noël en partenariat avec le CARAH de Colmar.

3.2. Partenariat

Au sujet des activités proposées aux bénéficiaires :

- Une journée récréative entre tous les SAJ du Haut Rhin .
- AGATEA mise en place d'une activité bimensuelle de médiation par l'animal avec signature d'une convention.
- Plusieurs partenariats instaurés autour du spectacle des contes : la section audiovisuelle du Lycée KIRSCHLEGER, une conteuse marionnettiste de Sondernach, la Compagnie de théâtre Les Caravanes de Munster.
- Mise en place d'un partenariat avec l'espace culturel de Munster (séances de cinéma) en y conviant des SAJ, FAS, MAS, FAM, maison de retraites.
- Convention avec l'association PAT'A SEL (participation de bénéficiaires à certaines manifestations).

Au niveau des pratiques professionnelles :

- Rencontres trimestrielles Inter SAJ du Haut Rhin .
- Rencontres dans le cadre des réseaux Autisme.
- Réunion bilan annuel avec les bénévoles intervenants au sein du service.
- Réunion bilan annuel avec le FAS de Malmerspach et le FAS d'Aubure.
- Réunions bilan de stages avec l'ESAT de Wintzenheim et de Colmar.
- Partenariat étroit avec les SAVS du territoire et le SAMSAH autour des projets personnalisés.

3.3. Travail avec les familles

- Participation active des familles et/ou représentants légaux au COPIL et à l'élaboration du projet de service.
- **Participation de la majorité des familles** et représentants légaux aux différentes manifestations (réunions, fêtes, spectacle ...).
- **Trois réunions du Conseil de la Vie Sociale** avec des ordres du jour conséquents démontrant une nouvelle fois l'implication de tous les participants.
- **Présentation** et échange lors d'une réunion avec à l'ensemble des familles d'un **diaporama sur le nouveau projet de service** et sur les **résultats de l'enquête de satisfaction les concernant.**

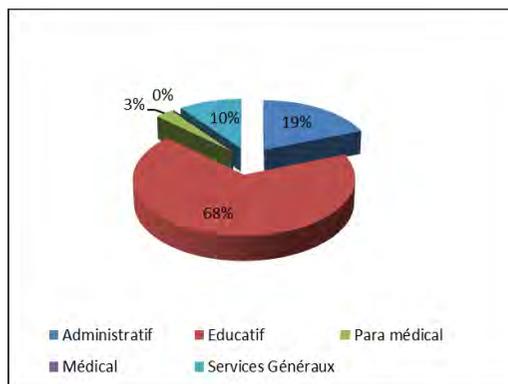
4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

- 2 groupes d'analyse des pratiques : en direction de l'équipe éducative et du chef de service.
- Comités annuels Protection Sécurité 2 réunions : bilan des actions concernant les risques professionnels 2014 et projet 2015 / étude des recommandations de GP consultant pour projet 2016.
- Comités Bien-être Bienveillance 2 réunions : les risques psychosociaux / bilan des actions du projet de service au regard de la bienveillance.
- Plan d'action à 5 ans dans le cadre du nouveau projet de service 2015-2019.
- Plaquette à destination des partenaires et publication dans une revue locale d'un encart présentant le CARAH.
- Enquête de satisfaction en direction des partenaires.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Répartition personnel par catégorie (équivalent temps plein)

| <u>Adminis- tratif</u> | <u>Educatif</u> | <u>Para médical</u> | <u>Médical</u> | <u>Services Généraux</u> | <u>TOTAL</u> |
|----------------------------|-----------------|-------------------------|----------------|------------------------------|--------------|
| 1,40 | 5,00 | 0,21 | 0,00 | 0,75 | 7,36 |



6. CONCLUSION

Hormis les élections des membres du CVS reportée en 2016 afin de mutualiser avec le SAJ de Neuf-Brisach, **l'ensemble des projets annoncés en 2015 ont été réalisés**. Le CARAH continue à pleinement jouer son rôle d'inclusion dans la cité de Munster de nouvelles actions ont été initiées en 2015 (participation à la vallée des contes, partenariat avec le cinéma, expos dans la ville, etc.)

PROJET 2016

- Organisation des élections du CVS
- Participation au 70^{ème} anniversaire de l'ARSEA
- Organisation d'un marché de Noël à destination des familles et partenaires
- Poursuite des 2 comités Bien Être/Bienveillance et Protection/Sécurité.
- Enquête de satisfaction à destination des familles / représentants légaux et une autre à destination des partenaires.
- Participation des familles aux activités proposées au CARAH lors d'une après-midi suivi d'une réunion d'échange
- Développer d'autres partenariats avec des FAS faisant de l'accueil temporaire
- Intervention d'une partenaire (conseillère conjugale et familial) sur le thème vie affective et sexuelle incluant des séances avec les familles/représentants légaux.
- Participation au 10^{ème} anniversaire de la MDPH (recueil de trajectoire de vie de bénéficiaires).



1. ÉDITORIAL

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS 68 de l'ARSEA a ouvert le 2 janvier 2006, 2015 étant la 10ème année de fonctionnement du service. Il fait partie des 10 SAVS généralistes du département. Il est identifié comme relais de proximité de la MDPH sur le territoire. En 2015, le SAVS a souhaité intensifier sa communication en direction des personnes en situation de handicap, ainsi il a contribué dans le cadre d'un copil communication, à la réalisation d'une fiche descriptive des missions des SAVS SAMSAH complétant la brochure de la MDPH du Haut-Rhin. Le SAVS 68 a également fait paraître un encart publicitaire dans le journal « Vision » à destination des habitants des 29 communes des cantons de Wintzenheim et de Munster. Le SAVS a réalisé des actions de sensibilisation et d'information aux professionnels des structures de droit commun sur la dimension du handicap. Le SAVS recherche à promouvoir une approche globale des besoins de la personne. Le SAVS participe à l'accès et à la défense des droits des personnes en situation de handicap, afin qu'elles soient également prises en compte dans leur dimension citoyenne.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

Les missions sont définies comme suit :

Accueil / Information / Investigation

Accompagnement et Apprentissage de l'Autonomie

Veille Sociale

Expertise dans le cadre de la PCH

Le SAVS a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap. La mise en œuvre de l'accompagnement est conditionnée par l'adhésion de la personne.

| CANTON WINTZENHEIM | | CANTON MUNSTER | | TO-TAL |
|---|----|--|----|-----------|
| Nombre bénéficiaires du service | 54 | Nombre bénéficiaires du service | 45 | 99 |
| Nombre bénéficiaires non connus du service | 13 | Nombre bénéficiaires non connus du service | 24 | 37 |
| MISSION D'ACCOMPA- | | MISSION D'ACCOMPAGNEMENT | | |
| Accompagnement avec convention | 18 | Accompagnement avec convention | 11 | 35 |
| D.I.A | 11 | D.I.A | 8 | 19 |
| TOTAL DU NOMBRE DE PERSONNES ACCOM- | | | | 54 |
| MISSIONS DE SERVICE | | MISSIONS DE SERVICE SOCIAL* | | |
| Accueil | 22 | Accueil | 25 | 47 |
| Investigation | 10 | Investigation | 12 | 22 |
| Expertise PCH | 0 | Expertise PCH | 0 | 0 |
| Réorientation | 0 | Réorientation | 0 | 0 |
| Veille sociale | 22 | Veille sociale | 11 | 33 |
| *ces missions peuvent comporter des doubles | | | | |

Commentaires :

Mission d'accueil : 37 personnes étaient inconnues du service sur les 47 accueillies au SAVS.

Mission d'investigation : sur les 22 personnes, 2 investigations ont abouties à un classement sans suite, 0 à une réorientation, 16 investigations à un accompagnement, 2 à une veille sociale, 2 investigations sont en cours fin d'année, 0 investigation dans le cadre de la PCH.

Mission d'accompagnement : 54 personnes accompagnées durant l'année 2015 : dont 19 nouveaux contrats (hors renouvellement), 12 fins de contrats et 42 contrats encore en cours au 31/12. Un équilibre relatif sur les cantons : 29 personnes sur celui de Wintzenheim et 25 sur celui de Munster.

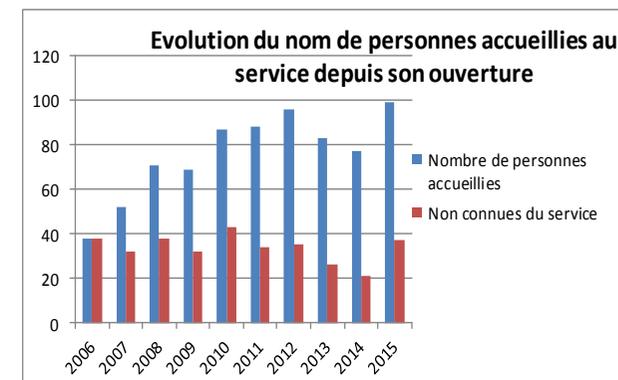
Veille sociale : 33 personnes ont bénéficié d'une veille.

La fille active du SAVS a été de 99 personnes en 2015. Une fréquentation en nette hausse dans toutes les missions.

• Nature des entretiens en lien avec les missions

| MISSION | Entretien service/permanence | Visite au domicile | Entretien téléphonique | Entretien Hors murs |
|----------------|------------------------------|--------------------|------------------------|---------------------|
| ACCUEIL | 49 | 11 | 72 | 5 |
| INVESTIGATION | 19 | 12 | 52 | 1 |
| ACCOMPAGNEMENT | 244 | 313 | 1038 | 238 |
| VEILLE | 27 | 22 | 89 | 6 |
| TOTAUX | 339 | 358 | 1251 | 250 |

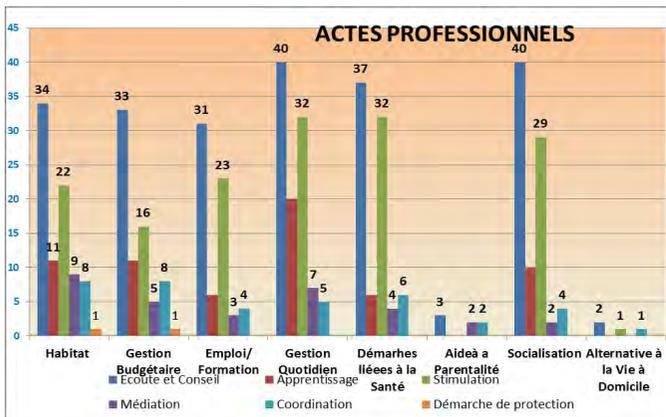
Remarque : En 2015, le SAVS recense 935 entretiens avec les différents partenaires, toutes missions confondues, dont 44 actes de conseils et d'appui technique.



Remarque : Le SAVS connaît une forte augmentation du nombre des personnes accompagnées : 44 en 2014 et 54 en 2015. Le profil du public en 2015 est très semblable à celui de 2014 malgré l'accroissement (+10) et le renouvellement (19) du nombre de personnes accompagnées.

| TYPE DE DEFICIENCE ET/OU PATHOLOGIE | Déficience principale | Déficience |
|--|-----------------------|------------|
| Déficience intellectuelle et /ou cognitive | 32 | 7 |
| Cérébrolésion | 4 | 0 |
| Troubles psychiatriques | 15 | 2 |
| Déficience sensorielle auditive visuelle et troubles du langage | 0 | 0 |
| Déficience motrice | 1 | 3 |
| Déficience viscérale (cardio, hépatique, digestive, respiratoire, urinaire, métabolique) | 1 | 1 |
| polyhandicap | 0 | 0 |
| Troubles autistiques | 1 | 0 |
| addictions | 0 | 0 |

DOMAINES D'INTERVENTION POUR LES 54 PERSONNES ACCOMPAGNEES 2015



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Pour l'équipe :

- Achat d'un véhicule de service en mutualisation avec le SAMSAH le 12 janvier 2015.

- Une année complète d'installation, de travaux et de mise en conformité qui a occasionné de nombreux désagréments, négociations et suivi de chantier.

Pour les bénéficiaires :

- Des actions collectives au nombre de 7 ont été organisées tout au long de l'année, 22 personnes ont été concernées par les actions collectives.

3.2. Le partenariat

La dynamique partenariale du SAVS est riche et diversifiée, elle contribue à une qualité d'accompagnement au quotidien.

La participation active aux réseaux et rencontres partenariales s'est poursuivies tout au long de l'année :

- Rencontre dans le cadre du réseau PRAPS
- Rencontre avec les professionnels des Espaces Solidarité
- Participation au comité régional MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et Insertion Sociale)
- Participation aux réunions inter-SAVS cadres et au groupe de travail sur la communication organisée par la MDPH
- Rencontre avec APAMAD (Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile) pour faire le point sur les situations communes
- Rencontre avec la Manne Alimentaire pour mise en place d'un partenariat (bon alimentaire)
- Participation section des 16/25 ans à la MDPH 1X /mois.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

- Nouveau règlement de fonctionnement à destination des bénéficiaires.

- Travail conséquent de communication et de présentation du service à destination des partenaires et du public pour une meilleure connaissance de nos missions (plaquette, diaporama, encart, contact...).

- Diffusion des enquêtes de satisfaction à l'ensemble des personnes accompagnées. 25 personnes ont répondu sur 54. Les retours seront étudiés début 2016.

- Réflexion pour une nouvelle organisation des réunions en 2016 y incluant des réunions de synthèses hebdomadaire et une planification des bilans pour l'ensemble des personnes accompagnées

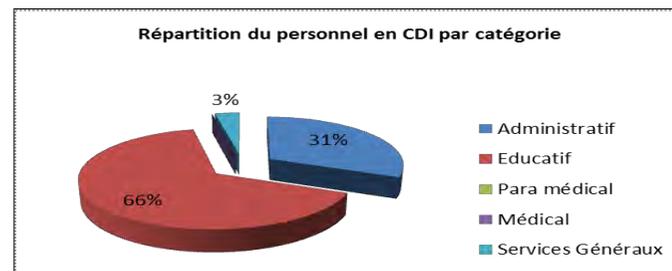
- Plan de sécurité et enquête sur les risques psycho-sociaux au sein du service.

Le SAVS a accueilli 2 stagiaires en 2015 une ASS et une CESF.

5. LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition personnel par contrat (ETP) au 31/12/15

| Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux | TOTAL |
|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|-------------|
| 1.20 | 2,5 | 0 | 0 | 0,1 | 3,80 |



6. CONCLUSION Projets 2016

Le SAVS souhaite développer les Actions Collectives autour de l'habitat.

La mise en réseau informatique apportera une meilleure fluidité dans la transmission des informations et une organisation facilitée grâce aux plannings et outils partagés.

La participation aux journées de formation MAIS (régionales et nationales), seront des incontournables en 2016, tant les thématiques prévues sont au cœur des problématiques du SAVS (ex : 60 ans et + Quel accompagnement ? Début et fin de l'accompagnement... Si on prenait le temps d'en parler ?). Une étude sur la typologie des partenariats et leurs modalités de mise en œuvre fera l'objet d'un zoom en 2016.

1. ÉDITORIAL

Le SAMSAH a ouvert le 15 mars 2012. Le service est une structure innovante relevant du décret du 11 mars 2005. Après une première année de montée en charge en 2012, il dispose à partir de 2013 de 23 places. En 2015, le SAMSAH obtient 7 places suite à un projet d'extension. Cette extension de capacité s'inscrit dans la logique du projet initial. Le développement des actions collectives en direction des bénéficiaires et le renforcement de la plate-forme ressource en direction des partenaires viennent compléter le projet initial. La mission d'accompagnement dispose depuis le 1^{er} juin 2015 de 30 places.

En 2015, la file active du SAMSAH a été de 90 personnes alors qu'en 2014 elle était de 67 personnes.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

Les missions sont définies comme suit :

- ACCUEIL / INFORMATION
- INVESTIGATION (évaluation médicale, sociale, écologique et du besoin de soutien aux aidants familiaux)
- ACCOMPAGNEMENT
- VEILLE SOCIALE ET MEDICALE
- EXPERTISE DANS LE CADRE DE LA PCH.

Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | |
|--------------------------|-----------|
| File active 2015 | 90 |
| Mission d'accueil | 52 |
| Mission d'investigation | 47 |
| Mission d'accompagnement | 45 |
| Mission de veille | 17 |
| Expertise PCH | 0 |
| Réorientation | 13 |

2.1. La mission d'accueil

La mission d'accueil a considérablement augmenté passant de 29 personnes en 2014 à **52 personnes** en 2015. 43 personnes étaient accueillies pour la première fois cela s'explique par une sollicitation en hausse des partenaires de la psychiatrie vers lesquels nous avons fourni un travail de communication et d'échange durant toute l'année 2015.

2.2. La mission d'investigation

Pour cette année 2015, **47 personnes** ont bénéficié de la mission d'investigation. On remarque là aussi une nette augmentation du nombre de personnes concernées (28 en 2014). La synthèse réalisée permet d'asseoir sur des éléments tangibles le travail de collaboration avec les partenaires. A l'issue de ces évaluations, des actions spécifiques en termes de rééducation des troubles, peuvent être proposées déterminant les stratégies à élaborer dans la mission d'accompagnement.

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

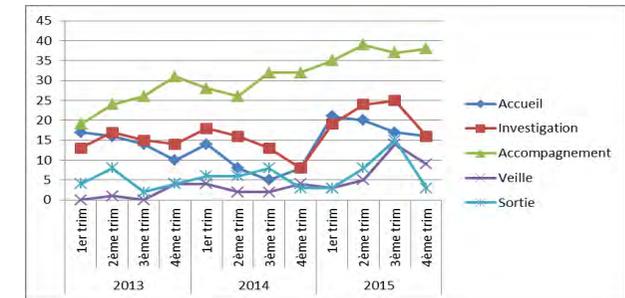
Type de déficience et/ou pathologie

| | Déficience principale | Déficience secondaire |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Déficience intellectuelle et/ou cognitive | 3 | 7 |
| Cérébrolésion | 0 | 0 |
| Déficience psychiatrique | 41 | 1 |
| Déficience sensorielle auditive visuelle trouble du langage | 0 | 1 |
| Déficience motrice | 0 | 5 |
| Déficience viscérale | 0 | 7 |
| Polyhandicap | 0 | 0 |
| Troubles autistiques | 1 | 1 |
| Addictions | 0 | 11 |

Répartition de la population par âge/sexe

| TRANCHE S D'AGE | - de 20 ANS | 20-29 ANS | 30-39 ANS | 40-49 ANS | 50-59 ANS | 60-69 ANS | 70 ET + |
|-----------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| FEMMES | 0 | 1 | 5 | 3 | 4 | 0 | 0 |
| HOMMES | 1 | 10 | 4 | 12 | 5 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 | 11 | 9 | 15 | 9 | 0 | 0 |

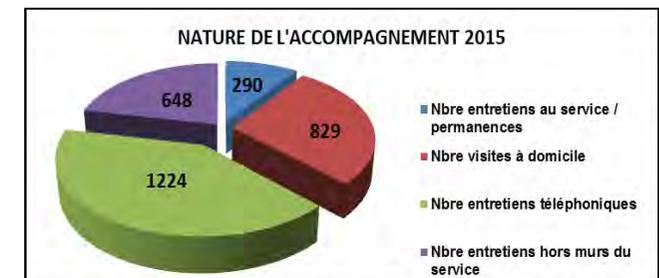
Une montée en charge progressive depuis l'ouverture



Domaines d'intervention pour les 45 personnes accompagnées



Nature de l'accompagnement



Récapitulatif de l'activité par mission

| Missions/ entretiens | Service / permanence | Visite domicile | Entretien téléphonique | Hors murs | TOTAL |
|----------------------|----------------------|-----------------|------------------------|------------|-------------|
| Accueil | 22 | 40 | 44 | 41 | 147 |
| Investigation | 99 | 115 | 133 | 64 | 411 |
| Accompagnement | 290 | 829 | 1224 | 648 | 2991 |
| Veille | 9 | 5 | 48 | 9 | 71 |
| TOTAL | 420 | 989 | 1449 | 762 | 3620 |

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

- Le projet d'extension portant de 23 à **30 places** la mission d'accompagnement avec un renforcement de l'équipe.
- En novembre 2015 participation au congrès Français de psychiatrie à Lille, obtention du second prix de la meilleure communication par poster dans la catégorie clinique (apnée du sommeil).
- Acquisition de 2 véhicules de service dont 1 mutualisé avec le SAVS.
- Mise en place d'une animation collective en direction des bénéficiaires dans le cadre d'un appartement maison gouvernante de Sequoia.

3.2. Partenariat

- Coopération active au CLSM (conseil local de santé mentale) en réunions plénières et groupes de travail.
- Poursuite de la collaboration avec le Centre Expert Régional de la Schizophrénie à Rouffach.

Poursuite du travail de partenariat avec le GEM parrainage de l'ARSEA : rencontres bimensuelles du groupe d'entendeurs de voix.

- Formation en direction de l'équipe de l'ESAT des Papillons Blancs sur la thématique « sensibilisation au handicap psychique ».
- Formation en direction des gouvernantes des maisons SEQUOIA sur la thématique « sensibilisation et communication sur le handicap psychique ».
- Invitation de l'infirmière en tabacologie de Rouffach pour information suivi d'une formation. Un partenariat est engagé avec la mise en place d'un référent au sein du SAMSAH.

● Travail de communication autour des missions du SAMSAH : une intensification du travail de partenariat avec le service de psychiatrie de L'hôpital Pasteur (3 rencontres annuelles pour échanges sur les situations communes).

Poursuite de la plateforme ressource :

- 10 rencontres annuelles concernant:
- 10 partenaires et services distincts
- 22 études de situations abordées
- 7 rencontres débouchant sur une investigation
- 23 animations collectives en direction de SEQUOIA

3.3. Travail avec les familles

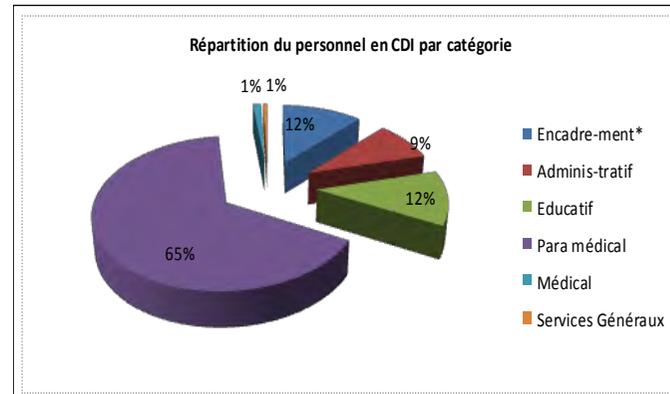
Le service a été en contact avec 32 familles sur les 45 personnes accompagnées. Une aide aux aidants s'est réalisée en direction de 24 familles. Ce besoin d'aide se manifeste très souvent dès l'accueil du bénéficiaire autour des questions de l'avenir, de la compréhension de la maladie et de comment y faire face au quotidien. **129 actes d'aide aux aidants ont été réalisés en 2015 (entretiens)** et 8 familles ont été orientées vers le programme PRO-FAMILLE et/ou SCHIZOESPOIR. Une enquête de satisfaction a été envoyée à l'ensemble des familles concernées.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

- Réactualisation de la trame du projet personnalisé d'accompagnement et de la synthèse d'investigation.
- Création d'un référentiel des supports utilisés dans le cadre des différentes missions du SAMSAH.
- Dans le cadre du projet d'extension : bilan de l'activité depuis l'ouverture du service, projet des actions collectives à développer, projet extension des locaux.
- Analyse des évaluations du fonctionnement social des bénéficiaires (réduction du handicap et qualité vie) par le biais de la comparaison des échelles standardisées à l'entrée, en cours et en fin d'accompagnement.
- Analyse des retours concernant les enquêtes de satisfaction (bénéficiaires, plate-forme ressources, familles, partenaires).

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

| | TOTAL | Encadrement* | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|-----|-------|--------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 8,40 | 1,00 | 0,75 | 1,00 | 5,50 | 0,10 | 0,05 |



Embauche courant 2015: recrutement de 2 ETP infirmiers, 1 ETP aide-soignant, 0,5 ETP secrétaire médicale et augmentation de 0,20 ETP de la neuropsychologue et 0,05 de service généraux.

Accueil d'une stagiaire en 2^{ème} année BTS CESF.

FORMATIONS 2015 :

- La visite à domicile en service d'accompagnement MAIS.
- Journée Régionale du groupement des SAVS.
- Positive and négative symptoms of schizophrénia.
- Journée Nationale de sémiologie psychiatrique.
- Savoir répondre à l'agressivité.
- Formation remédiation cognitive.
- Intervention de crise face à une personne suicidaire.
- MAIS « plaisir dans l'accompagnement, accompagnement aux plaisirs ».
- Soins infirmiers au congrès de psychiatrie et de neurologie.
- Découvrir et utiliser les techniques d'animation dans une action de promotion de la santé.
- 10ème journée de Remédiation cognitive.
- SST initial et recyclage.
- Journée portes ouvertes des 90 ans Service Social des HCC.
- Donner du sens aux pratiques professionnelles.
- Qu'est-ce qui bouge en psychiatrie.
- Comment créer une relation de soin avec le patient schizo-phrène ?
- Gérer les plannings et la durée de travail.
- L'évaluation neuropsychologique : de la Norme à l'Exception.
- Colloque référent tabac.

6. CONCLUSION

PROJETS 2016

- Réactualisation du livret d'accueil suite à l'extension.
- Emménagement dans les nouveaux locaux.
- Participation au 70^{ème} anniversaire de l'ARSEA.
- Développement des actions collectives autour du logement et de l'activité physique.
- Présentation du SAMSAH dans le cadre du CLSM aux différents maires des communes concernées et partenaires œuvrant dans le champ du handicap psychique.
- Réactualisation du référentiel associatif et utilisation pour une 1^{ère} Évaluation interne du SAMSAH.
- Formation ELADEB (échelle d'évaluation des compétences et des besoins du bénéficiaire).
REHAB (congrès réhabilitation psychosociale).
- Mise en place d'un atelier de remédiation cognitive.



1. ÉDITORIAL

L'année 2015 a été consacrée, en partie, à un travail sur l'organisation du temps de travail qui avait été repérée, lors de l'évaluation externe, comme mal adaptée aux besoins des enfants et à la qualité des conditions de travail. Cette nouvelle organisation s'est finalisée en 2015 pour une mise en place au 1/1/2016. Par ailleurs, le travail sur le projet d'établissement a repris activement en juin 2015 pour une finalisation début 2016. Enfin, le poste de chef de service a été vacant depuis avril 2015 pour maladie, puis rupture conventionnelle. Cette absence, importante pour le collectif de travail, a été compensée par un fort investissement de toutes les parties prenantes et l'ensemble des projets de l'année a pu être mené à bien. Par ailleurs, notre liste d'attente reste très conséquente.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

L'IMP accueille 76 enfants de six à quatorze ans. L'effectif, agréé et financé, se compose de 64 enfants atteints de déficience intellectuelle moyenne et sévère, avec ou sans troubles associés, et de 12 enfants présentant des troubles sévères de la personnalité, de la communication et du comportement de type autistique.

• Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| AGREMENT | 76 | 76 | 76 | 76 |
| NBR DE JOURS D'ACTIVITE | 200 | 200 | 200 | 200 |
| JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES | 13122 | 12361 | 13187 | 13206 |
| JOURNEES / SEANCES REALISEES | 13316 | 12520 | 13421 | 13834 |
| ECART | 194 | 159 | 234 | 628 |
| TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE | 101,48% | 101,29% | 101,77% | 104,76% |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS L'ANNEE | 90 | 87 | 86 | 90 |

Nous avons accompagné un nombre d'enfant supérieur aux deux années précédentes avec une réactivité conséquente pour remplacer rapidement les enfants lors de leur départ, alors que ces départs sont souvent annoncés très tardivement par les IMPRO. Le dispositif passerelle, ouvert en septembre 2014 et destiné à une petite dizaine d'enfants de notre liste d'attente, a joué pleinement son rôle en 2015 et huit enfants du dispositif ont été accueillis à l'IMP, ceci dans des conditions grandement facilitées pour les enfants, les familles et les équipes.

• Bénéficiaires par âge et sexe (au 31.12.2015)

| Âge des enfants | DEFICIENCE PRINCIPALE: Déficience intellectuelle | | | | | | | TOTAL |
|-----------------|--|---------|---------|----------|------------|------------|-------------|-------|
| | 0-2 ans | 3-4 ans | 5-6 ans | 7-10 ans | 11-15 ans | 16-19 ans | + de 20 ans | |
| FILLES | | | | 9 | 11 | | | 20 |
| GARÇONS | | | | 29 | 26 | | | 55 |
| TOTAL | En nombre | 0 | 0 | 0 | 38 | 37 | 0 | 75 |
| | Ratio (en %) sur le total | | | | 50,6666667 | 49,3333333 | | 100 |

L'effectif est équilibré s'agissant des tranches d'âge mais le nombre de garçons est nettement supérieur au nombre de filles, phénomène récurrent qui a encore pris de l'ampleur cette année.

• Situation des bénéficiaires à la sortie

L'ensemble des orientations prévues ont pu être réalisées avant la fin de l'année civile 2015, ce qui représente un saut qualitatif important pour ces jeunes et leurs familles.

Ces orientations se sont faites, comme chaque année, majoritairement vers les IMPRO de l'agglomération mulhousienne, soit cinq jeunes vers l'IMPRO des Glycines, une vers

l'IMPRO Sinclair, trois vers l'IMPRO de Bollwiller. Cinq enfants ont été orientés en IME pour un internat, dont quatre pour lesquels la situation familiale était très problématique. Enfin un jeune a changé de région en raison du déménagement de sa famille.

| SORTIES | | |
|---|-----------|-------------|
| SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE | % |
| Sorties par décès | | |
| Sorties par hospitalisation | | |
| Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social) | | |
| Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social | | |
| <i>Dont Foyer d'hébergement</i> | | |
| <i>Dont Foyer de vie occupationnel</i> | | |
| <i>Dont Foyer d'accueil médicalisé (FAM)</i> | | |
| <i>Dont Maison d'accueil spécialisé (MAS)</i> | | |
| <i>Dont autre IME</i> | | |
| <i>Dont autre ESMS</i> | 15 | 100% |
| Sorties vers une autre destination | | |
| TOTAL SORTIES | 15 | 100% |

• Type de handicap - Déficience principale (pour l'ensemble des enfants accompagnés dans l'année)

| ANNEE | EFFECTIF CONCRET | DEFICIENCE PRINCIPALE: Déficience intellectuelle | | | | Troubles envahissants du développement | Autres troubles psychiatriques graves | Autre plurihandicap |
|-------|------------------|--|---------|--------|----|--|---------------------------------------|---------------------|
| | | PROFONDE ET SEVERE | MOYENNE | LEGERE | | | | |
| 2013 | 67 | 5 | 43 | 7 | 29 | 1 | 4 | |
| 2014 | 66 | 8 | 37 | 5 | 51 | 3 | 2 | |
| 2015 | 76 | 7 | 42 | 7 | 53 | 2 | 1 | |
| TOTAL | 209 | 16 | 122 | 19 | 91 | 6 | 7 | |

La déficience intellectuelle, à titre principal représente 62 % des enfants accueillis (contre 58 % en 2014, 54 % en 2013 et 66 % en 2012). On observe toujours un nombre significatif d'enfants atteints de troubles du spectre autistique à titre principal ou de troubles psychiatriques graves, soit 35,5 % de l'effectif (pour 31 % en 2014, 33% en 2013 et 28,60 % en 2012).

Les TSA et troubles psychiques représentent plus de 60 % de l'effectif si l'on additionne les enfants qui en sont atteints soit à titre principal, soit à titre associé.

On le voit, le déploiement de modes de prises en charge adaptés aux enfants TSA, méthodes souvent intéressantes aussi pour les enfants atteints de déficience intellectuelle, est particulièrement important. Une grande partie de nos efforts de formation depuis plusieurs années visent cet objectif, efforts qui devront être poursuivis, ceci dans le sens d'une pluralité d'outils validés par l'HAS et l'ANESM.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

2015 a été une nouvelle année difficile pour l'IMP avec, de nouveau, une carence de poste de chef de service sur plusieurs mois, soit d'avril à décembre 2015. L'équipe de professionnels et la direction se sont mobilisés pour que l'impact de cette absence soit minimisé au maximum. En effet, l'activité de l'IMP a été très forte, comme nous l'avons vu, et les chantiers prioritaires ont été menés à bien (cf. partie 4). Il reste que cette absence n'a pas été sans effet, notamment s'agissant de la traçabilité des actions, de la coordination du travail avec les familles et d'un déficit de soutien des professionnels.

A noter qu'un des projets phare de l'IMP a été mené à bien avec la réalisation d'une grande fresque murale par tous les enfants, avec le soutien des éducateurs et sous la direction d'une artiste plasticienne.

3.2. Partenariat

Les différents partenariats sont identiques à l'année précédente. Ils permettent une prise en charge plus qualitative et globale de l'enfant et sont actionnés en fonction de chaque situation : AEMO, AED, ASE, SIE, MIP mais aussi avec les services de l'Education Nationale et le secteur sanitaire. Ce dernier est principalement construit et sollicité par le médecin psychiatre de l'IMP, tant sur le plan des pathologies à l'origine des notifications que sur celui des pathologies somatiques de tous ordres qui affectent les enfants. Le partenariat avec le CRA reste actif pour les professionnels et les familles.

Les partenariats culturels restent privilégiés.

3.3. Travail avec les familles

Le travail avec les familles se mène principalement autour des projets personnalisés au minimum une fois par an, mais aussi lors de bilans de fin d'année scolaire pour tous les enfants. Il s'agit d'entretiens menés par au moins deux professionnels. Le compte exact des entretiens réalisés en 2015 n'a pas été fait, mais leur nombre est conséquent au regard de l'importance que nous accordons à ces échanges indispensables à l'évolution de l'enfant.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les deux axes de travail principaux menés en 2015 et achevés à la toute fin 2015, sont : la réorganisation du temps de travail et l'écriture du projet d'établissement. Ces deux chantiers avaient été repérés comme prioritaires, suite à l'évaluation externe. Le projet, à l'écriture duquel l'IMP s'attelait sans succès depuis plusieurs années, manquait comme élément règlementaire fondamental et pilier structurant pour le collectif de travail. L'organisation du temps de travail, qui ne permettait pas l'optimisation des ressources humaines, a été modifiée pour un meilleur accompagnement des enfants et de meilleures conditions de travail pour les salariés.

Sur le plan matériel, quatre sanitaires de l'IMP ont subi une importante et complète rénovation pour des lieux agréables, aisément nettoyables et qui tiennent compte du facteur accessibilité.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

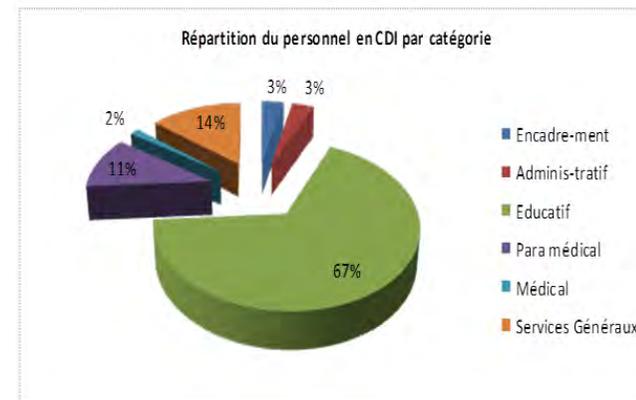
CDI

| Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein) | | | |
|--|-------|-------|--|
| 2013 | 2014 | 2015 | |
| 30,86 | 29,63 | 29,73 | |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|-------|-------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 29,73 | 1,00 | 1,00 | 19,97 | 3,24 | 0,41 | 4,11 |
| CDD temporaire | 0,47 | | 0,30 | 0,17 | | | |
| CDD remplacement | 4,80 | | | 4,80 | | | |
| Maîtres | 4,00 | | | 4,00 | | | |

Les ETP sont restés stables, excepté l'encadrement qui a été, de fait, diminué de moitié durant une grande partie de l'année. Deux mois de secrétariat à 0,30 ETP ont pu être réalisés sur les deux derniers mois de l'année pour aider, en partie, le secrétariat. Deux stagiaires EJE de troisième année ont effectué leur stage long à l'IMP, dont l'une dans un groupe TSA.



Les difficultés liées à la coordination médicale autour des problématiques de santé des enfants, souvent insuffisamment suivies par les familles et/ou très complexes, sont restées une forte préoccupation cette année. A défaut d'un poste d'infirmier, le redéploiement d'une partie du temps de médecin psychiatre au profit d'un temps de médecin généraliste est apparue comme notre seule option pour améliorer le suivi médical. Le recrutement de ce médecin a été complexe et n'est pas encore complètement assuré.

Le temps de secrétariat reste insuffisant au regard de l'importance accrue des tâches administratives.

6. CONCLUSION

L'année 2015 aura permis à l'équipe de l'IMP de ne pas laisser entamer la qualité de son travail, au service des enfants et de leurs familles, en dépit du manque important qu'a constitué la vacance de poste de chef de service. Ce problème sera réglé tout début 2016 avec l'arrivée d'un nouveau chef de service qui pourra apporter à l'IMP une nouvelle dynamique, inscrire son travail dans le cadre de notre nouveau projet d'établissement et tirer bénéfice de la nouvelle organisation du travail.

Ces différentes étapes ont pu être franchies grâce à l'engagement et à la professionnalité d'une équipe qui a su prendre ses responsabilités mais qui gagnera à se consacrer sereinement à son travail dans un cadre collectif plus construit, via le projet, et à bénéficier davantage du soutien de l'encadrement.



1. ÉDITORIAL

Le SESSAD a un agrément de 20 places pour des enfants atteints de déficience intellectuelle légère et moyenne, âgés de 3 à 12 ans voire 14 ans si des projets sont en cours.

Le service a assuré en 2015 le suivi de 21 enfants de façon régulière avec un effectif total de 28 suivis sur l'année. Le SESSAD est très sollicité et nous ne pouvons répondre à toutes les notifications faites par la CDA (18 enfants sur liste d'attente au 31/12/2015).

Conformément aux missions du SESSAD, l'accompagnement des enfants du SESSAD est centré sur la mission de socialisation, et de scolarisation déclinée en fonction de chaque projet personnalisé. Il s'agit d'intervenir la plupart du temps dans des lieux partagés avec d'autres acteurs afin de mettre du lien, et de mettre en commun des outils permettant d'optimiser le parcours de l'enfant et de coordonner les interventions.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

L'accompagnement individuel est toujours privilégié tant au domicile que sur le lieu de scolarisation (une séance à domicile et une séance à l'école pour chaque enfant chaque semaine). L'implication des parents est alors d'autant plus forte que les professionnels sont accessibles et les contacts facilités et réguliers (une fois par semaine à domicile).

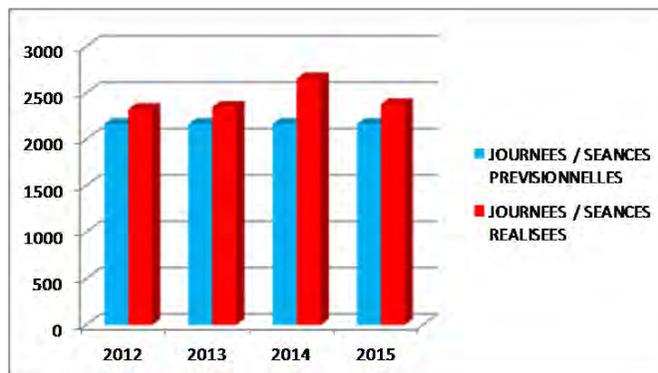
Ce dialogue permanent permet de réajuster rapidement l'accompagnement.

Durant l'année 2015 un accompagnement soutenu, concernant les déplacements et l'utilisation des transports en commun, a été privilégié pour cinq jeunes : l'orientation vers l'IMPRO SINCLAIR, ou vers un relais par le SESSAD DEFIS (SINCLAIR), étant soumise aux capacités d'autonomie dans la gestion des déplacements.

• Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------|------|------|------|
| AGREMENT | 20 | 20 | 20 | 20 |
| NBR DE JOURS D'ACTIVITE | 205 | 205 | 205 | 205 |
| JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES | 2165 | 2165 | 2165 | 2165 |
| JOURNEES / SEANCES REALISEES | 2323 | 2346 | 2654 | 2377 |
| ECART | 158 | 181 | 489 | 212 |
| TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE | 107% | 108% | 123% | 110% |
| NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS L'ANNEE | 24 | 27 | 26 | 28 |

• Évolution de l'activité



• Mouvements nombre d'entrées/sorties

| ENTREES | | |
|--|----------|----------------|
| ADMISSIONS - PROVENANCE | NOMBRE | % |
| Milieu ordinaire sans autre accompagnement | 0 | |
| Structures de la petite enfance | 0 | |
| Structures scolaires | 4 | 50,00% |
| CAMSP | 3 | 37,50% |
| CMPP | 1 | 12,50% |
| IMP | 0 | |
| IMPRO | 0 | |
| ITEP | 0 | |
| IEM | 0 | |
| Autre SESSAD | 0 | |
| Autre ESMS | 0 | |
| Service de psychiatrie infantile | 0 | |
| Autres services hospitaliers | 0 | |
| PMI | 0 | |
| ASE | 0 | |
| Médecine libérale | 0 | |
| Autres | 0 | |
| TOTAL ADMISSIONS | 8 | 100,00% |

| SORTIES | | |
|---|----------|----------------|
| SORTIES - ORIENTATION | NOMBRE | % |
| Sorties par décès | 0 | |
| Sorties par hospitalisation | 0 | |
| Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social) | 0 | |
| Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social | 3 | 42,86% |
| Sorties vers une autre destination | 0 | |
| Sorties vers l'emploi (milieu ordinaire) | 0 | |
| Sorties vers un ESAT | 0 | |
| Limite d'âge | 4 | 57,14% |
| TOTAL SORTIES | 7 | 100,00% |

Les enfants ont été jusqu'à cette année majoritairement adressés au SESSAD à l'issue des demandes de l'éducation nationale (en 2014: 50% par l'éducation nationale contre 16% par le CAMSP, 16% par la pédopsychiatrie et 16% par l'hôpital, en 2013: 57,14% par l'éducation nationale contre 28,57% suite à un déménagement, 14,8% par les parents).

Cette année nous observons un équilibre entre les demandes issues du milieu scolaire (4 admissions) et celles des services tels que le CAMSP ou le CMPP (4 admissions).

Depuis l'ouverture du SESSAD, seul deux enfants n'étaient pas scolarisés.

Conformément à notre agrément pour 4 enfants l'accompagnement a pris fin à leur 14 ans. Pour deux l'orientation à l'IMPro SINCLAIR était pertinente.

Pour 2 autres la poursuite de la scolarité en ULIS avec un autre SESSAD a été validée.

Trois jeunes de 7 ans et 10 ans ont été orientés en établissement spécialisé.

Pour les enfants souffrant de troubles de la relation, du spectre autistique, et en particulier pour les enfants faiblement déficients, les orientations pertinentes sont plus difficiles à finaliser.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

Le SESSAD a présenté un projet dans le cadre de l'appel à projet pour des places en SESSAD pour des enfants T.S.A.

Ce projet n'a pas été retenu. Il reste que le SESSAD va poursuivre l'acquisition de savoir-faire en la matière et accroître son partenariat avec les acteurs du territoire sur ce champ.

En effet, le SESSAD souhaite continuer à être une ressource pour certains de ces enfants et leurs familles et mesure aussi le bénéfice possible pour d'autres enfants dont il a la charge, des méthodes de communication et d'apprentissage structuré développées pour les enfants T.S.A.

Le SESSAD Jules VERNE est prêt à s'engager sur des réponses à appels à projet pour d'autres créations de places de SESSAD. Ceci au regard de la liste d'attente conséquente que nous constatons et de l'expertise qui est la notre.

Par ailleurs, 2016 va être l'année de réécriture du projet de service qui sera l'occasion de repenser nos pratiques et nos projets et de les partager.

3.2. Partenariat

Le SESSAD s'appuie sur les compétences extérieures (éducation nationale, CRA, ASE, AS de secteurs, médecin de famille, bibliothèque de quartier, centre aéré, club sportif...). Ce lien est construit par des temps de rencontres, d'échanges, de présentation du service (plaquette du service, visites) de réunions finalisées (réunion de quartier...) et s'élabore au fur et à mesure des accompagnements conjoints.

Ces interventions coordonnées participent autant que les prises en charge directes de l'enfant, sinon plus, au bon déroulement de la prise en charge, à l'optimisation des objectifs proposés et à l'évolution du jeune dans un contexte cohérent et rassurant.

3.3. Travail avec les familles

Conformément aux missions d'un SESSAD, les rencontres avec les familles sont régulières avec l'ensemble des professionnels. Une séance de guidance parentale est menée par l'éducateur et/ou le psychologue à domicile une fois par semaine (plus si besoin sur un temps donné).

Il s'agit pour les professionnels d'être dans une posture d'écoute, de compréhension et d'empathie afin qu'elles puissent, en confiance, comprendre, adhérer et participer au mieux à la prise en charge de leur enfant.

Ces rencontres visent à soutenir les familles dans leurs difficultés liées au handicap, mais aussi celles liées à leur contexte de vie (contextes familiaux défavorisés, probléma-

4. DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'équipe se situe dans une démarche active d'amélioration de l'accompagnement réalisé.

L'évaluation interne menée en 2014 a permis d'établir la liste des objectifs d'amélioration à mener et le calendrier de réalisation. Ce travail s'est réalisé en partie en 2015 : traçabilité des données, modification du dossier de l'usager, meilleures prise en compte des dispositions liées à l'autorité parentale, création d'un livret d'accueil pour les enfants, réactualisation de procédures....

En 2016, nous prévoyons la réécriture du projet de service.

Enfin, l'analyse des pratiques en place, d'une part pour les éducateurs et d'autre part pour la chef de service (pratiques de management) permet un regard tiers qui est indispensable pour mener un travail de qualité.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

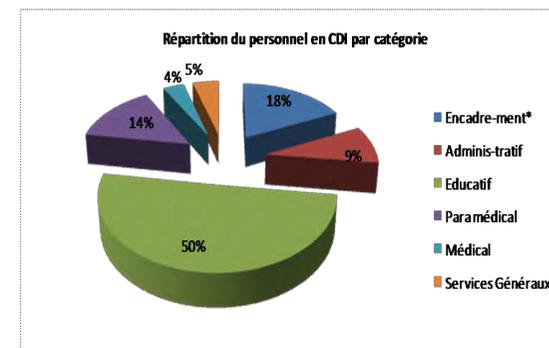
CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|
| 5,70 | 7,00 | 5,55 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement* | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|----------------|-------|--------------|---------------|----------|--------------|---------|-------------------|
| CDI | 5,55 | 1,00 | 0,50 | 2,80 | 0,80 | 0,20 | 0,25 |
| CDD temporaire | 0,40 | | | 0,20 | 0,20 | | |



* Directeur mis à disposition

Les postes éducatifs sont restés stables tout au long de l'année: 3 ETP.

Le poste d'orthophoniste n'est toujours pas pourvu par manque de candidature. Le budget ne permettrait cependant pas de financer ce poste. Néanmoins, l'ouverture d'un cabinet en septembre 2015 associant 3 orthophonistes a permis par convention la rééducation pour deux enfants.

Deux enfants avaient déjà un suivi à l'admission que nous poursuivons.

Trois autres enfants ont obtenus une rééducation auprès de deux orthophonistes avec lesquelles nous collaborions déjà par le biais d'autres enfants. Ainsi, 17 enfants bénéficient d'une rééducation orthophonique, dont 10 par convention.

6. CONCLUSION

2016 va être l'année de réécriture du projet de service qui sera l'occasion de repenser nos pratiques et nos projets et de les partager.



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Pôle régional

Animateur - Daniel BROSSIER

Établissements et Services ESPÉRANCE

M. Daniel BROSSIER

SÉLESTAT

P.92 CHRS

P.95 Le Relais du Bernstein

P.97 Le Courlis

P.99 Lieu d'Accueil Mère Enfants et Micro-crèche

P.101 Actions Logement

P.103 Actions Insertion





1. ÉDITORIAL

Créé par arrêté préfectoral en mars 2003 le CHRS est régi par convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le CHRS Espérance fonctionne dans le respect de l'article 345-1 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Il est habilité pour 50 lits d'hébergement répartis de façon modulable en une structure collective (8 à 10 lits), 2 appartements regroupés (6 lits) et des appartements en diffus (34 lits) permettant une capacité d'accueil totale de 30 unités familiales en moyenne.

Les prestations délivrées par le CHRS sont définies dans un contrat de séjour signé entre la structure et les bénéficiaires. Elles sont de deux natures :

- L'accompagnement social et éducatif,
- L'hébergement.

Le CHRS Espérance s'articule avec les autres services du Pôle de Développement Social de l'ARSEA, à savoir un dispositif de veille sociale sur la communauté des communes de Sélestat, le Lieu d'Accueil Mère Enfants (LAME), les Maisons Relais (Résidence du Courlis et Relais du Bernstein) les logements d'insertion, les logements temporaires du Hameau du Rhin, les actions d'accompagnement social lié au logement.



2. PRESTATIONS DÉLIVRÉES

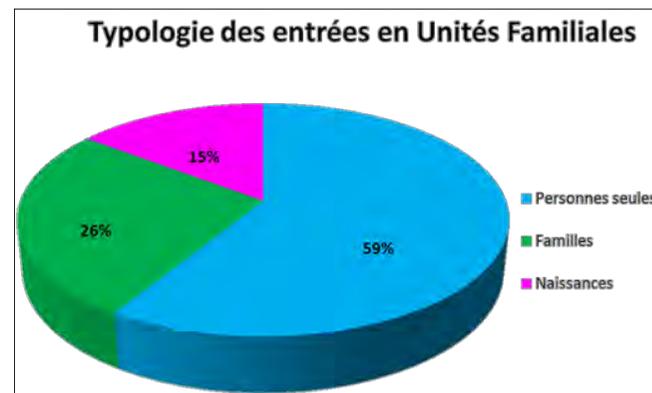
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--------|-------|-------|---------------|
| Nbre de nuitées en hébergement insertion | 18752 | 18679 | 18644 | 19024 |
| Taux d'occupation | 102,50 | 102,4 | 102,2 | 104,20 |

| | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|----------------------------|------------|-------|------|------|
| Nombre d'unités familiales | 54 | 62 | 65 | 68 |
| Nombre de personnes | 104 | 122 | 129 | 121 |
| Nombre d'adultes | 62 | 67 | 73 | 77 |
| Nombre d'enfants | 42 | 55 | 56 | 44 |
| UF demandeuses | 150 | 158 | 158 | 177 |
| UF admises | 29 | 36 | 37 | 41 |
| Durée moyenne de séjour | 9,3 | 8,7 | 8,5 | |
| Durée moyenne de séjour | 9,5 | 11,44 | 9,3 | 6,8 |
| UF sorties | 27 | 37 | 39 | 41 |

En 2015, le CHRS Espérance a réalisé une activité annuelle de 19024 nuitées, soit un taux d'occupation de 104,20%, taux en augmentation au regard des 3 dernières années. Quant au nombre d'unités familiales accueillies en 2015, il est de 54 UF ce qui représente 52 nouvelles personnes accueillies (dont 5 naissances).

Le nombre de personnes prises en charge au cours de l'année est passé lui de 122 à 104 personnes. Cette légère baisse peut s'expliquer par un plus faible turnover, qui impacte le séjour moyen des ménages en augmentation de 8,7 mois à 9,3 mois pour l'ensemble des personnes accueillies.

D'autre part, on remarque une augmentation du nombre des célibataires accueillis, passant de 57% en 2012 à 56% en 2013 et de 61,3% en 2014 à 63% en 2015. Concernant les familles monoparentales, nucléaires ou recomposées, elles représentent 35,2% du public en 2015.



29 nouvelles unités familiales ont été admises au CHRS, ainsi que 2 conjoints venus rejoindre les familles déjà hébergées, et 5 naissances (dont des triplés) ont constitué les entrées 2015 portant ainsi à 52 le nombre de personnes entrées au CHRS. 20 personnes isolées ont été accueillies (15 hommes et 8 femmes), un couple sans enfant, 2 couples avec enfants et 6 familles monoparentales (soit 18 enfants).

Au cours de l'année 2015, 27 ménages ont quitté le CHRS, pour un total de 51 personnes physiques. Il est à noter un certain nombre de situations particulières: en effet, 2 séparations sont à signaler au cours desquelles l'un des deux conjoints a été sortant, la prise en charge de l'autre conjoint étant maintenue. De plus, 2 enfants ont été accueillis par leur père dans le cadre d'une mesure de garde. 19 des ménages sortis en 2015 avaient été accueillis l'année précédente, alors que 7 autres unités familiales sont entrées dans l'année.

35 personnes sur les 51 sortantes du CHRS ont trouvé une solution de relogement (accès au logement de droit commun ou adapté) soit 68,7% des sortants : ce qui reste un résultat honorable bien que sensiblement en baisse par rapport à 2014.

7 personnes ont quitté la structure avec un emploi ou une formation.

162 demandes d'hébergement ont été recensées en 2015 dont 10 demandes de 2014 en cours, elles concernent 69 célibataires hommes, 56 célibataires femmes, 9 couples sans enfant, 5 couples avec enfant, 27 familles monoparentales soit 250 personnes. Ces demandes sont toutes traitées dans le cadre de notre procédure d'admission et ont fait l'objet d'une écoute, d'un diagnostic, d'une éventuelle réorientation avec information à l'orienteur concerné aux différents stades de la procédure. 139 entretiens d'admissibilité ont été menés.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Le CHRS collectif accueille la majorité des personnes isolées prises en charge par l'établissement. Le public est spécifique et diffère, sur certains points, de celui accueilli en CHRS diffus. Plusieurs problématiques ont été observées et constatées, certains en cumulent d'ailleurs plusieurs. Ainsi sur les 21 personnes présentant des difficultés d'ordre psychique (sur l'ensemble des 104 personnes accueillies dans l'année), la majorité sont des personnes isolées.

Seules 4 personnes sont arrivées dans le collectif en bénéficiant d'une démarche de soins qui a pu se poursuivre. Un lien important est établi, de fait, avec des équipes médicales spécialisées (Hôpital de jour, CMP) afin d'accompagner au mieux les personnes concernées. Pour les autres, des difficultés majeures d'accès aux soins ont requis beaucoup de patience dans la recherche de leur adhésion ainsi que de passerelles avec les partenaires de santé pour faciliter au moins le diagnostic et au mieux l'accès à des soins volontaires.

La mise en place de l'interdiction de fumer dans les chambres du collectif, suite à la mise en conformité du bâtiment en terme de sécurité et à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les logements, a eu comme conséquence d'engendrer des transgressions importantes au BAT-A (Bâtiment A, le collectif). Des efforts particuliers ont du être déployés pour faire respecter ce nouveau point du règlement.

Les actions spécifiques autour du quotidien se sont poursuivies au cours de l'année afin de répondre au mieux aux difficultés d'une partie du public jeune ou n'ayant que peu d'autonomie, notamment dans l'aide à la préparation des repas, l'entretien des locaux et de la chambre, l'apprentissage des règles d'hygiène de base.

3.2. Partenariat

Le travail avec les partenaires tient une place de choix dans la prise en charge en CHRS à tous les niveaux du parcours d'insertion. Au cours de la prise en charge, les travailleurs sociaux de l'équipe éducative sont en lien direct avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la situation des personnes accompagnées. Leur action commune est coordonnée dans l'intérêt du bénéficiaire. Des rencontres régulières ont lieu à cet effet et sont animées par le chef de service éducatif.

Ainsi en 2015, 19 concertations partenariales ont été organisées ; elles permettent de réunir tous les acteurs intervenant autour d'une même situation afin de coordonner notre accompagnement.

Un partenariat renforcé avec EMMAUS a permis l'aide à l'ameublement à coût modique pour 5 familles sortant du CHRS (ceci est une alternative à l'intervention en baisse du Fonds de Solidarité Logement). Un partenariat de qualité avec les entreprises et associations d'insertion ETIKETTE, la SAVA et TREMPLINS se poursuit : 3 personnes y ont trouvé un emploi en 2015.

3.3. Travail avec les familles

Les personnes isolées et les familles hébergées au CHRS Espérance bénéficient d'un accompagnement social global et individualisé. Global, dans le sens où c'est l'ensemble des problématiques du ménage qui sont prises en compte. Individualisé, car les réponses apportées sont adaptées à chacun et formalisées dans un projet d'accompagnement social personnalisé.

Les formes prises sont : des visites quotidiennes ou hebdomadaires à domicile, des rendez-vous au bureau, l'orientation et la mise en relation avec les partenaires, l'accompagnement physique auprès des partenaires, des temps institutionnels que sont l'élaboration du projet personnalisé, les bilans de prise en charge dans le cadre du parcours CHRS, le renouvellement de la prise en charge, la réunion de synthèse en interne en présence des bénéficiaires et la réunion de concertation partenariale avec la participation volontariste des bénéficiaires.

L'accompagnement réalisé dans le cadre du CHRS requiert l'adhésion de la personne accueillie et est formalisé dans un projet personnalisé. Ainsi contractualisé, l'accompagnement social et éducatif mené fait écho aux besoins des bénéficiaires. Il a pour objectif leur accès aux droits (identité, couverture sociale, demande de logement, exercice du droit de visite...), mais aussi à la santé et au logement. Il vise également à restaurer les compétences dans divers domaines : le logement et son occupation, les relations sociales et familiales, la gestion budgétaire...

L'élaboration du projet personnalisé permet d'impliquer le bénéficiaire et le rend acteur de son parcours. L'effort pour la mise en œuvre des projets personnalisés est assez opérant, 35 projets personnalisés ont été réalisés au cours de l'année sur les 54 unités familiales accueillies, soit 65 % des bénéficiaires.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

À défaut d'avoir réussi à s'atteler à la réécriture du projet d'établissement, certaines des procédures du CHRS ont été réactualisées. Nous avons progressivement affiné et formalisé la procédure d'admission. En outre, la procédure d'accueil a été revue et complétée afin de mieux répondre aux attentes de nos bénéficiaires.

D'autre part, le règlement de fonctionnement de la structure décliné en 3 règlements différenciés selon le mode d'hébergement (collectif, cohébergement ou diffus) a été refondé en un seul et mis en conformité avec la charte graphique de notre association. Nous y avons rajouté une clause sur la laïcité, en écho au nouveau phénomène de radicalisation chez les jeunes. En effet, un jeune accueilli s'est radicalisé au cours de son séjour et a renvoyé à l'équipe

la question des limites à poser entre libertés individuelles et cadre institutionnel auquel ce règlement de fonctionnement répondra à l'avenir.

Ce nouveau règlement de fonctionnement est en cours de validation par les instances représentatives du personnel de l'ARSEA conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La participation et l'implication des bénéficiaires ont été recherchées tout au long de la démarche par l'organisation régulière de la « réunion des résidents » et nous avons veillé à ce que leurs propositions soient prises en compte à chaque fois que cela était possible.

La procédure d'admission du CHRS a été travaillée cette année avec le souci d'une meilleure efficacité en terme de temps et de rendu. Elle devait s'harmoniser également avec le dispositif SIAO. Notre commission d'admission se tient hebdomadairement et nous sommes parvenus au cours de l'année à réduire le temps consacré à ce diagnostic. Le compte-rendu d'admissibilité réalisé à cette occasion par les travailleurs sociaux du CHRS ont été nombreux (134). La réalisation de l'entretien d'admissibilité par 2 personnes conjointement est un point difficilement réalisable, mais vers lequel nous continuons de tendre.

Le flux des demandes est irrégulier, ainsi de mai à octobre nous avons enregistré en moyenne 17 demandes par mois ce qui implique de traiter au moins 4 demandes par semaine.

La procédure d'admission apparaît aujourd'hui comme bien rodée et mieux formalisée, même si elle représente un investissement important pour l'ensemble de l'équipe du CHRS.

Nous avons également mis en évidence cette année les demandes reçues en urgence dans le cadre de nos permanences d'accueil rue St Léonard. Ceci a permis de dénombrer 16 demandes spontanées de personnes en urgence qui ont été écoutées et orientées vers les partenaires sociaux ou encore mis à l'abri à grâce au dispositif de veille sociale géré en parallèle du CHRS. Ce repérage non formalisé jusqu'à présent le sera dorénavant.

5. RESSOURCES HUMAINES

Le personnel du CHRS est composé : de personnels administratifs et techniques, de surveillants de nuit et d'une équipe de travailleurs sociaux. L'équipe éducative du CHRS comprend des éducateurs spécialisés, et une conseillère en économie sociale et familiale : un ensemble de compétences au service des bénéficiaires.

Cette équipe pluridisciplinaire assure la prise en charge tout au long du parcours d'insertion du bénéficiaire, de l'entretien d'admissibilité au relogement. Dans un souci de soutien auprès des équipes éducatives sur le terrain, des groupes d'analyse de la pratique ont eu lieu tout au long de l'année.

Le personnel du CHRS est invité au programme de formation continue et a participé tout au long de l'année à diverses formations : l'équipe a bénéficié en 2015 de formations dans le cadre de la sécurité (SST), de perfectionnement en informatique mais aussi sur le thème de la bientraitance. Des informations générales sur des thèmes tel que la médiation familiale et les dispositifs MDPH ont également été organisées.

Notre équipe a également encadré la formation de 3 stagiaires tout au long de l'année:

- formation d'Assistant de Service Social à l'ESTES
- formation d'Éducatrice Spécialisée à l'IRTS de Franche-Comté
- formation CAFERUIS à l'ESTES

6. CONCLUSION

Tout en maintenant une intervention professionnelle autour des missions d'hébergement et d'accompagnement des personnes en précarité qui nous sont orientées, l'équipe de professionnels du CHRS continue d'œuvrer en tentant de concilier une constante amélioration de la prestation offerte, une réponse adaptée aux demandes toujours pressantes, ainsi qu'une efficacité en termes d'accès au droit commun pour les bénéficiaires.

Une gymnastique quelquefois périlleuse en raison des difficultés cumulées par certains publics accueillis et un marché locatif et de l'emploi toujours plus contraints.

Les prestations délivrées ont eu pour objectif d'améliorer la situation des bénéficiaires, en fonction des parcours de vie. En 2015, après leur séjour, environ 70% des bénéficiaires ont eu accès à un logement. Nous souhaitons réitérer ce même résultat, notamment par le relogement des personnes isolées qui reste difficile sur notre territoire.

L'objectif 2016 est en priorité l'actualisation du projet d'établissement du CHRS qui n'a pu être réalisé tel que prévu cette année, l'articulation avec l'ensemble des services du Pôle de Développement Social en constante évolution est essentielle, tous les travaux sur les outils du CHRS réalisés cette année (procédure d'admission, procédure d'accueil) pourront y être intégrés.

Espérance
Le Relais du Bernstein
2 Route du Vin - 67650 DAMBACH-LA-VILLE
Pôle développement social



1. ÉDITORIAL

Le Relais du Bernstein, maison relais - ou pension de famille - de 17 places à Dambach-La-Ville, a connu une année 2015 stable en effectif, et riche en événements.

Centré sur la vie quotidienne, le Relais du Bernstein n'en est pas moins une maison dynamique. Sur le plan individuel, la durée de séjour libre favorise le travail de l'estime de soi, la reprise de confiance en soi, le tout concourant à l'acquisition d'une autonomie personnelle et sociale croissante. Mais le vieillissement des résidents reste un sujet préoccupant.

Sur le plan collectif, elle permet aux résidents de mieux se connaître et ainsi tisser des liens. Les actions collectives en sont le fruit le plus visible, car elles permettent non seulement de prendre du plaisir à vivre ensemble, mais elles participent à la valorisation de la maison auprès du grand public. Au quotidien également, de nombreuses initiatives émergent et viennent progressivement en contrepoint des tensions inévitables, signe que les relations deviennent plus chaleureuses. Le bilan 2015 est, de l'avis général, positif, avec toute fois quelques réajustements à faire.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- **Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année**

En 2015, **17 bénéficiaires différents** ont résidé au Relais du Bernstein. Cela signifie 1 départ et 1 admission.

En 2014, nous avons enregistré 5 départs du relais du Bernstein en 2015, 1 seul départ est à noter. Le seul bénéficiaire qui a quitté volontairement le relais du Bernstein et sans laisser d'adresse a estimé que le dispositif ne répondait plus à ses attentes.

Sur le plan de la vie quotidienne, 2822 repas ont été servis en 2015, contre 2614 en 2014, chiffre en rapport avec le faible taux de rotation et la présence plus marquée des résidents à table.

| Journées réalisées | | | |
|--------------------|------|------|------|
| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| 6201 | 6127 | 5861 | 5946 |

| Taux d'occupation | | | |
|-------------------|-------|-------|-------|
| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| 99.9% | 98.7% | 94.5% | 95.8% |

- **Évolution de l'activité sur les 4 dernières années**

Avec 1 départ et 1 admission, la rotation a été très faible en 2015 plus que les 4 années passées. La stabilité de l'effectif est sauvegardée, ce qui est conforme à l'objectif de logement durable. Grâce à cette stabilité nous parvenons à mieux assurer l'accompagnement individuel des résidents (vers les soins, le logement autonome, etc.) et organiser avec succès des activités collectives, plus qu'en 2014.

Le nombre de départs est en baisse (5 en 2014, 1 cette année), avec les journées suivantes réalisées : 6201 en 2012, 6127 en 2013, 5861 en 2014 et 5946 en 2015. Il n'a pas eu de commissions d'admissibilité en 2015, faute de place viable.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Au quotidien, la vie au relais du Bernstein est essentiellement organisée autour de la notion de partage, en lien avec le café, la préparation et la consommation d'un repas collectif, la réalisation des services et tâches individuelles, les causeries informelles, etc.

Tout au long de l'année, les résidents, les bénévoles et les hôtes ont vécu plusieurs temps forts au travers d'activités d'animation ayant trait aux sports, à la culture et aux loisirs.

L'ensemble de ces activités quotidiennes et occasionnelles contribue à structurer la vie au Relais du Bernstein tant en accueillant des personnes extérieures au relais qu'en allant hors de la maison relais pour des découvertes et des rencontres. De concert avec les bénévoles, le Club de hand-ball de Dambach et les hôtes, les résidents ont activement participé au marché de Noël, comme en 2014. Les bénéfices de ces ventes ont alimenté la caisse des résidents.

L'activité jardinage a aussi mobilisé des résidents et a été un succès partagé par tous par la consommation de fruits et légumes frais. Les résidents, malgré de réelles difficultés personnelles (troubles psychiques, problèmes somatiques liés au vieillissement et à la maladie, démotivation, etc...) ont répondu présent aux sollicitations de l'équipe, pour l'organisation et la réalisation des activités par eux-mêmes.

Après de longs et passionnés débats autour d'un projet de médiation animale en 2014, nous avons accueilli au relais un Bernstein un lapin, en attendant l'arrivée de 2 poules.

Avec le très précieux appui des bénévoles et le dynamisme des résidents, nous sommes confiants quant à la réalisation de plus d'activités en 2016 qu'en 2015.



3.2. Partenariat

Le partenariat avec les travailleurs sociaux concerne 3 moments : la pré-admission, la coordination de l'accompagnement social avec le travailleur social de secteur ou de l'intra hospitalier, avec les curateurs ou tuteurs, mais aussi avec les soignants (infirmiers, psychiatres, CSAPA, CSSRA etc.) selon les missions de chacun.

Le partenariat avec les services médicaux (ambulanciers, infirmiers, médecins traitant, psychiatres, hôpitaux, centres de jour, CSAPA, CSSRA, etc.) et para-médicaux est très important, au regard des pathologies liées tant aux années passées à la rue qu'au vieillissement en maison relais.

Le partenariat avec les services de protection des majeurs est aussi d'une grande importance car sur les 17 personnes qui ont habité au relais du Bernstein, 13 ont une mesure de protection.

Le partenariat avec les autres intervenants que sont l'ABRAPA, le SAVS, les commerçants de Dambach-la-ville, l'association intermédiaire Tremplins à Sélestat est d'une importance non moindre car il participe à l'amélioration du quotidien des bénéficiaires. En effet, la fragilité et les difficultés physiques ou psychiques de certains résidents nécessitent le soutien de professionnels divers dont l'hôte coordonne les interventions.



4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Évoqué dans la recommandation de l'ANESM relative à l'ouverture à et sur l'environnement (déc. 2008), le bénévolat est à encourager afin d'ancrer les établissements dans leur territoire et de les ouvrir à leur environnement.

Historiquement, le Relais du Bernstein a toujours ouvert ses portes aux bénévoles. Parce qu'ils témoignent d'un intérêt authentique de la société civile pour les résidents, ils contribuent à la restauration du lien social. Sans se substituer aux professionnels, ils contribuent à apporter de la vie à la maison : présence au conseil d'animation et de suivi (CAS), lors des repas, des ateliers cuisine, bricolage, jardinage, des temps de loisirs etc.

Au regard du nombre de bénévoles qui interviennent au relais, se pose la question de la pérennité du bénévolat. En effet, ce sont surtout les bénévoles « historiques » qui animent le bénévolat, sans oublier que la question de la définition d'un cadre écrit pour leurs interventions reste à discuter.

L'année 2015 a été marquée par la réalisation d'un livret d'accueil, la redynamisation des feuilles de suivi quotidien pour une meilleure lisibilité du travail effectué avec chaque résident, et la rédaction d'un projet de médiation animale suivie de l'achat d'un poulailler.

Grâce à la mutualisation des moyens humains, le relais du Bernstein a pu bénéficier des compétences d'une équipe pluridisciplinaire (conseillère en économie sociale et familiale, monitrice éducatrice, éducatrice sportive spécialisée, éducateur spécialisé), y compris de la présence du chef de service éducatif en tant que cadre de proximité.

5. RESSOURCES HUMAINES

En 2015 l'équipe pluridisciplinaire du relais du Bernstein a été stable, pas de départ, pas d'arrivée. Cette stabilité est gage d'efficacité dans l'accomplissement de nos missions tant auprès des bénéficiaires qu'auprès des partenaires. En effet, les tâches assumées par les salariés sont variées et le maintien de la qualité de l'accompagnement nécessite une expertise partagée et des actions concertées dans la durée. L'ASLL et la comptabilité sont confiés à la CESF bien que l'affaire de toute l'équipe.

La quasi totalité de l'équipe a bénéficié d'une formation SST.

6. CONCLUSION

Le Relais du Bernstein a, une fois de plus cette année, assuré qualité de travail et bienveillance à ses résidents. L'ambiance chaleureuse et la sollicitude ont dominé les relations. L'animation de la vie collective reste un défi quotidien.

La mutualisation des moyens et du personnel avec le Courlis est un précieux atout pour les bénéficiaires. L'arrivée de « Toto » (le lapin) a été un temps fort de la médiation animale.

La nouvelle évaluation du projet social, la mise à jour des différentes procédures, la participation à différentes formations, des séjours en week-end sont autant de chantiers pour 2016.





1. ÉDITORIAL

La résidence du Courlis, connue sous le nom « Le Courlis », est une maison relais spécifique, appelée « résidence d'accueil ». Elle propose un mode de logement adapté aux besoins de soins médicaux, médico-sociaux et sociaux de personnes souffrant de handicap psychique.

Tout au long de l'année 2015, les 28 résidents de la résidence du Courlis et les multiples et différents professionnels qui interviennent auprès d'eux ont cheminé ensemble vers plus de citoyenneté. En effet la résidence du Courlis est située au cœur de la cité, à proximité des administrations, de l'hôpital de jour, du centre hospitalier spécialisé d'Erstein, des commerces et autres commodités. Au travers de son équipe sociale pluridisciplinaire qui assure l'animation et la régulation du quotidien 7 jours sur 7, effectue l'accompagnement social lié au logement, propose et organise des activités individuelles et collectives ritualisées ou occasionnelles ayant trait aux sports, à la culture et aux loisirs, anime le partenariat, etc.

Le partenariat avec les différents professionnels, ainsi que la stabilité des deux équipes qui travaillent sur site au quotidien auprès des résidents/patients, à savoir l'équipe médicale et l'équipe sociale a été un gage d'efficacité et d'efficience pour les bénéficiaires qui réalisent ainsi leurs projets de vie dans le cadre de la réhabilitation psychosociale.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

En 2015, 28 bénéficiaires différents ont résidé au Courlis. Cela signifie 4 départs et 4 admissions, car nous avons commencé l'année à 24 résidents.

Sur les 4 départs, 3 bénéficiaires ont intégré les logements accompagnés psychiatriques (LAPY), et 1 personne a quitté sans préavis et sans laisser d'adresse.

Quant aux admissions, 3 sont des sortants d'hôpitaux psychiatriques et le quatrième nous a été orienté par le CHRS Espérance.

Sur le plan de la vie quotidienne, un petit déjeuner a été servi du lundi au vendredi, hormis les jours fériés, deux ateliers cuisine hebdomadaires sont assurés et ce, toute l'année.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------|------|------|------|-------------|
| Nbre de nuitées en logement | 8972 | 9125 | 8957 | 8842 |
| Taux d'occupation | | 100 | 98,4 | 97,2 |

• Évolution de l'activité sur les 4 dernières années

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|------|------|
| Nombre d'unités familiales prises en charge | 26 | 29 | 29 | 28 |
| Nombre de personnes | 26 | 29 | 29 | 28 |
| Nombre d'adultes | 25 | 25 | 29 | 28 |
| Nombre d'enfants | 0 | 0 | 0 | 0 |
| UF demandeuses | 17 | 12 | 15 | 8 |
| UF admises | 4 | 5 | 4 | 4 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 39 mois | 48 mois | | |
| UF sorties | 4 | 4 | 5 | 4 |

Comme en 2014, l'effectif du Courlis a été stable en 2015 ce qui est conforme à l'objectif de logement adapté et durable. Une seule commission a examiné en juillet 8 dossiers de candidatures après rencontre des candidats par l'équipe médicale et l'équipe sociale. Quatre candidats ont été admis, certains ont été réorientés vers d'autres structures pendant que d'autres se sont désistés ou encore sont restés en hospitalisation, faute de stabilité psychiatrique ou addictologique suffisante. Le taux d'occupation accuse une faible baisse 97.2% en 2015 contre 98,4% en 2014.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie des établissements

À la résidence d'accueil « Le courlis », la vie collective commence à 8h00 avec le petit-déjeuner des résidents, moment convivial en compagnie d'un hôte et ce du lundi au vendredi.

A partir de 9h00, chacun vaque à ses occupations : courses en magasin, rendez-vous divers, activités in situ, dans la cité, au centre de jour, lessive à la buanderie, retour dans les logements pour se reposer, s'occuper, etc. C'est aussi le moment pour l'hôte de faire les visites à domicile, de faire de l'accompagnement aux démarches administratives, d'assurer les échanges avec l'équipe médicale sur le site et avec les autres partenaires (tuteurs, SAVS, aide-ménagères, etc.). Selon les jours, le partage du déjeuner (repas traiteur) se fait de 12h à 13h, ou de 18h30 à 20h00 lorsqu'il s'agit d'ateliers cuisine.

Des événements tels que Pâques, Carnaval, la fête de la musique, Saint Nicolas, Noël, etc. sont l'occasion de se retrouver dans la joie et la bonne humeur. Bien intégré dans son environnement qui est un quartier résidentiel, le Courlis participe avec panache à l'ouverture de la psychiatrie sur la cité, à la convergence du médical et du social, participant ainsi la lutte contre les exclusions (logement, santé, droits, citoyenneté, etc.).

L'accompagnement réalisé dans le cadre de la résidence du Courlis requiert l'adhésion de la personne accueillie et est formalisé dans un projet de vie comprenant un volet social et un volet médical. Il vise aussi à restaurer les compétences dans divers domaines : le logement et son occupation, l'estime de soi, les relations sociales et familiales, la gestion budgétaire, hygiène corporelle et vestimentaire, etc.



3.2. Partenariat

Au Courlis, le partenariat est structuré autour de trois axes ;

L'équipe sociale du Courlis / équipe de soin du centre de jour d'Erstein : les bénéficiaires du Courlis sont à la fois résidents et patients. Avec l'équipe du Centre de jour affectée au Courlis, le partenariat est continu et soutenu, les échanges quotidiens, les réunions de coordination, de synthèse, et de bilan de séjour des résidents réguliers.

L'équipe sociale du Courlis avec les services de protection des majeurs : en 2015, 23 des 28 patients/résidents qui ont habité au Courlis étaient des bénéficiaires d'une mesure de protection. C'est dire à quel point le partenariat avec les mandataires judiciaires est à la fois quantitatif et déterminant dans le cheminement vers la réalisation des projets de vie respectifs. Mandatée pour les aspects logements, c'est principalement la CESF du Courlis qui a coordonné les échanges et organisé les rencontres avec les travailleurs sociaux des hôpitaux ou du secteur, avec les curateurs ou tuteurs, mais aussi avec les soignants (infirmiers, psychiatres, médecins traitants), le SAVS, la gendarmerie, etc. selon les missions de chacun.

L'équipe sociale du Courlis a assuré la coordination entre les résidents/patients et tous les autres partenaires qui interviennent régulièrement (SAVS, ABRAPA, infirmiers libéraux, ...) ou de manière ponctuelle au Courlis (artisans, pompiers, gendarmerie, etc.) sans oublier les amis et les familles.



4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

En 2015, l'équipe éducative a été stable jusqu'en septembre ; après quoi, ce fut le départ de la monitrice éducatrice, remplacée le même mois par une éducatrice spécialisée. L'organisation de l'équipe a permis au quotidien une meilleure prise en compte des difficultés somatiques et psychiques de chaque bénéficiaire, assurant ainsi une prise en charge liée à la personne de chacun, au logement, à animation à l'intérieur du Courlis, à l'accompagnement et à l'intégration dans la cité. Cadre de proximité, le chef de service éducatif assure également des fonctions d'hôte.

Pour mener à bien ses missions, l'équipe sociale du Courlis travaille de concert avec l'équipe de soin du Centre de jour d'Erstein avec pour objectif la « réhabilitation psychosociale » de chaque bénéficiaire. A noter que 2015 au Courlis reste marquée, en matière de démarche d'amélioration continue de la prestation, par l'aménagement d'un espace détente devant la résidence, des aménagements et des embellissements intérieurs. Des membres de l'équipe sociale du Courlis ont bénéficié de formations diverses : de la prévention de la maltraitance à la promotion de la bientraitance, perfectionnement en informatique : Word, Excel, Outlook, et enfin, recyclage SST (secouriste, sauveteur du travail).

L'ARSEA a affecté deux véhicules au Courlis : un véhicule de 4 places et un véhicule de 9 places pour le transport des bénéficiaires lors des activités, sans oublier les 2 beaux vélos.

A la faveur du rattachement d'un nouveau service de logements accompagnés appelé (LAPY), un troisième véhicule de 5 places en venu agrandir le parc automobile.



5. RESSOURCES HUMAINES

Au Courlis, deux équipes œuvrent pour le mieux-être des résidents : l'équipe de soin du centre de jour d'Erstein (avec une équipe infirmières spécialisées et un médecin psychiatre) et l'équipe sociale de l'ARSEA. L'équipe sociale a accueilli un éducateur spécialisé en janvier 2015, en remplacement de la conseillère en économie sociale et familiale. L'équipe médicale, tout comme l'équipe sociale ont été stable tout au long de l'année 2015. L'équipe dédiée de travailleurs sociaux de l'ARSEA Espérance assure des astreintes 24h/24h, 7j/7, toute l'année, sans oublier la concierge qui habite sur le site du Courlis.

6. CONCLUSION

Le courlis a fait ses preuves en tant que dispositif de logement à la fois durable et de transition. La fluidité de ce précieux outil est assuré par l'ensemble des professionnels multiples et variés qui, par grâce à la mise en commun des compétences et à l'animation d'un partenariat multiforme, accompagnent au quotidien, du lundi au dimanche, les résidents vers un mieux être et un mieux vivre personnel et global.

Pour 2016, plusieurs défis sont à relever, dont le temps fort sera une journée de formation à l'attention des travailleurs sociaux du Bas-Rhin, animée par des professionnels du médical et du social.





1. ÉDITORIAL

Le Lieu d'Accueil Mère Enfants (LAME) est un établissement de type « Maison Maternelle » qui héberge et accompagne des femmes enceintes ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans, orientées par le Service de Protection de l'Enfance du Bas-Rhin (SPE).

Depuis 2014, la mission du LAME s'est adaptée en accueillant également des couples parentaux dans la structure. Même si ces accueils se font à titre dérogatoire, force est de constater qu'ils répondent à une réalité du terrain qu'il n'est pas possible d'occulter.

Ainsi en 2015, le LAME a continué cet accueil de couples parentaux et de leurs enfants. Demande forte des familles, et temps important pour tous, nous avons pu proposer cette année un séjour d'été hors les murs du LAME.

Ainsi, le LAME continue à répondre à une demande forte sur le territoire d'accueil de familles qui nécessite un accompagnement renforcé autour d'axes d'interventions liés au soutien à la parentalité et à l'épanouissement de l'enfant.

Notre spécificité est notamment liée à l'accueil des familles en autonomie, dans le respect de leur intimité. En 2015, encore, nous avons pu accomplir notre mission auprès de 7 familles.

2. PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis au LAME dans l'année

| motif principal de l'accueil | alternative | accueil nouveau né | mise à l'abri |
|------------------------------|-------------|--------------------|---------------|
| Nb de situations familiales | 5 | 1 | 1 |

| Catégories d'âge des parents | 18-25 ans | 26-35 ans | 36-45 ans | 46 ans et + |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| Nb de personnes | 4 | 4 | 2 | 1 |

| composition familiales | mère isolée | couple parental |
|------------------------|-------------|-----------------|
| nb de personnes | 4 | 3 |

| Catégories d'âge des enfants | 0-3 | 4-6 | 7-12 | 13-17 |
|------------------------------|-----|-----|------|-------|
| Nb d'enfants | 10 | 5 | 6 | 1 |

| Ressources des bénéficiaires | RSA | Assedics | Salaires | aucune |
|-----------------------------------|-----|----------|----------|--------|
| à l'entrée | 4 | 0 | 0 | 3 |
| évolution au cours du séjour 2015 | 5 | 0 | 0 | 1 |

- Évolution des journées réalisées au LAME sur les 3 dernières années

La durée moyenne de séjour est en constante baisse depuis quelques années. Certaines familles très autonomes vont pouvoir être réorientées plus rapidement. Mais pour d'autres, cela peut aussi correspondre à des durées de séjour moindre liées à des départs précipités, notamment du fait du placement des enfants.

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--------|---------|---------|
| Nombre journées réalisées | 4622 | 4241 | 6904 |
| capacité d'accueil (nbre de lits) au 1er janvier | 8 | 8 | 8 |
| taux d'occupation | 157.8% | 145.75% | 237.26% |
| Durée moyenne de séjour des sortants en mois | 12 | 10 | 8 |
| Nb de familles acc | 8 | 9 | 7 |
| Nb d'enfants | 14 | 22 | 22 |
| Dont – de 3 ans | 6 | 11 | 10 |

- Mouvements LAME nombre d'entrées/sorties

| | Familles dont | adultes | enfants |
|---------------------|---------------|---------|---------|
| Entrées | 3 | 4 | 8 |
| Sorties | 3 | 4 | 6 |
| Total hébergés 2015 | 7 | 11 | 22 |

L'équipe accueille aussi de manière régulière des stagiaires. Courant 2015, deux stagiaires ont été accueillies au LAME : une stagiaire éducatrice de jeunes enfants en 2^{ème} année de formation (en stage de septembre 2014 à juillet 2015) et une stagiaire assistante sociale en 3^{ème} année de formation (stage du 5 octobre 2015 au 5 février 2016).

Le Lieu d'Accueil Mère Enfant s'inscrit ainsi dans une volonté d'accueil des stagiaires. En effet, il est toujours enrichissant pour l'équipe d'avoir un regard extérieur amenant de la réflexion et des échanges sur les pratiques professionnelles. De plus, il est important d'impliquer les futurs professionnels lors de leurs stages pratiques et de participer à leur formation.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

En 2015, une maîtresse de maison (monitrice adjointe d'animation) a été embauchée dans le cadre d'un CUI en décembre 2015, pour une durée d'un an renouvelable.

Elle a pour mission de veiller à l'entretien matériel des locaux et appartements (lien avec l'équipe technique), elle accompagne les familles dans certaines démarches administratives, la découverte de la ville et des lieux clés tels que les administrations. Elle participe aux ateliers adultes et prend en charge les enfants non scolarisés lors de ces ateliers, afin de permettre aux parents de profiter pleinement de ce moment. Elle prépare, organise et anime les activités enfants du mercredi, en lien avec l'équipe éducative. Ce nouveau poste permet notamment de décharger l'équipe éducative qui pourra se recentrer sur ses missions primaires d'accompagnement des familles et de soutien à la parentalité.

3.2. Partenariat

Dans le cadre d'un accompagnement social qui se veut global il nous semble important d'être ouvert vers l'extérieur. De plus, l'accompagnement se faisant sur une durée plus ou moins longue, nous encourageons les personnes accueillies à se tourner vers des partenaires extérieurs.

Nous avons donc des partenariats très variés touchant différents domaines tels que l'enfance (Conseil Départemental, écoles, services de PMI, services de pédo-psychiatrie, crèches, pédiatres, services de l'AEMO,...), la santé (médecins, dentistes, gynécologues, sages-femmes,...), le logement (bailleurs sociaux, autres structures d'hébergements,...), la gestion budgétaire (UDAF, services de tutelles, organisme de recouvrement,...), l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale,...) et l'accès aux droits (mairie, UTAMS, CAF, CPAM,...).

3.3. Travail avec les familles

En 2015, 3 couples avec leurs enfants ont été accueillis dans la structure. L'accompagnement de couple et non plus uniquement d'un seul des parents a entraîné une modification de l'accompagnement, nécessitant une adaptation des pratiques professionnelles. De plus, il y a un nombre plus important d'adultes et donc d'accompagnements sociaux mis en œuvre.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'équipe est sensible et attentive aux respects des droits et devoirs des bénéficiaires, suivant notamment les préconisations de l'ANSEM sur ce sujet. En 2015 encore, les bénéficiaires du LAME ont tous été rencontrés dans le cadre de l'élaboration du Projet Personnalisé qui va orienter l'accompagnement mis en œuvre par le travailleur social.

5. RESSOURCES HUMAINES

En 2015, l'équipe du LAME a été modifiée par le remplacement du congé maternité d'une salariée. Son remplacement a été compliqué, occasionnant des mouvements de personnels. Cette instabilité n'aura pas empêché l'équipe de mettre en œuvre de beaux projets, comme le séjour en camping en juillet 2015, par exemple. Ce projet était compliqué, notamment par le grand nombre de personnes concernées, et a nécessité un grand investissement et une très forte organisation des salariées. Ainsi, malgré une équipe un peu déstabilisée, les salariés en poste ont su continuer à apporter une prestation telle que les familles n'ont pas eu à souffrir de ce turnover.

6. CONCLUSION

Même devant des situations atypiques, complexes, qui nécessitent un questionnement des pratiques professionnelles et des habitudes d'accompagnements, le LAME répond présent pour accueillir des familles et bien souvent, éviter des placements là où un travail est possible. Ce dynamisme est la plus-value du LAME que nous revendiquerons encore en 2016.





1. ÉDITORIAL

2015 a été l'année de la transition pour beaucoup de services autour des actions logements du PDS.

Si des projets tels que les Espaces de Vie Sociales ont pu voir le jour et ainsi valoriser le travail de l'ARSEA sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat, il y a d'autres services qui ont eu à souffrir de la baisse des dotations accordées par les financeurs.

Ainsi, de projet, en perte de moyens, les services ont eu à questionner leurs habitudes professionnelles, communiquer autour de leur expertise, pour adapter leur pratique aux demandes des partenaires financeurs.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

- **Actions réalisées :**

- **Actions de médiation sociale :**

Nombre de bénéficiaires accompagnés : 630 personnes

Coordination sociale sur 6 sites du sud du département, ainsi que sur trois aires d'accueil des gens du voyage.

Médiation sociale avec des familles nomades sédentarisées et le droit commun.

Accompagnement social lié au logement classique (ASLL)

Nombres de personnes accompagnées :

ASLL Classique : 45 familles accompagnées

(hors enquêtes et Bilan Diagnostic)

ADOMA : 100

Résidence sociale de l'III : 30

Intervention sociale mandatée par le FSL dans le cadre de l'accès ou du maintien dans le logement, destinée à prévenir ou à résoudre les difficultés locatives pour 25 situations sur le bassin de Sélestat, 100 situations dans les structures ADOMA (action complétée par une intervention au titre de la médiation santé), 25 dans la résidence sociale de l'III à Schiltigheim.

Logements d'insertion :

Nombre de personnes accompagnées : 43 personnes pour 144 mois d'intervention

19 logements sont concernés à Sélestat, dans l'objectif de reloger des ménages en bail glissant à l'issue d'une période d'évaluation de l'autonomie.

Le hameau du Rhin, 6 logements à Marckolsheim :

Nombre de personnes accompagnées : 16

8 unités familiales accueillies

Accueil d'un public spécifique (éloignement du site), autonome, mais fortement précarisé. 2 adultes relogés dans le parc privé.

Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale (MOUS)

Nombre de ménages accompagnés : 150

Action d'accompagnement dans le cadre d'opérations de création de logements adaptés. En 2015, 3 travailleurs sociaux interviennent sur le site du Polygone.

Colocation Coachées :

Nombre de personnes accompagnées : 29

Accueil de jeunes en projet de moins de 25 ans en colocation. Accompagnement social effectué par deux travailleurs sociaux, l'objectif étant l'accès à l'autonomie des jeunes.

Logements Accompagnés : 70 logements

En 2015 l'ARSEA a repris l'activité de gestion locative de l'association ARP. 1 travailleur social est dédié à cette action, avec une mission de coordination et de médiation auprès des sous-locataires et des partenaires.

Zoom sur les logements d'insertion

Le dispositif des logements d'insertion est possible grâce à un financement du Conseil départemental par l'aide à la gestion locative et l'Aide SSL. Il permet de répondre à la difficulté d'accès au logement direct des publics accompagnés à Espérance. Les personnes ont alors statut de sous locataire, l'association restant titulaire du bail. L'objectif est pour la majorité est le glissement de bail, mais l'attribution d'un autre logement peut également être visée.

Ainsi en 2015, nous avons mobilisé 19 logements pour 19 Unités familiales représentant 43 personnes. Cela nous a engagés sur 144 mois d'accompagnement social lié au logement.

Les 19 unités familiales ont eu un précédent parcours en CHRS (15UF), en LAME (3UF) ou plus rarement en colocation coachée (1UF).

7 familles ou personnes ont pu accéder au logement de droit commun : 4 par le biais du glissement de bail (3 DOMIAL, 1 privé) et 3 unités familiales ont obtenu une attribution (2 OPUS et 1 privé).

Ce service s'articule sur un partenariat de qualité avec les bailleurs sociaux du territoire.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

En 2015, deux dispositifs ont connu une évolution importante. D'abord l'action autour de la médiation sociale dans les aires d'accueil de gens du voyage a pris un autre tournant, orienté par les objectifs de la CAF via les Espaces de Vie Sociale. De fait, l'ARSEA est mandatée sur cette mission sur 2 aires, Sélestat, Molsheim.

La colocation coachée également a connu une valorisation et une légitimité de son action, puisque un projet d'extension a été validé par le partenaire financeur. Cette extension du dispositif sur d'autres territoires, permet de doubler le budget alloué, notamment via un cofinancement Conseil Départemental/Fond Social Européen. Le nombre de travailleur social dédié à l'action passe de 0.5 à 1 ETP pour 2 salariés.

Signalons également un renfort demandé sur le Mous du Polygone, avec 0.5 ETP supplémentaire.

3.2. Partenariat

Il s'est encore densifié en 2015, avec les partenaires habituels mais de manière plus approfondie, avec certains contacts privilégiés tels que la CAF et les collectivités locales (mairies) pour le service médiation, et la mission locale et les agences Pôle Emploi pour la colocation coachée. En effet, l'apparition de la garantie jeune, nouveau dispositif, visant l'insertion professionnelle des jeunes, est également un nouvel outil pour favoriser leur autonomie et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la colocation coachée.

3.3. Travail avec les familles

Même si le public reste majoritairement des personnes isolées, souvent sans contacts ni appuis familiaux, pour certaines missions, le travail avec les familles est incontournable. C'est le cas pour l'intervention dans le cadre de la médiation, où au-delà de la famille, c'est tout le clan qui est à prendre en considération. Enfin dans les situations d'ASLL classique, nous constatons que de nombreuses familles rencontrent des difficultés locatives.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les travailleurs sociaux intervenants autour des actions logements sont souvent confrontés à des situations difficiles. Notamment du fait que la Visite à Domicile qui est un outil primordial de l'accompagnement social lié au logement peut être vécue comme intrusive et entraîne le travailleur social, souvent isolé dans l'intimité des bénéficiaires. Ainsi, afin de faciliter l'accès à un espace de parole pour les travailleurs sociaux, autour des échanges entre professionnels, un deuxième groupe d'analyse des pratiques a été mis en place sur le secteur de Strasbourg rendant cet outil plus accessible.

5. RESSOURCES HUMAINES

En 2015 :

- 8 salariés composent l'équipe médiation
- 7 salariés positionnés sur l'ASLL
- 2 salariés référents « colocation coachée »
- 4 salariés sur le Logement d'insertion.

6. CONCLUSION

En 2015, l'activité des services est à la hausse, témoignant encore de la confiance accordée par les partenaires financeurs quant à notre expertise auprès de publics spécifiques.

En 2016, nous savons déjà que d'autres actions se développeront notamment sur le territoire de l'Eurométropole. Alors que certains services devront trouver d'autres voies de financement si elles veulent se poursuivre.





1. ÉDITORIAL

En 2015, l'ARSEA a pu développer un nouveau service et étoffer sa prestation liée à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.

Des moyens supplémentaires, notamment grâce à un cofinancement du Fonds Social Européen ont permis de développer l'activité du Pôle Développement Social autour des actions d'insertion.

Ce qui permet au PDS d'étoffer sa palette de service et d'assurer son implantation sur le territoire de l'Eurométropole.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DÉLIVRÉES

• Actions réalisées :

Actions d'accompagnement social des Bénéficiaires du RSA spécifique santé :

Nombre de personnes accompagnées : 212

4 travailleurs sociaux accompagnent des bénéficiaires du RSA présentant des difficultés de santé dont il faut tenir compte dans le cadre de leur accompagnement. Cette action a lieu sur le territoire de l'Eurométropole Nord et de Sélestat.

Actions d'accompagnement social des Bénéficiaires du RSA pro :

Nombres de personnes accompagnées : 140

Nouvelle action débutée à l'automne 2015. 2 salariées à temps plein accompagnent des bénéficiaires du RSA proches de l'emploi dans leurs démarches actives liées à l'insertion professionnelle.

Les bénéficiaires sont orientées via les informations collectives ayant lieu sur le territoire de l'Eurométropole. L'ARSEA est référent RSA et le public est reçu sur rendez-vous dans les locaux dédiés à l'Esplanade.

Action d'accompagnement global des bénéficiaires du RSA

Nombre de personnes accompagnées : 400

4 travailleurs sociaux sont engagés dans cette nouvelle action depuis le 15 juillet 2015. La mission est déléguée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin suite à une convention signée avec Pôle Emploi. L'objectif étant d'allier l'expertise de Pôle Emploi à celle de travailleurs sociaux. Le dispositif vise les personnes les plus proches de l'emploi. La levée de certains freins sociaux devant leur offrir une meilleure employabilité.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Le fait marquant de l'année est incontestablement la montée en charge des activités du PDS au travers de ses nouvelles missions liées à l'accompagnement global et professionnel des bénéficiaires du RSA. Ces actions baptisées « AGAP » ont également permis l'installation de l'équipe dans de nouveaux locaux, à Strasbourg, dans le quartier vivant de l'Esplanade.

L'installation de cette nouvelle équipe a nécessité un travail de communication et de partenariat important. La difficulté majeure pour ces dispositifs étant l'articulation entre le commanditaire qui est, à la base Pôle Emploi, et le financeur qui est le Conseil Départemental. L'action étant nouvelle, toute l'organisation, notamment par rapport aux conditions de travail, à l'accès aux locaux, aux partages des informations concernant les bénéficiaires met du temps à se mettre en place. Une autre difficulté sur ce dispositif est que la multiplicité des territoires concernés fait qu'il est difficile d'arriver à un langage commun !

Néanmoins, c'est cette proximité qui est la plus-value du dispositif, et l'ARSEA a su s'adapter à la demande du Conseil Départemental en positionnant 1 travailleur social sur deux secteurs au maximum.

Le travail mis en place par les travailleurs sociaux est fortement apprécié par leur binôme les accompagnants dans les agences Pôle Emploi, et nos partenaires de l'action sociale territoriale, qu'elle dépende de l'Eurométropole ou du Conseil Départemental saluent à chaque rencontre le professionnalisme des salariés de l'ARSEA.

3.2. Partenariat

Il est particulièrement développé par les travailleurs sociaux de l'équipe RSA santé de l'Eurométropole Nord dont la mission nécessite la mise en place d'ateliers collectifs. Ces ateliers organisés mensuellement sont des temps d'information et d'échanges avec les bénéficiaires du RSA autour de questions liées à la santé qui les touche. Si les ateliers sont animés par les travailleurs sociaux de l'ARSEA, l'intervention est néanmoins assurée par un professionnel de santé ou par un partenaire dédié. Dans ce contexte, de nombreux partenaires sont mobilisés. Le partenariat pour être efficace doit être nourri de contacts fréquents.

Pour ces actions, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et notamment l'Équipe Santé est un partenaire précieux qui permet notamment d'accueillir les ateliers dans des locaux adaptés, confortable et de fournir le matériel nécessaire à l'animation de ces temps collectifs.

En 2015, les partenaires suivants sont intervenus : le RESI, la MDPH, le Planning Familial, le CSAPA, le CMP, une diététicienne bénévole, la ligue contre le cancer, activdiab67.

D'autres partenariats sont envisagés en 2016.

3.3. Travail avec les bénéficiaires

Le public des bénéficiaires du RSA est surtout composé de personnes isolées, on ne peut pas réellement parler de travail avec les familles, même si dans certaines situations c'est tout de même le cas. L'objectif majoritaire reste l'insertion de la personne. Si des objectifs précis d'accès à l'emploi sont formalisés par rapport à certaines missions, pour d'autres il s'agit surtout de mobiliser le bénéficiaire autour de ses capacités, ses compétences, et de l'accompagner le cas échéant pour lever des freins sociaux qui entravent son insertion.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le Pôle Développement Social a su répondre avec réactivité à la commande du Conseil Départemental, en vue de la mise en place d'un nouveau service. En moins de 6 semaines, 4 salariées ont été recrutées, équipées du matériel nécessaire à leur prise de fonction (ordinateurs portables, clés3G, téléphones portables), et ont été opérationnelles sur le terrain. Il convient de préciser que cette prouesse a été réalisée en pleine période des congés d'été.

5. RESSOURCES HUMAINES

Comme dit précédemment l'ouverture de nouveaux services a permis l'embauche en CDI à temps plein de 6 salariées. Sur ces 6 salariées 3 personnes ont été recrutées alors qu'elles venaient de perdre leur emploi, suite à la cessation d'activité de deux associations majeures sur le territoire de l'Eurométropole.

Une salariée a été remplacée sur le territoire de l'Eurométropole Nord mais sur cette action, il reste 0.1 ETP à pourvoir.

6. CONCLUSION

2015 a été une année faste pour les services de l'ARSEA dédiés aux actions auprès des bénéficiaires du RSA. En effet, avec la création de deux nouveaux dispositifs, le service a plus que doublé son effectif qui offre désormais une réponse plurielle aux attentes des besoins repérés par nos politiques.

D'ici fin 2016, les derniers ajustements liés à la mise en œuvre de ces nouvelles missions devraient être terminées, offrant aux salariés une qualité de travail supplémentaire.



Siège et Direction Générale
204 avenue de Colmar BP 10922
67029 STRASBOURG Cedex 1
Tél. 03 88 43 02 50 - Fax 03 88 43 02 51
E-mail : accueil.direction@arsea.fr
Site : www.arsea.fr
